George Rosen

Gift of Dr. George Rosen
Yale Medical Library

Rene Rosen

ÉTAT DE LA MÉDECINE.

IMPRIMERIE DE Mme Ve DONDEY-DUPRÉ,
Rue Saint-Louis, 46, au Marais.

ÉTAT DE LA MÉDECINE,

POSITION DES MÉDECINS,

GARANTIES SANITAIRES

DU PEUPLE EN FRANCE,

ET

PLAN D'ORGANISATION MÉDICALE,

Par Mr Küntzli,

Docteur en médecine des Facultés de Montpellier et de Zurich,
Chevalier de St-Ferdinand d'Espagne, Officier de la Croix-d'Or de Pologne,
Membre correspondant de plusieurs Sociétés savantes
nationales et étrangères.

« *Quæque ipse miserrima vidi.* »

« *Tantùm series juncturaque pollet.*

A PARIS,

CHEZ L'AUTEUR, RUE DES MARTYRS, 47.

1846

Med Lib.
19th
Cent.
R505
K85
1846

PRÉFACE.

L'écrit que nous ne présentons au public qu'aujourd'hui serait publié il y a bien des années, si une foule de circonstances ne s'y étaient opposées. L'impossibilité de lui trouver un éditeur; la difficulté pour un médecin sans fortune et peu connu (et par conséquent, comme l'immense majorité des médecins, encore moins payé) de sacrifier un couple de mille francs pour une publication qui ne saurait être qu'un acte de dévouement, un sacrifice; la perte d'un premier manuscrit remis, en 1840, à M. Orfila, chargé alors de préparer un projet de loi sur l'organisation de notre profession, manuscrit que plus tard ce savant ne retrouva plus; des abus de confiance; la perte d'une partie d'un second manuscrit, et la nécessité d'écrire cette partie pour la troisième fois, circonstance qui explique un certain disjoint que l'on remarquera à la fin du second chapitre, car il est difficile de souder une partie toute nouvelle à une ancienne, sans qu'il ne paraisse quelque trace d'une solution de continuité.

C'est au long retard de la publication de cet écrit qu'on le doit, si, à des époques et dans des circonstances diverses, des notes y ont été ajoutées. Ainsi, bien que sa partie principale soit écrite de-

puis sept ou huit ans, on y trouvera des notes et passages qui se rapportent à des faits plus récents, de même que bien des faits que nous y mentionnons ne sont plus les mêmes aujourd'hui ; plusieurs auront déjà subi le changement que nous prédisions alors, et d'autres sont sans doute prêts à le subir. Les écoles et les doctrines régnantes ne sont plus tout à fait celles d'alors; l'injuste patente aussi a cessé d'avilir le médecin, etc., etc. Notre critique, par conséquent, juste alors, ne le sera plus autant aujourd'hui. Cependant les changements survenus ne sont pas tellement grands que nos assertions soient entièrement inexactes; car, dans ce cas, nous les eussions supprimées, tandis que nous avons cru pouvoir les conserver, espérant que le lecteur saurait facilement faire la part du temps, et considérer comme fait historique, ce qui aurait cessé d'être de l'actualité.

Après tant de contrariétés éprouvées, nous nous serions peut-être contenté de la publication partielle et restreinte que ce travail a eue (dans un numéro de la *Revue synthétique*, publiée alors par M. Victor Meunier, novembre ou décembre 1843, et dans une vingtaine de numéros du *Pilote germanique*, journal allemand publié à Paris), et nous aurions renoncé à le publier en entier, d'autant plus que nous croyions la maladie dont souffrait la médecine en France tellement compliquée et arrivée à un tel état de chronicité et d'incurabilité, que tout l'ellébore d'Anticyre n'y saurait rien faire, moins encore mon

faible écrit. Mais la formation d'un congrès médical, dans le but de remédier à tant de misères, formation qui, à elle seule, si besoin en était, serait un indice assez sûr de l'intensité du mal qui nous ronge, et l'appel que le congrès adresse à tous les médecins, pharmaciens et vétérinaires du royaume, étant venu à notre connaissance, nous avons dû, pour un instant, imposer silence à notre découragement, et, en présence de tant de lumières, ouvrir notre cœur à l'espérance (1). Puissions-nous ne l'avoir pas fait en vain! puisse le *parturient montes* ne pas trouver son application cette fois! puisse le congrès médical se rappeler que les demi-remèdes sont pires que le mal, et par conséquent en proposer un qui soit pleinement efficace! Car il serait déplorable qu'une telle manifestation ne servît qu'à aggraver la position du plus grand nombre d'entre nous; et c'est ce qui arriverait infailliblement si ce congrès ne demandait de toutes ses voix une réforme complète, absolue, des conditions faites aux médecins, et cette réforme ne saurait être que celle que nous proposons dans ces pages. Si, après une telle manifestation, une mauvaise loi sort de l'urne, aurions-nous bonne grâce de venir

(1) Il est vrai que si l'on était superstitieux, on trouverait une raison de découragement dans le jour que le congrès a choisi pour son inauguration : le jour des Morts. Est-ce que dans toute une année il n'y avait pas moyen d'en choisir un autre, afin que de mauvais plaisants ne pussent pas venir dire qu'une réunion de médecins n'aurait pu mieux choisir que le jour des Morts?

ensuite nous plaindre de nouveau, nous qui n'en aurions pas signalé les vices quand il en était encore temps?

Nous avons donc cru remplir un devoir en suivant cet appel du congrès, en revenant d'un parti en quelque sorte arrêté, de laisser notre manuscrit pourrir dans nos cartons; et, en nous décidant à communiquer nos réflexions à nos collègues, nous avons cru qu'il nous était d'autant moins permis de manquer à ce devoir qu'il nous a semblé, si les renseignements qui nous sont parvenus ne sont pas faux, que les tendances du congrès pourraient précisément avoir ce résultat pour un grand nombre de médecins, tout en améliorant la position d'un petit nombre, de ceux surtout qui dirigent cette manifestation; car ne veut-on pas laisser subsister les conditions actuelles les plus essentielles? Ne veut-on pas que la vie du médecin continue à dépendre du plus ou moins grand nombre, du plus ou moins de solvabilité, de bonne foi de ses clients? du plus ou moins de visites qu'il leur aura faites? que par conséquent elle reste à la merci du hasard, et que le médecin soit forcé, comme aujourd'hui, aux mille démarches, aux mille petites intrigues plus ou moins avilissantes qui peuvent lui procurer des clients ou les lui conserver, démarches et intrigues qui coûtent un temps précieux qui serait mieux employé à des études? Ne veut-on pas que le médecin continue à ruiner son client, guéri ou non, si celui-ci paye, ou à être par lui plongé dans la misère, s'il ne paye pas? Ne veut-on pas qu'il

continue à se débattre, à boxer, en quelque sorte, avec le peuple des rues ou des salons, à l'actionner en justice, s'il veut recevoir quelque chose? Et encore que recevra-t-il même par ces procédés? quelle considération espérer pour notre profession dans de telles conditions? et quel progrès pour la science, le bien-être, la moralité du peuple? Tandis que le médecin devrait descendre comme un ange du ciel, comme un consolateur dans la chaumière du pauvre, y porter la santé d'abord, les germes de l'aisance, de l'instruction et de la moralité ensuite, au lieu de tout ceci, il est bien encore forcé de venir demander à son client le peu qu'il a, et à être, et à juste titre, considéré comme son ennemi. Et puis on veut chercher la pierre philosophale, la destruction du charlatanisme dans ces conditions, lequel ne sera jamais détruit tant que le malade aura à payer les soins qu'il réclame, tant qu'on aura laissé au charlatan un intérêt à rester charlatan, et tant qu'on aura laissé le médecin lui-même dans la nécessité de descendre à d'ignobles manœuvres, à des procédés qui répugnent à sa noblesse native et qu'il réprouve au fond de son cœur, afin d'avoir le plus de clients possible, et de leur faire le plus de visites possible, pour vivre dans un peu d'aisance, supposé toutefois, ce de quoi je doute fort, que la plupart des malades puissent être amenés à payer. Ne veut-on pas laisser subsister la pharmacie, à peu de chose près, dans ses conditions actuelles, et que, par conséquent, le médecin continue à être à la merci du phar-

macien, à être son très-humble serviteur (le nom ne fait rien à la chose), au lieu d'être son directeur, son supérieur, et que le malade continue, non-seulement à être ruiné et par le médecin, supposé que celui-ci puisse se faire payer, et bien plus par le pharmacien, auquel il ne peut faire banqueroute comme au médecin, mais encore à voir sa vie mise à la merci d'un ignorant élève, à la voir compromise par une erreur si facile à commettre, si difficile à éviter dans de semblables conditions? Ne veut-on pas, pour surcroît de malheur, créer des médecins cantonnaux, c'est-à-dire priver les quelques médecins d'un canton de la considération et de la position quelconque, qu'avec tant de peine ils avaient su acquérir, pour avantager un seul qui, au préjudice de ses confrères, par cette position privilégiée, sera signalé à la confiance du public, non pas peut-être parce qu'il aura plus de mérite, d'habileté, de science, mais parce qu'il aura été plus flatteur, parce qu'il aura mieux su faire sa cour à quelque supérieur, autre médiocrité peut-être (car qui se ressemble se rassemble, et il faudrait être bien simple pour croire qu'un homme quelconque en place tirera de la foule un homme à talents saillants, et qui, une fois en vue, obscurcira, jusqu'à une certaine distance, tout ce qui l'entourera, et l'exemple de Sixte-Quint se renouvellera éternellement); ou bien parce qu'il aura mieux su manier la parole dans un concours, supposé que l'on veuille donner ces places au concours, ce qui, du reste, serait évoquer

dans toute la France un concours de concours impossible à décrire, et des haines, des jalousies, des rivalités longtemps vivaces, analogues à celles que, dans toutes les communes, causent les élections du dernier membre même d'un conseil municipal. On comprend que, s'il existait en France des cantons privés de secours, on tâchât de les en pourvoir, mais que quand la plupart des cantons n'ont que trop de médecins, en élever un au-dessus des autres, à leur grand préjudice, et en les abandonnant, eux, à leur mauvaise étoile, serait un acte illégal, injuste, nuisible à la généralité des médecins, et par contre-coup nuisible au peuple, nuisible à la science. A moins de ne vouloir uniquemement en choisir un, pour lui confier la police médicale et les faits de médecine légale, afin qu'il soit l'homme spécial des tribunaux, et, dans ce cas, un suffirait pour chaque arrondissement, lequel siégerait dans le chef-lieu et près du tribunal. Ceci serait bien, car ces fonctions, dont les premières, celles de la police médicale, sont aujourd'hui abandonnées aux magistrats ordinaires, qui, la plupart des fois, ni ne veulent ni ne sauraient bien s'en acquitter, demandent une application spéciale, et, pour la même raison, ne désigneraient pas celui qui en serait chargé à la confiance générale, pour les fonctions médicales ordinaires, au préjudice des médecins guérisseurs proprement dits, mais en désigner, dans chaque canton, un spécialement pour les fonctions médicales ordinaires, pour le traitement des malades, serait-ce même

des malades pauvres (ce qui, du reste, serait impossible, car comment, dans un canton rural, être à la portée de tous les pauvres?) serait un acte injuste, illégal, déraisonnable.

Nous nous sommes un peu longtemps arrêté à ce dernier sujet, parce que, ayant eu, dans notre projet, en vue tous les médecins et la nation entière et non-seulement une petite minorité, nous avions omis d'en parler.

Il n'y a pour la médecine qu'une chose à faire, c'est de la socialiser, d'en faire une fonction publique, sacerdotale, car, avec toutes les paroles du monde, on ne fera pas que le pauvre (et qui n'est pas pauvre aujourd'hui?) puisse payer le médecin, ni que le riche (s'il en reste) le veuille payer (1). Et pût-on faire l'impossible,

---

(1) Chez les riches (s'il en reste), le jeu, les chiens, les chevaux, les lorettes, les paris, les pipes culottées, les voyages, Carlsbad, Tœplitz, Hombourg, la Suisse, l'Italie, l'Opéra, le Ranelagh, les futilités et les folies quelconques qui apparaissent chaque jour, l'emporteront toujours de beaucoup sur le médecin, dût-il venir de leur sauver mille fois la vie; et quand par extraordinaire encore ils payent (car la plupart des riches prétendent payer leur médecin en amitié; belle monnaie, en effet, et beaucoup de médecins sont trop heureux de s'en contenter), ne sachant que trop bien le prix de l'argent, et avec quelle peine ils l'ont gagné, ils payent d'une manière si mesquine qu'il n'y aurait pas de quoi payer son cabriolet, si le médecin n'était pas trop malheureux pour en avoir un; encore moins ses gants frais, son chapeau frais, etc., qu'il faut avoir pour être digne d'entrer dans leurs salons. Encore pour toutes ces choses, est-il, le médecin, obligé de dépenser son argent comptant, tandis que le riche le fait ensuite attendre des années. Pour la première folie venue, le premier

on ne ferait pas que ce serait digne d'une profession aussi noble, et que la médecine regagnât ainsi la considération du peuple.

Aussi nous avouons avoir été surpris de ne trouver dans le programme publié par la commission permanente médicale, aucun mot qui pût faire soupçonner qu'elle eût compris le véritable

---

caprice venu, bien des riches sacrifieront 500 fr., 1000 fr.; sur une carte ils mettront une petite fortune; une danseuse leur coûtera force parures et billets de banque; et si un médecin leur demande 3 francs par visite, ils se croiront ruinés, et sous un prétexte ou un autre ils en rabattront les trois quarts: leur vie, à leurs yeux, ne vaut souvent pas celle d'un chien. J'en connais un (un riche, non pas un chien), qui a sacrifié 300 fr. pour la maladie de son chien. Au vétérinaire il payait la consultation 3 francs, et encore fallait-il lui amener le chien (le chien cependant a succombé); et à moi il diminue le quart sur ma note, où cependant les visites ne sont pas même portées à 3 francs: et cependant sans moi il ne vivrait pas, ou vivrait d'une vie à jamais empoisonnée, lui, chef d'une maison que sa mort eût privée de son principal appui. Et en lui donnant mes soins (laissant même ses parents dans l'ignorance sur la nature et l'extrême gravité de sa maladie), je m'étais chargé de la plus écrasante des responsabilités; et si ce monsieur avait succombé (ce qui, sans qu'il y eût eu la moindre faute de ma part, eût très-bien pu être), il n'y aurait jamais eu assez de pierres pour me lapider. Cependant ce monsieur est candidat à la députation; il gagne peut-être 100,000 francs par an; c'est un homme de sens, d'une haute raison, d'une éducation distinguée; c'est, certes, un riche des plus distingués; que sera-ce donc de beaucoup d'autres? Du reste, dans un pays où les médecins sont assez peu considérés pour être forcés à présenter des notes, ils peuvent s'estimer perdus; et quand on a affaire à un public qui n'estime ni sa vie, ni la science, on ferait mille fois mieux de fermer boutique.

état de la médecine et du peuple, et le but que, dans un plan d'organisation, on eût à se poser.

C'est, il est vrai, un peu tard que de venir avec nos propositions en travers de tant d'autres. Nous le sentons et en sommes sincèrement fâché. Mais à l'impossible nul n'est tenu, et ce n'est pas nous, dirions-nous avec cet enfant, non, ce n'est pas nous qui avons fait le monde. L'eussions-nous fait, nous jurons que nous aurions fait tous nos efforts pour y mettre un peu plus de bon sens, de logique, de bonheur. Du reste, quelque tard que vienne cet écrit, il pourrait à la rigueur avoir encore quelque influence sur les esprits, puisque la loi tardera encore plusieurs mois à être votée. Sinon, s'il est inutile pour notre époque, si une mauvaise loi, d'autant plus lourde qu'étant nouvelle, et naturellement présentée comme une grande amélioration, on la croirait d'abord bonne, et qu'on ne serait pas disposé à la changer de nouveau, si une mauvaise loi, disons-nous, doit venir pour de longues années aggraver nos misères et celles du peuple, il ne sera du moins pas dit que pas une voix n'ait protesté d'avance contre elle, et n'en ait signalé les vices, et mon travail alors pourrait disposer plus tard les esprits à revenir plus promptement d'une mauvaise route dans laquelle on aurait eu l'imprudence de s'engager.

Du reste, nous demandons au lecteur pardon de bien des choses : premièrement, du ton d'irritation, d'aigreur, dont notre rédaction n'a souvent pas su se défendre. Ayant tant eu à souf-

frir des vices et des absurdités que nous signalons, pour récompense des services que, depuis vingt-quatre ans, soit dans la carrière militaire, soit dans la carrière civile, nous ne cessons de rendre à la France, nous n'ayons pas pu éviter de laisser quelquefois paraître l'irritation que les conditions injustes qui, depuis si longtemps, pèsent sur les médecins, ont dû évoquer dans notre âme.

Ensuite, nous lui demandons pardon d'avoir osé prendre la parole, aussi peu habile que nous sommes à la manier. Nous ignorons entièrement l'art de faire un livre, et, ayant passé notre jeune âge hors de France, nous ignorons jusqu'à sa langue. Jamais nous n'avons su nous en rendre entièrement maître ; nous sommes incapable de faire sentir tout ce qu'elle renferme de richesse, de grâce, de merveilleuse flexibilité, quand un maître habile s'en est emparée. Mais aussi ne s'agissait-il pas ici de faire un livre; il ne s'agissait que de présenter des faits et des idées, et c'est ce que nous avons essayé de faire aussi bien que nous avons pu. Que le lecteur nous pardonne ce qui nous manque.

Puissent les craintes que tout à l'heure nous avons exprimées ne pas être fondées, et puissent, du concours de tant d'intelligences d'élite, sortir des propositions pleinement satisfaisantes pour la nation et pour les médecins ! Puisse la France, la première, présenter l'exemple d'un peuple qui aura su établir une providence, sinon pour tout, du moins pour l'établissement du meilleur état

sanitaire possible, lequel, pour un peuple, de bien près est identique au bonheur, à la puissance, à la gloire! et elle aura ainsi acquis des titres mieux fondés à la reconnaissance des nations, que jadis par toutes ses conquêtes. Un titre semblable serait, pour la dynastie qui veille sur les destinées de la nation française, de toutes les conquêtes la plus belle, un laurier impérissable d'autant plus précieux que, pour croître, il n'aura jamais eu besoin d'être arrosé du sang et des larmes des peuples.

ÉTAT DE LA MÉDECINE,

POSITION DES MÉDECINS,

GARANTIES SANITAIRES

DU PEUPLE EN FRANCE

ET

PLAN D'ORGANISATION MÉDICALE.

Il devient de plus en plus manifeste que l'opinion publique, fatiguée des débats purement politiques dont elle s'est si longtemps occupée sans fruit, arrive aux questions organiques, fondamentales, et d'un intérêt positif. Dans cet ordre de questions qui touchent par des points si multipliés au bien-être, à la prospérité, au développement moral et intellectuel d'un pays, une des plus importantes est celle relative à l'état de la médecine et de la santé publique. — Il en est peu sur lesquelles

la solution de celle-ci n'influe plus ou moins, bien qu'elle ait été de tout temps abandonnée aux décisions du hasard, de la routine et de l'intrigue. Cet état de choses ne change pas. C'est à peine si des lois insuffisantes sont appliquées. Cependant l'opinion semble vouloir prendre plus de souci à cet égard, et se lasser de son bienheureux sommeil.

En effet, un grand nombre de pétitions, demandant une loi organique, ont été présentées aux chambres; divers journaux de médecine et autres se sont occupés de ce sujet; le gouvernement lui-même avait, il y a quelques années, fait preuve de ses bonnes intentions, en élaborant un projet d'organisation auquel on doit regretter qu'il n'ait pas donné suite. Sur divers points, les médecins aussi se réveillent peu à peu et essayent de regagner toute la considération qui devrait leur appartenir. De son côté, la partie pensante de la société, quoique encore peu favorablement disposée envers eux, ne peut cependant contester le juste droit qu'a la médecine à une plus grande influence, qu'on les médecins à une meilleure position sociale. Que sont-ils aujourd'hui ? De vrais parias, dont on oublie les travaux, les veilles et les sacrifices. A peine si l'on veut bien reconnaître leurs services dans quelques grandes occasions, comme par exemple celle du choléra, pour ne plus s'en souvenir quinze jours après, et pour n'avoir pour eux que de la raillerie même au sein du premier corps de

l'Etat (1). — Tout au plus, après une vie de labeurs, arrivent-ils à une position précaire, tandis que d'autres carrières moins importantes offrent les

---

(1) Peu de temps après le choléra, à l'occasion de la pétition d'un médecin, demandant qu'en témoignage de reconnaissance du pouvoir et du pays les médecins ne fussent plus tenus de payer la patente, qui les assimile aux marchands de peaux de lapins; ou que du moins les avocats fussent tenus à la payer aussi, ce qui, du reste, eût été fort malheureux pour ceux-ci, qui, pour la plupart, ne sont pas dans une position avantageuse, — nos législateurs retrouvaient pour un instant le rire homérique qu'ils avaient perdu depuis quelque temps. Il fallait, en effet, ne pas perdre une occasion pour déverser la raillerie sur une des classes les plus nobles de la société. Eux, les législateurs, si savants, et qui remédient si bien à nos douleurs, prétendaient que les avocats exerçaient bien plus noblement leur profession que les médecins, c'est-à-dire qu'ils ne se faisaient pas payer, et que, pour cette raison, ils ne devaient pas être grevés de la patente; tandis que le ..... médecin, ne faisant les choses que pour de l'argent, devait la payer! A votre tour : *risum teneatis?* Quelque temps auparavant, à l'occasion de la discussion de la loi sur la garde nationale, un député ayant voulu faire sentir que le médecin, exerçant une profession sociale, utile à tous, et pouvant à chaque instant être appelé, il était, non pas dans son intérêt personnel, mais dans celui de la société, nécessaire de l'exempter du service de la garde nationale, le même rire l'accueillit; et chaque fois qu'aux chambres il est question de nous, il en est ainsi.....

.....

.....Vous, messieurs les députés, vous êtes les maîtres, vous

moyens d'arriver à la fortune et à la considération. Vraiment, on croirait que la santé a cessé d'être ce qu'il y a de plus cher au monde, à voir combien peu son favorisés les médecins !

Un semblable état de choses, un renversement aussi surprenant, et qui compromet de la manière la plus grave, non-seulement les intérêts d'une des classes les plus instruites, les plus nobles et les plus utiles de la société, mais encore ceux de la nation entière, ne saurait être normal. Des causes extraordinaires doivent l'avoir déterminé, et il doit par conséquent être possible d'y remédier ; et c'est, il nous semble du moins, un devoir pour tout médecin, et pour tout homme capable, jaloux de s'élever à la considération des intérêts généraux et du bonheur de son pays ; il est, disons-nous, de leur devoir de concourir de toutes leurs forces à ce but.

Préoccupé que je suis depuis longtemps de ce grave sujet, témoin à la fois et victime de ce désordre, je vais donc communiquer à mes contemporains les réflexions qu'il m'a suggérées, désirant qu'elles puissent ne pas rester complétement inutiles.

êtes les savants : si vous savez que la médecine ne mérite que votre raillerie, ayez la bonté d'être conséquents; fermez vos écoles, car c'est vous qui les avez instituées; ne dressez plus, du moins, un piége à la jeunesse confiante. A qui la faute si les médecins sont mauvais? A qui la faute s'il y a bien d'autres choses mauvaises dans notre société?

Une bonne loi sur l'organisation médicale doit : 1° embrasser les études et présenter les meilleurs moyens possibles de constater la capacité des candidats ; 2° instituer un service qui soit chargé de la conservation de la santé publique, et qui assure, sans rétribution directe, à tout individu secours zélé et intelligent pendant ses maladies, qui assure ensuite au médecin une existence convenable avec chances d'avancement selon son âge, ses services, son mérite, ses travaux. Une organisation qui reposerait sur de telles données ne ferait pas longtemps attendre au corps médical une considération impossible aujourd'hui, avec son existence précaire, avec l'envie, la jalousie et les habitudes de médisance des médecins entre eux, habitudes devenues proverbiales.

Conformément à cette division inhérente à notre sujet, nous allons donc, en autant de sections, traiter : 1° de l'enseignement de la médecine, des épreuves à imposer aux candidats, et de l'organisation de la médecine d'après les principes établis ci-dessus ; et 3° réfuter les objections et répondre aux détracteurs de la médecine, en démontrant la nécessité de cet art si utile que les anciens l'avaient divinisé.

Une bonne loi sur l'organisation judiciaire doit : 1° améliorer les moeurs et prévenir les malfaits ; 2° assurer promptement la répression de ceux qui ont été commis ; 3° instituer un service qui soit digne de la conservation de la santé publique ; 4° garantir, sans restriction aucune, à tout individu, comme à tout intelligent producteur social, que, comme on le veut en notre ère, chacun, dès son entrée dans la vie, trouve des chances d'avancement selon son âge, ses services, son mérite, ses travaux. Les organisations qui répondent en détails à ces quatre points, jouissent d'une stabilité ou corps judiciaire une considération incomparable, avec son existence prévue, avec l'avenir, le labeur et les habitudes de stabilisation des guidées de carrière, habituées avec pures pensées.

Conformément à cette division indiquée à son ordre, nous allons donc, en matière de procédure, 1° du l'organisation de la modération, des réformes à imposer aux criminels, et de l'organisation de la médecine et des hospices publics ; 2° assurer les dépositions et répondre aux différences de la [illegible], en démontrant la nécessité de cet [illegible] que les sociétés [illegible] [illegible].

CHAPITRE PREMIER.

DES ÉTUDES MÉDICALES. — ENSEIGNEMENT, ÉPREUVES, ORGANISATION DES ÉCOLES.

Les études médicales laissent beaucoup à désirer aujourd'hui, que l'enseignement est indistinctement donné par un professeur à cinq ou six cents jeunes gens, dont la portée d'esprit et l'instruction préliminaires ne sont pas connues. Ce professeur eût-il toute la capacité et tout le zèle imaginables, choses rares, car le professorat est trop souvent une sinécure, son enseignement sera toujours bien peu profitable au plus grand nombre de ses disciples. Et cependant les années d'études se passent vite, et malgré l'incapacité des candidats, à peu d'exceptions près, on leur délivre des diplômes.

Il serait à désirer qu'ici fussent introduites des dispositions empruntées en quelque sorte à l'enseignement mutuel, où un élève plus instruit en ensei-

gne plusieurs autres qui le sont moins, le tout sous la haute direction du maître qui, semblable à un général, embrasse l'ensemble et fait exécuter par d'autres les détails.

Nous voudrions que l'enseignement fût, autant que possible, *individualisé*, ce qui n'est praticable que par des dispositions d'une telle nature.

Comme à tout, l'organisation *sériaire* présenterait ici à l'enseignement ses fécondes ressources : et c'est ainsi que les débutants seraient introduits dans la science par leurs supérieurs immédiats; que la parole du maître leur arriverait par une foule de répétiteurs hiérarchiquement classés, de plus en plus instruits, jusqu'au professeur lui-même dont le regard surveillerait, en le modifiant selon les besoins, ce vaste ensemble.

De cette manière aussi les intermédiaires du haut enseignement augmenteraient leur propre instruction; car un des meilleurs moyens d'acquérir une instruction solide et variée, c'est l'enseignement : » *Docendo discitur.* »

L'adoption d'une telle méthode ferait encore que le professeur n'enseignerait plus directement, et d'une manière spéciale que des étudiants déjà fort instruits, capables de le suivre. Aucune considération secondaire ne viendrait arrêter l'élan de son génie; l'étudiant arriverait, d'échelon en échelon, au plus élevé, et présenterait déjà pour cette raison une garantie de savoir. La réalisation de cette idée ne présenterait pas, il nous semble, de très-grandes

difficultés. Déjà les grandes écoles offrent, d'une manière anarchique et subversive, il est vrai, quelque chose d'analogue ; un certain nombre d'étudiants y enseignent, outre les professeurs particuliers. Il ne s'agirait que de les hiérarchiser, de les grouper, de les compléter, de les attacher à un centre, pour que notre organisation fût établie.

Il serait à désirer aussi que l'enseignement théorique et élémentaire se fît de préférence dans de petites villes ; les études demandent du calme, de la tranquillité : *Studia otia quærunt.* Or, les grandes villes répondent le moins à ces besoins. Seulement ceux qui auraient déjà terminé leurs études théoriques devraient venir dans les grandes villes suivre les écoles pratiques. Déjà instruits sur toutes les parties de la science, ils sentiraient leurs points vulnérables ; ils s'appliqueraient à les fortifier, ils profiteraient davantage des hautes leçons qu'ils y trouveraient. Plus mûrs aussi, ils seraient moins facilement victimes de tous les genres de séduction qui les y assiégent, et qui aujourd'hui, non-seulement leur font passer leurs années d'études sans fruit pour la science, mais encore qui entraînent la perte de tant de jeunes gens, espoir trompeur de leurs parents et de leur patrie. Ceci s'applique surtout à Paris, ville moins propre que toute autre à l'enseignement de la première jeunesse, plus pernicieuse que toute autre, et dans laquelle un séjour de quelques années suffit souvent à briser pour toujours le bonheur d'un jeune homme. Certes, ceux qui pro-

posaient de placer les écoles de Paris à Versailles avaient une louable idée, mais qui ne pouvait plaire à quelques hautes existences parisiennes. Et c'est ainsi que les intérêts généraux sont encore trop souvent sacrifiés à des considérations secondaires.

Mais si l'enseignement tel qu'il est a ses inconvénients, malgré le zèle et la haute instruction des professeurs, que serait-ce, s'ils en avaient moins? ce qui n'est nullement impossible. Ici, il existe pour les professeurs de l'école de Paris des inconvénients spéciaux, nés de la même source que ceux que nous y avons trouvés pour les étudiants. Le professorat à une époque aussi avancée que la notre demanderait d'immenses études, mathématiquement impossibles aux médecins, soit praticiens, soit chargés d'autres fonctions, qui forment cette école, et quelque immense que fût le génie de ces hommes, ce qu'il n'est pas toujours, il ne suppléerait qu'imparfaitement à cette lacune. De plus, dans une position sans rivalité, quel motif supérieur, si cet enthousiasme pour la science, qui seul pourrait les soutenir, venait à leur manquer, les engagerait à ces hautes et constantes études? Avec le professorat, le but : la célébrité, la fortune, une lucrative clientèle, est atteint, et alors, adieu les grands efforts. Il ne faut pas en accuser les professeurs; la nature humaine est faite ainsi : sans stimulant extérieur, elle se relâche. Napoléon en a bien fait l'expérience dans ses généraux. Une fois arrivés à de hautes positions, ils n'étaient plus les mêmes.

Sous ce rapport encore, et dans l'intérêt des écoles, il serait bon qu'elles ne fussent pas à Paris; ou du moins que ce qui a lieu à l'école de Droit, dont les professeurs ne sont pas avocats, fût observé aussi à celle de Médecine; c'est-à-dire que les professeurs dont l'enseignement est purement théorique ne fussent pas praticiens. Et certes leur temps et leurs forces seraient assez absorbés par l'enseignement, s'ils voulaient bien le conduire.

C'est aussi d'une part dans cet état de choses, d'autre part dans la profonde impression qu'a laissée l'esprit philosophique du dix-huitième siècle, que nous devons chercher les raisons de l'esprit scientifique actuel. Celui-ci, pendant que tout autour a changé, s'est inaltérablement maintenu dans l'école de Paris, et n'a pas laissé de porter jusqu'à ce jour de mauvais fruits, soit en médecine, soit dans les autres sciences. En effet, pour rester au courant des grands travaux qui se faisaient dans divers pays, et surtout dans l'est et le nord de l'Europe, il fallait de pénibles études dont dispensait une philosophie en apparence lucide et simple, et un système médical qui le fût autant. Et sans ces grands travaux, avec le haut éclat de la ville et ses immenses ressources matérielles, n'était-on pas sûr d'avoir toujours une école de premier rang, et personnellement une réputation non contestée, que du reste sous mille rapports on méritait réellement? Mais si ces raisons ont pu prévaloir pendant assez longtemps, elles ne le pourront probablement pas

toujours; et sous peu d'années de grandes modifications devront ici s'opérer.

L'école de Paris est vraiment plutôt une école de chirurgie que de médecine. Ce que l'on y enseigne bien, c'est l'anatomie, la chimie, la physique, l'histoire naturelle, etc., sans du reste attacher ces doctrines à une idée qui viendrait leur donner une signification réelle : c'est encore la chirurgie opératoire, produit nécessaire des études anatomiques; quant à la médecine proprement dite, à quelques excellents travaux près sur le diagnostic des affections de plusieurs organes, et quelques efforts isolés d'hommes supérieurs à nous ramener vers une meilleure thérapeutique, elle laissait à désirer, surtout depuis vingt ans, époque de l'influence de M. Broussais, des principes généraux vrais, et des études de détails fondés sur eux.

L'école de Paris saisissant toujours très-bien les rapports de quantité et de surface, en quelque sorte mécaniques, rapportant tout aux sens externes, n'a jamais pu s'élever aux rapports dynamiques, qui, se trouvant plutôt du domaine du sens interne, de l'intelligence, devaient échapper aux premiers. Fidèle aux principes philosophiques qui s'arrogeaient le droit de la guider, elle ne pouvait voir que les dehors, *et grosso modo*, et non les modifications intimes, toutes qualificatives. Aussi est-elle arrivée, pressée par le besoin d'une unité pour laquelle elle n'était pas mûre, à ne voir dans toutes les maladies que la même affection, et tel devait

être le dernier terme auquel une semblable philosophie pouvait nous conduire. En vain les sciences physiques elles-mêmes, dont celle-ci se glorifiait d'être la mère, quoique n'occupant que les degrés inférieurs de l'échelle des sciences, venaient-elles protester contre ses assertions; en vain, en nous révélant les affinités électives, spécifiques des corps, venaient-elles nous montrer que, malgré la grande unité au centre, à la source, tout devenait différence à la circonférence et dans les rayons, dans les produits et les détails, la science, armée qu'elle prétendait être, du flambeau de l'analyse qu'elle ne possédait que peu et maniait mal, n'en continuait pas moins à tout confondre dans sa marche.

Cette tendance des esprits, ni en philosophie, ni en médecine, ne peut durer beaucoup plus longtemps; l'humanité est assez forte pour faire un nouveau pas. Elle doit commencer à avoir foi en toutes ses facultés. L'analyse que lui avaient fournie les sens externes, à laquelle nous devons, il est vrai, de belles conquêtes, ne peut pas plus longtemps rester l'instrument unique de notre esprit. Evitons de nous faire illusion sur sa puissance, et ne lui demandons que ce qu'elle peut nous donner : faits isolés, aperçus ingénieux servant de contrepreuve aux grands principes scientifiques. Quant à ceux-ci, c'est à la synthèse, qui nous est donnée par le sens interne, par la raison elle-même, instrument de plus grande puissance, et notre plus belle propriété, à nous les fournir; c'est à elle à nous révé-

ler le plan du monde, et notre propre destinée, en un mot, la vraie science, laquelle, loin de faire comme faisait la science du passé, loin de matérialiser l'esprit, la pensée, spiritualisera la matière, nous révélera l'idée divine, l'être vrai qui, sous ce voile, s'est symbolisé.

C'est dans cette même disposition des esprits, qui toujours ne voulaient étudier que des faits isolés, sans jamais s'élever à l'ensemble, à une loi générale, laquelle, lien mystérieux, les unit et leur donne à tous leur raison d'être; c'est là qu'il faut chercher la cause pour laquelle l'école de Paris, il y a peu d'années, n'avait pas même une chaire de pathologie et de thérapeutique générales. De toutes les sciences médicales, ce sont cependant les deux plus importantes, celles qui fournissent à l'étudiant des principes généraux, qui, semblables au fil d'Ariane, le guideront dans les mystérieux labyrinthes de la vie, et qui, dans les cas obscurs, viendront à son aide. Il est vrai que, depuis, cette chaire a été créée, mais qu'elle est loin de répondre à son but. Accordée à M. Broussais, homme d'un haut mérite, mais qui, en voulant donner une application trop générale à un principe qui n'en était pas susceptible, a fait d'autant plus de tort à la médecine que ses moyens employés à soutenir une première assertion fausse étaient plus grands; cette chaire lui servait peur enseigner, non ces deux doctrines, mais ses propres idées, guides fallacieux, qui égareront plus tard celui qui aura eu foi en elles. Evi-

demment, il ne peut en être autrement. L'auteur d'une doctrine doit nécessairement la croire la véritable, et être exclusif, injuste envers d'autres (1).

Cette même disposition des esprits est encore la cause pour laquelle on a jusqu'à présent donné trop peu d'attention à la matière médicale, science si immense, si importante pour la médecine, étant celle qui fournit les instruments à la thérapeutique.

L'histoire naturelle avait beau continuer tous les jours à nous offrir de nouveaux agents, la chimie nous en créer et nous révéler quelques-unes de leurs mystérieuses propriétés; la toxicologie elle-même nous conduire plus avant dans l'étude de ces dernières, nous révéler dans chaque corps tout un monde distinct, et qui devait par conséquent produire sur l'organisme malade des effets différents de ceux de tout autre, le système une fois admis, qui, dans sa simplicité si lucide, prétendait guérir sans eux, n'en avait que faire; la nature en vain était riche pour lui.

Avec une matière médicale si restreinte, avec une connaissance si bornée des propriétés des agents externes sur l'organisme malade; avec une méfiance en quelque sorte instinctive envers eux, un parti en quelque sorte pris d'avance de les repousser, est-il étonnant que la thérapeutique, dernier but de toutes les études médicales, elle qui de

(1) Nous répétons que ce travail a été écrit il y a déjà plusieurs années.

la médecine fait un art divin, restât imparfaite, et que, loin de faire des progrès, elle ait peut-être reculé? J'en excepte toutefois quelques travaux spéciaux, et quelques efforts isolés à changer de direction, mais qui, ne s'appuyant pas sur des principes sûrs, sur une science certaine, ne pouvaient, en thérapeutique, conduire à un grand résultat, et de plus restent encore inconnus à la majorité des étudiants.

Abstraction faite de ces travaux isolés, l'école vous dira longuement comment reconnaître une maladie, ou plutôt les lésions physiques d'un organe, fort distinctes de la maladie, qui est une affection dynamique, du moins à son début, et elle ne vous dira presque rien sur la manière de la guérir. Et cependant à quoi me sert le diagnostic, s'il ne me conduit à un traitement rationnel?

« Il me semble, messieurs, disait naguère M. Liadières, qu'un médecin qui voit le mal et ne voit pas le remède ne doit pas inspirer beaucoup de confiance. » Discours prononcé à la chambre des députés le 17 avril 1838.

On nous accusera peut-être d'injustice dans notre appréciation de l'école de Paris, et on nous opposera, avec beaucoup de raison, les hommes illustres qu'elle possède. A Dieu ne plaise que, dans notre inanité, nous ne soyons le premier à leur porter le tribut de notre admiration, d'autant plus sincère qu'il leur a fallu plus de puissance pour résister au torrent, et pour créer tant de beaux

travaux, malgré une mauvaise doctrine. Mais ce n'est pas de quelques hommes et travaux isolés, incohérents et quelquefois opposés entre eux, qu'il pouvait être question ici : c'est de la tendance des esprits, de la doctrine, qui, quoique reconnue insuffisante et même erronée, y règne cependant encore, et y régnera aussi longtemps qu'elle ne sera pas remplacée par une meilleure, comprenant et expliquant tous les faits. C'est la valeur de la doctrine régnante qui fait principalement le mérite d'une école. Un corps enseignant, tout recommandable qu'il soit à d'autres titres, et des ressources matérielles immenses, sont moins utiles; car c'est l'esprit qui vivifie. Où la bonne doctrine manque, les faits ne peuvent être compris, la science marche incertaine, les travaux manquent de plan, d'appui, de cohésion; entre eux il y a anarchie, contradiction; et l'étudiant et le médecin, au lieu d'avoir des guides sûrs, restent abandonnés à leur bonne ou mauvaise étoile. La médecine et toutes les autres sciences veulent aujourd'hui un système, le seul vrai, le seul compréhensif de tous les faits, lequel ne peut être que la connaissance intime du plan de la création. Si ce système n'existe pas, il faut le chercher : « *quærite et invenietis.* » S'il existe déjà, il faut l'étudier, et c'est à quoi l'école de Paris, jusqu'à ces dernières années, s'était refusée. Et voici pourquoi nous ne croyons pas avoir été trop sévère envers elle.

Pour remédier à cet état de choses, une amélio-

ration de l'organisation matérielle ne peut, il est vrai, pas tout faire, car c'est une modification de la disposition générale des esprits, des opinions scientifiques ayant cours, que cela demanderait, et celle-ci ne peut être que le résultat tardif de la marche du temps, des efforts de plusieurs, et d'une foule d'autres conditions qui lient ce problème à tous les autres, que l'époque actuelle fait surgir. Des changements dans l'organisation matérielle peuvent néanmoins coopérer à ce résultat et par conséquent ne devront pas être négligés.

Nous avons vu qu'une des causes de cet état était la suprématie que les écoles de Paris ont sur les autres, et qu'elles empruntent en grande partie à l'ascendant que cette ville a sur la France et le monde. Aucune école, aucun homme en province ne peut obtenir une appréciation juste. De plus les écoles de province sont pour cette raison vraiment *infériorisées;* et pour avoir de l'éclat elles manquent des ressources nécessaires données à Paris. Des hommes supérieurs aussi ne leur arrivent pas en assez grand nombre, et alors ceux qu'elles possèdent, mal secondés, y perdent une partie de leur puissance. Pour arriver à l'acquisition d'un éclat égal, il faudrait en un mot à une école ou à un homme en province peut-être dix fois plus de travaux et de ressources intellectuelles qu'il ne leur en faudrait à Paris. Tellement est enracinée l'habitude de conclure de la grandeur de la ville à la supériorité de ses habitants, celle de croire que

semblable à Antée, un homme, dès qu'il touche ce sol sacré, y puise de nouvelles forces, tandis qu'en réalité le contraire a souvent lieu, ce qui n'empêche pas qu'un homme médiocre doué de savoir-faire et soutenu par les ressources et l'éclat de la ville, n'y soit quelquefois déclaré grand homme.

Pour remettre les choses dans leur position naturelle, une des premières mesures réclamées déjà depuis longtemps, serait donc de créer à Paris des contrepoids réels, de lui opposer une plus grande rivalité. Que les départements aient, par exemple, six grandes écoles de médecine placées à Strasbourg, Lyon, Montpellier, Bordeaux, Nantes, Lille, ou si l'on aime mieux dans d'autres et de moins grandes villes, et cette rivalité, trop faiblement exercée aujourd'hui par deux écoles écrasées, sera une rivalité réelle. Que l'on mette tous les soins à l'organisation de ces écoles, au choix de leurs professeurs, au nombre et à la destination de leurs chaires, qu'on les pourvoie richement de tout le matériel convenable. La France est assez riche en hommes et en ressources pour ne pas s'y épuiser. Si le sol de l'Allemagne porte cinquante universités, comment celui de la France ne porterait-il pas sept écoles de médecine ?

Quant au choix des doctrines à enseigner, nous désirerions qu'outre les chaires existantes dans les écoles actuelles, il y eût dans chacune une chaire de haute philosophie appliquée à la médecine; nous y voudrions une chaire d'histoire de la médecine,

une de pathologie et de thérapeutique générales, une autre de géographie médicale ; cette dernière s'occuperait d'étudier tous les points du globe, mais surtout chaque contrée respective où ces écoles seraient situées, le propre pays, sous les rapports de leur salubrité, de ce que leurs maladies offrent de particulier, etc., etc. Nous voudrions aussi y voir donner beaucoup plus de soins à la matière médicale et à la thérapeutique spéciale.

Pour rendre aux écoles un vernis d'érudition qu'elles ont perdu, et pour avoir une plus grande garantie d'une bonne éducation préliminaire et afin que les connaissances qu'avec tant de peines nous acquérons dans nos colléges ne fussent pas entièrement superflues et perdues, nous voudrions que les langues anciennes, selon nous encore aujourd'hui base de toute bonne éducation scientifique, n'y fussent pas tout à fait abandonnées. Quelques cours théoriques et surtout cliniques serviraient dans ce but. Il est pénible, par exemple, pour ceux des professeurs qui veulent bien encore faire une véritable clinique au lit du malade même, tel que le mot l'indique ; il est, disons-nous, pénible de les entendre s'exprimer dans une langue que le malade comprend, analyser devant lui ses souffrances, en porter un pronostic peut-être fâcheux. — Dans ce cas, il serait de toute convenance de se servir de la langue latine, de même que pour les compositions écrites, surtout la thèse inaugurale, et l'argumentation que celle-ci impose. Et certes un élève écri-

vant et parlant assez le latin pour soutenir une discussion scientifique ne serait pas entièrement ignorant, comme il s'en voit aujourd'hui. Un jeune homme illettré, attrapant à l'aide de quelques mots latins un diplôme de bachelier ès-lettres, n'en serait pas pour cela beaucoup plus avancé; de plus grandes difficultés l'attendraient plus tard, ou son ignorance et la fausseté de son diplôme paraîtraient en leur vrai jour (1). Nous voudrions encore que les

(1) On pourrait objecter que l'éducation littéraire et classique actuelle ne contribue que très-indirectement à l'acquisition et au perfectionnement d'une science spéciale, telle qu'est la médecine, et que sans cette éducation l'on pourrait devenir tout aussi bon médecin. Je répondrai à cette objection que la médecine, étant la synthèse de toutes les sciences, n'est pas une science spéciale, et que tous les éléments qui constituent les sciences fragmentaires, doivent contribuer à sa constitution; que rien ne lui est étranger; qu'ensuite, pour aborder l'étude de la médecine, il faut déjà posséder un esprit cultivé, habitué au travail, habitué à vaincre les difficultés, et doué d'une foule de connaissances. Or, quoi de plus propre pour nous pourvoir de ces qualités que l'éducation classique, savante et littéraire? — sauf les défauts qui s'y trouvent et que je n'examinerai pas à présent. — Qu'ensuite le médecin est un homme qui a besoin d'un certain ascendant et d'une grande influence sur toutes les classes de la société, et que, pour acquérir cet avantage, il ne doit en rien être inférieur aux classes les plus élevées. Car s'il leur était inférieur, il serait dominé et il manquerait de cet ascendant qu'il est bon qu'il possède, même dans l'intérêt du malade. Or, comme après la fortune, je devrais même dire, avant la fortune, c'est l'intelligence qui donne

professeurs eussent un intérêt qui les excitât à faire le meilleur enseignement possible. En d'autres pays on a obtenu en partie ce résultat, en attribuant à leurs chaires un traitement fixe moins élevé, et en laissant à l'étudiant, dégagé alors des rétributions universitaires et libre de suivre le cours de tel ou tel professeur, en lui payant une prime, le soin de le compléter. De cette manière, celui qui enseigne mieux doit avoir un plus grand nombre de disciples, et ses émoluments doivent croître en proportion, sans compter une plus grande part de gloire, qui en résulte pour lui, tandis qu'en France non-seulement le premier, mais aussi le dernier mobile lui sont enlevés; en effet, chez nous, l'étudiant, pour répondre à un appel dont l'attente pèse tous les jours sur lui, est forcé de se rendre au cours, dût-il s'y ennuyer, y dût-il dormir; chez nous il lui est interdit de protester par son absence contre la nullité de l'enseignement; quel

---

cet ascendant dans toute société qui n'est pas entièrement stupide, et que le médecin a peut-être encore plus de facilité de cultiver celle-ci que d'acquérir celle-là, quoique ces deux choses ne puissent guère se séparer, — il fait bien de la cultiver le mieux qu'il peut. Les prêtres sont restés puissants tant qu'ils furent les plus instruits ; dès qu'ils furent inférieurs sous ce rapport, ils ont cessé de l'être. Et il en est ainsi de toute autre classe de la société qui prétend à une supériorité quelconque; il en est ainsi des gouvernements; il en est ainsi bien plus encore des médecins, dont l'influence est basée sur la supériorité intellectuelle seule, tandis que les deux classes citées ont ou avaient en outre le pouvoir.

fruit peut-il résulter pour son instruction d'être amené de force à une leçon si l'on n'y amène que son corps et si son âme est ailleurs? Certes, si le professeur a un mérite réel, il dédaignera ce trivial et inintelligent moyen d'augmenter le nombre de ses auditeurs. En mentionnant du reste le moyen dont nous avons parlé, nous n'avons pas voulu prétendre qu'il n'eût aussi des inconvénients; nous lui en trouvons même de grands; nous n'avons voulu qu'etayer le problème posé, et laisser libre de lui trouver une meilleure solution.

Nous voudrions enfin pour nos écoles une certaine indépendance et liberté, absence de tracasseries des autorités civiles ordinaires. Nous voudrions, ainsi que cela existait dans l'ancienne université, que les écoles destinées à fournir des lumières au pays, en eussent assez pour savoir se régir elles-mêmes, quoique l'autorité supérieure pût avoir l'œil sur elles; nous leur voudrions donc des magistrats à elles, pris parmi leurs hommes célèbres; une juridiction spéciale, à moins de délits et actes sortant évidemment de leurs attributions. Et pour faciliter aux écoles le maintien de l'ordre, de l'application, des mœurs, et pour ne pas mettre trop souvent les professeurs, magistrats supérieurs, en conflit avec les étudiants, ce qui pour ceux-ci, les écoles et le pays, est toujours déplorable et très-nuisible aux études; il serait encore bon que les étudiants entre eux établissent une certaine police dont nous ne voulons pas rechercher le sta-

tuts, mais dont la création serait facilitée par la hiérarchie et l'ordre que nous avons proposé pour l'enseignement.

Dans ces six grandes écoles départementales, bien pourvues d'hommes capables et de toutes les ressources matérielles nécessaires, avec un plus grand nombre de journaux scientifiques et de travaux importants, pullulants sur une foule de points à la fois, l'école de Paris trouverait une rivalité véritable. Cette rivalité la forcerait elle-même à faire plus d'efforts pour garder le juste ascendant que nous lui désirons surtout comme principale école pratique, et pour se maintenir dans l'opinion au rang que sans trop de peine elle a pu conserver jusqu'à ce jour, grâce à un très-petit nombre d'écoles rivales et à l'éclat que lui procurent la ville et ses ressources matérielles immenses, avantage qui l'ont placée à une hauteur que ses travaux et doctrines ne lui auraient quelquefois pas acquise.

Avec l'ordre que nous venons de proposer, on voit que nous aurions réellement une organisation, c'est-à-dire une synergie, un concours de toutes les parties d'un tout vers le même but; et uul doute que cet état ne devînt un levier puissant pour le progrès de la science, et ne rendît les années d'études plus fructueuses et moins dangereuses pour l'étudiant. Celui-ci dans l'école trouverait une ombre de sollicitude, de providence qui le suivrait même au delà, dans sa vie pratique, et lui donnerait réellement le droit de la nommer sa douce mère, *alma mater*, —

qualification qui, dans l'état actuel, serait quelquefois peu méritée.

Dans les aperçus que nous venons d'émettre sur les études et les écoles, nous ne nous sommes pas occupé de l'organisation intime de celles-ci et principalement du mode à adopter pour le choix du corps enseignant, ce qui est une question intercurrente du plus haut intérêt. Nous pensons, nous, que si le pouvoir se défendait mieux de l'esprit de favoritisme auquel il est enclin, comme le sont les hommes pris isolément, ce choix devrait être dans ses attributions, parce que c'est lui qui a en main la haute direction de la société, sa haute initiation. Malheureusement l'expérience est là pour dire qu'il n'en a pas toujours été ainsi.

Or, pour éviter ce que dans le passé il y avait eu d'injuste et de nuisible, de décourageant pour le talent et le génie, on a cru trouver un instrument infaillible dans le concours. Là, pensait-on, toutes les facultés, toutes les connaissances, tout le génie se montreront au grand jour devant des juges compétents et impartiaux, et le plus méritant ne pourra manquer de cueillir la palme.

Cette opinion, née du dogme nivelateur et égalitaire qui a servi de base aux révolutions modernes, de base aux réactions peu mûres et mal calculées contre l'oppression ancienne, en tant qu'elle se rapporte à notre sujet, mérite que nous nous y arrêtions un moment. Or il nous paraît plus que probable que ce concours non plus ne présente pas

toutes les garanties que l'on s'en était promises et peut-être des inconvénients encore plus grands que l'ancien ordre de choses, et cela parce que :

1° Les juges dans ce nouvel ordre sont des hommes comme l'étaient ceux de l'ordre ancien, et comme tels sous l'influence du favoritisme, et plus peut-être encore que ceux de l'ancien ordre; ceci est connu tellement qu'il est devenu proverbial « que nul n'aura de l'esprit que nous et nos amis. » Nous savons que de tout temps les masses, soit du peuple, soit des savants, ont été formées de lourdes médiocrités prêtes à repousser tout ce qui était soit au-dessus de leur portée, soit contre leurs intérêts. Que l'on nous cite un principe, une idée, qui, pour obtenir droit de cité, n'ait pas eu des siècles de luttes à soutenir contre ces lourdes masses ; et cependant c'étaient eux, les condamnés, qui étaient les vrais guides, les initiateurs du genre humain ; et cependant depuis la ciguë de Socrate jusqu'à la croix du Christ, à l'inquisition frappant Galilée et Copernic, jusqu'à Colomb, jusqu'à Lavoisier nous initiant aux mystères du monde et succombant, ô honte ! à une intrigue de coulisse, à la basse jalousie de rivaux, la misère et la mort ont toujours été le salaire dont l'humanité paya leurs immortels travaux. Et c'est à des tribunaux semblables que l'on veut en médecine confier l'élection du corps enseignant. Mais qui choisiront ces tribunaux, si ce n'est leurs propres membres, ou leurs amis et favoris ? Choisiront-ils celui qui, en appor-

tant au monde une idée nouvelle, sera venu troubler leur heureux repos, leur tranquille possession? O non! La ciguë à celui-ci, la croix à celui-là! mais pas de place, qui lui donnerait un appui, une influence! On sait le louable esprit dont était animé un saint conclave, en nommant pape Sixte-Quint, le gardien de pourceaux. Ne fut-il pas élu, humainement parlant, parce que, impotent et idiot que le saint conclave le croyait, il lui paraissait le chef le moins dangereux pour son influence? C'étaient là les qualités qui, de la part des hommes, lui valurent la triple couronne et les clefs de Saint-Pierre, qualités dont du reste il sut vite se dépouiller, quand, apprenant son élection, il jeta ses béquilles et, en se redressant, s'écria : *Papa sum!* Et si cela se fait de la part d'un saint conclave, que sera-ce de la part des pauvres coteries du jour? L'esprit de ce conclave : « *Licet si magna componere parvis, sacraque profanis,* » est l'esprit de toute coterie, savante, politique ou autre; « repousser tout ce qui est grand, et exalter tout ce qui est médiocre : » on voit donc par là qu'avec de pareils juges et un tel mode de choix, tout ce qu'il y a de grand, de beau, d'insolite, sera toujours repoussé.

Ensuite croira-t-on vraiment que ce soit chose si facile, même avec toute l'intégrité et l'impartialité possibles, de juger d'une manière sûre des facultés humaines, infinies en forme, en étendue, en puissance, susceptibles, selon le mode de culture, d'une élevation sans limites? Un juge peut-il savoir ce que

pèse une âme, les germes qu'elle enferme et qui peut-être dans le moment même sont endormis, latents, pour s'épanouir magnifiquement après, quand un rayon de lumière les aura éveillés? « *Non omnia possumus omnes* » est un fait reconnu de tout temps. Eh bien, et qui plus est, les facultés et qualités principalement susceptibles de paraître et de briller et d'emporter la palme dans un concours, seront la plupart du temps exclusives des grandes qualités du génie.

On sait la sainte timidité qui presque toujours est l'apanage des grands hommes. Semblables à la sensitive, ils s'épanouissent dans un milieu ami, et se resserrent à un contact hostile. Jean-Jacques, l'auteur du Contrat social, malgré la profondeur de son esprit, eût été mauvais concurrent, lui qui ne savait pas dire trois mots devant un comité de quelques hommes. Un des plus grands hommes de tous les temps, Charles Fourier, que nous avons eu le bonheur de connaître personnellement, eût aussi été peu propre à emporter la palme dans un concours, et la bêtise de l'immortel la Fontaine est devenue proverbiale. Ainsi les facultés qui se nourrissent de méditation, de recueillement, souvent les plus fécondes, seraient souvent aussi les moins propres pour ce genre de lutte.

Il nous est donc démontré que, si le concours restait pendant longtemps la seule voie ouverte, le corps enseignant perdrait ce haut mérite que pendant si longtemps il avait possédé ; qu'il ne

serait plus composé que de bruyantes et inintelligentes médiocrités (véritables frelons, dérobant le miel recueilli par les abeilles), — érudites peut-être, mais n'ayant rien de cette étincelle sacrée qui constitue le génie, lequel fait la véritable gloire et la puissance et des écoles et de l'humanité.

Mais c'est aller trop loin, nous dira-t-on, que de s'égarer dans de si hautes régions au sujet du mode du choix des professeurs de médecine. Nous ne le croyons pas, il est vrai; car ce sujet est assez important, et puis tous les sujets se tiennent et leurs lois de coordination sont les mêmes. — Néanmoins nous nous arrêtons, en nous résumant et en disant que, tout en conservant, du moins pour le moment, le concours pour la généralité des cas, il faudrait ne pas le rendre loi absolue, et laisser un autre abord ouvert aux hommes exceptionnels qui, de notoriété publique créateurs d'immortels travaux, devraient être dispensés de briguer les suffrages, et dont, tout au contraire, les suffrages devraient être brigués par les écoles. Il est vrai que dans l'état actuel, où une seule école, celle de Paris, l'emporte sur le petit nombre des autres, ce serait difficile. En Allemagne, où cinquante écoles rivalisent pour rehausser leur éclat, les hommes de mérite ont bien plus de garantie d'une appréciation juste.

Les inconvénients dont nous venons de parler tiennent à l'ensemble de l'état social, et non à tel ou tel mode de nomination ou de choix, lesquels ne pourront toujours changer que la forme, et jamais

le fond des choses, tant que durera l'état social dans lequel elles prennent racine; aussi longtemps que l'homme n'aura pour toute ressource qu'une seule carrière à parcourir, que dans celle-ci il sera lancé par le hasard et par mille circonstances étrangères à son état intérieur, à ses facultés et à ses vœux; aussi longtemps chaque carrière sera encombrée de sujets fort médiocres pour elle, excellents peut-être pour d'autres, mais qui ne manqueront pas, du reste, d'une certaine adresse pour se maintenir, et cela aux dépens de sujets plus distingués dont ils sont forcés d'occuper la place, dans la seule position qui leur est dévolue et qui seule les fait exister. Peu d'exceptions viendront ici faire infraction à la généralité de la loi. Tout serait bien différent, si chaque homme avait à parcourir plusieurs carrières fort différentes et demandant des facultés variées, lesquelles toutes lui fourniraient de quoi satisfaire à ses premiers besoins. Là il se sentirait bien vite attiré par celle pour laquelle il aurait le plus de capacité, et détourné de celles pour lesquelles il en aurait le moins. Dans les premières il serait sûr de se distinguer et de briller; dans les dernières il ne serait toujours que médiocre, raison pour laquelle, sa position matérielle n'en souffrant que peu ou pas du tout, il s'en éloignerait et en laisserait l'abord libre aux capacités spéciales, que la nature y aurait appelées.

Il est donc démontré que, tant que les éléments

actuels de la société seront conservés, cet état, quoi qu'on fasse, produira toujours à peu près les mêmes inconvénients. Et un pouvoir, ayant un sentiment profond de ses devoirs, et plus que le reste de la société une haute capacité unie à une bienveillante sollicitude pour tous, sera encore ce qu'il y aura de plus propre à les atténuer.

Il nous resterait à examiner s'il vaut mieux que es diverses facultés soient séparées et placées dans des localités différentes, sans aucun lien d'union entre elles, ou bien qu'elles soient placées dans les mêmes localités, unies par un lien intime, régies par les mêmes lois et règlements, et se complétant et se servant réciproquement; en un mot, s'il vaut mieux, comme en Allemagne et dans d'autres pays, avoir des universités, ou bien, comme en France, des écoles spéciales isolées. Cette question débordant notre cadre, nous sommes forcés de ne pas nous y arrêter. Cependant nous dirons que, l'esprit humain étant un, les diverses sciences n'étant que les fragments ou plutôt les diverses faces de la même science, qui ne peut être qu'une, et pouvant se servir réciproquement, nous opinons en faveur de l'union des écoles, en faveur des universités.

EXAMENS.

Les études terminées, comment constater la capacité des candidats?

Une première question se présente ici :

L'état a-t-il eu raison de rendre les écoles juges absolus et sans appel de cette capacité ?

Selon nous, évidemment non. Les professeurs des écoles sont, moins que tout autre juge, propres à la constater :

1° Parce que cette capacité est en quelque sorte leur ouvrage. Or, comme tout père est enclin à l'indulgence envers ses enfants, ainsi le seront-ils envers leurs élèves. Le moyen de refuser un jeune homme qui depuis des années est notre disciple !

2° Leur intérêt, leur réputation seraient, en le faisant, en quelque sorte lésés. Si le candidat ne sait rien, la responsabilité en retombe toujours plus ou moins sur l'école qu'il a fréquentée ; car moralement c'est à elle à faire qu'il sache quelque chose.

3° Parce que tout pouvoir sans contrôle et contrepoids tend de sa nature à empiéter. Or, les écoles, quant à l'admission des candidats, sont de vrais pouvoirs absolus. Elles décident comme tels en arbitres souverains du sort des élèves et par contrecoup de celui du pays, dont

4° L'intérêt n'est pas le leur. En effet, pourvu qu'eux, les juges, soient dans une position satisfaisante, peu pourrait leur importer que le pays fût pourvu de mauvais médecins. Tout au contraire, leur intérêt demanderait qu'il en fût ainsi. Moins bien le peuple sera traité en première instance par les médecins des localités, plus il affluera dans les grandes écoles et capitales chercher de meilleurs conseils, quoique souvent en vain, conseils qui

leur seront toutefois chèrement payés. En avançant cette assertion, nous ne voulons du reste signaler que la réalité du fait, sans prétendre que sciemment les professeurs se laisseront guider par des motifs semblables. Mais, s'ils ne le font pas, il n'en est pas moins vrai qu'ils auraient intérêt à le faire, qu'ils se trouvent placés entre deux impulsions contraires, état qu'une bonne organisation leur devrait épargner. Bien plus, les professeurs examinateurs touchent un droit de présence quand les candidats sont admis, lequel leur est refusé quand ils sont renvoyés : motif de plus pour ne jamais les renvoyer, quelque ignorants qu'ils pussent être.

Pour parer autant que possible à ces inconvénients, qui sont absolument les mêmes que ceux qui ont porté la nation à abolir tout pouvoir absolu et à établir des contrepoids quelconques, quoique nous n'ignorions pas combien peu aujourd'hui ceux-ci répondent à leur but, comme néanmoins ils peuvent valoir encore mieux que rien, et que d'ailleurs on pourra peut-être les y ramener ou les rendre plus conformes à l'objet de leur institution, nous proposerions, en vertu de la loi « *cuique suum* » : (*a*) que les écoles continuassent à délivrer des diplômes à tous ceux qu'elles auront jugés posséder les qualités requises, pourvu que (*b*) ces diplômes purement honorifiques ne conférassent point le droit d'exercer la médecine, mais seulement celui d'être admis sans nouveaux frais à des épreuves en seconde et dernière instance ; cette instance indépendante de

l'école serait composée des hautes notabilités médicales, prises dans un corps dont nous parlerons encore, et placée sous la surveillance de commissaires spéciaux du gouvernement, et, faisant contrepoids aux écoles, elle conférerait seule le droit d'exercer. Évidemment, notre proposition est raisonnable. Les écoles aujourd'hui sont juges et parties, et doivent cesser de l'être.

Si l'on ne voulait pas se déterminer à ces examens en seconde et dernière instance, il faudrait du moins qu'aux épreuves des écoles assistassent des savants étrangers à elles, commissionnés par le gouvernement, et qui auraient le droit de surveillance, et non-seulement celui d'un vote, mais même celui du veto.

Une autre combinaison pourrait encore être proposée à ce sujet, et qui satisferait bien plus l'école actuelle de Paris, mais qui de nouveau aurait l'inconvenient blâmé plus haut de donner à cette école une supériorité sur les autres, cette fois non-seulement de fait, mais encore de droit; savoir : les départements, comme nous l'avons dit, auraient six écoles, pouvant conférer le doctorat, et Paris formerait une école supérieure principalement pratique que tout docteur reçu dans une école de province serait tenu de fréquenter une année avant de recevoir le droit d'exercer, et ce droit lui-même serait conféré par cette école de Paris. Nous n'avons pas besoin d'insister sur les inconvénients qu'aurait cette combinaison tout le monde les sen-

tira. Non, une bonne fois : c'est l'état lui seul qui, par une commission spéciale, doit s'assurer des capacités des candidats.

Nous n'essayerons pas de tracer ici un programme des épreuves qu'il conviendra d'imposer aux candidats ; car ceci appartient à une question toute de détail et dont la solution ressort du sujet lui-même et de tout ce que nous avons dit jusqu'ici. Il s'agit de s'assurer si un homme est ou non capable de remplir les devoirs qu'impose la mission du médecin ; et il est tout naturel que les meilleurs procédés possibles soient mis en usage pour arriver à ce but.

CHAPITRE II.

ORGANISATION MÉDICALE. CRITIQUE. COUP D'OEIL SUR L'ÉTAT ACTUEL.

Après avoir traité dans notre premier chapitre des travaux préparatoires à la profession du médecin, nous abordons dans celui-ci, le plus important de notre traité, la carrière médicale elle-même; nous montrerons ce qu'elle est aujourd'hui pour le médecin et pour la nation ; nous indiquerons l'organisation qu'il nous paraît urgent de lui donner; en un mot, nous montrerons ce qu'elle est et ce qu'elle devrait et pourrait être.

Les études une fois terminées et le candidat ayant enfin suffisamment prouvé avoir l'instruction nécessaire pour la guérison des maux de ses semblables, sera-t-il comme aujourd'hui forcé de se jeter dans le monde, sans guide et sans garantie, forcé de se faire intrigant, de sacrifier son temps à l'avancement de ses affaires, au lieu de le consacrer aux importants travaux de la science, forcé de s'épuiser comme tant de fois aujourd'hui en efforts impuissants, de lutter avec un public non

compétent, avec des confrères dans lesquels il ne trouve qu'hostilité, détraction, au lieu de trouver en eux un bienveillant et intelligent appui; d'être souvent confondu avec tout rebouteur, rhabilleur, sorcier, marchand forain, bateleur, jongleur, etc., ignoble parentage dont il ne saura se délivrer (1) aujourd'hui, malgré sa jeunesse, sa fortune, et souvent sa santé sacrifiées aux études? Que Dieu nous en preserve : s'il devait en être ainsi, nous préférerions que la barbare liberté des peuples sauvages remplaçât les garanties et les protections illusoires de notre civilisation, quand toutefois elle

(1) A Montpellier j'en ai vu venir jusqu'aux portes de l'Ecole de Médecine et troubler par leurs tambours, musiques et harangues, les leçons des professeurs. Les étudiants eux-mêmes étaient plutôt disposés à courir de ce côté qu'à écouter les savantes leçons de messieurs tels et tels. C'était là le cas de les rappeler, en leur criant : «*Ecco il vero Policinello!*» passant alors à travers la filière d'épreuves que la loi nous impose, à nous pauvres conscrits, tandis qu'elle laisse libres, si même elle ne couvre de sa protection ces bateleurs.

Je présentais à M. le professeur Anglada la patente contradiction qui existe entre les exigences des écoles et la tolérance accordée à ces sujets. « Que voulez-vous que j'y fasse? » me répondit-il; « ces gens-là non-seulement sont tolérés, mais protégés. Ni M. le préfet, ni M. le procureur du roi, chargés de surveiller l'exécution de la loi, ne feront rien contre eux, et accueilleraient fort mal ceux qui viendraient les y engager. » — Quel encouragement aux bonnes études qu'un tel état de choses!

Je suis loin de confondre avec ces gens-là les sœurs hospi-

veut bien encore faire semblant de nous en accorder. Alors du moins il y aurait égalité et justice, avec un ordre honteux et barbare, il est vrai, tandis qu'aujourd'hui avec ce même ordre il y a criante injustice. Allez, jeunes gens, pleins d'espoir et d'illusion trompeuse, allez sacrifier vos années de jeunesse, votre fortune, votre santé, et souvent votre vie dans le beau Paris. Allez dans cet enfer, aux portes duquel devraient être gravées les terribles paroles du Dante : « *Lasciate ogni speranza voi ch' entrate.* » Allez dans ses amphithéâtres, salles de dissection, hôpitaux, etc., du matin au

---

talières, de charité, etc. Néanmoins, il y aurait aussi quelque chose à dire à leur égard. Tout en les admirant et tout en rendant justice à la charité et à la céleste bienfaisance de grand nombre d'entre elles, à leur sainteté même, j'oserais demander qu'elles aussi ne fussent pas dispensées de se soumettre à la loi générale. La sainteté, quelle que soit sa divine origine, dans l'exercice d'un art tout scientifique ne dispense pas de la science, du moins de nos jours. La science aussi, autre fleur céleste, est sainte et comme telle appelée à compléter la sainteté. Et cependant on sait que partout ces dames font une concurrence bien sérieuse aux médecins ; que, sans titres, sans surveillance et sans contrôle, elles exercent la médecine, et non toujours gratuitement. J'en ai connu qui se faisaient payer cinq sous et dix sous leurs visites et qui vendaient cher leur médicaments. Or, ne peuvent-elles pas aussi bien que d'autres mal faire ? que, si l'on voulait continuer à leur accorder cette faculté, il faudrait leur demander études et épreuves, et alors, pour être logique, accorder les mêmes droits à toute autre femme, ce que jusqu'à ce jour la loi n'a point accordé !

soir, gagner bonnes fièvres, typhus ou une bonne phthisie, afin de vous instruire et d'acquérir toutes les qualités requises. Allez ; le pouvoir vous en tiendra bien compte ! Le peu de garanties qu'il vous a fait entrevoir, il ne les respectera pas lui-même. Tous ses agents, ministres, préfets, maires, procureurs du roi, rivaliseront à qui mieux à violer les droits que vous aurez chèrement acquis; et le public vous confondra avec tous ces gens ignares auxquels vous serez honteux de vous voir assimilés. D'un autre côté, vous aurez beau avoir de la noblesse dans le cœur ; si vous avez dépensé votre fortune, il faudra gagner quelque chose pour vivre, et pour cela il faudra vous faire intrigants et vils. La science n'y fait rien. Si vous ne le faites pas, des gens qui ne vous valent pas et à qui rien ne coûte, le feront. Ils vous repousseront de toutes vos positions, et, malgré votre dignité et votre science, vous irez croupir dans la misère.

Tel est, jeunes gens, le sort qui, à peu d'exceptions près, aujourd'hui vous attend. Ainsi du courage, et en avant !

Il y a des gens capables de défendre, au nom de la liberté et de l'égalité, un semblable désordre. Il faut cependant s'entendre sur les mots : qu'est-ce que la liberté dans son acception actuelle? C'est, si nous ne nous trompons, l'absence d'entraves imposées à nos actions ; c'est l'absence d'un mal, c'est en quelque sorte un état neutre, d'où

des lignes partent également vers le bien et vers le mal; c'est une faculté ou plutôt un état, qui nous permet d'employer toutes nos facultés; c'est, si l'on veut, un bien purement négatif. C'est tout cela, mais rien de plus. Ce n'est donc pas un bien véritable, positif, réel, mais il dépendra de l'emploi que nous en ferons d'en faire une source de bien ou de mal; si cet emploi est bon et sage, il en résultera pour nous du bien; s'il est mauvais, il en résultera du mal; et si l'emploi en est nul, il n'en résultera rien. Or nous le voyons, cette faculté toute louable qu'elle est, si rien de supérieur, une règle fixe n'en guide l'emploi, présente du moins autant de chances pour le mal que pour le bien. Ou voudrions-nous peut-être prétendre qu'elle-même dans l'état actuel enferme cette règle? Evidemment ce n'est pas, et l'expérience de tous les siècles viendrait protester contre cette assertion. Dans tout temps et en tout lieu, nous avons vu un mauvais emploi fait de la liberté; nous l'avons vue servir à l'augmentation de la somme du mal. Mais quelle est donc alors la vraie et universelle tendance de l'humanité? Nous ne lui en connaissons que celle vers le bien, vers le bonheur, «*nam, nulla est homini causa philosophandi nisi ut beatus sit;*» (1) c'est celle-ci qui seule résume toutes ses

(1) C'est ce terme sacré, que tous les cours invoquent et que cherchent toutes nos larmes et tous nos soupirs, que toutes les voix bénissent et que célèbrent toutes les créations. Lui, l'animation du monde, immortel rayon de Dieu, et son

autres tendances : celle qui résume son histoire. En conséquence, la liberté elle-même n'a de valeur qu'autant qu'elle vient augmenter la somme du bonheur. C'est donc celui-ci qui est le dernier but proposé à l'humanité, qui est le dernier terme de ses efforts, lui dont la réalisation demande des conditions multiples : la satisfaction intégrale de l'homme physique, moral et intellectuel. Or, si un jour il venait à être prouvé qu'avec la liberté prise dans le sens actuel, ce but ultérieur, ce bien suprême, ce bonheur ne peut être atteint, la société serait assurément dans ses droits, si elle la sacrifiait en tout ou en partie, afin d'acquérir ce bien supérieur.

Or l'hypothèse admise ici un instant est la vérité. La satisfaction intégrale de l'homme physique, moral et intellectuel, ou son bonheur, est impossible avec une liberté telle que nos hommes politiques l'ont comprise; avec cette liberté, l'homme, qui ne peut vivre que dans un étroit connexus avec ses semblables, est isolé ; il court dans une direction prise au hasard, que rien n'a calculée d'avance, et que mille autres viennent en tous sens croiser, en se heurtant avec lui. De là, force coups et contusions, qui déjà ne sont pas le bonheur. De même,

---

magnifique vêtement; lui, auquel depuis le moucheron jusqu'au chérubin, par une chaîne magique, tous les êtres sont attachés; lui, dont les éléments son jetés avec profusion sur toute la nature; lui, qui seul est digne de Dieu : c'est à lui que notre culte est destiné.

quand dans un but quelconque, et en vertu de sa pleine liberté, il a parcouru une certaine ligne, d'autres, en vertu de cette même liberté, ayant parcouru cette ligne comme lui, il a contre lui un nombre infini de chances que d'autres auront atteint ce but avant lui, et qu'il aura fait sa course en vain, ce qui encore n'est pas le bonheur, ce qui même devient pour lui, quand ce but lui était de nécessité absolue, un malheur réel ; ou encore la conquête d'un but demande des forces plus grandes que les siennes, et comme il est seul, il la manque encore, malgré tous ses efforts, et ceci encore n'est pas le bonheur. Il en résulte donc que presque aucune des conditions nécessaires à son bonheur ne peut de cette manière être atteinte, et que l'homme est immensément malheureux, privé de presque tout ce qui lui serait nécessaire et à quoi la barbare liberté, dont naguère il était si fière, ne suppléera pas.

Si maintenant, devenu plus sage par une triste expérience, il venait dire à ses voisins, qui jusqu'à ce jour le gênaient et qu'il gênait : « Voisins, nous nous faisons réciproquement du tort ; tâchons de nous entendre, puisqu'enfin chacun de nous est aussi libre que tout autre, et que de cette liberté même, que nous chérissions tant, provient notre mal. que votre liberté gêne la mienne et la mienne la vôtre. Eh bien, posons-nous un but commun, qui ne peut être autre que notre bien-être à nous tous ; faisons l'inventaire de nos forces et de ce

qu'elles auront à faire ; distribuons-nous les rôles ; chacun, autant que cela sera possible, y choisira de préférence celui pour lequel il aura plus de goût, plus d'adresse et de capacité. De cette manière chaque travail ou parcelle de travail n'aura plus besoin d'être répété par chacun de nous ; il suffira qu'un seul ou un petit nombre le fassent, tandis que les autres en feront d'autres : un seul, par exemple, suffira pour mener à la ville, à l'aide d'un petit chariot, nos œufs, notre lait, les quelques paniers de fraises que chacun jusqu'à ce jour était obligé d'y porter, en même temps qu'il y devait souvent passer la journée pour les vendre. De là il résultera pour nous une grande économie de temps et souvent de frais ; de plus, comme chacun fera le travail pour lequel il aura plus d'aptitude, et qu'il le fera avec plus de plaisir, le produit aussi sera meilleur et plus grand ; car tous nous ne sommes pas également aptes à tout : « *non omnia possumus omnes.* » De plus, notre liberté même ne sera pas sacrifiée ; tout au contraire, elle se trouvera d'emblée délivrée des entraves que chacun de nous lui opposait jusqu'alors. Mais, au lieu de nous blesser réciproquement, de nous arracher les lambeaux d'un bien insuffisant pour tous, quand nous devions nous occuper d'en augmenter la somme, afin qu'elle devienne suffisante ; au lieu de tout ceci, nous nous aiderons réciproquement ; nos efforts, qui s'entre-détruisaient jusqu'à ce jour, étant réunis et dirigés vers un même but, nous l'atteindrons avec plus de

facilité et de promptitude, et nous aurons ensuite le temps de jouir. Et de même que l'abeille fait avec assiduité et plaisir et sans se plaindre de l'esclavage un travail nécessaire, de même le ferons-nous, et ainsi que l'estomac, pour me servir d'une comparaison prise en nous-mêmes, ne dit pas aux intestins, ni la rate au foie, ni le cœur aux poumons ou au cerveau : Je ne veux pas coopérer à votre travail, je veux être maître et libre chez moi; « *chacun chez soi,* » — ainsi nous aussi n'aurons plus cet étroit égoïsme qui, loin de nous faire vivre, nous tue. Car vous comprenez bien que du jour où les divers organes de notre corps agiraient ainsi, du jour où ils refuseraient leur concours au but commun, de ce jour il y aurait maladie, et leur destruction à tous ne se ferait pas attendre longtemps. »

» Et tel que dans notre organisme individuel, tel les choses se passent dans l'organisme social, soumis aux mêmes lois. Si donc nous tous également libres tenions un pareil langage, il arriverait un moment où notre état social tel quel serait dissous, et où nous serions tous exactement opposés l'un à l'autre, nous rendant réciproquement tout acte, tout mouvement impossible. Du reste, en réalité il n'en est pas ainsi : tous, nous ne sommes pas également libres; de libres il n'y a que les riches et les puissants; pour les autres, esclaves de la faim et de la misère, la liberté n'existe pas. Avant de parler de liberté, nous devons avoir une existence assurée. Si nous ne nous sommes pas aperçu d'abord de cette

nécessité, c'est que l'esclavage des hommes avait pendant longtemps si lourdement pesé sur nous, qu'avec quelque apparence de raison nous avons pu croire que, débarrassés de ce mal, nous n'en aurions plus d'autre à souffrir. Il n'en est rien ; il en est un bien plus grand, plus profond; c'est notre misère, notre dénuement, notre ignorance, notre isolement, qui tous se tiennent et sont le produit l'un de l'autre, et dont le despotisme lui-même, si antique qu'il soit, n'était aussi que le produit. C'est là l'arbre auquel il faut porter la cognée pour faire cesser tous nos maux : tant qu'il sera debout, nous n'aurons rien fait; nous aurons beau lui couper les branches, despotisme ou autre, il les repoussera toujours avec une merveilleuse fécondité ; « *uno avulso, non deficit alter.* » — Voyez (pourrait-il encore leur dire), voyez ce laboureur isolé dans un champ aride, le travailler avec peine pendant seize heures par jour; personne ne l'y gêne : il y est libre, comme vous entendez ce mot; et cependant voyez, comme il est triste, comme il s'ennuie ; voyez s'il est heureux. Voyez d'un autre côté ces groupes de faucheurs, de moissonneurs, de batteurs en grange ; malgré un travail tout aussi fatigant, vous les voyez le soir revenir en chantant; ils sont plus heureux, et cependant chacun a été obligé d'harmoniser son travail avec celui des autres : chacun était moins libre que le bêcheur isolé. Voyez encore ces groupes de soldats animés par le combat; ils font un travail horrible : la mort

les y environne; cependant ils n'ont pas l'air de s'en douter ; ils sont joyeux, ils marchent en chantant ; cependant ils ne sont pas libres. C'est que l'homme, plus encore que de liberté, a besoin d'être aidé, d'harmoniser ses efforts avec ceux de ses frères, de compléter son être par le leur, de vivre dans cette sphère magnétique de ses semblables, dans laquelle il sent se dissiper les nuages amoncelés sur son front. Pourquoi, tout libres que nous y sommes, fuyons-nous le soir notre maison ? pourquoi allons-nous à travers la pluie et la boue dans un quartier éloigné de la ville chercher quelque société, société qui souvent encore nous sera nuisible ? Nous le faisons parce que nous ne pouvons vivre seuls, parce que nous sommes destinés à vivre avec nos semblables. —Voyez encore (continuerait-il un peu plus loin) : ces hommes placés, à la vérité, dans un même lieu, mais non réunis en groupes réguliers; ils essayent de danser sans avoir les premières notions de la danse; voyez comme ils se heurtent en tous sens, comme ils se font mal, comme inutilement ils se fatiguent, comme il y a absence de rhythme, de cadence, d'harmonie. Eh bien, dans nos efforts anarchiques, désordonnés, opposés jusqu'à ce jour, nous leur ressemblions. Voyez maintenant ces autres, harmoniquement groupés et sous l'influence d'une musique enivrante. Voyez comme leurs pas sont moelleux et cadencés, leurs mouvements souples, légers, comme ils savent tirer parti du peu d'espace qu'ils ont, comme, sans jamais se

gêner, ils décrivent des contours aussi nombreux que ceux du labyrinthe de Dédale; voyez comme le plaisir brille dans leurs yeux; voyez comme ils sont heureux. C'est que dans leur concours libre et affectionné tous ont un but identique; ils trouvent double avantage: non-seulement celui de ne rencontrer aucune gêne ni entrave chacun dans son voisin, mais, tout au contraire, aide et appui pour atteindre un but que seul il ne pourrait atteindre; mais encore celui de jouir de l'influence en quelque sorte électrique du rhythme et de l'harmonie nécessaires à son âme, et de celles d'une société qui lui plaît, qui fait son charme et son bonheur. Voyez, voyez, quelle différence entre ces deux réunions, et cependant ce sont des hommes semblables, en forme et en taille ils se ressemblent; mais c'est que les uns sont groupés et savent harmoniser leurs mouvements, tandis que les autres l'ignorent et ne forment qu'une cohue. — Eh bien, voisins (ajouterait-il), dès que nous le voudrons, dès que nous aurons coordonné nos efforts, nous ressemblerons aux premiers, et, comme eux, nous serons heureux. »

Celui qui parlerait ainsi à ses voisins aurait-il si grand tort, compromettrait-il si gravement la liberté?

Quant à l'égalité que peut vouloir désigner ce mot, si ce n'est un droit égal pour tous, de vivre dans un milieu harmonique et dans lequel chacun puisse pleinement donner essor à ses facultés, les déve-

lopper en tous sens pour son propre bien et celui de tous, *termes inséparables*, et jouir d'une manière équitable du produit de ses travaux ? Or, comme les facultés, les penchants, les goûts, sont infiniment variés, que la nature a partout visé à la plus grande inégalité, que sur le globe entier elle n'a pas créé deux feuilles égales, deux figures égales, il résulte précisement de ce droit inaliénable, égal pour tous, la plus grande inégalité possible. Et il devait en être ainsi ; car ce n'est qu'avec cette inégalité, où tous ont besoin de tous et se complètent réciproquement, que Dieu a pu atteindre son but : l'association, le perfectionnement indéfini de l'humanité et de la nature — et le bonheur. Car les produits de la nature, conformément à la loi fondamentale de la création, devant être infiniment variés, — les désirs des hommes non plus n'ont pu être les mêmes pour tous, et comme leurs facultés sont variées, ainsi leurs désirs, proportionnels à ces facultés, ainsi leurs droits, proportionnels aux facultés et désirs, et il fallait par conséquent, pour satisfaire ces désirs et ces droits, des objets divers et en doses diverses. Donner à tous les mêmes objets et en dose égale, ne serait donc pas seulement la plus grande injustice et la plus criante inégalité, mais encore pour tous le plus grand des malheurs.

Il résulte donc de ceci que dans une bonne société, au nom de la liberté et de l'égalité même, tous ne peuvent faire ce qu'une volonté isolée, anarchique, leur dicterait, et que tous ne peuvent

avoir les mêmes droits, et que la société doit toujours imposer des conditions à remplir préliminairement. La liberté comprise comme absence de toute autorité, si elle pouvait exister un instant, ne serait évidemment pas ce bien suprême, but des recherches de l'humanité ; elle ne serait, comme nous l'avons dit, qu'un état neutre, une faculté utile ou nuisible, selon l'usage que l'on en ferait, un moyen d'instituer un véritable ordre, avec une liberté supérieure à celle qu'ont rêvée les révolutions.

C'est ici que jusqu'à nos jours tout le monde s'était trompé, en considérant la liberté, telle quelle, comme but même, et en n'allant pas au delà, une fois que celui-ci était atteint, en ne se servant pas de l'instrument dont la conquête avait pourtant coûté cher, pour un but vraiment utile : l'institution de l'ordre, de l'ordre véritable, ni seulement public ni seulement privé, mais de l'ordre tout court, de l'ordre total, absolu, providentiel, divin, qui en même temps serait adéquat à la liberté la plus parfaite. Malheureusement cet ordre est encore à chercher, et nos sociétés actuelles ne nous en présentent pas même de légers indices. Il faudra donc bien, bon gré, mal gré, en attendant qu'il soit institué, et dans l'intérêt de nous tous, parce que nous péririons sans cela, y suppléer par un ordre quelconque, sans doute moins parfait, et qui ne nous offrira pas l'entière et absolue liberté de celui-là.

Après cette longue digression, tâchons d'appli-

quer les principes posés au sujet qui spécialement nous occupe, à l'organisation médicale elle-même.

ORGANISATION.

D'après le tableau que, dans les pages précédentes, nous avons tracé de l'état actuel de la médecine et de tout ce que s'y rapporte, et d'après celui que présenteront encore les pages suivantes, il sera facile de se convaincre que, comme dans toutes les autres branches des affaires publiques et privées où partout règne le désordre, ainsi et plus encore dans celle-ci, tout est aujourd'hui mauvais, tout est aujourd'hui source de douleur. Malheur, malheur, quand des générations entières font fausse route, ainsi qu'a fait la nôtre, et que pour des dogmes mauvais qu'elles jettent, et avec raison, elles en adoptent de détestables, que cependant elles considèrent encore comme un progrès ! Malheur, malheur! car ce ne sera qu'après de longues douleurs et de grandes expiations qu'elles commenceront à s'apercevoir que la route qu'elles avaient prise était mauvaise. Malheur, malheur! car elles laissent un triste héritage, d'immenses calamités et d'écrasants travaux à celles qui les suivent.

Ainsi donc que l'a dit un illustre député, en parlant, il est vrai, d'un sujet qui en apparence le touchait de plus près ; — car nous sommes loin de nous flatter que ce profond observateur eût daigné descendre jusqu'à nous; mais nous sommes néanmoins assez présomptueux pour nous appliquer

ses belles paroles ; — il est, disons-nous, manifeste qu'ici aussi : « *Il y a bien quelque chose à faire.* » Le grand penseur dont nons venons de citer les paroles aurait même, il est vrai, pu aller plus loin et dire : *Il y a tout à faire;* car rien, absolument rien n'est fait, et comme on dit des cartes mal données : tout est à refaire.

Or ce qu'il y a à faire, pour le sujet qui nous occupe comme pour tous les autres, c'est une organisation, c'est-à-dire l'institution d'un ordre naturel, normal. Organisation ! organisation ! c'est là le problème qui se pose devant nous, grand et menaçant, problème que l'humanité sera forcée de résoudre, si elle ne veut périr ; car il n'y a que les êtres organisés qui puissent vivre, et dans un être organisé le but est un et tout y consent et y concourt, et il n'y a pas, comme dans nos sociétés actuelles, opposition intime entre ses éléments. Dans celles-ci partout il y a un vice profond, un venin — secret et caché, et ici les plus belles fleurs ne font que mieux cacher le hideux reptile, le venimeux serpent : « *Latet anguis in herba.* » Organisation ! organisation ! c'est là le cri que jette l'humanité en proie à d'affreuses douleurs, semblable au nautonnier qui, battu par les tempêtes, crie terre ! terre ! — Organisation ! organisation ! c'est là le remède que l'humanité attend à ses antiques et incurables souffrances ; qu'elle soit réalisée et promptement, celles-ci disparaîtront pour jamais. « *Tantum series juncturaque pollet.* » — C'est donc

d'une telle organisation, sinon de celle de la société entière, du moins de celle d'un de ses éléments importants, de celui à qui est dévolu le soin de sa santé et par conséquent aussi celui de son bonheur, — car la première ne va pas sans le dernier, — en un mot, de celle de la médecine, que nous allons parler.

Pour réaliser l'organisation qui devra faire cesser ce dégradant état des choses, et comme conséquence logique des sacrifices que le pouvoir impose à ceux qui se destinent à la médecine, il faudrait qu'il voulût bien, à cet égard au moins, se faire gouvernement, et à ce titre instituer une grande commission centrale, un conseil suprême de santé, lequel, placé dans les attributions du ministre de l'intérieur ou dans celles d'un ministère *ad hoc* (1), serait composée des hautes notabilités de toutes les sciences, et notamment des sciences médicales, auxquelles on adjoindrait un certain nombre d'administrateurs, de légistes, d'hommes d'état, de députés, de pairs de France, etc. Ce conseil ainsi composé dresserait un tableau statistique de la population du royaume, des besoins de secours de médecine et de mesures hygiéniques de chaque localité ; il constaterait si les services actuels ré-

(1) Il est au moins singulier que les intérêts de la santé soient du ressort du ministère du commerce; serait-ce par hasard que le commerce, qui sait si bien falsifier les produits et les denrées, sait, par cela même, à quoi s'en tenir sur l'état de la santé publique?

pondent aux besoins, s'ils les surpassent ou s'ils sont insuffisants, afin de les mettre avec eux en équilibre; il formerait des circonscriptions médicales de plusieurs degrés d'un nombre d'habitants, variable selon les localités, l'agglomération ou la dissémination des habitations, mais tel qu'un médecin puisse convenablement prendre soin de la santé de tous ses ressortissants : un premier degré pour les villages proprement dits, ainsi que pour les petites villes et les chefs-lieux de canton; une circonscription de ce premier degré comprendrait, selon leur importance, leur position, une ou plusieurs localités. Un deuxième pour les chefs-lieux d'arrondissement et les villes plus considérables; un troisième pour ceux des départements et les villes de deuxième classe, et enfin un dernier pour Paris, à moins qu'il ne préférât déterminer ces degrés sur des données plus rationnelles que celles de l'importance des localités. Les jeunes gens qui, venant de terminer leurs études, débutent dans la carrière, seraient d'abord placés dans les circonscriptions du premier degré, d'où, par un avancement successif et régulier et selon leur âge, leur service, le degré de leur instruction et de leur capacité, etc., ils passeraient successivement aux circonscriptions des degrés supérieurs. Un lien hiérarchique unirait et subordonnerait ces divers degrés les uns aux autres, et conduirait sans interruption du plus bas au plus élevé et au conseil suprême. Un médecin dans chaque chef-

lieu de canton servirait spécialement à former ce lien pour les médecins de son canton ; c'est avec celui-là que ceux-ci seraient plus directement en rapport. De même, un médecin dans les chefs-lieux d'arrondissement ou de département servirait de centre aux médecins des chefs-lieux de canton ou d'arrondissement. Ces médecins veilleraient en même temps à l'exactitude et à la ponctualité du service médical, et ils seraient plus spécialement chargés de la médecine légale et de la police médicale (1), et

(1) Aujourd'hui, sous ce rapport, tout manque; aussi à chaque procès criminel, la justice ne sait à qui s'adresser. Les médecins ordinaires n'ont ni les connaissances ni l'habitude des opérations et manipulations nécessaires pour l'éclairer; aussi à chaque nouvel empoisonnement d'un mari par sa chère moitié, — empoisonnements de plus en plus fréquents, grâce à l'indissolubilité du mariage qui ne laisse que la mort pour terme d'une alliance malheureuse, et à l'amour de plus en plus violent que les chers époux inspirent; grâce aussi à la facilité avec laquelle les dames se procurent l'arsenic (madame Lafarge se le procurait par onces, et, durant tout le procès, il n'y a eu le moindre blâme pour les pharmaciens qui, contrairement aux lois, l'avaient délivré) — est-elle, la justice, forcée de faire venir à grands frais quelque médecin légiste de Paris, lequel souvent ne trouve même plus les éléments requis pour une conclusion. N'est-ce pas pitoyable que les provinces n'aient pas des hommes assez instruits pour ces fonctions? Et comment les auraient-elles, en ne faisant rien pour cela? Et si les crimes continuent à prospérer, ainsi que tout le promet, et que chaque année nous fournisse comme celle-ci — par centaines des assassinats des maris par leurs femmes, comment les deux ou trois médecins

pourraient pour cette raison être appelés médecins inspecteurs de canton, d'arrondissement ou de département. Leurs places et fonctions seraient conférées à des hommes ou plus mûrs, comme récompense de services rendus, ou données comme prime d'encouragement à des talents hors ligne; du reste, à part les avantages découlants de ses fonctions et la considération que l'on aime à accorder au mérite, ces hommes n'auraient aucune supériorité sur leurs confrères, une profession scientifique et toute libérale n'admettant point la subordination passive de la hiérarchie militaire.

Le conseil suprême veillerait, en dernière instance à tout ce qui se rapporte au bien-être physique et moral de la population. Par des investigations assidues il saurait déterminer les meilleures mesures à prendre pour atteindre ce but. Il obligerait les médecins de toutes les localités, et surtout les médecins inspecteurs, à lui communiquer leurs avis, leurs idées, le résultat de leurs observations, qu'il apprécierait et résumerait ensuite avec la plus haute et la plus parfaite impartialité, sauf à en élaguer

---

légistes de Paris, les Orfila, etc., déjà écrasés par mille autres travaux, — ceux-là en ont trop, tandis que tant d'autres en manquent, — comment pourraient-ils suffire à cette étourdissante besogne? — A ne pas compter que pour payer ces messieurs, il faut probablement outrepasser de beaucoup le tarif qui, généreux, comme tout l'est en France envers le médecin, accorde trois francs pour la journée d'un médecin appelé en témoignage.

ce qui lui paraîtrait superflu ou dangereux. Il communiquerait de même et par les intermédiaires établis, ses avis, ses décisions et ses arrêtés, ainsi que les événements concernant la science ou la santé, tels qu'éclosion d'épidémies, solutions de problèmes restés jusque-là insolubles, acquisitions scientiques, en un mot, tout ce qui serait dans la voie qui mène au but, savoir : constituer et entretenir le meilleur état sanitaire possible. Il établirait un programme exact des conquêtes scientifiques faites et à faire. En signalant ces dernières, en classant et en distribuant les divers travaux qu'elles pourraient demander, il indiquerait la méthode qui lui paraîtra plus promptement et plus sûrement y conduire ; il veillerait à ce que le nombre des étudiants fut, autant que possible, en rapport avec les besoins de la population, ceux-ci étant connus (1). En un mot, sa

(1) Nous savons bien que dans l'état actuel, ceci ne pourra se faire d'une manière parfaite et sans peut-être causer quelque tort,) outre que ceci heurtera quelques opinions admises aujourd'hui comme au-dessus de toute contestation,) tous les intérêts ne pouvant être satisfaits dans une organisation partielle. Pour réaliser ce dernier but, il faut une organisation embrassant tous les intérêts, tous les faits, tous les hommes, à laquelle les organisations partielles achemineront du reste, et que nous appellerons de tous nos vœux. Dans une telle organisation il n'y aurait plus de lésion possible, parce que les besoins humanitaires ont été calculés par la Providence, et qu'entre eux et les goûts, les passions et les instincts, il y a harmonie, concordance parfaites. En douter, serait douter de la sagesse divine et de la providence universelle, et certes,

sollicitude s'étendrait sur tous les points de sa vaste juridiction : les études médicales, le choix du corps enseignant, la marche des études; les examens en dernière instance, dont il a été question plus haut, seront aussi dans ses attributions. Le service de santé des armées devrait aussi lui être subordonné; cela permettrait aux officiers de santé des armées de s'affranchir, au moins en partie, de l'autorité militaire et de cette discipline qu'il est moins nécessaire d'imposer au médecin qu'aux militaires mêmes.

A chacune de ces circonscriptions médicales ou à chaque place de médecin serait assigné, avec ou sans logement, un traitement convenable approprié au degré et à l'importance du lieu et des fonctions, etc. Ce traitement serait couvert par des centimes additionnels joints à l'assiette générale de l'impôt, ou par tel autre mode qu'on jugerait plus convenable. Toujours est-il que ce ne serait plus le malade, déjà assez épuisé par sa maladie, qui payerait le médecin ; celui-ci non plus ne passerait plus son temps en tenue de livres, en confection de notes et en vaines et dégradantes démarches pour obtenir ce qu'on lui doit; il serait dégagé de ces soins répugnants qui absorbent un loisir que l'étude réclame; au mal-

---

en contemplant l'admirable ordre et l'infinie sagesse dont témoignent le plus petit être et la création entière , nous sommes en droit de ne pas non plus croire ici la Providence en défaut.

heur d'être malade ne se joindrait plus du moins celui d'être ruiné par le médecin, qui est bien forcé aujourd'hui de réclamer le salaire de ses soins, sans pouvoir s'inquiéter s'il ne vient pas, alors même qu'il a guéri, ajouter aux premières causes de la maladie, c'est-à-dire à la gêne et aux privations! Une ombre de sollicitude, de providence, s'étendrait alors sur l'homme malade, tandis qu'aujourd'hui tout semble l'abandonner en même temps et le frapper à la fois.

A chaque circonscription médicale, à portée du logement du médecin, devrait être attachée une infirmerie, petite dans celles du premier degré, plus grande dans celles des degrés suivants; à moins que dans les dernières l'existence des hôpitaux ne les rendît superflues. Dans cette infirmerie seraient reçus les malades pauvres, trop mal logés chez eux pour y être bien traités, ou ceux dont l'état nécessiterait un trop grand nombre de visites et autres démarches du médecin, ou enfin ceux dont l'état exigerait des appareils spéciaux qui ne peuvent se trouver dans chaque habitation.

L'infirmerie aux frais de la commune ou de l'état serait pourvue de ce qui, sous ce rapport, lui serait nécessaire. Avec une addition au traitement médical, une surveillante sous les yeux du médecin, peut-être même la domestique de sa maison, ou la sage-femme du lieu, ou une sœur de charité, administrerait cette infirmerie. Le médecin trouverait de plus dans ces personnes, en cas de besoin, des

aides plus habiles, plus intelligents. Il serait facile de joindre à cette infirmérie, sans augmentation de frais ou de personnel, une petite salle d'asile pour les enfants. Qui n'a vu combien ceux-ci sont abandonnés dans les saisons où les parents sont forcés de travailler aux champs ? J'en ai vu de dé laissés et d'exposés à tous les accidents possibles pendant des demi-journées, s'épuisant en cris inutiles. Une petite salle d'asile, avec quelque femme âgée dans chaque village remédierait à ce funeste état d'imprévoyance, et de défaut d'organisation (1).

Il est entendu que, malgré son traitement, le médecin pourrait recevoir de ses clients des dons volontaires ; s'il était appelé hors de son district, il aurait le droit de se faire payer, à moins que d'autres médecins ou l'autorité elle-même ne l'eussent appelé chez des personnes pauvres, assez malades pour avoir besoin des conseils de plusieurs médecins ; — (exception en faveur des pauvres qui ne paraîtrait excessive à aucun médecin consciencieux ;) — ces consultations extraordinaires entretiendraient le zèle de l'étude, du travail, en même temps qu'elles compenseraient ce qu'un traitement public a souvent d'insuffisant. La société aussi ne doit à tous ses membres que le nécessaire, et le né-

(1) Tout ceci, la maison communale peut le donner, — la maison communale, destinée à grandir et à absorber enfin la commune elle-même.

cessaire ici c'est le médecin du lieu, d'autant plus qu'il présenterait, comme nous l'avons vu, toutes les garanties désirables de conscience et de capacité. Donc que les riches qui demanderaient davantage, payassent ne serait que justice.

Quant à l'hygiène publique, la police médicale (1)

---

(1) Ce sont surtout ces deux branches de police qui sont pitoyablement mal faites aujourd'hui, comme si la vie humaine et un bon état sanitaire n'importaient à aucune société; comme si réellement nous vivions encore dans les antiques forêts des Gaules ou de l'Amérique septentrionale; comme si les hommes du pouvoir n'étaient pas même capable de s'élever à l'entente de leur intérêt personnel. Toute mesure générale indiquée par les lois de l'hygiène : assainissement des contrées, mesures préventives contre les maladies épidémiques, etc., sont à jamais abandonnées; aussi les fièvres intermittentes et typhoïdes, favorisées de plus en plus par la misère, la mauvaise nourriture, les aliments pourris et frélatés que l'on jette aux populations des villes, et les inondations de toutes les vallées réitérées plusieurs fois tous les ans, les dysenteries, la variole, etc., etc., ne cessent-elles plus de sévir. Il y a soixante ans, que Jenner a trouvé dans la vaccine un moyen de prévenir la variole ; eh bien, encore aujourd'hui dans toute la France, et à Paris autant qu'ailleurs, la variole sévit constamment, et compte une infinité de victimes. Encore aujourd'hui aucune loi n'a rendu la vaccine obligatoire pour tous. A quoi servent dans un semblable état les découvertes et les progrès des sciences? et est-ce que celles-ci n'existent que comme moyen de satisfaire une vaine curiosité? Ne doivent-elles pas trouver une application? Or c'est à la société à veiller à ce que tout ce qui est reconnu bon soit appliqué; et quelle application était plus facile,

et la médecine légale, les médecins dans les chefs-lieu de canton, d'arrondissement, etc., désignés pour établir les liens entre les médecins et l'auto-

---

moins coûteuse et en même temps plus utile que celle de la vaccine? « La liberté s'y oppose! » — objection stupide, illégale. L'homme en société n'est pas libre, ne doit pas l'être; car c'est à cette condition qu'il est en société. Il ne s'appartient plus entièrement, et la société a le droit de lui demander compte de l'usage de ses forces, de ses facultés. Pourquoi le suicide est-il considéré comme un crime par notre société marâtre? Ensuite l'homme serait-il libre pour lui, il ne le serait pas de compromettre son prochain, et c'est ce qu'il fait en contractant une maladie contagieuse; et eût-il le droit pour lui de contracter ces maladies, il n'aurait pas celui d'y opposer d'autres êtres: ses enfants, par exemple. Ses enfants non plus ne sont pas sa propriété; ils s'appartiennent à eux-mêmes, et sont membres de la même société à laquelle il appartient. Il n'est donc pas le maître de les priver d'un bienfait reconnu tel par le plus grand nombre et de décider ainsi de leur vie et de leur bonheur. Il faut encore en être à l'A-B-C du droit social pour ne pas comprendre cela. Et ce même ordre qui donne indirectement droit de vie et de mort sur ses enfants à un père ignorant, stupide, malveillant, et de plus la faculté de compromettre le salut de la société entière, punit ensuite et avec raison une fille d'une tentative d'avortement, action pourtant moins destructive; l'embryon n'etant pas né, Mais il en est ainsi de tout dans l'ordre bizarrement monstrueux décoré du nom de civilisation. Ainsi, au lieu d'astreindre tous les membres de la société à des mesures reconnues utiles pour tous, l'autorité prend de mauvais biais; par exemple, pour la vaccine: elle invite les parents, elle va jusqu'à leur donner de l'argent, pour qu'ils veuillent bien faire vacciner leurs en-

rité, en seraient chargés, et une indemnité leur serait allouée pour ce surcroît de fonctions. Mais si celles-ci demandaient tout leur temps, d'au-

---

fants, — comme si ce n'était pas le devoir de la société tout entière de soustraire les enfants au mauvais vouloir de parents malveillants ou inintelligents. On conçoit combien peu est efficace un semblable procédé, à ne pas compter qu'il est doublement illégal; que l'argent dépensé ainsi l'est aux dépens d'entreprises utiles, et qu'ensuite il l'est en pure perte. Ce à quoi la société devait viser par l'introduction de la vaccine, c'était à une extinction complète de la variole, but qu'elle n'atteindra certainement jamais avec ses procédés actuels.

Je suis né dans une république dont les habitants ne manquent pas de liberté. Eh bien, la vaccine y est obligatoire pour tous. L'autorité communale tient le registre des enfants vaccinés et à vacciner tous les printemps, et elle prend soin que cette opération se fasse à jour fixe et sous sa surveillance spéciale, et pas un père n'est libre d'y soustraire ses enfants. Pour Dieu, ceci est juste et raisonnable. Si vous voulez attendre qu'une vérité soit reconnue telle par tous avant que de l'appliquer, vous attendrez longtemps.

La même indifférence, le même désordre se montrent partout. Pour l'enfance, elle apparaît dans ce coupable abandon des bureaux de nourrices au premier industriel, au premier exploitant venu. Il y a assez longtemps que cette monstruosité est en vain signalée à l'autorité; aussi quel sort n'éprouve l'enfance, quels mécomptes n'éprouvent les parents, et que de jeunes victimes de notre tohubohu décoré du nom de société !

Pour la société entière nous la signalerons encore dans cette tolérance accordée à toute exploitation ; ces charlatans, exploitant et trompant librement le public jusqu'aux barrières et jusque sur les boulevards et les places de la capitale; ces

tres médecins les suppléeraient dans les fonctions médicales ordinaires, et ils en seraient dégagés.

---

ventes de pilules et autres drogues par des personnes qui ne sont ni médecins ni même pharmaciens; cet abandon au premier venu, aux êtres les moins moraux et les moins intelligents d'une puissance qui, si elle existe, devrait être considérée comme sacrée et confiée seulement aux mains les plus pures et aux intelligences supérieures; savoir : la puissance du magnétisme; cet abandon à qui en veut, de cette nouvelle médecine, décorée, quelle qu'elle soit, du nom d'homœopathie et qui paraît presque avoir été imaginée exprès pour abandonner à tout le monde l'exercice de l'art le plus difficile et le plus important. Ces prospectus distribués dans les rues, ces annonces publiques de prières de pauvres qui enrichissent — enrichissent qui? celui qui vend la prière, ou celui qui l'achète? — Il y a deux ans que ces annonces étaient visibles dans tout Paris; ces autres annonces de l'art de lire l'avenir dans les cartes, dans le marc de café, etc., etc., etc., distribuées aussi depuis quelques années, et mille et mille autres, — tout ceci ne vient-il pas à l'appui de ce que nous disons? Jadis, même dans les temps mi-barbares, la police serait intervenue, se serait opposée à tout cela; il aurait, du moins fallu s'en cacher; aujourd'hui, grâce à la liberté, tout ceci se fait publiquement, et plus on exploite les masses et surtout les pauvres bien plus souvent victimes d'une telle exploitation, mieux cela vaut et plns on est considéré.

Une autre mesure réclamée impérieusement aussi longtemps que l'on n'aura su prévenir les maladies épidémiques et contagieuses, sera l'isolement de ceux qui en sont atteints, et l'institution de médecins spéciaux à qui il sera interdit de soigner d'autres personnes. Aujourd'hui le médecin se fait souvent colporteur de la variole, du typhus, et c'est pour

OFFICIERS DE SANTÉ.

Jusqu'à ce moment nous n'avons point parlé de cette classe de médecins à instruction partielle, in-

---

celui-ci une affreuse nécessité et bien propre à détruire son repos. Il est vrai que la liberté, la charte, le progrès, le siècle, l'instruction générale, les lumières croissantes et autres belles paroles que l'on nous jette en unique compensation de toutes ces misères, des toutes ces horreurs, ont de quoi nous consoler; car ce ne sont pas les paroles qui manquent à notre hideuse civilisation, vieille sorcière édentée et maniaque.

« Le désordre est partout! » tel est le cri que l'humanité a le droit de jeter, et pendant qu'il en est ainsi, pendant que nos maisons brûlent, que de plus terribles révolutions se préparent, les sophistes sont à discuter si le roi ne fait que régner, ou bien si à la fois il règne et gouverne. Belles questions, en vérité, et bien dignes de préoccuper trente-trois millions de Français voués à la misère. Et nous nous moquons ensuite des Grecs du bas empire qui se divisaient en partis et se livraient à des luttes sanglantes pour soutenir que la lumière du mont Thabor avait été de telle ou telle couleur!

Les hôpitaux et hospices avaient été institués pour les pauvres, et ce ne serait pas mal juste que de ne pas du moins les déshériter de cette assez triste ressource. Eh bien, à Paris les riches s'en emparent souvent, et s'en empareraient plus souvent encore, si depuis quelque temps ils n'entendaient dire que la mortalité y est par trop grande et qu'une place d'hôpital n'est vraiment pas une trop bonne *sine cura*. Il serait juste de constater, avant que d'admettre une personne dans un hôpital, qu'elle fût trop pauvre pour se faire soigner chez elle. Eh bien, personne n'a pensé à cette mesure si simple, et pourtant toute personne qui, sans être pauvre, entre à l'hôpital, prend la place, les soins et les ob-

complète, appelés officiers de santé (1), parce que nous n'avons pu supposer que dans une organisation telle que nous la proposons, il pût y avoir place pour des fractions de capacité. Cet état ne pouvait paraître tolérable qu'à une époque où les hommes pouvant se donner une instruction complète manquaient, ce qui n'est plus aujourd'hui : depuis longtemps le nombre de docteurs est plus que suffisant pour les besoins. Si néanmoins on les voulait momentanément encore conserver, on s'efforcerait du moins d'être tout à la fois juste et conséquent, en permettant à l'officier de santé, comme au docteur, de s'établir, sans avoir égard au lieu de reception, lequel n'importe pas le moins du monde, *dans toute l'étendue de la monarchie.* Mais 1° de même que la place serait assignée au docteur de même et à plus forte raison le serait-elle à l'officier de santé. 2° Le docteur l'emportera

---

jets de consommation d'un pauvre. Je connais un jeune homme, dont la mère a 10,000 fr. de rentes, que celle-ci a fait entrer à l'hôtel Dieu, et j'ai eu beaucoup de peine à en détourner un autre jeune homme, étudiant en droit, fils unique, dont les parents, à force d'usure, ont ramassé une fortune de plus de 25,000 livres de rentes, à qui je donnais des soins pour une maladie syphilitique, soins, qu'à son départ il a oublié de payer.

(1) C'est encore une contradiction, que pour les actes médico-légaux la loi n'ait jusqu'à ce jour fait aucune distinction entre les diverses catégories de médecins, et qu'elle les ait tous confondus sous le nom d'officiers de santé, malgré la diversité des conditions qu'elle leur avait imposées.

toujours de droit sur lui dans toute demande de place ou de fonction. 3° Il ne pourra exercer que sous la surveillance d'un docteur qu'il devra consulter, et auquel il devra s'en référer pour tout ce qui se présentera à lui de grave et de douteux. De cette manière du moins, l'instruction insuffisante et les titres incomplets entraîneraient une différence réelle dans les attributions ; tandis qu'aujourd'hui tout est confondu. Alors les officiers de santé, selon le but primitif de leur institution, seraient placés dans les cantons ruraux dont le docteur serait trop éloigné pour faire le service de la petite médecine et de la menue chirurgie ; celui-ci ne serait appelé que dans les cas graves où il y aurait urgence de surveiller la pratique de l'officier de santé. Aujourd'hui, au contraire, ces docteurs subalternes se placent dans le département de leur reception où bon leur semble; presque partout ils viennent encombrer les villes et faire concurrence aux docteurs; concurrence trop souvent victorieuse auprès d'un public ignorant. Du reste il vaudrait toujours mieux, sans plus tarder, cesser de faire de nouvelles réceptions ; ce serait remédier au mal beaucoup plus promptement.

Il serait naturel que la même organisation, sous la direction plus immédiate d'hommes spéciaux, s'étendît aux sages-femmes et aux vétérinaires du royaume, dont l'influence sur la prospérité du pays peut être si grande.

PHARMACIE.

Nous aurions désiré ne pas aborder un autre sujet, mais il nous a paru trop important pour qu'il nous fût possible de le passer sous silence. Et puis, il est pourtant nécessaire que du moins un homme ait le courage d'aller jusqu'au fond des choses et de les exposer telles qu'elles sont, ce courage dût-il lui attirer le ressentiment d'une partie de la société. Nous affirmons que nous ne mettons dans cet exposé, dans ce débat peut-être, aucun ressentiment personnel, mais nous croyons nous y faire le défenseur de la justice, de la raison, de l'économie et du bonheur général. Cela posé, qu'il nous soit permis d'étudier ici l'institution de la pharmacie et 1° de la peser elle-même dans une appréciation impartiale, en sondant la nature des choses, et en prenant pour guide l'intérêt du peuple, et 2° de montrer dans quel état elle se trouve aujourd'hui.

1° L'institution de la pharmacie découle-t-elle de la nature des choses ?

En y réfléchissant quelque peu, on trouve raisonnable que celui qui a étudié la maladie et le médicament à lui opposer, et qui, moralement, est responsable de son effet, celui, en un mot, qui en fait son instrument, soit aussi celui qui le prépare, le délivre, et s'en serve comme il l'entend; n'est-il pas le plus intéressé et le plus apte à bien remplir cette délicate fonction ? Donc, que le médecin

en soit chargé, et tout esprit droit trouvera cela parfaitement rationnel, à moins que lui-même, sous sa surveillance immédiate et sous sa garantie personnelle, ne veuille en charger une autre personne; encore, dans l'intérêt du public même, pourrait-on lui contester le droit de se décharger de cette tâche, toute erreur dans ce cas pouvant être aussi facile que funeste ; sans compter que les chances d'erreur sont en raison du plus grand nombre d'individus s'occupant d'un même objet. Eh bien, chose plus étrange, abus plus monstrueux, c'est précisément au meilleur juge que la loi interdit d'accomplir la partie la plus importante de son ministère, celle dont toutes les autres ne sont que les préparations et qui seule le constitue réellement médecin ; c'est alors que sa réputation et la vie des hommes sont en question qu'il lui est enjoint de se dessaisir de ses droits en faveur d'un tiers que souvent il ne connaît même pas, et qui lui-même bien souvent s'en rapporte à un élève, à un aide, lequel encore se rejette sur un troisième, sans que personne ne se révolte contre un si pitoyable et si cruel non-sens ! Cela on le donnerait à deviner en cent et en mille, pas un homme de simple bon sens ne devinerait une semblable legislation, qui est cependant celle de presque toute l'Europe ; tant les choses sont renversées dans notre civilisation. Consultant l'histoire, on trouve, il est vrai, que durant de longs siècles les décisions du simple bon sens ont été d'abord suivies, qu'elles le sont même encore aujourd'hui

dans certains pays ; mais à mesure que les opérations pharmaceutiques sont devenues plus compliquées, on s'est toujours plus éloigné de cette règle si simple et si naturelle. Cette institution doit très-probablement son origine aux occupations multipliées, peut-être aussi à la paresse des médecins des cours et des grandes villes, lesquels, ne voyant pas plus loin que leur nez, trouvaient commode de se dispenser du travail que demande la préparation des médicaments et de le confier à des tiers, et nul doute qu'alors ils ne prévoyaient pas le tort que l'institution, une fois qu'elle serait devenue grande, ferait à la médecine et aux médecins. Il est vrai que la pharmacie, d'abord petite et croissant modestement à l'ombre tutélaire de la médecine, dans laquelle elle prenait racine, celle-là ne pouvait guère prévoir l'accroissement prodigieux que cette plante parasite prendrait plus tard, — guère prévoir que, humble et modeste qu'elle était alors, elle finirait par l'étouffer elle-même dans ses mille enlacements.

Mais si l'institution actuelle de la pharmacie n'est nullement naturelle, le peuple y trouve-t-il du moins un avantage quelconque ? Tout nous porte à penser le contraire, d'abord son intérêt économique en est lésé, car, pour se conformer à la loi, il est forcé d'avoir affaire à deux agents, un médecin et un pharmacien, et de les payer tous les deux, ce qui, dans l'état actuel de la misère publique, est d'autant plus difficile que, le plus souvent les prix du pharmacien

dépassent toute estimation raisonnable (1). Presque partout le médecin se contenterait du profit du pharmacien, et donnerait ses soins, visites, etc., par surcroît. A ce compte, le public aurait donc gagné les honoraires du médecin. Il en est tout autrement aujourd'hui : l'état actuel est si contraire

---

(1) Je me rappelle avoir prescrit des pilules de limaille de fer et d'un simple extrait amer, que le pharmacien a fait payer huit francs la petite boîte! — Une simple solution de quelques grains de sulfure de potasse, destinée à être prise à l'intérieur, quatre francs! — Comment le public n'aurait-il pas peur d'aller chez un médecin, qui lui prescrira des médicaments aussi coûteux? et comment, après en avoir fait l'acquisition, lui restera-t-il, à lui pauvre diable, quelque argent pour payer le médecin? Ce sera donc nécessairement ce dernier qui sera sacrifié, le pharmacien ne pouvant pas l'être, parce qu'il ne livre ses médicaments qu'argent comptant.

Pour le public il se présente ici encore une raison de méfiance de plus, et pour les médecins, de déconsidération, — raison quelquefois fondée et qui pour le médecin serait fort excusable. Il est si misérablement mal payé aujourd'hui, on en use envers lui avec une si insigne mauvaise foi, qu'il serait fort excusable s'il s'arrangeait avec le pharmacien, et que par ce dernier il se fît faire une remise sur le prix des médicaments. Mais qu'en arriverait-il? C'est que le pharmacien, supposé que le médecin demande un, renchérira de deux ou de trois, que par conséquent un médicament que raisonnablement il aurait fait payer deux francs, chargé de faire au médecin la remise d'un franc, il ne le fera pas payer seulement trois, mais 4 ou 5 francs, le médecin n'osant plus rien dire contre ce prix élevé. Le malade alors paye une fois, mais se garde de revenir; il en résulte que par là le méde-

à toute justice et à toute économie, que le public, dans la majorité des cas, ne veut avoir affaire qu'à un seul agent, et comme c'est le pharmacien qui délivre le médicament, c'est lui qui a la préférence. De cette manière, le but de la loi, qui est la séparation de la médecine et de la pharmacie, est complétement éludé; de nouveau elles se trouvent réunies dans une seule personne, seulement c'est une réunion illicite, subversive de juste et normale qu'elle aurait dû être. En effet, tandis que le médecin, qui a le droit de guérir, — droit qu'il a obtenu après avoir satisfait à toutes les exigences de la loi,—aurait dû, en bonne logique, continuer, non-seulement à prescrire le médicament, mais aussi à le préparer et à le délivrer, c'est le pharmacien qui, par un tour d'escamotage fort adroit, usurpe cette double fonction avec tous les avantages qui y sont attachés. Il est cependant un vieux proverbe, disant : « Qui peut le plus, peut le moins, » proverbe, dans ce cas, complétement faux. Car ici le médecin peut le plus; lui seul sait exactement pourquoi il donne un médicament, comment il le faut préparer et administrer, puisque sa formule à cet égard a force de

---

cin perd plus qu'il n'a gagné par la remise du pharmacien. Cependant, cette supposition est accréditée dans le public; on croit généralement que tous les médecins partagent avec les pharmaciens, ce qui est faux, — mais ce qui n'empêche pas que les pharmaciens, qui ne partagent pas, aussitôt qu'ils savent le prix de leurs confrères, ne se mettent sur le même pied, bien qu'ils accaparent tous les bénéfices.

loi ; il faut qu'il ait présent à l'esprit tout ce qui se rapporte à cette connaissance : outre ses études spéciales, il a fait ou dû faire celles du pharmacien, quand ce ne serait que pour le surveiller et en diriger les opérations ; ainsi il peut le plus, mais non le moins. Le pharmacien, au contraire, peut le moins, mais il fait le plus. Ses études ne sont qu'une partie de celles du médecin ; mais il empiète sur l'autre partie qu'il n'a jamais abordée. Ainsi donc pour prix de ses travaux, de ses veilles et de ses dégoûts, le médecin a gagné l'avantage de se faire gratuitement le précepteur du pharmacien, lequel, au lieu de se ruiner en frais d'études médicales, fait de gros bénéfices dès le premier jour de son débit. A défaut d'études spéciales, le médecin et le malade lui apprennent, à quoi doivent servir les médicaments qu'il a à préparer ; et après les avoir d'abord délivrés sur prescription, il a bientôt appris à s'en passer. Que le cas ne soit pas exactement le même, qu'il diffère même beaucoup, lui importe fort peu. Tant pis pour le malade ; pourquoi s'adresse-t-il à lui ? C'est encore ainsi que, sans responsabilité et sans contrôle, le pharmacien tire à lui à peu près tous les cas qui ne sont pas très-fâcheux, qui sont plus faciles à soigner et à guérir, et qui n'imposent pas des courses ; il ne laisse au médecin que ceux où il y a une responsabilité grave à encourir, où il peut recueillir injustice et détraction ; à celui-ci de plus la boue, les mauvais chemins et les intempéries : dans tous ces cas, monsieur le

pharmacien se refuse, et il sait bien pourquoi. « Je ne suis pas médecin ; allez chez un médecin ! » Il n'encourt aucun des reproches, justes ou injustes, qui viennent peser sur le dernier ; que le malade guérisse ou meure, peu lui importe ; il n'a pas pour cela moins bien vendu ses potions. C'est ainsi que pour le pharmacien sont tous les avantages : presque aucune responsabilité, l'avantage d'avoir dans sa pharmacie un moyen de publicité, d'affiche permanente, publicité dont le médecin est privé, à moins qu'il ne consente à être taxé de charlatan, mot qui inspire une terreur panique à presque tout médecin. Le pharmacien aussi, sans partager le moins du monde cette crainte et cette déconsidération qui pèse sur le médecin, dès qu'il y a recours, peut se servir de toute autre publicité, comme tout marchand, et se créer ainsi des sources de produit. Et que l'on ne m'objecte pas que ces messieurs n'en agissent ainsi que rarement ! car la plupart des pharmaciens font presque publiquement la médecine, la font même en présence des médecins qui viennent dans leur pharmacie ; cela se voit presque tous les jours (1). Ensuite il récolte non-seulement

(1) C'est surtout aussi par le traitement des maladies syphilitiques, traitement que le pouvoir voit avec indifférence abandonné au plus épouvantable désordre, que ces messieurs et autres personnes incompétentes font un mal incalculable, non-seulement à la génération actuelle, mais encore à celle à venir. Cette maladie, mal traitée d'abord, excerçant une si affreuse influence souvent sur la vie entière et se transmettant

ce que ses propres démarches et les avantages de sa position lui donnent de clientèle, mais il a pour pourvoyeur le médecin, qui est tenu de passer sa vie à son profit ; au lieu d'être le serviteur de l'art de guérir et du médecin, il devient son gérant infidèle, et finit enfin par se placer fièrement en maître. Tandis que le médecin, pour prix de tant de peines, de fatigues, de dégoûts, de la stupide et éternelle détraction d'un public qui ne saurait le juger, quoiqu'il se le permette, pour prix de ses immenses travaux, reste pauvre et déconsidéré ; tandis que tout, places, honneurs, dignités, lui sont interdites ; monsieur le pharmacien se fait colonel, député, maire de Paris, pair de France, etc., et quand il y a une trompette à emboucher, elle l'est pour lui : quand le médecin, nuit et jour, est exposé à toutes les intempéries, à toutes les émana-

---

soit pure, soit altérée de mille manières, aux enfants auxquels elle prépare d'affreuses souffrances et une tombe précoce ; Or on sait que presque tous les pharmaciens s'occupent du traitement de cette maladie, et ne visent généralement qu'au succès momentané. Dans une ville que j'avais habitée, j'ai donné des soins à plusieurs personnes atteintes de syphilis consécutive : ulcérations, carie, exostoses, syphilides infiniment variées, etc. ; toutes ces personnes avaient été quelques mois auparavant traitées par les pharmaciens du lieu. De tout ce désordre, qui tue les générations avant même qu'elles soient nées, et qui nous prépare une race humaine piteuse, et incapable de quoi que ce soit, le pouvoir n'a pas même l'air de s'en douter, tant ces tableaux passent inaperçus devant ses yeux.

tions malsaines, au dégoûtant aspect de la misère et des infirmités, lui, pharmacien reste tranquille chez lui ; pour lui la stalle d'Opéra, pour lui le plaisir des soirées et du coin du feu : lui, dans ses occupations peut être suppléé par un élève, un aide, par sa femme même, tandis que le médecin est forcé de faire son service, et que personne ne peut le remplacer. Le pharmacien enfin presque constamment est payé au comptant et autant qu'il le veut, car on ne peut pas marchander avec lui, tandis que le médecin attend des années et que le prix de ses démarches, des opérations de son intelligence et de son immense responsabilité, est débattu comme une vile marchandise. O jeunesse, jeunesse, qui en aveugle te précipites dans les écoles y sacrifier fortune et santé, si tu savais le sort qui t'attend, tu y courrais un peu moins vite!

Mais si le public ne trouve pas dans l'institution de la pharmacie un intérêt économique, y trouvera-t-il du moins une plus grande sécurité et exactitude et la discrétion nécessaire dans le service? et, par conséquent, y aura-t-il avantage pour sa santé et sa position sociale? Dieu sait tout ce qu'il y aurait à répondre à cette question.

Les exemples des erreurs des pharmaciens, quoiqu'il en vienne la plus petite part seulement à la connaissance soit du public, soit des médecins, ne sont cependant pas rares. Je n'en citerai pas les plus funestes, pour ne pas réveiller des douleurs inutiles, et pour que l'on ne m'accuse pas d'animo-

sité. Pour fortifier mes arguments, je mentionnerai cependant quelques faits dont moi-même j'ai été témoin :

A Madrid, il y a environ dix-huit ans, — le sulfate de quinine commençait seulement à être connu, — un pharmacien donna dix grains de sulfate de zinc au lieu de dix grains de sulfate de quinine. La femme n'en mourut pas, mais depuis ce temps elle est toujours restée malade. Dernièrement je prescrivis six gros de teinture de cantharides, et le pharmacien donna six onces de teinture de belladone. Ma prescription était cependant écrite avec plus de soin que n'en mettent la plupart des médecins à écrire leurs ordonnances ; il est vrai qu'elle était en latin (1). Heureusement que la teinture de cantharides devait aussi être prise à petites doses ; sans cela il en serait résulté infailliblement de graves accidents. — J'avais prescrit à une dame affectée de diarrhée une tisane de salep; le lendemain, — heureusement que j'allais la voir ce jour-là, — au lieu d'une demi-once de salep, je trouve chez elle une demi-once de jalap. Le pharmacien était si instruit, qu'il paraissait ignorer

(1) Ne serait-ce que la difficulté de lire l'écriture d'un grand nombre de médecins, qui semblent écrire tout exprès pour ne pas se faire comprendre, comme le prince de Bénévent parlait pour cacher sa pensée, — cette raison seule suffirait à faire commettre au pharmacien une foule d'erreurs, sans compter que bien des élèves et des pharmaciens lisent assez mal même des écritures très-lisibles.

jusqu'à l'existence du salep. Salep et jalap sont cependant deux mots d'une ressemblance très-éloignée. — Je pourrais multiplier ces exemples, et presque tout médecin n'en aurait pas moins que moi à citer, et cependant la plupart de ces erreurs nous restent sans doute inconnues (1). Quelquefois

---

(1) Depuis que ceci a été écrit, les exemples d'erreurs funestes des pharmaciens ne se sont malheureusement que trop multipliés ; et plusieurs personnes en sont mortes. C'est pourtant chose à jamais déplorable, que des hommes meurent pour les vices inséparables d'une telle institution. Je ne citerai pas précisément ces faits funestes, seulement je demanderai s'il est probable que nous eussions à les déplorer, si les médecins avaient dispensé les médicaments qu'ils n'ont fait que prescrire. Est-il probable que le médecin qui a prescrit vingt grains d'Ipécacuanha pour faire vomir son malade, eût donné en place vingt grains d'Opium, comme l'a fait l'apprenti du pharmacien? Est-il probable que le médecin, s'il avait lui-même délivré le médicament, eût donné au lieu de trente gouttes, trente grammes, lui qui a tant pris soin d'écrire clairement, de souligner même le mot : « gouttes ? » Et chose à jamais déplorable, un homme est mort dans d'affreuses tortures pour une erreur qui en dernier lieu n'est que le résultat d'une institution contre nature. Et puis on punit les médecins qui tremblant pour leurs malades et pour leur réputation, se hasardent à dispenser eux-mêmes les médicaments dont ils veulent être sûrs. Sur le pesage seul il se commet tous les jours un grand nombre d'erreurs, et sous ce rapport, l'introduction des nouveaux poids donnera lieu à bien des empoisonnements, sans compter le tort que sous d'autres rapports elle fera aux médecins et à la véritable médecine, tort que nous signalerons plus tard. J'ai des exemples nom-

encore, un pharmacien peu scrupuleux n'ayant pas le médicament prescrit, le remplace par un autre, sans prendre conseil que de lui-même. J'ordonnais

---

breux de ce dernier genre d'erreurs commises avec les anciens et les nouveaux poids, et j'oserais presque assurer, tellement ces exemples sont nombreux, que les poids délivrés ne sont que fort rarement ceux indiqués par le médecin.

A un homme j'avais prescrit une once de sel ammoniac; le pharmacien en a donné deux gros; à un autre, 50 grammes de tartrate de potasse neutre; le pharmacien en a donné 50 centigrammes, environ 9 grains. Il est facile de comprendre cette dernière erreur; toute la différence dans la numération décimale, de la valeur des nombres dépendant de l'emplacement d'une virgule. Or bien des pharmaciens, et à plus forte raison leurs élèves, sont encore aujourd'hui à ignorer la règle qui préside à cet emplacement. Et cependant, combien est grande la différence de la valeur de ce qui précède et de ce qui suit cette virgule! On comprendra de quelle circonstance en apparence insignifiante peut dépendre la vie des hommes! qu'un ignorant élève lise mal, et la santé et la vie sont compromises!

A une dame, habitant à Paris un des plus beaux palais du monde, j'avais prescrit des paquets d'un gramme de bicarbonate de potasse, à prendre en lavage dans sa boisson ordinaire; mon ordonnance était écrite en toutes lettres et aussi lisiblement que possible, tellement que sur vingt enfants à qui je la faisais lire, pas un ne se trompa... Eh bien! le lendemain cette dame me reçoit avec le reproche que je lui avais fait un mal affreux, que je l'avais empoisonnée. Je revois alors ma prescription que le mari avait gardée; je me fais montrer les paquets, et j'envoie les faire peser. Leur contenu était de cinq grammes au lieu d'un! J'allais ensuite avec ma prescription montrer les paquets au pharmacien du palais qui les

à un malade depuis assez longtemps l'extrait de polygala senega; le pharmacien faisait semblant de le donner; mais en réalité lui donnait je ne sais quel autre, car j'appris enfin qu'aucun pharmacien de la ville n'avait de cet extrait!... Il y a plus, et je dois oser le dire, il pourrait se trouver des pharmaciens qui, mal disposés envers tel ou tel médecin, et dans la seule intention de leur nuire, exécuteraient mal leurs formules. Et il est bien permis au médecin d'avoir quelque crainte à ce sujet.

Les griefs que nous venons d'énumérer, plutôt dirigés contre l'institution de la pharmacie que

---

avait délivrés. Il balbutia des excuses : que réellement il ne comprenait pas comment il avait pu se tromper avec une prescription aussi précise et aussi facile à lire. Que voulez-vous? L'erreur n'en avait pas moins été commise; la dame n'en avait pas moins souffert, et moi je n'en avais pas moins reçu des reproches immérités.

Si tant d'erreurs commises viennent à notre connaissance qui ne sommes pas souvent à même de les vérifier, il est probable qu'il s'en commet un beaucoup plus grand nombre qui nous restent inconnues. Il nous serait, du reste, difficile, sinon impossible, de nous assurer de l'exactitude des mélanges que nous prescrivons : poudres, potions, pilules, etc. Et aurions-nous donc le temps de faire cet assourdissant travail? et qui nous en payerait la peine et les frais?

Est-il réellement possible que les choses se passent autrement avec tant de pharmaciens ignorants et inattentifs, avec leurs élèves, privés souvent des plus indispensables notions générales, même d'une légère instruction préliminaire, avec leur distraction, avec le train d'une pharmacie affairée, etc.?

contre les pharmaciens eux-mêmes, — hommes fort honorables pour la plupart, — mais qui n'en sont pas moins forcés de prendre leur bien où ils le trouvent, — contre une institution qui, contraire à la nature, doit inévitablement produire de semblables résultats ; ces griefs, disons-nous, s'aggravent par la conduite des pharmaciens envers les médecins. Non-seulement c'est à nos dépens et par nos prescriptions que le pharmacien acquiert l'expérience et l'instruction médicale incomplètes, qui le guident ensuite dans l'exercice de la médecine ; non-seulement il détourne de nous vers lui le plus grand nombre des malades, et surtout ceux qui sont plus faciles à soigner et moins propres à compromettre la réputation, où il y a moins de peine à avoir et plus d'honneur à acquérir; non-seulement par la vente en gros de médicaments, — secrets et autres, — désignés contre telles maladies, — et tout le cadre nosologique y passe, — et il ne s'interdit aucun moyen de publicité pour en vendre le plus qu'il peut, sans nullement s'inquiéter si la personne qui l'achète aura bien réellement la maladie contre laquelle son prospectus l'indique, (n'est-ce pas au malade à s'en assurer, et n'est-il pas infiniment capable de le faire? Tant pis pour lui s'il se trompe, le médicament n'en était pas pour cela moins admirable) (1); non-seulement par tout cela

(1) Si vous, passant, avez le bonheur d'être un des deux mille médecins de Paris, vivant au jour le jour, ou un des

le pharmacien réduit-il encore la clientèle du médecin ; non-seulement expose-t-il quelquefois la réputation de celui-ci par une mauvaise exécution de

---

cinquante ou cent médecins d'une ville de province, veuillez, monsieur, regarder par là et vous donner la peine de m'expliquer ce que vous voyez ! Ah! monsieur, c'est une pharmacie, décorée de milliers d'inscriptions et d'affiches de médicaments — bons à tout. Vous n'avez qu'à choisir : Vous avez mal à la tête : c'est bien, en voici pour des maux de tête ; — mal aux dents : voici du paraguay, là du warton, là du jackson, là de l'eau de mars, etc., etc. ; — des rhumatismes vous tourmentent : en voici pour des rhumatismes. Vous en trouverez aussi contre la goutte, les scrofules, le scorbut, la rage, la phthisie, la chlorose, les glaires, les dartres, les ulcérations, etc., etc., et généralement contre toute maladie. Si surtout vous avez été porter vos hommages à la douce déesse, fille de l'écume — (écume elle-même), — à l'alma mater rerum, et que vous ayiez eu l'avantage d'y trouver plus que vous n'y cherchiez ; c'est là surtout ce qui est excellent, car nous avons de quoi chasser tout cela. Enfin, que vous ayiez cela ou autre chose, peu importe; que même vous n'ayez rien du tout, venez toujours, nous vous guérirons. Et qui plus est, le même moyen suffit souvent à tout.

Un grand médecin surgit-il quelque part, eût-il nom Frank, Hoffmann, Dupuytren, Hahnemann, etc., vite des pilules, des élixirs, des pommades, des chocolats, etc. ; cela fera toujours venir l'eau au moulin.

Voyez-vous, pauvre médecin de Paris, en passant devant une pharmacie barriolée de ces millions d'indications, mais à qui ce barriolage même ne suffit pas — voyez-vous gravés sur le cristal de la porte les mots : Cabinet de consultation, consultations contre telles ou contre toutes les maladies ? — Et vous espérez encore que, quand le public trouvera là tout

ses prescriptions, car si le médicament agit mal, c'est toujours au médecin qu'on s'en prend, bien que cela puisse dépendre d'une mauvaise prépara-

---

réuni, il viendra encore chez vous ! — Voyez-vous, en portant vos regards au delà, le grand-prêtre du lieu, derrière son autel, le comptoir ? Il porte sur son front la méditation. L'entendez-vous répondre aux malades qui sont là devant lui ? — Oh ! oh ! Monsieur le pharmacien, savez-vous que par tout ceci vous outrepassez vos droits et que vous nous volez, nous ?

Si de là vous entrez dans un cabinet de lecture et que vous jetiez les yeux sur un journal, à l'instant vos regards tomberont sur des milliers d'annonces semblables, de médicaments désignés contre telles maladies, — presque toujours avec l'autorisation et l'approbation de l'Académie, etc. Elle est bien bonne, l'Académie, d'autoriser et d'approuver tout cela et de se tuer ainsi elle-même, elle et la médecine qui aurait dû trouver un appui en elle. Nous croyons bien que la plupart des fois ces mots : Avec approbation, etc., sont faux ; mais alors, pourquoi l'Académie ne poursuit-elle pas les gens qui, sans droit, se servent de son nom ? Pourquoi cette tolérance illégale et qui donne lieu à des interprétations fâcheuses ? — Il faut, du reste, rendre cette justice à l'Académie, que du moins elle ne cède pas toujours à son penchant à tout approuver, qu'elle ne le fait surtout pas quand c'est un médecin qui lui demande son appui. C'est ce qui est arrivé pour une eau d'une grande réputation : Un médecin lui avait demandé son approbation pour cette eau, mais n'avait obtenu qu'un accueil très-froid, et on avait été jusqu'à lui faire sentir que sa démarche était celle d'un charlatan. Mais un autre homme, sans titre, qui fit la même demande pour la même eau, obtint l'accueil le plus empressé. Celui-ci, n'étant pas médecin, put en toute liberté se livrer à la fabrication et à

tion ou même d'une bévue grossière du pharmacien; non-seulement tout ceci, mais encore par le fait devient-il souvent l'arbitre direct de la réputation du

---

la vente de son eau, sans recevoir le reproche d'être charlatan, tandis que par les mêmes actes le médecin se faisait charlatan. Bizarre destinée! Il serait donc vrai que plus on aurait sacrifié temps et argent pour acquérir des connaissances et des droits, moins il nous serait permis d'en tirer parti. Celui qui n'est rien peut hardiment se livrer à toute démarche pour acquérir une fortune, et toute démarche est interdite à celui qui a satisfait à la loi. Aussi l'homme en question s'est-il plu à bien reconnaître l'accueil distingué que lui avait fait l'Académie, en publiant dans des milliers de prospectus la guérison par son eau des malades que les membres les plus considérés de l'Académie et de l'Ecole n'avaient pas su guérir. C'était toujours très-flatteur pour ces derniers. Du reste, ce monsieur, en prônant et vendant son eau contre toutes les maladies possibles et donnant des consultations chez lui, ne fait-il pas la médecine, sans avoir aucun titre pour cela? Tout cela est très-bien, *parce qu'il n'est pas médecin; mais pour un médecin! fi donc!* Le médecin n'est-il pas un demi-dieu, habitant l'Olympe, se nourrissant d'ambroisie, et placé à jamais au-dessus des besoins de l'humanité?

Faites le rélevé de toutes les maladies que ces annonces promettent guérir, et vous trouverez qu'il ne vous en reste pas une seule, à vous qui avez étudié dix ou vingt ans pour être médecin, vous, le seul envers qui la loi ait été sevère et qui, au prix de votre fortune, avez satisfait à toutes ses exigences. Quel droit a le pharmacien d'étiqueter un médicament « Bon pour telle chose? » En sait-il, en doit-il savoir quelque chose — d'après l'intention de la loi, à laquelle il doit son existence? — Toute sa science doit consister à bien connaître les dehors, les propriétés physiques des médica-

médecin, et si celui-ci n'est pas dans ses bonnes grâces, il ne se fait quelquefois pas défaut de la ternir. Un demi-mot, un sourire malveillant, un haus-

---

ments, et à savoir les préparer d'après une prescription donnée ; leurs propriétés intimes, thérapeutiques ne sont pas de son domaine, mais de celui du médecin. Lui peut dire : Ceci est du séné, ceci du jalap, ceci du quinquina, — mais non : Séné, jalap, quinquina sont bons à ceci. Il ne doit délivrer les médicaments que sur prescriptions portant la signature d'un médecin, et en ne se permettant ni louange ni blâme, pour lesquels il n'est pas compétent. Tel du moins est le sens de la loi qui séparait la pharmacie de la médecine; puisque vous invoquez cette loi, que c'est elle seule qui vous donne une vie, — d'emprunt, au moins, suivez-la en tout point, et ne venez pas outrepasser à l'infini le droit qu'elle vous confère. Vous n'avez pas celui d'improuver ce que je fais. Tout ce que vous pouvez, c'est réclamer ma signature pour votre garantie personnelle ; c'est moi qui réponds de mes prescriptions à la société, et c'est moi qu'elle en punira, s'il y a lieu de punir.

Une règle presque généralement admise, c'est d'exécuter une formule, fût-elle écrite depuis des mois et des années, et cependant c'est encore contre la nature des choses. Si le médecin prescrit une formule, c'est pour un cas donné, dans un moment donné, et non pour tous les moments à venir.

Et comment voulez-vous que, dans un semblable état des choses, moi pauvre médecin lutte avec ces colosses, moi que non-seulement rien ne protége, mais à qui tout mouvement est interdit? A eux la brillante pharmacie, les vases dorés, les beaux cristaux ; à eux les mille becs de gaz, et les milliers d'affiches qui les annoncent de loin aux passants ; à eux les ressources d'une grande publicité, sans encourir, comme nous, le reproche d'être charlatans. Pour nous, nous sommes

sement des épaules suffisent pour cela. La personne qui est là pour attendre le médicament, l'observe, et rapporte le moindre signe au malade ou à sa fa-

---

inconnus, rien ne nous doit annoncer au public; dès que cela a lieu, nous sommes charlatans; une simple plaque à notre porte jette même du louche sur nous, — tant un public ingrat et des confrères jaloux sont sévères envers nous. Comment alors lutter? Ne ressemblons-nous pas à un homme garrotté de tous ses membres, et sur lequel de toutes parts il pleut des coups, sans qu'il puisse opposer la moindre résistance? Et nous blâmerions ensuite ceux qui ont le courage de briser ces liens, et qui de victimes deviennent agresseurs à leur tour? Et de quel droit pourrions-nous les blâmer, si, du reste, ils ont des droits à faire valoir? Ont-ils sacrifié leur temps et leur fortune pour mourir de faim? Ont-ils acquis avec peine, dégoût, sacrifices, des connaissances, une érudition immense, une grande habileté, pour que toutes ces précieuses qualités ne profitent ni à eux ni à la société? Il faut vivre; « to be or not to be, that is the question. » Et quand les choses en sont venues là, que la question est réduite à ce terme tout brut, tout moyen devient légitime, excusable, pour tirer parti d'une profession qui, après tout, existe dans l'intérêt du public lui-même. Si nous nous faisons charlatans, aimable public, c'est toi qui, avec ton déplorable désordre, nous y as forcés, et tu n'as guère pour cela le droit de faire le fier envers nous. Du reste, est-ce être charlatan de dire au monde ce de quoi on est capable? Certes, non. Et cependant tout médecin qui s'annonce est déclaré charlatan, dût-il mille fois dire la vérité. Ils ont donc certes raison: quand aucune prévoyance n'a rien établi pour nous, quand nous ne jouissons d'aucune garantie, que nous sommes raillés et volés de toutes parts, sans que nul pouvoir daigne en prendre souci, peut-on trouver mauvais que chacun tâche de

mille, et là-dessus leur confiance est ébranlée, le voisinage glose : « Oh ! oh ! le pharmacien n'a pas trouvé bon; » ou bien, « Ah! monsieur le pharmacien

---

se tirer d'affaire comme il pourra ? Laissez, messieurs du pouvoir, dans votre haute prévoyance et sollicitude subsister ces désordres encore quelques années, et vous verrez de belles choses !

Aucune autre profession n'encourt ce blâme, en usant en liberté de toutes ses ressources. Les plus riches entreprises industrielles se servent de tout moyen de publicité, sans qu'il tombe sur elles quelque chose de louche. Pourquoi donc nous piquerions-nous de semblables scrupules, quand ni pouvoir ni peuple n'ont envers nous la moindre équité? Le pouvoir, tout en établissant — et en cela il aurait, du reste, raison — de nouvelles entraves, et des épreuves plus sévères, a rayé notre profession du cadre des professions libérales. En lui imposant une patente, elle l'a confondue avec le métier. Nous avons beau être fiers, messieurs les docteurs : notre profession n'est pas davantage, et puisque nous sommes soumis au régime des métiers et du commerce, laissez-nous donc faire notre métier, notre petit commerce ! — (Depuis que ces lignes ont été écrites, une lueur d'équité a commencé à se lever, et l'injuste et dégradante patente a cessé de peser sur nous. Je n'examinerai pas si, comme quelques-uns le prétendent, des motifs politiques ont, plutôt que des considérations de justice, déterminé cette mesure, moi j'y trouve un commencement d'équité pour nous ; et pour moi qui ne désire ni ne saurais être électeur, je l'accepte avec reconnaissance : puisse-t-elle ne pas être la seule.) — Outre cela, le pouvoir ne perd pas une occasion pour nous déconsidérer, et le peuple, qui n'est que trop disposé de suivre à ce sujet un exemple venu de si haut, fait comme lui, et Molière est encore aujourd'hui le chef de file de tous les

a trouvé bon; » et après des ah! et des oh! votre nom et votre réputation sont traînés dans la boue du ruisseau, souvent même sans que vous veniez à le

---

railleurs que nous avons contre nous et qui ne refléchissent pas que Molière n'avait pas en vue le véritable savoir médical, — il avait pour cela un esprit trop sain, — mais seulement quelques médicastres de son époque.

Nous n'avons jusqu'ici point parlé de la vente de prétendus médicaments, faite par d'autres que les pharmaciens, — vente, s'il est possible, plus odieuse, plus coupable encore. Il y aurait des volumes à écrire si l'on voulait citer tous ceux-ci. Tout ceci est pourtant une impudique exploitation de la société et la ruine d'un art institué par la loi.

N'est-ce, par hasard, pas un médicament que cette moutarde blanche? N'est-elle pas indiquée contre les maladies du sang? M. Didier m'obligerait, s'il avait la bonté de m'apprendre ce que c'est; comment il peut se faire que le sang seul est malade, etc. Or, si la moutarde blanche est un médicament, elle ne devra être dispensée que par ceux qui ont le droit de dispenser les médicaments : les pharmaciens, tant qu'il y en aura, et seulement par prescription. — N'est-ce pas un médicament que cette farine de lentilles (ce divin Ervelenta), bonne à prévenir et à guérir tant d'affreuses maladies, si gracieusement offerte à MM. les juges, et vendue, dans cette boutique de la rue Richelieu, à 3 francs la livre, sans contrôle et responsabilité aucune, — vendue plus audacieusement encore depuis qu'un procès a fait savoir au public, qui ne sait pas le grec et ne se donne pas la peine d'éplucher les racines, que ce fameux Ervelenta n'était que de la farine de lentilles, à 3 francs la livre? — et toutes ces autres drogues conseillées pour des maladies quelconques, ne sont-elles pas médicaments? Eh bien! peu importe; tout cela est vendu par le premier venu.

Pour gagner les bonnes grâces de ces messieurs, en aidant,

savoir. Mais que même vous veniez à le savoir et que vous alliez au pharmacien faire des reproches, que vous portiez même plainte contre lui, vous en serez pour votre démarche; le pharmacien n'aura rien dit, car évidemment il n'y aura rien là de saisissable. Le pharmacien n'a pas besoin de fournir ceci, et il a trop d'esprit pour le faire. Mais pour cela nous en aura-t-il moins fait de mal? Les services du médecin, comme ceux du sacerdoce, devraient être tout de discrétion, de confiance. Dans la plupart des pays, dans tous ceux où le pouvoir a quelque sollicitude pour la vie et l'honneur des hommes, le médecin, au moment de sa réception, prête serment de ne rien révéler de ce qu'un malade lui confie. Eh bien, il ne dépend pas de lui

---

autant qu'il est en nous, à faire connaître l'existence et les merveilleux effets de leurs Arcana, et pour être agréable au public en lui présentant quelques modèles d'une rédaction pleine de goût, nous avions d'abord pensé donner ici un relevé de quelques-uns des moyens les plus prônés, depuis « le purgatif étonnant qui fait rendre des ORREURS, et guérit les NERS, etc. ! » vendu dans je ne sais plus quel taudis du Palais-Royal, à travers tous les anti-glaireux, et les pilules et capsules de toute espèce, jusqu'à la quintessence, jusqu'à l'Ervelenta! mais nous avons vu qu'il nous faudrait écrire un livre dix fois plus gros que l'almanach des 500,000 adresses; et justement effrayé de l'immensité de cette tâche et de notre faiblesse, nous avons dû y renoncer. Nous en demandons pardon à ces messieurs, de n'avoir pas mis à profit cette occasion pour faire connaître leurs remèdes, car pour eux ceci eût toujours fait une annonce de plus, et il est bon de n'en négliger aucune.

que le but de la loi soit atteint ; lui a beau être discret, le secret qui lui est confié et qu'il garde, par imprudence ou par un autre motif, est souvent divulgué par le pharmacien, sa femme ou ses élèves, qui, par la prescription du premier, devinent ou croient deviner la maladie, et qui jettent ainsi, par des paroles imprudentes ou mal intentionnées, la discorde ou le désespoir dans les familles (1). Comment pourrait-on raisonnablement

---

(1) Je fus appelé chez un malade couvert de syphilides, marié à une jeune femme, qui ne se doutait pas de la nature de cette éruption, et que je tâchais d'entretenir dans sa sécurité. Malheureusement ce fut elle qui porta mon ordonnance chez le pharmacien ; monsieur l'élève, en la lisant, se mit à sourire, à prononcer quelques demi-mots. Ce fut assez pour détruire la tranquillité de la femme. Elle vint me supplier de lui dire ce qu'avait son mari, que ce devait être une maladie honteuse, qu'elle regrettait d'avoir été chez le pharmacien et qu'elle voulait quitter son mari. J'eus une peine infinie à la calmer et à lui assurer que son mari n'avait pas une maladie honteuse, et que le pharmacien n'avait pas voulu faire allusion à cela. Je fis à ce dernier des réflexions à ce sujet, mais il ne convint de rien.

Dernièrement encore je donnais des soins à un jeune homme atteint d'une inflammation greffée sur des poumons tuberculeux. Ni le malade ni sa famille se doutaient de la gravité de cet état, et je respectais leur heureuse sécurité, d'abord parce qu'ils ne me demandaient aucune explication, ensuite parce que je conserve quelque espoir de guérir ce jeune homme. Mais le vieux père, qui aime son fils jusqu'à l'adoration, va chercher une potion. Là-dessus le pharmacien, — je ne sais pourquoi, car rien dans la potion ne pouvait faire

croire que dans un tel ordre de choses il pût en être autrement? Ne sait-on pas que, quand deux ou trois personnes savent une chose, tout le monde la sait? Et ici la loi nous force d'avoir pour confident le premier pharmacien venu, que souvent nous ne connaissons pas ; qui plus est, sa femme et ses élèves, qui, si lui est encore tenu à quelque discrétion, ne le sont plus du tout, et n'encourent aucune responsabilité en trahissant un secret que la loi nous a forcés de partager avec eux. Et c'est donc à des rivaux incompétents, à des surveillants intéressés à nous nuire que la loi nous livre pieds et poings liés ! Et c'est nous qui sommes forcés à les instruire à nos dépens, afin qu'ils nous dépossèdent ensuite de la jouissance de tous nos

---

présumer cela, — lui dit : « Votre fils est donc poitrinaire?» Le pauvre père en a pleuré pendant deux jours, et, malgré tout ce que j'ai pu lui dire, sa tranquillité ne lui est pas revenue.

D'autres fois encore ils jettent le doute dans l'âme du malade et l'effrayent, en lui disant : « Prenez bien garde, ceci est bien dangereux, ceci est du poison ; » comme si la plupart des médicaments n'étaient pas des poisons, comme si le médecin ignorait la portée de sa prescription, comme si c'était au pharmacien de veiller sur sa conduite et de rectifier ses erreurs ! Ceci m'est arrivé naguère. J'avais prescrit l'acide hydrochlorique mêlé d'eau. « Prenez garde, dit au malade le pharmacien : ceci est du poison. » Heureusement celui-là était assez raisonnable. « Je sais ce que j'en dois faire, répliqua-t-il, et peu m'importe que ce soit du poison, pourvu que cela me guérisse. »

droits! Chaque formule de nous devient dans leurs mains une arme contre nous. Et cependant nous sommes tenus à les leur livrer, tel le veut une loi absurde qui ne sait ni ne veut nous donner aucune garantie. Je sais bien que la loi ne protége pas précisément tout le monde contre toute atteinte, mais je ne sache pas que nulle part ailleurs elle vous forçât à fournir vous-même des armes à vos ennemis et à vos rivaux.

Et tandis que vous en agissez, messieurs, ainsi, que vous outrepassez hardiment les droits que la loi vous a donnés, et qu'au lieu d'être l'organe fidèle et discret du médecin, vous vous faites son détracteur et son spoliateur, vous prétendez encore que celui-ci s'adresse avec confiance à vous, qu'il vous envoie toutes ses formules, beaucoup de formules, et qu'il ne lui arrive jamais de guérir quoique ce soit sans vous. Nous sommes ici tout exprès ; nous avons fait nos études, nous courons nuit et jour, nous supportons les intempéries, nous respirons typhus, choléra et peste, rien que pour vous enrichir, et pour prix de cette immense et stupide abnégation, vous nous ferez, seigneurs, en nous croquant encore beaucoup trop d'honneur.

Et cependant, messieurs, vous avez le courage de porter plainte contre un médecin qui n'a plus de confiance en vous, qui ne veut plus être votre dupe, qui vous remercie de vos services, et qui veut se servir lui-même ; vous avez le courage de le faire condamner ; vous, qui à chaque instant outrepas-

sez vos droits contre nature qu'une vieille routine a seule pu sanctionner, tandis que lui ne fait que reprendre ses droits naturels, imprescriptibles, dont une loi inintelligente l'avait privé ; vous qui seriez constamment sur le banc des accusés, si les médecins avaient un peu moins d'abnégation, de longanimité, et un peu plus d'union et d'intelligence.

Le médecin, du reste, est-il hors la loi commune de jouir du fruit de son travail ? Il aurait passé vingt ans à faire des recherches et à méditer pour trouver des moyens de guérison pour une maladie incurable jusque-là, phthisie, cancer ou autre ; il y serait parvenu, et il n'aurait rien pour sa découverte, d'un si grand prix pour l'humanité ? il serait tenu de livrer ses prescriptions au pharmacien, qui en peu de jours devinerait leur destination et qui alors exploiterait en grand ce moyen, dont il n'est pas l'auteur, à l'aide de prospectus et d'affiches ; il y gagnerait un million et deviendrait ensuite député, pair de France, que sais-je, moi ? car avec de l'argent on est bon à tout ; et le pauvre médecin, qui aurait passé sa vie à cette idée, n'en aurait rien ! lui, privé de toute sollicitude de pouvoirs quelconques, quoique tous recourent à ses lumières. « Au gueux la besace, au savant son grenier, » tel est le refrain de notre époque. Et le savant sera-t-il donc forcé de subir cette triste et brutale destinée (1) ?

---

(1) Dans cet ordre, dont avec tant de raison nous venons de nous plaindre, il y a un plus grand inconvénient encore ;

En énumérant ici les inconvénients de l'ordre actuel, et en plaidant la cause de la logique et de la nature, nous ne voulons pas prétendre que le

---

car, quand une fois on a abandonné la loi de la nature, les maux ne viennent jamais seuls, mais en foule. Le médecin se tue, en livrant non-seulement au pharmacien ses pensées, ses secrets et ceux du malade, pour qu'il en fasse des armes contre lui; et ce n'est pas du pharmacien seul que nous devenons gratuitement les précepteurs, mais encore du public tout entier, et c'est nous qui devenons ainsi les promoteurs de cette instruction médicale superficielle, avortée, dont celui-là est si fier et qui fait que chacun se croit médecin, meilleur médecin que le médecin lui-même, et que chacun se permet de nous juger; or ceci non-seulement est un suicide direct pour le médecin et le meilleur moyen de perdre la médecine et toute instruction médicale sérieuse, mais c'est encore un grand mal pour la société tout entière, qui, malgré ses prétentions, ne peut savoir la médecine. Sous ce dernier rapport, on est aussi allé plus loin en France que partout ailleurs, et les médecins et le public ont rivalisé et rivalisent encore à qui ferait le plus pour l'anéantissement de la médecine. Il est singulier, il est inconcevable que pas un médecin ne se soit aperçu du mal qu'ainsi il se fait. Dans les autres pays, les inconvénients de la séparation de la médecine et de la pharmacie étaient moins grands, parce que médecins et pharmaciens avaient du moins une langue et des signes à eux que le public généralement ne comprenait pas. Ici, depuis longtemps, on a abandonné tout cela, et non-seulement tout médecin livre sa formule au pharmacien dans la langue du pays, la seule que lui et le dernier savent, mais encore au public. Il n'y avait pas de moyen plus sûr pour se perdre. En effet, qui ne voit que l'immense majorité saura ainsi, en très-peu de temps, les traitements les plus géné-

pharmacien soit absolument dépourvu d'instruction médicale; à Dieu ne plaise! nous pensons même qu'il en est plusieurs qui en savent plus long à ce

---

ralement suivis, et qu'elle se dispensera d'appeler alors le médecin, à moins que ce ne soit que dans des cas exceptionnels? Sans lui il ira chez l'herboriste ou le pharmacien chercher ce que dans un cas semblable le médecin avait prescrit. Sous ce rapport, la loi sur l'adoption des nouveaux poids, sans compter les erreurs auxquelles elle donnera lieu, est encore venue donner le coup de pied de l'âne à un art déjà perdu. Avant elle, on employait encore quelque signe que tout le monde ne comprenait pas; maintenant c'est mieux: le dernier homme saura de suite à quelle dose et quel médicament prendre. Il y a dans ce dernier fait encore un mal de plus pour le médecin et pour le public. Le premier ne peut rien prescrire en liberté, parce que le malade saura la prescription et la jugera en vertu d'opinions préconçues : que le médecin essaye aujourd'hui, chez beaucoup de malades, de prescrire certains médicaments, p. ex., l'opium, le mercure, l'arsenic, ou bien certains agents repugnants, et il verra comment ses conseils seront accueillis. De cette manière le malade sera privé d'un agent précieux, peut-être dans un moment où seul il peut encore lui servir, et le médecin, qui est toujours la victime, quand même les choses vont bien, le sera encore plus ici. Il ne guérira pas son malade et sera décrié pour cette raison et pour avoir prescrit un médicament contre lequel le malade était prévenu et que par conséquent il n'a pas pris, ou pris très-inexactement et avec prévention. — Je le demande à tout homme de bon sens, si un semblable état est tolerable. Non, il n'est pas bon que le malade sache les prescriptions de son médecin; il n'est pas bon qu'il se croie médecin et se permette de juger celui qui l'est. Mais les médecins ne se doutent pas seulement de cela!

sujet qu'une foule de médecins. Mais ce fait lui-même vient à l'appui de ce que nous avons avancé. La médecine est la science de guérir; or pour savoir guérir, il faut connaître les instruments de guérison, et dans cette connaissance il faut, comme dans toute autre, marcher du simple au composé, de ce qui est facile à ce qui est plus difficile. Il faut donc commencer par connaître les propriétés physiques, externes, des agents thérapeutiques, avant de connaître leurs propriétés intimes, dynamiques. Les premières plus ou moins conduiront aux der-

---

Ici encore le pharmacien a l'avantage. En faisant la médecine directement, il peut donner au malade ce qu'il veut, sans que celui-ci puisse savoir ce qu'il lui donne.

Si le public trouvait ses avantages à cet état de choses, on pourrait se consoler du sacrifice d'une des classes les plus élevées et les plus instruites de la société, quoiqu'il ne laisserait toujours pas d'être une cruelle injustice. Mais — et ceci est naturel, providentiel — mais le public lui-même n'y trouve nullement ses avantages; — si la médecine est la science des sciences, si elle demande plus d'études, de méditations que toute autre, qu'elle les résume toutes dans une suprême synthèse — car elle est une avec la philosophie — on conçoit que tout homme ne peut la posséder. Et comme cependant le public en a besoin, on conçoit qu'il est nécessaire que des hommes d'une haute instruction se consacrent spécialement à son étude et à sa pratique. Ceci est d'une évidence triviale; pas un peuple barbare ou sauvage n'a nié cela. Cette négation serait-elle reservée au peuple français qui se vante — on ne sait trop pourquoi — d'être le plus éclairé de l'univers, tout en souffrant de tous les maux et de tous les désordres possibles?

nières. Or qui est à même de posséder cette connaissance, sinon celui qui les manie, qui voit leur manière d'être, de se comporter les uns envers les autres, qui sait leurs affinités spécifiques, que l'on ne saura jamais bien, si l'on n'en est pas constamment témoin, — en un mot, qu'aujourd'hui le pharmacien ! Et que de là celui-ci, soit qu'il s'adonne à des expérimentations suivies, soit qu'il ne fasse que vaguement noter les résultats dont il est en quelque sorte constamment témoin, s'élève à une connaissance un peu plus intime, cela me paraît tout naturel, cela paraîtra presque inévitable. Mais cette connaissance ne sera cependant jamais aussi complète qu'elle devrait l'être, et une infinité d'autres connaissances dont le médecin a besoin ne laisseront pour cela pas de lui manquer, et il ne laissera par conséquent pas d'être fort mauvais médecin, d'autant plus qu'il sera gêné dans l'exercice d'une profession qui lui est interdite, et qu'il ne pourra, le voulût-il même, se livrer à une foule de démarches, visites, opérations, etc., que le médecin fait en toute liberté, et dont, pour cette raison, il détournera l'esprit du malade, peut-être justement pendant l'époque où elles lui seraient encore utiles. Et pour posséder ces connaissances vagues, sera-t-il moins en contravention avec la foi qui lui donne, il est vrai, la vie, une vie empruntée au médecin, à condition qu'il ne sortît du cercle qui lui était tracé. Ces connaissances qu'il a pu acquérir peu à peu, prouveraient tout au plus

la vérité de tout ce que nous avons avancé, savoir, que la séparation de la médecine et de la pharmacie est contraire à la nature des choses et à l'intérêt de la nation ; que l'unité n'est pas moins nécessaire ici que partout ailleurs ; qu'il est impossible au médecin de posséder les connaissances chimiques et pharmaceutiques nécessaires pour écrire une bonne formule, s'il n'est pas capable de préparer lui-même les médicaments, s'il n'est pas constamment témoin de leur manière d'agir, si, en un mot, il ne possède pas un laboratoire et les instruments nécessaires à leur composition, c'est-à-dire, une pharmacie (1). Il s'ensuivrait, par conséquent, que voulût-on conserver les pharmaciens, et que cependant le médecin possédât les connaissances nécessaires, il faudrait à celui-ci une pharmacie et un laboratoire d'amateur, et ne servant qu'à son instruction. Il lui faudrait assez de temps, d'argent, d'amour de la science, pour s'y livrer à des travaux, pour y faire d'avance les opérations qu'il veut faire exécuter au pharmacien, pour étudier d'avance tous les agents qu'il veut employer. — Tout cela, du reste, ne lui serait pas garant de l'habileté, de l'exactitude et de la bonne foi du pharmacien, et tout cela sans un but d'utilité directe, avec perte de matériel et de temps, avec

(1) Il est probable que sans cette funeste séparation on n'eût jamais autant négligé l'étude de la matière médicale, la plus importante de toutes les études pour le thérapeute.

dépenses qui, dans le misérable état actuel, lui seraient absolument impossibles.

Au surplus, à quoi bon cette duplicité, cette complication? N'est-il pas plus naturel de se l'épargner, de n'employer qu'un agent, où un peut suffire; où, de plus, s'il veut bien remplir sa mission, il est forcé de faire le travail, ne fût-ce que dans un intérêt théorique? Ne vaut-il pas mieux faire servir ce dernier en même temps à l'intérêt pratique? — Pourquoi multiplier inutilement les agents d'une même mission? — La nature n'a pas établi cette dichotomie; avec le même agent, elle atteint plusieurs buts. Pourquoi ne pas l'imiter?

D'un autre côté, le pharmacien, tel qu'il est aujourd'hui, serait, ainsi que nous l'avons montré, médecin plus imparfait encore, — preuve de la vérité de notre assertion : que la séparation de la médecine et de la pharmacie est contre nature, qu'elle est nuisible au but qu'elle se propose, la conservation et le rétablissement de la santé. De plus elle est anti-économique, et pour cette raison repoussée par la majorité, laquelle ne veut payer deux agents (1), et celle-ci est, par conséquent,

---

(1) Pour ces deux raisons, malgré la loi, cette séparation est impossible, tellement impossible, que, si vous défendez au médecin de préparer et de délivrer lui-même les médicaments, vous forcez le pharmacien à exercer la médecine. Beaucoup de pharmaciens m'ont assuré qu'il leur était impossible de se refuser de donner des consultations; que, s'ils s'y refusaient, leur pharmacie elle-même serait discréditée : les ma-

livrée de part et d'autre, médecin et pharmacien, à des lumières, à des secours incomplets, fragmentaires, et privée de l'emploi de toutes les acquisitions scientifiques faites pour établir son bien-être.

On nous objectera que le médecin néanmoins n'aurait pas le temps de se livrer à toutes les opérations pharmaceutiques. Par l'organisation que nous proposerons, on verra que nous non plus ne voulons pas précisément l'astreindre à toutes ces opérations, mais seulement aux plus faciles, et que cette organisation remplirait tous les buts et parerait à tous les inconvénients.

Tout en n'étant pas disciple de M. Hahnemann, ainsi que par un écrit récemment publié nous l'avons montré, nous ne saurions cependant cacher la satisfaction que nous éprouvons, en voyant cet homme illustre émettre des idées tout à fait semblables aux nôtres. Et pour corroborer tout ce que nous venons de dire, nous ne saurions mieux faire que rapporter ici quelques-uns des passages que dans ses écrits il a consacrés à ce sujet, en les

---

lades courraient chez d'autres pharmaciens, lesquels, moins scrupuleux, ne s'y refuseraient pas.

Il est vrai que, si le malade n'était tenu de payer le médecin, il le consulterait de préférence au pharmacien, et pour cette raison la pharmacie, telle qu'elle est aujourd'hui avec notre organisation, pourrait être conservée. Mais ce ne serait toujours délivrer le peuple qu'en partie, pas même à moitié, du malheur d'être malade, et nous voudrions nous, autant que possible, une délivrance entière.

accompagnant, où il y a lieu, de quelques remarques. — Vid. Organon, traduit par M. Jourdan; deuxième édition, 1844, pag. 435 et suivantes, dans l'opuscule intitulé : «Esculape dans la balance.» Après plusieurs autres passages, M. Hahnemann s'exprime ainsi :

«Les anciens règlements relatifs à la médecine »(par exemple : Constitutiones Friderici II imperatoris) avaient déjà commencé à donner aux apothicaires le monopole de la préparation des médicaments composés, et à restreindre sous ce rapport »l'action des médecins. Mais les lois nouvelles ont »mis la dernière main à cette œuvre, en interdisant »aux médecins jusqu'à la faculté même de convertir les médicaments simples en médicaments composés et à fournir aucune drogue médicinale quelconque à leurs malades.

»On ne pouvait travailler d'une manière plus efficace à la ruine de la médecine.

»Trois motifs avaient pu donner lieu à ces dispositions législatives; on avait pu se demander :

»1° Y a-t-il chez les médecins modernes incapacité assez notoire de préparer des médicaments »composés, et même de peser convenablement les »substances simples, pour qu'on doive leur interdire cette faculté, comme aux sages-femmes le »maniement du forceps? Si cette cruelle supposition était fondée, comment les médecins pourraient-ils formuler des recettes, c'est-à-dire prescrire la »manière de mêler ensemble plusieurs médicaments,

» quand on les jugerait incapables d'exécuter eux-
» mêmes ce qu'ils ordonnent à d'autres de faire ?

» 2° Ou bien, n'a-t-on agi ainsi que dans l'intérêt
» des apothicaires, auquel la disposition des remèdes
» par les médecins eux-mêmes aurait porté atteinte?
» Si la médecine n'existait dans le monde qu'à cause
» des apothicaires, si nos frères ne tombaient mala-
» des que pour nourrir les pharmaciens, si des
» hommes instruits devaient se faire médecins,
» moins pour guérir leurs semblables, que pour
» contribuer à enricher ceux-ci, alors on concevrait
» que la dispensation des médicaments fût interdite
» aux médecins et livrée au monopole des apothi-
» caires.

» 3° Ou enfin, l'a-t-on fait dans l'intérêt des ma-
» lades ? On devrait croire que tel a été en effet le
» but des lois relatives à l'exercice de la médecine.
» Examinons s'il a été atteint avec celles qui sont en
» vigueur.

» En ne dispensant pas lui-même les médicaments,
» le médecin perd l'habileté nécessaire pour exécu-
» ter les procédés qu'exige le mélange de plusieurs
» médicaments, qui la plupart du temps exercent
» une action chimique les uns sur les autres et se
» décomposent plus ou moins. Peu à peu il devient
» de moins en moins exercé à cet art, et finit par ne
» plus pouvoir donner aucune formule détaillée (1),

---

(1) « Voilà comme on arrive à un résultat qui déjà, en
» effet, est presque général aujourd'hui. Le médecin en est

» par en écrire même qui énoncent des substances » incompatibles, et par devenir ainsi la risée du » pharmacien. Dès lors il se trouve entièrement à » la merci de ce dernier. Il faut que le docteur et » son malade se contentent de ce qu'il plaît à l'apo- » thicaire ou même à son apprenti de faire (1).

» réduit à ne plus oser imaginer lui-même une recette; il est » forcé de copier toutes celles dont il a besoin dans quelque » dispensaire connu, pour ne pas s'exposer au danger de » commettre des contradictions et des inconvénients pharma- » ceutiques. »

(1) Du reste, le médecin français peut se rassurer. D'ici à peu d'années, il se trouvera n'avoir aucun besoin de prescrire une formule quelconque, grâce aux soins si prévenants de messieurs les pharmaciens; ceux-ci auront préparé d'avance des médicaments pour toutes les maladies, et le médecin n'aura plus besoin de faire autre chose que de les prôner. Aujourd'hui il en est déjà presque ainsi. Il n'est pas une maladie contre laquelle il n'existe quelque sirop, poudre, pilules, etc.; tout cela est prôné au public.

Mais dire que le pharmacien ne se contente pas même de prôner sa composition au public, qu'il la prône encore au médecin! « Ayez la bonté, monsieur le docteur, de prôner mon sirop, mon eau, mes excellentes pilules, etc. » — et beaucoup de médecins le font.

Si le pharmacien créant réellement quelque bonne préparation (ce qui n'est pas impossible) se contentait d'en informer les médecins, rien de plus naturel que d'attendre de ceux-ci un appui. Mais commeucer par s'adresser au public directement et demander ensuite encore l'appui du médecin, c'est plus de moitié de trop. Nous ne sommes pas payés, je crois, pour être les courtiers des pharmaciens. (*Note de l'auteur.*)

» Le médecin veut-il, par exemple, prescrire sous » forme de poudre de la myrrhe et du camphre à » parties égales? le défaut d'habitude dans les ma- » nipulations lui laisse ignorer que ces deux sub- » stances ne peuvent jamais produire une poudre, » et qu'elles donnent lieu à une masse onctueuse, à » une sorte de liquide, lorsqu'on les broie long- » temps ensemble. Ou bien alors le pharmacien, » pour jouer pièce au médecin, envoie la bouillie » en place de poudre avec des annotations pleines » de sarcasmes, ou bien il trompe le docteur, pour » conserver ses bonnes grâces, et donne au malade » autre chose que la prescription, une poudre brune » quelconque ayant l'odeur du camphre. Un méde- » cin prescrit-il contre l'hémoptysie une poudre » d'alun et de sel commun broyés ensemble? Quoi- » que ces deux sels soient chacun à part une sub- » stance sèche, cependant ce n'est point une poudre » qui résulte de leur mélange, mais un liquide, ce » que ne pouvait deviner le médecin qui n'a point » l'habitude de dispenser lui-même les remèdes. » Que fera l'apothicaire en pareil cas? Il ne lui » reste que l'alternative de blesser les docteurs ou de » les tromper.

» Est-il possible que de telles collisions et mille » autres du même genre tournent jamais au profit » des malades?

» Des méprises de toute espèce, que l'apothicaire » ou ses délégués commettent dans les mélanges, » soit par ignorance ou précipitation, soit par dé-

» faut d'exactitude, ou par calcul d'intérêt privé,
» sont pour les connaisseurs qui analysent ces mé-
» langes un problème de solution souvent difficile,
» et même parfois impossible, lorsqu'il s'agit d'in-
» grédients tirés du règne végétal. Combien la dif-
» ficulté ne doit-elle pas être plus grande encore
» pour le médecin qui n'a jamais eu occasion de
» pratiquer la pharmacie, à qui même l'opération
» d'associer des médicaments est interdite! Com-
» ment reconnaîtra-t-il les méprises et les falsifi-
» cations qu'un autre aura pu commettre en exécu-
» tant ses prescriptions? Et s'il ne s'en aperçoit pas,
» ce qui se conçoit aisément dans l'état borné de
» ses connaissances, quels inconvénients ne peut
» et ne doit-il pas résulter de là pour les malades?
» Et s'il ne les découvre point, comment empêcher
» les garçons du pharmacien de rire à ses dépens
» lorsqu'il a le dos tourné (1)?

---

(1) Je ne puis aujourd'hui sans crainte prescrire en potion ou pilules des médicaments un peu chers, tels que sulfate de quinine ou autres, me rappelant très-bien que de semblables mélanges n'avaient pas produit l'effet que je m'étais promis de la dose prescrite. Pourtant je n'assurerai pas que ma prescription eût été mal exécutée; mais rendu méfiant par un si grand nombre d'erreurs connues, il est bien permis en pareil cas de douter de l'exactitude de l'exécution, et peu rassuré qu'il est à ce sujet, dans quelle perplexité le médecin ne se trouve-t-il pas en pareil cas? La dose prescrite n'a-t-elle réellement pas été délivrée, ou bien l'a-t-elle été et était-elle insuffisante, ou le médicament avait-il été prescrit à tort? Perplexité qui, dans certains cas, peut devenir af-

» En privant le médecin du droit de dispenser » lui-même les médicaments, les choses tournent, » dans tous les cas, au plus grand profit de l'apo-

---

freuse; incertitude qui peut décider de la vie d'un homme. Si, dans une telle perplexité, le médecin, désorienté, ne trouvant plus ses agents fidèles, prend une mauvaise décision, à qui en est la faute? Si, par exemple, il croit avoir prescrit une dose trop faible, et que pour cette raison il la double ou triple, et que cette fois la formule soit exécutée fidèlement, tandis que la première elle ne l'avait pas été, et par conséquent n'avait pu produire ses effets habituels, une dose double, triple, prescrite à tort, restera-t-elle innocente? ou bien si, induit en erreur par l'abandon dans lequel le laisse un agent en qui il avait mis sa confiance jusqu'alors, pour la seule raison que l'agent n'a pas été donné du tout, ou ne l'a pas été à la dose prescrite, le médecin en abandonne l'usage dans un cas, où seul celui-ci pouvait encore sauver, ainsi que cela pourrait arriver pour le quinquina dans une fièvre intermittente pernicieuse, l'erreur dans laquelle l'exécution inexacte d'une prescription l'aurait plongé restera-t-elle indifférente pour le salut du malade et la réputation du médecin?

Dans des cas semblables on pourrait, il est vrai, ne prescrire que des médicaments simples, afin d'être à même de s'assurer de leur bonté et de l'exactitude de la dose; mais mille fois le défaut de temps et la distance dans un cas urgent rendraient au médecin cette vérification impossible; et puis en définitive ceci ne le placerait-il pas mal vis-à-vis le pharmacien allié à l'aristocratie du canton, et n'a-t-il pas besoin de ménager ce dernier, qui à outrance saurait se venger d'un contrôle odieux et passablement offensant; et est-il, le médecin, payé pour se livrer à tant de travaux et encourir tant d'écrasantes disgrâces? La vie d'hommes ignorants, in-

» thicaire ! D'après quelle taxe vérifier ses mé-
» moires ? Et s'il craint un contrôle, sa conscience
» ne tolère-t-elle pas qu'il remplace une substance

---

grats et incapables d'apprécier ce qu'on fait pour eux, vie dont nul pouvoir ne prend souci, pèsera-t-elle toujours assez dans la balance pour le décider à rouler éternellement ce rocher de Sisyphe? Ensuite, même dans ce cas, le malade aurait à supporter le mauvais goût d'un médicament non masqué, ce qui est parfois un inconvénient assez grand, ou bien le médecin lui-même serait forcé de l'incorporer dans un véhicule, ce qui lui est tout à fait impossible la plupart des fois, et ce qui, de plus, lui est interdit par la loi !

Le médecin éviterait peut-être aussi cette perplexité, du moins en partie, s'il pouvait (ce qui, dans l'organisation que nous proposons, serait inévitable) n'envoyer ses prescriptions qu'à un pharmacien, du savoir, de l'exactitude et de la probité duquel il aurait pu s'assurer, et auquel il croirait pouvoir accorder une pleine confiance — (encore pourrait-il s'être trompé, comme tous les jours on l'est en toutes choses) — mais cela lui est interdit la plupart des fois, et s'il voulait le faire, c'est précisément alors que le public croirait qu'il y aurait une connivence entre le pharmacien et le médecin pour mieux le duper; car, se dirait-il, pourquoi, s'il n'en était ainsi, ne me laisserait-on pas libre d'aller où je veux? Chaque malade, chaque famille a ses relations, ses connaissances, et peut avoir placé sa confiance dans un pharmacien à l'exclusion des autres, et pour l'amour du médecin ne voudra pas le quitter pour prendre le sien. Et, du reste, ils en ont bien le droit aussi, car qui leur garantirait à eux l'exactitude et la probité d'un autre pharmacien; qui leur garantirait qu'entre celui-ci et le médecin il n'existe nulle connivence? On voit donc bien qu'on est placé ici dans un cercle fatalement vicieux.

» dispendieuse par une autre qui l'est moins, substi-
» tution que beaucoup de pharmaciens ont poussée
» jusqu'à la fourberie? De pareils méfaits se com-

Dans une ville, j'avais voulu procéder ainsi pour deux ou trois formules qui demandent plus de soins et d'exactitude, et qu'en définitive je ne voulais pas livrer à tous les pharmaciens, tous faisant la médecine. Sous ma surveillance spéciale, je faisais donc exécuter ces deux ou trois préparations par celui des pharmaciens en qui j'avais confiance, et quand il m'arriva de les prescrire, je voulus envoyer chez lui. Qu'est-il arrivé? Ceux des malades qui se servaient à une autre pharmacie ne voulurent pas, et disaient à leur pharmacien qu'à ses dépens je protégeais un tel. Je perdis donc les bonnes grâces de ces messieurs, et les malades renseignés par eux me quittaient. Cependant je jure qu'en faisant ainsi je n'avais nulle arrière-pensée de me faire faire une remise. Loin de là, je m'étais entendu avec le pharmacien pour qu'il délivrât ces articles aussi bon marché que possible, à un prix bien inférieur à ceux auxquels les autres pharmaciens les auraient taxés. Il est donc impossible au médecin d'envoyer ses prescriptions à un pharmacien, et quand une formule est une fois sortie de ses mains, il ne peut plus l'arrêter ni en diriger la course; c'est un boulet lancé, Dieu seul peut savoir qui il frappera. Elle va chez un des 400 pharmaciens de Paris, ou même chez un des 4000 pharmaciens de France : Dieu sait lequel; le médecin ne l'a jamais vu, et n'a nulle idée de son habileté et de sa probité; il ne connaît pas davantage ses élèves; il ignore s'ils auront bien ou mal déjeuné ce jour-là, s'ils auront la tête à eux, si un amour récent ne la leur aura pas dérangée, etc., etc., etc., etc., etc., toutes circonstances cependant qui peuvent décider de la fidélité de l'exécution d'une prescription.

On objectera que, même dans le cas où le médecin dispen-

» mettent depuis plus de quinze cents ans. Le petit
» livre de Galien, Περὶ ἀντιβαλλομένων, nous révèle
» déjà des traits de ce genre, et l'on pourrait

---

serait lui-même ses médicaments, le public ne serait pas non plus à l'abri ni de l'erreur, ni du mauvais vouloir, le médecin étant, comme le pharmacien, sujet à l'une et à l'autre. Sans doute que le médecin est aussi sujet à l'erreur; mais d'abord les erreurs sont d'autant moins nombreuses qu'un travail quelconque passe par moins de mains; par conséquent elles doivent l'être moins quand nul étranger, qui souvent ne sait pas même bien lire une prescription, vient s'interposer entre le médecin et son malade. Ensuite croira-t-on qu'un médecin, formé à une école aussi sévère et aussi savante que celles que nous proposons, qu'un médecin aussi instruit que ceux que nous aurions, et qui de plus se sent contenu et surveillé par une magistrature supérieure; croira-t-on, disons-nous, qu'un tel médecin ne serait pas plus à même de dispenser exactement un médicament qu'il trouve nécessaire, qu'il n'emploie qu'après mûre réflexion, et dont il sait toute l'importance, que l'ignorant apprenti d'un pharmacien distrait par mille fariboles, que rien ne lie, que rien n'intéresse, ni au malade, ni même au pharmacien qu'il sert? Ne penserait-on pas qu'à défaut même de bon vouloir l'intérêt du médecin le porterait à donner les meilleurs soins possibles et à mettre toute son attention dans la dispensation d'un médicament; car lui a intérêt à bien traiter son malade, sa réputation en dépend. Cet intérêt, il est vrai, serait plus pur avec l'ordre que nous proposons. Du reste, si par impossible le médecin voulait garder son client longtemps malade, — ce qui devrait plutôt avoir lieu dans l'ordre actuel où l'intérêt du médecin, s'il était payé, serait de faire beaucoup de visites, tandis que dans un ordre moins déraisonnable il e serait à en faire le moins possible — je ne vois

» composer une petite bibliothèque de tous les li-
» vres qui ont été publiés sur les falsifications et les
» tromperies que se permettent les apothicaires.

---

pas comment, même aujourd'hui, le pharmacien pourrait l'en empêcher ; car en définitive, même aujourd'hui, le médecin animé d'un mauvais vouloir a la faculté de ne pas prescrire à son malade ce qui pourrait le guérir, et le pharmacien ne peut pas le forcer à le faire.

Depuis quelque temps, plusieurs pharmaciens sachant que la confiance du public, effrayé de tant d'erreurs commises, commence à chanceler, ont essayé de la rappeler en promettant plus d'exactitude, et ont écrit sur leur porte : *Physician's prescription's accurately prepared.* Il y aurait un long discours à faire sur ces mots ; on y trouverait d'abord une nouvelle preuve de l'abaissement de la médecine et du médecin. Qui n'y sent la morgue aristocratique du pharmacien, et le dédain que du haut d'une position privilégiée il nous jette à nous, chétifs? *Physician's* (on veut bien préparer) *accurately* (leurs *prescription's*) ; mais il paraîtrait que c'est par pure bonté, et si le pharmacien voulait s'en dispenser, eux, *physician's*, ne seraient nullement en droit de se plaindre. Il paraîtrait encore que l'*accurate preparation* de nos *prescription's* n'est pour le pharmacien qu'une affaire secondaire ; la plus importante est sans doute la fabrication et la vente directe de quelque composition, de quelque arcane ; et *physician's prescription's* ne sont qu'une chose tout à fait secondaire.

Il n'y a dans ceci qu'une chose fâcheuse : c'est que cette promesse n'atteigne pas le but de regagner la confiance du public ; loin de là, elle ne servirait qu'à mieux constater l'inexactitude du pharmacien. De même que la promesse des marchands de vin ou de lait de vous vendre du vin ou du lait pur ne sert qu'à mieux vous rappeler combien tous les

» Quelle confiance avoir, d'après cela, dans un » traitement qui a pour but de guérir les malades?

» Mais, dira-t-on, les lois sur l'exercice de la » médecine n'ont pas songé aux pharmaciens seu- » lement; elles se sont occupées aussi des médecins » qui reçoivent tant par recette (1).

» Ainsi, on accorde à un médecin la même somme » pour la recette qu'il copie dans un dispensaire

---

jours vous êtes volé, et ne vous inspire guère de confiance, de même l'assurance du pharmacien n'est pour vous qu'un indice de l'inexactitude générale, et ne vous inspire nulle confiance.

Pour les visites annuelles des pharmacies, l'autorité ne peut guère choisir, et ne choisit, la plupart des fois, que des médecins aussi incapables à bien s'acquitter de cette mission que le seraient leurs confrères, n'étant pas plus qu'eux, ni au courant des opérations pharmaceutiques, ni versés dans la connaissance des caractères physiques et chimiques des agents médicamenteux. Du reste, qu'ils possédassent même toutes ces connaissances qui leur manquent, ils ne constateraient toujours pas les erreurs et les sophistications commises dans le courant de l'année, et par conséquent l'accomplissement de cette mission serait encore inutile.

(1) En France on n'est pas même allé jusque-là; ici tout est resté abandonné aux mille chocs d'intérêts opposés et à la mauvaise foi; mais l'eût-on même fait, que les choses n'en eussent pas été beaucoup mieux pour cela; seulement on eût fait preuve d'une sollicitude quelconque; car il ne suffit pas de dire à une personne: « Tu payeras tant, » mais il faudrait encore la mettre à même d'obéir à votre injonction.

(*Note de l'auteur.*)

» imprimé, que pour celle dont la conception lui » coûte une heure de travail! Étonnez-vous de ce » qu'il aime mieux faire des copies, dont il peut » exécuter un grand nombre dans une seule mati- » née! étonnez-vous de ce qu'il écrit beaucoup plus » même que ne l'exigent les intérêts du malade, » puisqu'il est payé en raison du nombre de ses » recettes, et qu'il a besoin du prix de recettes » multipliées pour assurer son existence, ou pour » vivre dans la splendeur (1).

» Adieu donc, art de guérir! adieu, salut des ma- » lades!

» A part même tout ce qu'il y a d'humiliant pour » un savant, pour un artiste de premier ordre, » comme devrait être le médecin, à se faire payer » d'après le nombre de ses copies ou de ses pas, » il est bien certain que l'institution manque son » but. La médecine se trouve réduite à la condition » d'une profession vulgaire, et son exercice de- » vient le plus mécanique de tous les métiers. Le » médecin écrit des recettes, sans s'inquiéter du » résultat, et prend ses honoraires (2).

» Comment pourrait-on le rendre responsable

---

(1) En France, cette raison d'écrire un grand nombre de recettes n'existe pas pour le médecin, n'étant payé ni pour ses recettes, ni pour ses visites : c'est plus tôt fait!

(2) Nous avons assez montré, jusqu'à présent, qu'il serait bien habile le médecin de Paris qui, une fois sur dix, qui même une fois sur cent, saurait se faire donner des honoraires. (*Note de l'Auteur.*)

» du résultat (1), puisque ce n'est pas lui qui pré-
» pare les remèdes (2)? Cette préparation est con-
» fiée par l'État à un autre, qui n'a non plus rien
» à démêler avec ce résultat, les cas exceptés où il
» commet d'énormes erreurs, et qu'on ne peut
» soumettre à aucun contrôle pour les inexacti-
» tudes sans nombre qu'il commet dans la prépa-
» ration des remèdes composés, parce que la plu-
» part du temps il est impossible, quand une fois le
» mélange est fait, d'apporter la preuve de ce qui
» devrait déposer contre lui.

» L'art de guérir ayant pour but le salut des
» hommes, c'est-à-dire le plus noble et le plus im-
» portant de tous les actes, la nature même des
» choses voudrait qu'il fût défendu au médecin,
» sous peine correctionnelle ou sous peine de mort,
» de faire préparer par d'autres les remèdes né-
» cessaires à ses malades : il devrait être tenu de
» les préparer lui-même, afin de pouvoir répondre
» des effets qui en résultent.

---

(1) C'est cependant ce que l'on fait constamment.

(*Note de l'Auteur.*)

(2) « A proprement parler, un traitement est une sorte de
» contrat que le malade passe avec le médecin seul : *do ut*
» *facias*. Le médecin lui promet des secours, lui promet des
» remèdes salutaires et préparés aussi bien que possible.
» Mais il ne dépend pas de lui de remplir cette promesse :
» les lois lui en interdisent la faculté ; la promesse doit être
» remplie par un tiers, qui n'est pas lié avec le malade par un
» contrat. Quelle inconséquence ! »

» Mais personne n'aurait jamais imaginé, *à priori*, » qu'il pût être défendu au médecin de préparer » lui-même ce qu'il emploie pour sauver la vie de » ses semblables.

» L'autorité aurait dû bien plutôt défendre à un » Titien, à un Guido-Reni, à un Michel-Ange, à » un Corrège, à un Raphaël, à un Mengs, de pré- » parer eux-mêmes les couleurs dont il se servaient, » et de leur enjoindre de les acheter dans telle bou- » tique de préférence à telle autre (1). Alors leurs » tableaux, au lieu d'être d'inimitables chefs-d'œu- » vre, seraient devenus des peintures vulgaires et » des enseignes de cabaret. Mais il y aurait eu » moins de mal à cela qu'à mettre en danger la vie » même du plus vil esclave, qui toujours reste » homme, en le forçant à prendre des médicaments » incertains, préparés par des personnes autres » que celles qui ont eu sa confiance.

» . . . . . .

» Adieu donc, art de guérir! adieu, salut des » malades! »

Pénétré de l'incontestable vérité des observations que nous venons d'émettre sur l'institution de la pharmacie et sur l'état où elle se trouve actuel-

---

(1) La comparaison de Hahnemann ne met pas assez en relief, n'épuise pas l'absurdité du désordre actuel; il aurait dû dire : l'autorité aurait dû bien plutôt défendre à un Titien, à un Raphaël, etc., etc. de manier eux-mêmes leur pinceau, et leur enjoindre d faire exécuter par des ouvriers leurs sublimes conceptions.

(*Remarque de l'Auteur.*)

lement, et pour remédier à tant de vices que cet état présente, nous proposerons les dispositions suivantes comme propres à concilier tous les intérêts, sauf quelques lésions passagères, que l'on s'efforcerait de rendre le moins pénibles possible.

1° Comme la médecine, la pharmacie cesserait d'être exploitée au profit individuel et au gré de l'exploitant, et elle deviendrait une profession sociale, une fonction publique.

2° L'État ferait établir de la manière la moins onéreuse possible, dans les principales villes, des dépôts de tous les médicaments reconnus nécessaires, et le budget de la médecine en couvrirait les frais, afin que le malade soit dispensé de payer des médicaments, aussi bien qu'il le sera de payer les soins du médecin.

3° Sauf meilleur avis, il serait alloué un pharmacien-droguiste à un nombre d'environ cinq à six médecins, et par conséquent à une population d'environ dix à quinze mille âmes (pour les communes rurales environ un par canton), lequel pharmacien, contre des bons, recevrait des dépôts établis les médicaments jugés nécessaires à la population de son canton, à l'exception de ceux qu'il ferait recueillir lui-même. Il ferait subir à ceux de ces médicaments qui en auraient besoin une préparation telle, qu'ils fussent prêts à être employés ; il préparerait ceux des fabricats que l'État ne lui aurait pas fournis, et il conserverait toutes ces substances de la meilleure manière possible, etc., etc.

4° Chaque médecin recevrait de ce pharmacien,

conformément à un règlement, une petite pharmacie, lequel pharmacien serait chargé de la tenir fournie des médicaments que le règlement demande, préparés de manière que, sans trop de travail, le médecin puisse les employer, travail pour lequel le temps lui manquerait, etc.

5° Quant à la dispensation des médicaments elle-même, c'est le médecin qui la ferait, du moins celle des médicaments simples, qui ne demandent pas trop de travail. Il n'enverrait au pharmacien que celles de ses formules qui dépasseraient les ressources de sa petite pharmacie, ou bien qui demanderaient des préparations plus difficiles, que lui n'aurait ni le temps ni l'habitude de faire. Le pharmacien par conséquent mettrait, pour ainsi dire, le médicament dans les mains du médecin, en laissant à celui-ci le soin de le donner au malade, comme il l'entendrait, sauf les quelques cas rares où le médecin le chargerait de la préparation et de la dispensation. De cette manière, la sphère du pharmacien aurait repris ses limites naturelles, qu'elle n'aurait jamais dû franchir, et le médecin serait redevenu ce qu'il doit être, ce qu'il est impossible qu'il ne soit pas, le dispensateur des agents qu'il juge nécessaires; seulement, le pharmacien les lui aurait fournis tels que, sans de grandes préparations, ils pussent être employés (1).

---

(1) En Angleterre, sous ce rapport du moins, il s'est établi un ordre naturel. Les médecins ont tous une pharmacie

Quant aux herboristes, cette classe parasite et hybride, *incertæ sedis*, il est naturel que, dans notre organisation, il ne leur reste aucune place. Aussi ne s'explique-t-on pas trop ce qui a pu donner lieu à cette superfétation, le pharmacien étant tout naturellement herboriste (à moins que ce ne soient les prix élevés du pharmacien). La plupart de ces messieurs faisant en même temps le commerce de l'épicerie, il est à espérer que, sans trop leur faire mal, on pourrait couper cette bran-

---

et dispensent eux-mêmes les médicaments, à l'exception de quelques illustrations, dont l'influence directe sur les malades n'est pas fort grande, comparée à celle de la généralité des médecins. Pourquoi donc la France, si empressée à singer l'Angleterre jusque dans les phases les plus néfastes de son histoire, ne sait-elle pas l'imiter dans ce qu'elle a établi de louable, et en améliorant, s'il y a lieu? Ne dit-on pas tous les jours que le Français n'est guère inventeur — (*Comment le serait-il avec le sort que l'on a toujours fait à l'inventeur en France, où jamais il n'a trouvé que tortures sur tortures, et quelquefois la mort pour salaire? M. Sauvage serait peut-être encore en prison aujourd'hui, si l'opinion publique, réveillée enfin, ne s'était si énergiquement prononcée en sa faveur. Si l'Angleterre avait traité les inventeurs comme la France, elle ne serait pas devenue la plus puissante nation du monde, ses bateaux à vapeur ne sillonneraient pas toutes les mers, et Fulton serait mort à Bedlam ou en prison, pour la satisfaction de quelques beaux esprits, les membres de l'Institut de Londres, et de l'aimable populace de cette ville*), mais qu'il perfectionne de suite les inventions des nations voisines. Que ne fait-il de même ici?

che parasite de l'arbre social, lequel en portera encore bien assez sans celle-ci. Espérons, du reste, que bientôt se lèvera le jour où tout travail utile sera ennobli et rendu lucratif, et où l'on n'aura nul besoin de créer exprès des carrières parasites, pour fournir au placement de quelques hommes, carrières toujours nuisibles, si elles sont ou contre la nature des choses, ou hors de proportion avec les véritables besoins d'une société.

Les mêmes dispositions que nous avons admises pour les médecins et les pharmaciens, s'appliqueraient également aux sages-femmes et aux vétérinaires, qui peuvent avoir une si grande influence sur le bonheur et sur la prospérité d'une nation.

Quelque bien intentionnées que soient nos propositions, nous ne nous flattons pas qu'elle plairont à tout le monde. Le bien est si difficile à réaliser, et le mal a une vitalité si grande, que les propositions les plus excellentes, les plus logiques, viennent pendant longtemps se briser contre des obstacles insurmontables, jusqu'à ce qu'enfin, semblable à la goutte d'eau qui creuse le rocher, la vérité aussi ait enfin creusé ce dur rocher de la paresse, de l'inertie, du mauvais vouloir. Il pourra donc bien en être ainsi des idées avancées dans ces feuilles, et nous devons craindre qu'elles ne trouvent un bon nombre d'opposants dans ceux, en petit nombre parmi les médecins, en nombre plus grand parmi les pharmaciens, qui trouvent leur avantage au désordre actuel, et ce serait se faire

illusion que d'espérer pour nos propositions l'appui de ces hommes, quelque logiques, quelque bien intentionnées qu'elles soient. Mais le plan que nous proposons, s'il doit trouver des opposants, est aussi de nature à se concilier bien des suffrages : ceux du plus grand nombre des médecins que l'état actuel torture de mille manières à la fois, et de la vie desquels il fait une longue agonie; ceux d'un bon nombre de pharmaciens, car il en est aussi qui souffrent, et enfin et surtout ceux d'un public intelligent et soucieux du bonheur. Notre organisation n'enrichirait, il est vrai, peut-être ni médecin, ni pharmacien, mais, à eux et à leur famille, elle donnerait du moins une assez heureuse tranquillité, un peu d'insouciance; elle rétablirait la dignité de l'art de guérir, qui alors ne répandrait que des bienfaits, et ne viendrait plus écraser le pauvre, et ajouter aux causes de la maladie, à la misère, et consommer la ruine. Quel médecin digne de ce nom n'a souvent pleuré des conditions fatales faites à son art, conditions telles que toute la science ne sert à rien dans l'immense majorité des cas, que les indications de celle-ci, moyennant lesquelles souvent on préviendrait ou éloignerait si facilement le mal, ne peuvent être suivies! Qui mieux que le médecin sait le triste état du peuple; qui, plus que lui, déplore de ne pouvoir rendre non-seulement des soins gratuits, mais encore de ne pouvoir disposer de ce qui serait nécessaire à la guérison, quand, donné à temps, il préviendrait

des pertes irréparables plus tard! Notre organisation aussi ferait cesser la sourde lutte qui existe aujourd'hui entre le médecin et le pharmacien; elle rendrait aux médecins la considération et l'influence qui leur sont dues, et qui ne pouvaient être perdues qu'à une époque comme la nôtre, où toute notion de justice est renversée, où plus une carrière est importante, savante, noble, utile, moins elle est honorée, et plus misérablement elle est rétribuée, et où de plus les médecins ont commis d'innombrables fautes, ont rivalisé lequel avilirait davantage sa noble profession. Avec notre organisation, la carrière du médecin ne cessera pas d'être une carrière de peine, de dévouement, de sacrifices, mais elle sera devenue supportable, possible; elle présentera, en compensation de ses immenses travaux et peines, sinon du bonheur matériel, du moins quelques jouissances plus élevées, plus intimes, et les médecins, depuis si longtemps courbés sous toutes les misères et habitués à se contenter de peu, accepteront comme un bienfait cette preuve de sollicitude que, par l'organe du pouvoir, la société, en établissant une providence pour soi, leur aura donnée.

Il nous reste à déterminer comment la société devra reconnaître les services qu'elle demande à ceux à qui elle a confié le soin de la conservation et du rétablissement de la santé, à déterminer quels avantages on fera, en compensation de leurs importants travaux, aux médecins, pharmaciens,

sages-femmes et vétérinaires, et comment on fera face aux sacrifices que notre organisation rend nécessaires. On comprendra facilement que nous ne pouvons traiter cette question que d'une manière provisoire et approximative, et que nos propositions à ce sujet pourront subir bien des modifications.

Il n'est pas inutile de faire préliminairement remarquer que, s'il ne s'agissait que d'établir un service médical pour chaque commune, on pourrait le concevoir établi par celle-ci elle-même, sans l'intervention du gouvernement, et sans que pour cela les médecins fussent entre eux liés par de certains liens. En effet, rien n'empêcherait qu'une commune, s'élevant à l'idée d'un état social supérieur à son état actuel, à un état solidaire, comprenant que, pour le moins, elle doit à tous ses membres la santé, et qu'il y a avantage pour elle de payer cette dette, rien n'empêcherait qu'elle ne traitât, pour la réalisation de ce but, avec qui elle voudrait et comme elle pourrait, et sans que pour cela les communes voisines en fissent autant. Mais aussi est-il facile à comprendre qu'un service médical établi ainsi partiellement et par la commune elle-même, n'est pas du tout l'idéal que nous avons en vue, que, tout en rendant de grands services dans des conditions semblables, il ne saurait en rendre autant, il ne fournirait pas les médicaments et autres agents nécessaires à la guérison, et comme, dans cette hypothèse, l'organisation des écoles, les

études et les examens n'eussent nullement été modifiés, et ne présenteraient pas plus de garanties qu'aujourd'hui, on comprendra que la commune, abandonnée à ses lumières et n'ayant d'autre garantie que le diplôme, pourrait avoir quelque difficulté à faire un bon choix, et que bien des éléments autres que le mérite viendraient le modifier. Mais dût une commune, dussent même toutes les communes faire les plus heureux choix, cet état ne serait pas une véritable organisation, rien ne liant les médecins entre eux, rien ne les attachant à une autorité centrale, qui a cependant le droit et l'intérêt d'intervenir dans le choix d'un élément social aussi important, rien n'harmonisant leurs travaux et leurs efforts ; et, en tout cas, la science, et par conséquent la santé, ne sauraient y trouver les avantages qu'elles trouveraient dans une médecine organisée, unitarisée. Un seul avantage pourrait être trouvé à cet état, par ceux qui se méfient toujours et partout du pouvoir, c'est que le médecin serait soustrait à l'influence gouvernementale, influence qu'il subirait s'il attendait sa nomination de lui, et qui serait dangereuse pour le public, avilissant pour l'art, pour la science et pour le médecin, si un gouvernement corrupteur la faisait subir. Or, tout en ne partageant pas la conviction de ces rigoristes, qui pensent que tout gouvernement est corrupteur, nous serions cependant effrayés de la facilité avec laquelle notre noble profession pourrait devenir le plus dangereux ennemi d'un peuple, et nous voudrions voir cette

carrière de haute bienfaisance et de science placée tellement au-dessus des influences corruptrices quelconques, qu'elle ne pût pas même être soupçonnée de les subir. D'un autre côté, s'il importe au pouvoir d'unitariser la médecine dans l'intérêt de la société et de la science, il n'importe pas moins au peuple d'avoir un médecin qui ne lui soit pas désagréable. Il me semble donc qu'il faudrait concilier l'intérêt du pouvoir, de la société entière et de la commune, et qu'il serait facile de le faire, en consultant les communes, en ne leur imposant jamais un médecin contre leur gré, et en admettant que jamais aucun médecin ne pût arbitrairement, contre son gré et celui des communes, être déplacé à moins des raisons les plus graves, et, dans ce cas même, ce ne devrait être que d'après un jugement rendu par des pairs, et jamais d'après une disposition arbitraire du pouvoir. Avec ces dispositions ou autres semblables, l'influence gouvernementale ne pourrait être qu'utile à la société entière, en unitarisant tous les efforts et tous les travaux, et en les faisant tendre vers leur but le plus élevé, le meilleur état sanitaire possible; et la crainte de voir la plus noble des professions avilie jusqu'à servir les passions d'un pouvoir corrupteur, jusqu'à servir à la délation, à la trahison, se trouverait entièrement bannie, et ne pourrait plus militer contre une organisation véritable. On comprendra donc que nous ne pourrions admettre cette organisation partielle de la médecine que

comme pis-aller, et dans le seul cas qu'un pouvoir supérieur, à jamais insouciant sur ses devoirs et ses intérêts, et incapable de les comprendre, voudrait laisser subsister le monstrueux état actuel, supposition nullement admissible. Dans ce cas seul, nous regarderions comme un progrès nécessaire, indispensable, que les communes remplissent en sous-ordre le devoir du gouvernement, et que, dans leur sphère limitée, elles fissent du moins le bien qu'elles pourraient.

Pour l'évaluation que nous allons faire, nous partons donc de l'hypothèse que le pouvoir lui-même, soucieux du bonheur du peuple dont les destinées lui sont confiées, voudra bien doter la France entière d'une providence qui prenne soin de la santé de tous.

Dans cette hypothèse, nous estimons qu'il faudrait au peuple français environ 20,000 médecins, et 3 à 4,000 pharmaciens-droguistes, soit 24,000, et qu'il faudrait, en moyenne, allouer à chacun 3,000 fr., ce qui ferait une somme annuelle de . . . . . 72,000,000 f.

De plus, il faudrait peut-être, pour achat de médicaments, d'appareils, d'instruments, pour frais d'infirmeries et dons à des malades pauvres, etc., etc., une somme que nous ne nous hasardons pas à déterminer, mais que nous porterons approximativement à. 20,000,000

Report. . . .	92,000,000
De plus, pour les sages-femmes et les médecins vétérinaires (1). .	18,000,000
Total. . . .	110,000,000

110 millions annuels pour organiser le service médical le plus complet qui ait jamais existé, pour l'établissement du meilleur état sanitaire possible de toute une grande nation ! Assurément 110 millions sont une somme considérable; et cependant, toute considérable qu'elle soit, si elle était divisée par les 35 millions de Français, elle ne chargerait chacun que d'un sacrifice annuel de 3 francs 15 centimes, pour soins empressés et intelligents, pour médicaments, etc., etc. : « *Tantum series juncturaque pollet.* » Mais comme il y aura quelquefois lieu à faire face à des dépenses extraordinaires : primes à accorder pour travaux scientifiques, découver-

(1) On pourrait objecter qu'un grand nombre, n'ayant point d'animaux domestiques, il serait injuste de les grever de la part qui, dans le budget médical, leur est attribuée, et que c'est à ceux qui ont des animaux, à faire, s'ils veulent, une organisation et un budget spécial pour la médecine vétérinaire; mais comme la réalisation de cette idée présenterait de graves difficultés; que, de plus, celui qui n'a pas d'animaux domestiques peut en avoir plus tard, et qu'un bon état sanitaire de ces animaux importe à la société entière; que de plus, ce serait une distinction essentiellement petite, lésineuse, peu digne d'un grand peuple, nous pensons qu'il faudra ne pas l'admettre.

tes (1), pour secours et pensions à un petit nombre de médecins ou à leurs veuves et enfants (2), etc.,

---

(1) Dans notre organisation, nous demanderions la création d'un tribunal, d'un conseil, où tout travail, où même toute découverte fortuite (pouvant plus ou moins directement servir à la conservation et au rétablissement de la santé) des médecins ou des personnes étrangères à la médecine, pussent trouver non-seulement une appréciation juste, équitable, mais encore des récompenses pécuniaires et de justes honneurs. Un relevé de ces acquisitions serait fait de temps en temps, et porté à la connaissance du public médical; mais en compensation à toute autre personne qu'au médecin, fût-ce à l'inventeur lui-même, il serait sévèrement interdit de s'en servir, à moins d'une autorisation spéciale, qui ne pourrait être accordée que dans un but sientifique; car l'inventeur aurait reçu la récompense à laquelle il aurait eu droit. Ceci serait un peu plus juste que l'état actuel où ces pauvres martyrs de leur zèle peuvent à peine recevoir, soit des académies, soit des autorités, une banale lettre de remercîments, presque jamais, fût-ce sur le sujet le plus intéressant pour la société, un rapport quelque peu juste et bienveillant, trop heureux si l'on n'égare les travaux manuscrits des auteurs, et s'ils peuvent les reprendre enfin après bien des déboires.

(2) Je proposerai, du reste, dans ce but, la création d'une caisse spéciale, par des retenues faites sur le traitement alloué, ainsi que cela a lieu dans l'armée, etc. De cette manière, une veuve, qui aurait eu le malheur de perdre son mari par une maladie contagieuse, trouverait du moins, après sa mort, un morceau de pain, et ne serait pas réduite à maudire le jour où la première fois elle a eu la malheureuse idée d'épouser un médecin, de tous les prolétaires le plus malheureux.

portons-le même à 4 francs, lesquels ne feraient pas moins qu'un budget de 140 millions. Or croira-t-on qu'un sacrifice annuel de 4 francs (en moyenne) pour l'obtention d'un but aussi important que la conservation et le rétablissement de la santé, du plus précieux bien de la vie, et sans lequel la vie elle-même n'est qu'un accablant fardeau, croira-t-on, disons-nous, ce sacrifice excessif, et y aurait-il un grand nombre de personnes, celles mêmes qui jouissent de la meilleure santé, qui ne sacrifient annuellement bien au delà de cette faible somme pour l'obtention de ce but, et tout en étant beaucoup plus mal servies qu'elles ne le seraient alors? Et ne pensera-t-on pas que cette faible dépense sera bien faite, et que le bien qu'elle produira, comparé aux garanties sanitaires actuelles, fera mille fois plus que la compenser???

Notre évaluation est, du reste, peut-être un peu élevée, et pourrait subir une diminution. Mais nous avons pensé que la France, la nation généreuse, une fois qu'elle se sera prise d'un élan de justice pour ses médecins en compensation même des tortures que, depuis si longtemps, elle leur avait fait souffrir, et pour avoir aussi le droit de leur demander le plus de science, de talents et de zèle possible, choses qu'il faut bien reconnaître quelque peu, ne voudra pas par trop liarder dans ce qu'elle fera pour eux.

Comment procéderait-on pour la perception de cette somme? Je l'ignore; mais, de quelque manière

qu'elle fût perçue, il serait, selon moi, à désirer qu'elle formât un budget spécial et qu'elle ne fût pas confondue avec celui de l'Etat, étant destinée au but le plus important, du moins au premier but qu'une société puisse et doive se poser, la santé étant le levier le plus puissant, le levier indispensable à tout progrès ultérieur ; car sans elle à quoi est-on bon? Et la *Mens sana*, sans laquelle on ne fait rien, peut-elle sans santé exister?

Mais, si nous avons admis une contribution annuelle moyenne de 4 francs par personne, notre pensée était-elle de faire payer à tous une contribution égale? Nullement; car ce serait chose souverainement injuste. Non ; cette contribution devra être payée en proportion de la fortune et de la position sociale. De prime abord donc le pauvre devra en être dégagé. Le riche refusera-t-il de payer une part proportionnelle à sa fortune, fût-elle de 50, de 100, de 200 francs? sommes si minimes pour lui et qu'il dépasse probablement aujourd'hui de beaucoup. Il serait encore juste que les ménages nombreux peu aisés, sans être pauvres, payassent proportionnellement moins. La seule difficulté sera de faire une répartition équitable de cet impôt. Si l'impôt direct frappait proportionnellement à la fortune, on aurait pu se contenter de faire percevoir quelques centimes additionnels, consacrés au budget médical, quoique ce procédé lui-même ne serait pas toujours parfaitement équitable et satisfaisant ; mais, dans cette hypothèse, les plus riches

précisément éviteraient souvent de payer. Il faudra donc nécessairement consulter d'autres éléments que les rôles de l'impôt direct. L'autorité municipale, qui connaît assez bien ses ressortissants, avec un peu de bonne volonté arriverait, je crois, assez facilement à une répartition la plus équitable possible, et qui, du reste, pourrait, après une durée d'un certain nombre d'années, être soumise à une révision.

Il est naturel aussi qu'en admettant pour chaque médecin et pharmacien en moyenne un traitement annuel de 3,000 fr., nous n'entendons pas que tous les médecins et pharmaciens aient un traitement égal; car ce serait contraire à la justice, à l'idée même que le mot organisation implique, laquelle ne peut s'établir qu'au moyen d'inégalités, l'égalité partout injuste et contre nature, ne pouvant exister jamais, mais une juste proportionnalité devant exister toujours. Il est donc probable qu'un grand nombre de médecins, ceux qui, ne faisant que débuter dans la carrière, sont généralement placés dans des conditions moins avantageuses, lesquelles sont dues aux services rendus et à un mérite supérieur, etc., toucheraient moins de 3,000 francs, n'en toucheraient peut-être que 2,000, et un petit nombre bien plus de 3,000 ; car soyons bons, soyons généreux envers nos illustres maîtres (nous n'osons pas nous nommer leurs collègues), les grands médecins, quoiqu'ils n'aient jamais daigné penser à nous, chétifs, et que leur unique souci eût toujours été que leur mule ne cessât d'aller : soyons généreux, et

allouons-leur de gros traitements, qui, au surplus, ne sauraient leur manquer, étant tout naturellement les employés supérieurs de notre organisation (1).

On pourrait, du reste, eu égard au traitement, établir les catégories suivantes :

1° Les places les plus inférieures des communes rurales, occupées par les débutants, recevraient, selon l'importance de ces communes, les difficultés de les desservir, le nombre d'années y passées et les succès obtenus (2), des traitements variés de 2,000, 2,200, 2,400, 2,600, 2,800 francs en outre d'un minimum de logement; car nous ne pensons

---

(1) Je désirerais cependant que toute la hiérarchie médicale fût, du moins en partie, désignée par les médecins eux-mêmes, les plus intéressés à faire de bons choix, et probablement les meilleurs juges dans la matière, et cette hiérarchie, du moins en partie, devrait être prise hors des écoles et des Académies, et contrebalancer l'influence de ces dernières.

(2) Beaucoup de médecins d'un mérite qui les autoriserait à demander des améliorations et des changements s'attacheraient peu à peu aux localités où ils auraient passé un certain nombre d'années, s'y seraient créé des relations, des intérêts, etc., et rien ne serait généralement plus utile que de les y fixer, eux et les communes ayant eu le temps de se connaître. Dans ce cas, il serait juste et sage de leur allouer, tout en restant dans la même localité, une augmentation proportionnée au nombre d'années passées.

Il serait de même juste et sage de donner des primes à ceux qui auraient le plus fait pour l'amélioration de la santé générale et pour la guérison des malades.

pas que, pour le traitement d'un médecin, l'on dût descendre au-dessous de 2,000 francs annuels, un médecin (je parle ici des docteurs) ayant nécessairement sacrifié beaucoup de temps et d'argent pour être ce qu'il est, et qu'il serait par conséquent injuste de lui faire, en quelque sorte, subir un surnumérariat.

2° Les médecins et les chirurgiens de canton et des chefs-lieux d'arrondissement toucheraient un traitement varié, d'après des considérations analogues, de 3 à 4,000 fr.

3° Les médecins des chefs-lieux d'arrondissement et des grandes villes toucheraient un traitement de 4,000 à 6,000 fr.

4° Et enfin, les médecins, employés supérieurs, etc., un traitement de 6,000 à 10,000 fr.

Quant aux pharmaciens qui, moins que les médecins, ont la chance d'un revenu casuel, je crois qu'il serait juste de n'allouer à aucun moins de 3,000 francs, et, en général, un traitement quelque peu supérieur à celui du médecin.

Avec cette gradation et les précautions prises, il est probable que, non-seulement on parviendrait à satisfaire le plus grand nombre, mais encore à stimuler le zèle de tous, pour remplir le mieux possible leur mission sacrée, et pour servir une société près de laquelle ils trouveraient eux-mêmes considération, justice et équité.

Mieux vaudrait peut-être admettre les dispositions suivantes :

Le corps médical serait divisé en deux classes :

1° Les médecins proprement dits, qui s'occupent du traitement des malades.

2° Un état-major comprenant les divers emplois hiérarchiques, et les quelques fonctions autres que le traitement des malades, telles que celles de police médicale, de médecine légale, de surveillance, d'inspection générale, services extraordinaires des épidémies, etc., etc. ; de conseillers près le pouvoir, en ce qui concerne l'hygiène publique, etc., et cent autres fonctions que je ne puis mentionner. Du reste, on comprend que le même homme peut se trouver placé dans ces deux classes, et à ces deux titres toucher un traitement.

Ad 1° Les médecins praticiens seraient divisés selon leur âge, etc., en trois catégories, à chacune desquelles serait alloué un traitement différent : pour ceux de la première, de 2000 fr. ; de la deuxième, de 2500 fr. ; de la troisième, de 3000 fr. Les communes rurales, à peu d'exceptions près, n'auraient que des médecins de la première catégorie. Les villes, depuis les chefs-lieux de canton jusqu'à la capitale, auraient de cette catégorie un certain nombre, et de plus auraient ceux des autres catégories; mais placés dans les villes, tous jouiraient, outre le traitement fixe de la catégorie à laquelle ils appartiennent, d'un traitement local proportionné au surcroît de dépenses que la localité rend nécessaires, ainsi que cela a lieu dans l'armée.

Ad 2° Quant au personnel de ce que nous avons

nommé l'état-major, et à ses fonctions, un travail spécial serait nécessaire pour fixer les traitements qui devraient leur être alloués, et je pense que pour ce travail il serait convenable de consulter tous les médecins, et non-seulement ceux qui dans le moment seraient le plus intéressés à les élever. Tous les médecins étant du même rang scientifique et pouvant successivement être placés dans les diverses catégories, il est probable qu'en les consultant tous, on obtiendrait une fixation de traitements assez équitable.

CHAPITRE III.

RÉFUTATION DES OBJECTIONS QUE NOTRE PLAN RENCONTRERA ; ÉNUMÉRATION DES RAISONS QUI MILITENT EN SA FAVEUR. — JUSTIFICATION DE LA MÉDECINE ; SA RÉALITÉ ET SA HAUTE UTILITÉ.

Dans le chapitre que nous venons de terminer, nous avons fait la critique de l'état actuel de la médecine, considérée comme profession, et nous avons donné, d'une manière succincte, le plan de l'institution qu'il nous paraît urgent de fonder, afin de remédier à toutes ses misères, de même que, dans le chapitre premier, nous avions fait la critique de l'état actuel de la médecine, considérée dans ses procédés d'enseignement et comme science, et indiqué les modifications importantes que, sous ces deux rapports, elle devra subir d'ici à peu d'années. A la rigueur, nous pourrions donc nous arrêter ici, et nous le ferions peut-être, si, avec raison, nous ne devions craindre que, dans ce cas, notre critique, d'une part fût incomplète, et que, d'autre part, nos propositions organiques présentées ainsi ne fussent par trop nues. Il nous sera donc permis, dans ce troisième chapitre, à la

fois de compléter notre critique; de présenter, autant que possible, les raisons qui militent en faveur de nos propositions, de répondre d'avance aux objections, et enfin, en nous élevant plus haut, de nous faire, en face des détracteurs des médecins et de la médecine, le défenseur de cet art divin, et de ceux qui consciencieusement s'y sont voués.

Puisse donc le plaidoyer que, dans les pages suivantes, nous allons encore soutenir, ne pas être inutile; puisse-t-il quelque peu servir à l'établissement d'un état plus heureux pour le peuple et pour ses médecins, et notre peine aura reçu sa plus douce récompense! Si parfois il nous arrive de nous exprimer avec quelque aigreur, qu'on nous le pardonne en considération du but que nous poursuivons, en considération de tout ce que nous avons souffert de ces désordres. De plus, il était impossible de ne pas articuler des plaintes : ayant à défendre ici la médecine elle-même, comme science et comme art, force nous a bien été de montrer les conditions que de tous temps la société lui avait faites, de montrer que ce n'est pas elle qu'il faut accuser de n'avoir pas fait davantage, mais bien la société, qui toujours n'a montré que la plus coupable incurie pour cet art, toutefois si important pour le monde.

Plusieurs objections pouvant être faites à nos propositions, commençons par en déterminer la valeur.

On pourra nous objecter :

1° Un certain défaut de liberté inhérente à notre organisation. En effet, avec elle, d'une part, le public ne serait pas entièrement libre de choisir son médecin, à moins que, de nouveau, il ne voulût payer. Si c'est là un inconvénient, il sera bien léger avec les précautions indiquées, pour n'avoir que des médecins consciencieux et capables, et il sera plus que compensé par d'autres avantages. Du reste, n'en est-il pas ainsi de bien d'autres fonctionnaires, qui ont besoin de la confiance du public, et que tout homme ne peut cependant choisir d'après son caprice? D'autre part (et c'est là peut-être l'objection la mieux fondée), on pourrait craindre que, dans un tel ordre, le médecin ne fût appelé par trop fréquemment et sans nécessité aucune, celui qui l'appelle n'ayant pas à le payer. Cet inconvénient serait, je crois, surtout à craindre des classes inférieures de la société; celles qui payeraient le moins, et qui cependant voudraient, sans ménagement, faire sentir au médecin qu'il doit être à leur service quand elles le voudraient. Ceci, nous en convenons, est un inconvénient réel, mais n'y a-t-il pas quelques inconvénients à tout, et celui-ci ne pourrait-il pas être diminué? Le médecin, il est probable, connaîtrait en peu de temps son public, saurait les personnes les plus importunes et se réglerait là-dessus. Du reste, devant être à tout le monde, il pourrait alléguer qu'il ne peut constamment être à une petite minorité. De plus, sa posi-

tion, son mérite lui donneraient de l'ascendant, et imposeraient le respect, qui nécessairement lui créerait quelque latitude dans l'exercice de sa profession; ses actes aussi seraient jugés dans leur ensemble, et non d'après quelques légers griefs individuels, dût-il s'en élever; et satisferait-il la grande majorité, il est probable que l'appui et les égards dus ne lui manqueraient pas de la part des familles honorables et de l'autorité; et dût-il même, ce qui est probable, être appelé un peu plus souvent, n'aurait-il pas, d'un autre côté, aussi plus de temps à sa disposition, n'en ayant point à sacrifier pour les démarches, si fréquentes, si répugnantes et si peu fructueuses, qu'il est aujourd'hui forcé de faire pour être quelque peu payé; tandis qu'alors, sans démarche aucune, il le serait à jour fixe; et n'aimera-t-il pas mieux faire quelques visites de plus, dussent-elles même être superflues, que recourir à ces dégoûtants procédés? Du reste, dans certains pays, les choses sont organisées ainsi, et le médecin n'y est cependant ni trop souvent dérangé sans nécessité, ni manque-t-on d'égards envers lui. Sans doute, si nous avions su concilier tous les avantages, surtout une plus grande liberté de part et d'autre, nous l'aurions fait (1), car assurément nous ne sommes pas

(1) Peut-être aurait-on en partie obtenu ce résultat, en donnant au médecin un traitement moins élevé, et en faisant payer au malade un minimum pour ses soins. Mais Dieu sait quels plus grands inconvénients on trouverait dans cette dis-

ennemi de la liberté; nous le sommes si peu, que nous voudrions qu'elle fût réelle. Mais une société a encore plus besoin d'ordre que de liberté; mais une liberté qui, sans la moindre prévoyance, livre l'homme faible, dénué d'appui, de guide, de garantie, à toutes les misères, à tout son isolement, peut-elle mériter ce nom? Encore une fois, l'homme ne peut être libre que dans un milieu ami, protecteur de ses intérêts, et servant d'appui à ses efforts isolés, et non dans un milieu spoliateur, hostile, tel qu'il l'est aujourd'hui. Dans celui-ci, il n'y a d'un peu libres que ceux qui ont la puissance d'exploiter; encore y trouvent-ils aussi mille mécomptes, car la classe la plus nombreuse de la société, la classe exploitée, pour n'avoir pas la même puissance, ne laisse cependant pas de réagir contre l'autre, et de faire à son tour autant de mal qu'elle peut (1).

---

position : à l'instant la médecine cesserait d'être véritablement organisée, et quelque minime que fût le prix de ces soins, l'obligation de les payer ramènerait tous les inconvénients de l'ordre actuel. Mieux vaut donc une organisation complète, en considération de son but supérieur, dût-elle ne pas être entièrement libre de tout inconvénient.

(1) On peut bien affirmer que jamais il n'avait été jeté au monde un principe aussi destructeur de toute société que celui du libéralisme actuel. Les sociétés despotiques peuvent, à la rigueur, vivre; mais une société semblable doit promptement se briser. Ce résultat est inévitable, à moins qu'à temps encore l'on ne revienne de son erreur.

2° Qui couvrira, dira-t-on, les énormes frais de notre organisation ? qui payera médecins, pharmaciens, frais d'établissement des infirmeries, etc. ? Je répondrai en demandant : Qui les paye aujourd'hui ? n'est-ce pas la nation ? car enfin les médecins et les pharmaciens sont payés, bien ou mal ; seulement ils le sont avec toute la peine qu'on ne manque pas d'avoir quand il faut obtenir sa rémunération de l'homme isolé, qui, riche ou pauvre, est toujours dans la gêne ; et même le médecin en a plus que tout autre, parce que l'objet pour lequel il demande à être payé est une maladie qui nécessairement est venue interrompre le cours habituel du produit, diminuer les ressources en augmentant de toutes parts les dépenses. Il n'est donc pas étonnant que l'on ne songe que tard ou pas du tout au médecin. *On a bien autre chose à penser*, telle est la réponse qu'on lui fait constamment. Sous ce rapport, le pharmacien a encore tout avantage : comme il donne une marchandise qui lui a coûté de l'argent, on le paye comptant, ou du moins on se ferait davantage scrupule de lui faire tort. Pour le médecin, il n'en est pas de même ; lui n'a donné que son temps, des paroles ; sa visite même il l'a faite en se promenant, quel mal y a-t-il donc de ne pas le payer ? et cependant ce n'est pas au médecin que l'on pourrait appliquer ces paroles de saint Matthieu, x, v. 8 : *Vous l'avez reçu gratuitement, donnez-le gratuitement.* Non : Dieu sait que la médecine coûte assez de temps, d'é-

tudes, de dépenses, pour qu'à son tour elle ait droit à quelque avantage.

Il faut sortir de cet état. Le médecin doit être payé; oui! Sans demander à être riche, il veut, pour prix de ses sacrifices, une existence du moins décente; *il veut être tant soit peu considéré;* il veut être tranquille sur ses vieux jours; comme tout homme, il veut assurer le sort d'une famille qu'à sa mort il laisse aujourd'hui souvent dans la misère (1). Et cependant le malade, la plupart des fois, ou ne peut pas ou ne veut pas le payer, et il répugne profondément à un médecin honorable de l'y forcer; et, s'il le fait, il perd son client. Or le seul moyen d'arriver à un état différent, satisfaisant, c'est de socialiser sa profession, de lui faire faire par la société tout entière un traitement fixe, pris soit sur des centimes additionnels ou par tout autre mode qui serait jugé convenable. De cette manière aussi le pauvre paye moins que le riche, ce qui est justice; tandis qu'aujourd'hui, où le pauvre subit des maladies plus fréquentes et plus graves que le riche, le contraire a lieu. Celui-ci, d'un autre côté, y trouverait aussi des avantages

(1) Aujourd'hui si le médecin est marié, s'il a des enfants, sur son lit de mort ses derniers instants sont encore assombris par la vue des êtres qui lui furent chers et qu'il abandonne à la misère; car c'est surtout après sa mort que l'aimable public use, envers sa veuve et ses enfants, de la plus insigne mauvaise foi. Jamais ceux-ci ne recevront un sou de ce que le père avait encore à réclamer.

qui compenseraient ce surcroît de dépense, s'il existait réellement. Il y trouverait, pour lui et pour sa famille, des secours meilleurs; il aurait la satisfaction de penser qu'une petite dépense de plus garantit le sort des malades de sa commune, ce qui, même sans un grand fond de charité, doit cependant lui plaire, et il n'en serait pas autant troublé qu'aujourd'hui, où le pauvre, malade ou non, tombe aussi plus ou moins directement à sa charge. Il est même probable, en faisant attention à cette dernière circonstance, que notre organisation serait loin de lui imposer de plus grands sacrifices. Seulement ses secours viendraient dans des temps opportuns, et seraient plus sagement employés; ils serviraient ainsi souvent à prévenir une ruine complète du pauvre, tandis qu'aujourd'hui ils n'arrivent souvent que quand celle-ci est déjà consommée, et qu'ils ne peuvent plus réparer le mal.

Quant au sacrifice que notre organisation imposerait, nous avons montré qu'en moyen terme, il ne sera annuellement que de trois à quatre francs par personne, pour les soins les plus empressés, les plus intelligents, et pour les médicaments. Or, combien de personnes y a-t-il qui ne dépensent pas annuellement cette somme pour honoraires de médecins ou pour des médicaments? Le petit nombre faisant exception à la règle, qui ne les dépensera pas telle année, les dépensera et plus les années suivantes. Et ainsi, nous concluons que notre organisation ne prend rien de plus que ce

qui est déjà donné dans l'état actuel. Seulement elle le prend d'une manière presque insensible pour tous, et elle rend infiniment plus de services.

Qui plus est, et nous ne craindrions pas que des calculs vinssent démentir notre assertion, qui plus est, elle prendra moins. Certes, on ne prétendra pas que les vingt mille médecins et les quelques mille pharmaciens qui exploitent aujourd'hui le sol de la France, n'en tirent pas chaque année une centaine de millions. Ils en tirent peut-être bien plus, et, par notre organisation, eux, pris en masse, perdraient. Et cependant j'ose croire que la plupart souscriraient volontiers à cette perte, parce que le désordre serait remplacé par l'ordre, parce que leur noble profession rendrait plus de services; parce qu'ils ne seraient plus forcés d'écraser le malade qu'ils auraient rappelé à la santé, à la vie, et auquel ils s'intéressent nécessairement, si réellement ils méritent le noble nom de guérisseurs, parce qu'ils participeraient à la considération dont jouit aujourd'hui presque toujours tout service socialisé, parce que enfin une heureuse insouciance viendrait du moins, pour les médecins, remplacer la perpétuelle inquiétude qui ronge aujourd'hui presque tous les hommes.

Nous prétendons donc que notre organisation ne sera pas une charge de plus pour la société, considérée dans sa totalité ; que, tout au contraire, elle la déchargera d'une partie de ses fardeaux; que,

prise dans ses positions spéciales, elle épargnera une infinité de souffrances, en donnant garantie de soins et de providence à tous les hommes, du moins pendant leurs maladies, en leur rendant presque insensibles les sacrifices que celles-ci demandent, en les couvrant d'une sollicitude tutélaire, précisément dans le moment où ils en ont le plus besoin.

Mais ceci n'épuise pas l'énumération des grands services d'une organisation médicale. Et ne comptera-t-on pour rien que du moins un peu de cette insouciance prêchée par le Christ dans son sublime sermon de la montagne, vienne s'étendre sur tous les hommes; que ce poignant souci de la maladie et de l'abandon ne vienne pas toujours se mêler à toutes les réflexions, troubler tous les plaisirs? Que l'homme, dans sa totalité, soit, du moins pour un moment, rendu au but providentiel, à la tâche qui lui est assignée, à ses travaux enfin, et qu'il puisse s'y livrer avec sécurité. Et ne croyez-vous pas que ces mêmes travaux, faits dans de telles circonstances et accompagnés d'une ombre de sécurité et de plaisir, ne produiraient pas plus qu'à présent, où l'inquiétude en distrait toujours, où l'infinie complication absorbe la plus grande partie du temps? et ce surplus des produits ne serait-il pas plus que suffisant pour couvrir les dépenses, non pas nouvelles, mais anciennes, et qui pèsent depuis longtemps sur tous, que nous engageons la société à prendre à sa charge, pour en

décharger celui qui peut le moins les supporter... le malade.

Vous avez institué des caisses d'épargnes; à quoi serviront-elles, si une maladie vient dévorer ces épargnes? Faites mieux. Suivez l'homme dans ses maladies; que votre égide tutélaire, plus large que celle de Minerve aux champs de Troie, l'y couvre et lui épargne une ruine complète. Alors aussi la médecine commencera à avoir une influence réelle et grande, elle qu'on accuse avec raison d'en avoir une si petite aujourd'hui, où les lois de l'hygiène, fussent-elles entièrement connues, resteraient toujours inappliquées, de même que toute autre grande mesure d'utilité, quelque urgente qu'elle fût, viendrait dans l'état actuel, toujours se briser contre notre antagonisme et le triste morcellement qui nous consume. Ses préceptes auront quelque autorité, quand le pouvoir veillera avec sollicitude sur l'exécution des mesures proposées par les médecins, telles qu'assainissement des localités, mesures préventives contre toute contagion, etc. La voix grave de la science sera entendue, et aura une heureuse influence parmi nous. Que de fois, aujourd'hui, des maladies qu'il serait si facile de guérir à leur début ne deviennent-elles incurables et mortelles que parce que le malade n'a ni le loisir ni les ressources pécuniaires nécessaires pour recourir à temps au médecin, ou pour suivre strictement ses conseils! Et quelle suite de calamités la perte d'une personne n'amène-t-elle pas souvent

sur plusieurs générations ! Toujours le mal appelle le mal : *Abyssus abyssum invocat.* De là quelle perte pour le pays entier ! Tout ce désordre disparaîtrait d'un état où il y aurait providence, organisation, où les médecins pourraient rendre des soins gratuits, et où des médicaments et autres secours seraient fournis aux malades (1). Les maladies seraient combattues dès leur début, le malade souvent guéri en peu de temps, et rendu à un travail productif (2).

---

(1) Il y a peu de jours encore que j'ai vu un prêtre espagnol qui trouvait bien cruel l'ordre établi à ce sujet en France. En Espagne, me disait-il, pauvres et riches sont secourus dans leurs maladies; ils reçoivent gratuitement les médicaments que le médecin juge nécessaires, dussent-ils coûter une once d'or. Et c'est l'Espagne, ce pays que nous croyons si arriéré, qui peut se vanter d'une sollicitude semblable, et nous présenter des exemples, à nous, qui nous croyons si avancés !

(2) Les garanties que de la part de la société nous sollicitons pour les médecins ne sont autres que celles dont jouissent une foule d'autres classes, surtout celle des prêtres, auxquels je n'oserais pas nous comparer, si dans une expression bien usitée le public ne le faisait journellement : le prêtre, dit-il, est le médecin de l'âme, et à ce titre la société lui fait un traitement; pourquoi n'en ferait-il pas autant pour celui du corps ? est-ce que l'âme va sans le corps ? Le *Mens sana in corpore sano* a-t-il cessé d'être une vérité ? Ces deux termes ne sont-ils pas intimement liés ? l'un ne dépend-il pas de l'autre ? qui plus est, depuis longtemps le public français ne croit plus à son âme, pour laquelle cependant il solde des médecins; et il croit au corps, pour le médecin duquel (qui

L'organisation que nous proposons ici est, du reste, du moins en partie, réalisée depuis longtemps. Plusieurs états d'Allemagne ont une organisation médicale semblable. L'Espagne, ce pays si arriéré sous tant de rapports, a du moins une organisation analogue depuis Charles III, à l'exception de ses grandes villes, où d'autres institutions en tiennent quelque peu lieu ; et, en France même, plusieurs villes, avec des ressources bornées, et guidées par le simple bon sens, inspirées par un peu de sollicitude, un peu de cette charité chrétienne dont tout le monde se vante, et qu'un si petit nombre possède, ont fait quelque chose de semblable, du moins pour leurs pauvres et leurs ouvriers. Et combien de douleurs, combien de froissements n'ont-elles pas par là épargnés, grâce à quelques légers sacrifices! Les ouvriers de Grenoble, en cas de maladie, ont des médecins, reçoivent des médicaments, des gardes, des aliments, etc., aux frais de la société qu'ils forment entre eux. Pour cela, ils payent, sur leur salaire de chaque semaine, une très-petite somme ; à Lyon, Nantes, Bordeaux, Paris, etc., il y a une foule de corporations semblables. Or si un pareil ordre rend des services dans une sphère fort restreinte, à plus forte raison en rendrait-il dans une plus étendue, ou par une application générale.

---

le serait aussi de l'âme si elle existait) il ne veut cependant rien faire. N'est-ce pas bizarre et inconséquent, comme l'est aujourd'hui tout ?

L'organisation que nous proposons, qu'elle soit réalisée par le pouvoir ou par la société elle-même, ne fait, du reste, que rentrer dans cette foule de créations du jour qui se propagent tant, et qui, bien conduites, ont une si haute utilité : nous voulons parler des assurances. Par celles-ci, les chances d'un malheur, d'une perte, sont infiniment adoucies, parce qu'elles sont réparties sur un grand nombre. Les assurances tendent véritablement à modifier le chaos social actuel, à en faire une société normale. Et on ne saurait trop les encourager. Seulement, au lieu de les abandonner au premier exploitant venu, comme il le fait aujourd'hui, le pouvoir devrait lui-même les instituer et gérer, et les étendre à presque toutes les chances de malheur. Lui, qui cherche tant l'argent, y trouverait une riche source de revenus, abandonnés aujourd'hui à des hommes privés; avec leur aide, il pourrait quelque peu dégrever certains impôts, et le public, en outre, trouverait près de lui bien plus de garantie. Il en est de même des messageries, que le gouvernement aurait dû seul exploiter, pour son plus grand profit et pour la garantie de la société. Non-seulement ce serait là un monopole entièrement juste, mais ce serait même l'accomplissement d'un devoir impérieux. Mais ne faut-il pas que nos grands seigneurs, nos banquiers fassent leurs affaires, et le gouvernement n'est-il pas trop heureux de les y aider avec toute la grâce possible? Or, ce puissant instrument, pourquoi

resterait-il interdit quand il s'agit du plus grave intérêt, de celui de la santé, qui est inévitablement aussi celui de la fortune? Aujourd'hui la privation de la santé, outre les souffrances qu'elle donne, on le sait, est trop souvent encore une cause de ruine complète. Disséminez sur un grand nombre, et principalement sur ceux qui n'en sont pas frappés, et chez qui le cours habituel des travaux et de la prospérité n'est pas interrompu, du moins la dernière moitié du funeste cortége des maladies, et sa première moitié, les souffrances physiques et morales, se trouvera infiniment allégée aussi, et nul doute que déjà, pour cette raison, la santé ne soit plus promptement rétablie, et les conséquences funestes du mal infiniment plus rares. Quelques médecins de Paris, il y a quelques années, ont eu l'heureuse idée de réaliser une semblable organisation, du moins en cette ville, par une cotisation annuelle des habitants. A part le caractère individuel de ces médecins que nous ne connaissons pas, et des motifs moins nobles qu'à tort peut-être le public leur a supposés, cette idée était on ne peut plus louable, et aurait dû être accueillie avec faveur par tous les médecins qui ont quelque autorité; mais il n'en a rien été, précisément pour cette raison, et au lieu d'obtenir des remerciements, ces médecins ont été décriés. Et cependant c'est surtout pour Paris qu'une semblable organisation est urgente, dans l'intérêt du malade et du médecin. Qui ne sait combien cette ville, semblable à Sa-

turne, dévore ses enfants? combien la moyenne de la vie humaine est à Paris inférieure à celle de toute autre ville, à celle même de Londres? Qui ne déplorerait les malheurs de ceux de ses habitants, et il en est encore, qui, honnêtes et peu aisés, sans être dans la classe des pauvres, y ont à souffrir de longues maladies? Qui ne déplorerait les souffrances dont les médecins y sont accablés avant que leur nom n'ait acquis quelque relief? *Quis talia fando temperet à lacrymis?* (1) Ce sont leurs meilleures années qu'ils passent ainsi dans le dénûment, dans la tristesse, souvent dans le désespoir. Tout ceci au préjudice de leur perfectionnement, tout ceci au préjudice des services qu'ils auraient pu, qu'ils auraient dû rendre à la société. Et quand ils commencent à être moins à plaindre, ils sont usés par les privations et les souffrances (2),

---

(1) Là aussi il est des mystères de Paris inconnus, et qui (le médecin étant un Monsieur, un homme qui meurt, mais ne se plaint pas), ne préoccuperont jamais aucun Gerolstein, noble type cependant de souverain sorti du cerveau d'Eugène Sue; non, jamais; car aujourd'hui, quand les hommes du pouvoir ont mis au bas d'une lettre : « J'ai l'honneur d'être, etc., » ils croient avoir tout dit; cette phrase pour eux contient toutes les améliorations qu'il est permis d'espérer; par conséquent il faut en rester là.

(2) Il est vrai qu'il s'est naguère formé une société de médecins se proposant de les secourir.... quand ils seront morts; car comment voudriez-vous secourir les vivants? Cette société, d'après un compte-rendu, a sacrifié dans une des dernières années 360 fr. pour secours, et 400 fr. pour frais d'impressions!

ou, s'ils veulent se soustraire à ce triste sort, ils sont forcés de recourir au plus abject charlatanisme. Et c'est ainsi que la société est toujours fautrice des délits et des crimes qu'elle reproche et dont elle punit ceux qu'elle avait forcés à les commettre (1). Comment cela serait-il autrement dans une ville d'un million d'habitants, tous inconnus les uns aux autres, s'il n'y existe une organisation quelconque? Or une organisation semblable, à l'instant même mettrait fin à ce triste état, sauf à établir quelques règles équitables pour l'admission des médecins dans tel ou tel quartier, règles qui, dans l'hypothèse d'une organisation médicale s'étendant au royaume entier, seraient bien plus faciles à trouver (2).

---

(1) De son côté, le public de Paris a moins de chances d'être bien soigné que celui de toute autre ville de France. Ici, en effet, ce qui donne ailleurs encore quelque peu la mesure du mérite du médecin, ses succès et ses non succès sont inconnus. Ici le public choisit tout à fait au hasard un médecin; et comme la plupart sont inconnus, il ne lui reste que le choix d'un homme à grande célébrité (célébrité souvent acquise par des mérites tout autres que ceux de thérapeute, par ceux d'orateur, de savant naturaliste, de chimiste, de chirurgien, d'écrivain, mérites fort grands, mais qui ne prouvent nullement que l'on sache bien traiter une maladie), ou d'un médecin à affiches, et dont rien ne garantit non plus, il nous semble, les talents de guérisseur.

(2) L'immense majorité des médecins de Paris, et peut-être aussi des autres villes, sont tombés si bas, que les portières font leur possible pour ne pas les loger; et aujourd'hui on

Nous voici arrivé au terme de notre exposition. Sans doute que, très-imparfaite, elle laisse de grandes lacunes. Il est impossible de tout préciser, de tout prévoir dans une si vaste organisation, impossible d'en donner un tableau complet dans un cadre restreint, et ce ne serait que dans la réalisation elle-même que le pouvoir pourrait mieux connaître la valeur relative des divers moyens qui pourraient conduire au même but. Pourvu que celui-ci reste fixé, ceux-là pourront varier selon le temps, les lieux et leur valeur propre. Une grande latitude devra donc, sous ce rapport, être laissée au pouvoir organisateur, lequel, animé de l'intention de bien faire, trouvera bien, sans risque de trop se tromper, un choix à faire parmi les divers moyens qui se seraient présentés.

Aurions-nous trop présumé du pouvoir en espérant que ces propositions ou autres semblables trouveront enfin près de lui un accueil bienveillant? Dussent-elles n'être qu'à l'avantage des médecins, ce serait encore justice d'y avoir égard. Car enfin les médecins, auxquels, pendant de longs siècles,

---

ne dit plus gueux comme un poëte, mais gueux comme un médecin. Ainsi les propriétaires et les portiers craignent d'avoir un mauvais locataire; les derniers craignent de plus d'être éveillés la nuit; et on ne craint cependant pas de nous veiller, de nous faire parcourir la ville et les champs, quelque temps qu'il fasse, et quelquefois le plus saint des ministères a servi de piége à celui qui l'exerce; plusieurs fois celui-ci a été assassiné et volé.

les sciences et les sociétés ont été redevables de leurs principaux progrès, seraient-ils, malgré leurs immenses travaux, eux, les membres les plus instruits de la société, avec les peines et les dégoûts attachés à leur carrière, et les services qu'ils rendent seraient-ils si peu dignes de la sollicitude du pouvoir? Lui-même n'est-il pas journellement forcé à recourir à leurs lumières? Toutes les classes de savants, les mathématiciens, les physiciens, les naturalistes, etc., etc., ont eu en France leurs flatteuses distinctions ; celle-ci seule qui embrasse dans un faisceau tous les travaux isolés des autres, n'arrive à rien, est repoussée de tout, est traitée en paria par le pouvoir et par la société (1). C'est une

(1) Une foule d'autres carrières, celles qui manient les fortunes, celles des arts, du luxe, etc., n'ont affaire qu'aux classes supérieures; celle des médecins, au contraire, de première, d'indispensable nécessité dans un monde à rebours, a surtout affaire aux classes les plus pauvres, les moins cultivées, les plus grossières, les moins éclairées, où les maladies se rencontrent plus souvent que dans les classes élevées. Elles tombent donc de toute nécessité, dans notre société désordonnée, à la charge du médecin, qui ne peut, ni même ne veut se refuser de les soigner. Ainsi tout le mal et tout le dégoût sont donc toujours pour lui. Les classes riches n'ont rien à voir là ; elles s'enferment dans leurs hôtels et dans leurs palais ; car Dieu soit loué, nous vivons dans un tohu-bohu (car je n'appliquerai pas, crainte de le profaner, le nom religieux et saint de société à ce monstrueux désordre, à ce rassemblement de banqueroutiers, de filous, de voleurs et de dupes), nous vivons, disons-nous, dans un tohu-bohu,

monstruosité, c'est un véritable renversement de l'ordre. Qui plus est, le pouvoir leur faisait naguère payer une patente. Pour avoir le droit de donner des soins gratuits aux pauvres, que sa sollicitude abandonne, les médecins étaient encore forcés de payer, malgré les sacrifices qu'avaient demandés leurs études, au lieu d'être payés de ces mêmes soins. Cette disposition injuste a duré bien des années, et n'a cessé que depuis peu. Et cependant les avocats ne payaient pas. Étaient-ils plus utiles, plus généreux, plus instruits que nous? A bon droit, nous en doutons.

Une autre injustice envers les médecins et qui subsiste encore est la prescription. Celle-ci veut que le médecin soit payé de ses soins avant une année écoulée; passé ce temps, le client peut se refuser de le payer. Rien ne nous paraît aussi injuste qu'une prescription quelconque, et, dans ce

---

qui, brisant la solidarité commune, déchirant le pacte sacré de la nature, qui voulait que l'humanité constituât une société d'amis, de frères, bien à tort, et sans pouvoir le réaliser, a posé le principe : *Chacun chez soi.* Nous disons : bien à tort ; car tous les jours ce principe reçoit un éclatant démenti ; car les intempéries, la peste, le choléra, le typhus, les révolutions et la misère savent franchir les murs ; les plus anciennes et les plus solides maisons sont renversées, et Casimir Perrier et Cuvier meurent aussi bien que l'homme le plus pauvre de la rue de la Mortellerie ; car le mot solidarité est tracé en caractères sacrés sur la voûte étoilée, et dans la création entière il n'est pas un atome qui n'ait son poids dans la balance de l'éternelle justice.

cas-ci, elle nous le paraît davantage. Parce qu'on n'a pas payé pendant un certain temps, on ne doit plus rien? Mais c'est une disposition inqualifiable! Il nous semblerait que plus on aurait tardé de payer une dette, plus, par ce retard, on aurait fait souffrir son créancier, plus la dette serait sacrée, plus l'obligation de la payer serait impérieuse. Eh bien! non; c'est le contraire! Ayez le talent de faire patienter votre créancier un certain temps, et vous ne lui devrez plus rien. C'est un excellent moyen de payer vos dettes!

Pour revenir à la prescription des honoraires dus aux médecins, nous dirons qu'elle est, si cela est possible, encore plus injuste que toute autre. Tout médecin sait de reste qu'avec cette disposition, il lui est impossible de se faire payer. Avant une année révolue il n'ose pas même envoyer ses notes. Le fait-il, le public se fâche et va ailleurs. De cette manière, la société est bien libre de renvoyer le médecin avec rien : patience encore un peu, et il le fera constamment. Et cependant la prescription ne profite guère au médecin. Ses impositions, ses dettes à lui, ne sont guère prescrites. Sont-elles donc plus sacrées que celles du public envers lui? Le législateur aura beau cumuler ici raison sur raison, il ne nous justifiera pas de semblables injustices.

Il est intéressant de mentionner ici l'appui que le médecin trouve chez messieurs les juges de paix, et parfois près les tribunaux, quand il lui

arrive de recourir à eux, ce qui proportionnellement est rare, car pas un médecin ne le fait sans une cruelle répugnance. Je connais un médecin qui, ayant guéri une fille de l'épilepsie en quatre consultations, lui a demandé 8 francs (2 francs par consultation), et, révolté d'un refus de les payer, il s'est adressé à la justice de paix; celle-ci, probablement pour faire un acte d'autorité pour lequel elle n'est, du reste, pas compétente, et pour faire plus vivement sentir au médecin son affreuse dégradation, a réduit les 8 francs à 5 francs : 1 franc 25 centimes par consultation à Paris! (un peu moins que le médecin ne donnerait à un commissionnaire; car remarquez que le médecin, traité en ouvrier des dernières classes de la société quand il s'agit de le payer, est traité en monsieur, en homme des salons et du beau monde auquel il devrait appartenir, dès qu'il s'agit de lui demander; là il redevient monsieur, et la municipalité de Paris, en faisant ses quêtes annuelles pour les pauvres, a soin de ne pas l'oublier.—Il me semble que si j'avais l'honneur d'être la municipalité de Paris, j'aurais quelque chose de mieux à faire que de venir demander l'aumône; car un pouvoir tout-puissant a mauvaise grâce d'en appeler à la charité individuelle); la guérison d'une épilepsie, — maladie affreuse, qui aurait pour toujours perdu cette fille, qui l'aurait rendue à charge à sa famille et à la société entière, — taxée à cinq francs... Cinq francs! A quel taux est tombée la santé et la vie

humaine, et l'intelligence du savant et de l'artiste! Et pour arriver à un semblable résultat, il faut avoir étudié toutes les langues, toutes les littératures, toutes les sciences et toutes les philosophies. Tout le savoir humain doit s'être placé dans votre tête. Pour un tel résultat il faut avoir sacrifié vingt années à des études toujours sévères, souvent malsaines et rebutantes (quelquefois mortelles); et vingt à trente mille francs. Il faut avoir étudié et peut-être résolu les problèmes les plus complexes que la création présente et auxquels le juge de paix, dans son immense ignorance des lois de la vie générale et de la vie humaine, n'a seulement jamais pensé. Et c'est cependant lui qui, sans aucune connaissance et sans aucun droit, se pose notre juge, à nous, se permet de nous taxer, et qui, dans ses taxations, descend arbitrairement encore bien au-dessous du taux d'une loi malveillante et inintelligente, descend même au-dessous des tristes usages établis. Il faut ensuite de brillants salons et de riches habits, etc., car le médecin ne peut ni se vêtir ni se loger en ouvrier. De plus, il faut rester au courant de la science, se procurer livres, journaux, instruments, etc., et se donner la peine de les étudier, etc., etc., etc. Honte! honte sur une société qui présente de semblables anomalies! Que le magistrat duquel il est ici question se console néanmoins, car matériellement il n'a pas fait tort à ce médecin, qui n'a pas plus reçu ces cinq francs que les huit francs, ce qu'il savait du reste d'avance.

Aussi ce n'est pas pour cette misérable somme qu'il fit cette démarche répugnante, mais c'est pour être plus sûr de l'appui qu'il pourrait trouver près de la justice. Mais que par exception le médecin obtînt même l'appui des tribunaux, il n'en sera pas plus avancé peur cela. Je me suis entêté avec deux de mes clients dont l'infâme ingratitude fut plus éclatante encore que celle des autres. De l'un j'avais guéri l'enfant d'un croup foudroyant. L'autre, couvert de variole confluente, fut rétabli comme par enchantement à l'aide d'un traitement que j'avais conçu quelque temps auparavant, et qui, de cette affreuse maladie fait une affection simple, bénigne. (J'ai fait connaître ce traitement et celui des autres exanthèmes il y a quelques mois. Ces traitements sont d'une importance telle que si pour le médecin il y avait en France quelque justice à espérer, j'aurais droit à la reconnaissance générale. Mais je ne me fais pas illusion et n'espère rien.) Eh bien, ces deux hommes me comblèrent d'injures lorsque je leur demandai le plus modique payement, et déménagèrent sans laisser leur adresse. Les ayant retrouvés, j'obtins contre eux une condamnation, et on fut jusqu'à la saisie, quand il se trouva que ces messieurs ne demeuraient pas chez eux, leur logement était loué sous un autre nom. J'ai eu cent francs de frais à payer et à perdre ce qu'ils me devaient. Maintenant, averti que je suis, je n'oserai plus poursuivre personne, car à Paris, tout le monde le sait, cette infamie a lieu tous les

jours. Allez encore vous exposer à des émanations pestilentielles, vous ingénier pour découvrir de nouveaux et de plus puissants moyens afin de triompher d'affreuses maladies, si une telle récompense vous attend!

Ces exemples, les seuls que nous citons d'un grand nombre, car *ab uno disce omnes*, montrent la disposition générale de l'époque, l'oppression de l'intelligence par la médiocrité et par un grossier matérialisme.

La même dépréciation de l'art, de la science et de l'intelligence, de toutes les facultés supérieures de l'homme, se constate dans tout le domaine social, surtout aussi dans la loi électorale. Nous sommes certes pour nous-même loin d'attacher un grand prix à la prérogative d'électeur, loin de partager à ce sujet l'illusion générale. Mais comme le public ne pense pas de même, qu'il n'apprécie, lui, les choses que d'après leur apparence, nous y attacherions du prix à cause de la position et de l'influence sociale que nous devrions avoir. Or, n'est-il pas monstrueux que précisément les classes qui ont de l'instruction, qui savent et pensent, se trouvent exclues de la direction des affaires publiques? Ceci, du reste, n'est pas seulement une injustice envers l'intelligence et la science, mais aussi envers la fortune, le seul élément cependant qui soit pris en considération. Car l'acquisition de la science et la culture de l'intelligence coûtent de l'argent; celles-là sont donc les représentants et pour le moins les

équivalents de celui-ci; elles sont un capital, car pour avoir échangé une espèce de propriété contre une autre, la propriété n'a pas disparu. Or, il est manifeste que bien souvent la fortune que nous avons sacrifiée pour acquérir cette instruction supérieure, l'eussions-nous conservée, et fussions-nous restés bruts, comme la bonne nature nous avait créés, nous aurait placés dans la classe des électeurs, de laquelle, après une éducation soignée, nous nous trouvons exclus. Ceci n'est donc pas seulement une injustice envers la science, mais encore envers la fortune, dont pour le moins la première devrait être l'équivalent.

Et si les classes savantes ne payent pas deux cents francs d'impôt en écus sonnants, la société ne penserait-elle pas que, sous une autre forme, elles payent leurs dettes, peut-être, dans une bien autre proportion ? Le penseur, le savant, l'artiste, le littérateur, l'inventeur, tous hommes qui répandent la science, la culture de l'esprit, le charme et le goût du beau jusque dans les dernières classes de la société, ou qui créent les instruments de la richesse, d'une production plus puissante, qui fournissent aux classes privilégiées les armes d'une plus puissante exploitation, tous ces hommes ne payent-ils donc rien ? Et le médecin, qui toute l'année, jour et nuit, par un soleil ardent, par la pluie, la neige et la grêle, court par monts et par vaux porter les conseils et les secours de la science et les consolations de la charité, souvent au péril de sa vie;

qui conserve la santé et la vie, les plus précieuses richesses du monde, qui visite la cabane infecte et éloignée du pauvre, auquel le parvenu, le nouveau seigneur dans ses salons dorés ne pense guère ; le médecin, qui fait tout cela, ne paye-t-il donc rien? Supposé que ses impositions ne s'élèvent pas aux deux cents francs que la loi demande? eh bien, peu importe ; tout ceci ne se traduit pas en écus; partant, il sera exclu de l'auguste aréopage qui pèse les destinées du pays, et cet aréopage sera formé de tout ce que la société aura de moins cultivé, de moins élevé, de moins intelligent et de moins moral !

On m'a parlé d'un collége royal, lequel, de tout son personnel, qui compte cependant vingt professeurs, n'a que son portier parmi les électeurs. Celui-ci est le seul qui ait été jugé digne d'apporter à la patrie le tribut de ses méditations et de ses lumières dans l'importante opération du choix de nos représentants. Oh ! auguste, oh ! trois fois sainte civilisation, que du reste on appellerait mieux siphilisation, que ton saint nom soit béni par tous les âges! *Semper honos, nomenque tuum laudesque manebunt.*

Dans tous les états de l'Europe, de tout temps la médecine avait été considérée, protégée. En France seule c'est le contraire. Dans aucun pays, et à aucune époque, on n'avait pensé à imposer au médecin une patente, à l'assimiler à ceux qui exercent des professions manuelles, à lui ravir une juste

considération et son influence sociale, excepté en France et à notre époque (1). Il était noble, le mé-

(1) Je connais un médecin des plus honorables de France, qui, âgé, lassé du travail de sa vie entière et de l'épouvantable ingratitude de la ville qu'il habite, a cessé d'exercer la médecine, et qui malgré cela fut forcé de payer encore la patente. Le même médecin a pendant huit mois donné ses soins à une femme affectée d'un cancer. Deux fois par jour il est allé la voir, la consoler, l'encourager, respirer l'air infect de sa chambre. A la mort de cette femme, il se trouva qu'elle avait légué une maisonnette à sa garde, à la charge par elle de payer le médecin et quelques autres dettes. Qu'est-il advenu? Il a fallu deux notaires pour régler cette importante succession de 1200 fr. Ceux-ci, — premier privilége, — *quoniam nominor leo*, ont pris 400 fr. pour leurs honoraires d'un travail qui ne leur avait peut-être pas coûté une heure. Ensuite, — deuxième privilége, — sont venus les frais d'enterrement; et quand vint le tour du médecin, — quatrième privilége, — il obtint, lui, 39 francs! Les deux notaires, 400 fr. pour n'avoir absolument rien fait; 400 fr. sur une succession de 1200 fr.! Et le médecin, pour huit mois de soins assidus, tristes, malsains, dégoûtants, 39 francs!... Allez, soyez encore fiers, messieurs les Docteurs!

Me trouvant un jour avec un de ces notaires dans une réunion, à laquelle il prit 4,000 fr. pour régler une succession de 20,000 fr., travail qui lui coûta quelques heures, ce monsieur ne voulut pas perdre une si belle occasion pour se moquer des médecins. « Ah! dit-il, j'ai joliment attrapé un jour M. Marjolin : j'ai été le consulter, et puis je lui ai dit que j'étais un pauvre voyageur, et je lui ai donné 5 francs; c'était toujours bien assez. » Un notaire qui a gagné 800,000 fr.! en une dizaine d'années, s'est vanté d'avoir traité ainsi un des médecins les plus honorables de France. Je lui répondis

decin des siècles passés ; il est vrai que ce n'étaient pas les siècles des grandes lumières dans lesquels nous avons le bonheur de vivre. Sa condition eût-elle toujours été celle d'aujourd'hui, il est probable que ses persévérants travaux s'en fussent ressentis. Une des grandes gloires de France, l'immortel Bichat, l'a bien senti, quand il disait : (V. Essai sur Desault.) *Le génie s'émousse quand il est avili, et ses efforts sont nuls quand la gloire n'en est pas le prix.* Et comment la gloire en serait-elle le prix dans le monstrueux état de la société actuelle, en proie à toutes les misères physiques, intellectuelles et morales? Voyez la haute perfection à laquelle les sciences médicales, et par contre-coup toutes les autres, se sont élevées en Allemagne. Elle est due en grande partie à la protection, aux égards, à la considération, dont la société les y a entourées.

---

que si j'avais fait une semblable vilainie, du moins je ne m'en vanterais pas; et cette réponse l'a fait se taire et a mis les railleurs de mon côté.

Que M. Marjolin me pardonne si je me permets ici une réflexion, supposé toutefois que le fait dont s'est vanté ce notaire soit vrai; moi, si j'avais la réputation de M. Marjolin, je n'accepterais pas 5 fr. A ce pauvre voyageur j'aurais donné une consultation gratuite, ou bien il me l'aurait payée convenablement. Qu'un pauvre diable accepte ce qu'on lui donne, je le comprends, il y est forcé; mais M. Marjolin peut refuser; et dans l'intérêt des autres médecins, et pour la dignité de la profession, il aurait dû le faire. Comment se fera payer un médecin pauvre, si on peut avoir un conseil de M. Marjolin à ce prix-là?

(Peut-être aussi à la brisure de l'Allemagne en tant d'états, à la rivalité que ces états montraient les uns aux autres, à la diversité de leur régime. Là un homme ou une doctrine, persécutés dans un état, pouvaient trouver un asile, un protecteur dans un état voisin; il n'était pas inévitablement écrasé. Si toute l'Allemagne avait, comme toute la France, tremblé sous un Richelieu, ou s'était abaissée sous un Mazarin, c'en était fait du développement de l'esprit humain. Sans doute cette brisure a sous d'autres rapports eu de funestes effets sur l'Allemagne, et peut-être sur le monde; et ses bons effets, étant obtenus, pourraient aujourd'hui cesser; mais du moins sous ce rapport, essentiel pour l'humanité, elle devra toujours s'en féliciter.) Et nul doute que si l'épouvantable désordre actuel continue à régner en France, il y faudra renoncer à toute science sérieuse et profonde, il faudra s'attendre à la voir retomber en barbarie, sort d'autant plus inévitable, qu'elle s'en doute moins, tant elle se répète tous les jours qu'elle est la première, l'unique, l'ultra-excellente. Ah! alors, adieu sa gloire, son intelligence, brillante étoile qui si radieuse s'était levée et qui avait si longtemps illuminé notre horizon! Adieu son beau ciel, ses coteaux fleuris, ses riches vendanges et moissons! Adieu son luxe et sa mollesse! Adieu, brillants orateurs, si habiles à prononcer de vains discours! Et vous, poëtes, qui survivrez même à votre patrie, quoique vous n'ayez pas assez fait pour l'éclairer;

et vous, qui nous traciez ces magiques toiles ; vous, qui construisiez ces palais, ces splendides monuments ! adieu ! car une sombre nuit va venir couvrir tout ce brillant clinquant ! Tant il est vrai que l'intelligence est l'atmosphère de ce peuple, et que quand elle sera venue à lui manquer, ce sera fait de lui. Et comment pourra-t-elle ne pas venir à lui manquer avec le brutal avilissement de toutes ses illustrations, de toutes ses gloires, toutes forcées de venir s'agenouiller devant l'inintelligent coffre-fort qui tient en sa puissance les destinées de ce grand peuple? Vous, littérateurs, vous, artistes, et vous, savants, vous ne viendrez pas démentir les plaintes que j'exprime ici.

Il est certaines carrières que dans l'intérêt de la société le pouvoir doit prendre sous sa tutelle. Tant que la société elle-même n'est pas devenue assez intelligente, c'est à ceux qui la dirigent à avoir le sentiment des hautes convenances et des besoins supérieurs. Ces carrières sont surtout celles des grands penseurs, des inventeurs, des artistes, des savants, etc., celle aussi des médecins. Tous ces hommes qui s'adressent à des tendances plus élevées de l'humanité, ou dont les services sont au-dessus d'une appréciation vulgaire, doivent être protégés, et le pouvoir doit veiller sur eux avec sollicitude comme sur le plus précieux fleuron de sa couronne.

Pour revenir au sort que la société nous fait à nous, ses médecins, je demanderai d'où vient donc

cet absurde ostracisme par lequel en nous frappant elle se frappe enfin elle-même. La nature humaine a une si merveilleuse souplesse, que toute classe avilie, que tout peuple avili finissent par descendre au niveau de leur avilissement, de même que toute classe que les circonstances élèvent finit aussi par s'élever moralement, intellectuellement. Or, comme les médecins sont hautement nécessaires à la société, celle-ci croira-t-elle gagner beaucoup en les avilissant? Et quand plus tard elle aura confié sa santé et sa vie à des hommes sans moralité et sans instruction — tels qu'avec l'état actuel des choses les médecins seront forcés de devenir, tels qu'ils seraient déjà, si réellement ils n'avaient puisé dans leur éducation grave et dans leur travaux une grande élévation d'âme qui les soutient quelque temps, croira-t-elle, l'aimable société, que sa santé et sa vie s'en trouveront bien? Croira-t-elle que le médecin constamment occupé de la solution des problèmes les plus profonds n'ait pas aussi besoin de tranquillité, de loisir, d'insouciance sur son propre sort, qu'il n'ait pas non plus besoin d'instruments de travail, qui ne s'acquièrent qu'avec de l'argent? Et cependant elle avait bien senti que, pour que ceux qui doivent la diriger puissent s'adonner à cette tâche avec un esprit libre, elle devait avant tout leur assurer un sort convenable, les placer au-dessus des besoins. Croit-elle que ceux qui se sont chargés des soins de sa santé n'eussent pas eu besoin de cette même

sollicitude ? Ignore-t-elle le proverbe, la sagesse des nations : « On n'en a toujours que pour son argent ? » Proverbe qui se confirme ici comme partout ailleurs, abstraction faite des exceptions qui confirment la règle, et qui ne doivent pas être très-fréquentes. Car, bien qu'il arrive qu'on puisse souvent ne payer que de criante ingratitude un très-bon médecin, il arrive aussi que l'on peut être fort mal soigné par les célébrités qu'on paye cher. En thèse générale, on peut affirmer que les médecins, traités comme ils le sont aujourd'hui dans notre belle France, cesseront d'être bons, d'être instruits, si déjà ce n'est fait. Croira-t-on qu'éternellement ils puissent se livrer à des études pénibles, fatigantes, coûteuses, et qu'éternellement ils puissent accomplir les pénibles devoirs de leur profession avec le désespoir dans l'âme, noyés de chagrin, abreuvés d'ingratitude ? Croira-t-on que toujours ils se préoccuperont beaucoup du salut de clients, dont presque toujours ils n'ont que la plus infâme ingratitude à attendre ? Je me trouvais naguère avec plusieurs confrères ; nous étions à parler de notre position et de nos études. « Nous, étudier davantage ? s'écrièrent mes confrères à la fois. Et pourquoi ? Pour savoir mieux soigner une société qui nous paye de la plus noire ingratitude. Allez, nous la soignerons toujours mieux qu'elle nous payera. » Que repondra à cela la société ? Car enfin, le médecin n'a pas fait le monde tel qu'il est. Il est soumis à la loi générale;

pour vivre il a besoin de tout ce dont les autres hommes ont besoin, et tout cela il ne l'a qu'avec de l'argent. De plus, il a besoin de calme, de tranquillité, de sécurité pour se livrer aux études les plus sérieuses que l'homme puisse faire; si tout cela lui manque, il lui sera impossible de s'acquitter de sa mission sociale, et ce sera, société, à ton préjudice! Cela étant ainsi, ne penseras-tu pas, aimable société, que c'est une lésinerie mal placée, et nuisible à toi-même que de tenir le médecin dans une si triste condition? Allez, vous aurez beau faire, vous ne ferez pas que celui dont les décisions prononcent souvent sur votre vie ne vous soit un être fort important, et dans votre propre intérêt vous avez tort de l'avilir, et avant que de le faire, vous y devriez sérieusement réfléchir.

Une dernière faveur de la loi après tant d'autres me reste à mentionner: mal payés ou point payés que les médecins sont par le vivant, la loi a pris soin qu'ils ne le soient pas non plus par le mort; elle a pris soin que l'homme en mourant ne puisse témoigner sa gratitude au médecin. A un étranger il peut léguer, mais rien au médecin, qui durant une longue suite d'années aura peut-être pris soin de sa santé. La loi nous a fait l'honneur de nous prendre en masse pour des empoisonneurs, et elle s'est dit: « Si le médecin pouvait accepter un legs, il aurait intérêt et facilité d'empoisonner son homme! » Merci, bonne loi, merci de ton opinion

sur nous et de ta sollicitude pour les autres. Tu as voulu nous épargner la tentation, c'est toujours bien bon de ta part; seulement tu devrais avoir cette même sollicitude partout! Cependant il y a proportionellement moins de crimes à reprocher aux médecins qu'à la plupart des autres classes de la société. Ainsi, d'aucun côté le médecin n'a rien à espérer; jamais ce qu'on pourrait appeler une aubaine, qui échoie même aux classes les plus infirmes; jamais un payement un peu généreux, jamais un don, jamais le legs d'un mourant. Le notaire est payé à proportion des valeurs qui l'occupent. Nous, que nous traitions un homme à millions ou un ouvrier (supposé que ce dernier paye), la différence sera proportionnellement petite, jamais le payement ne sera proportionné à la position de la personne (quand la personne est riche) et au service rendu. Mais, d'un autre côté, tout malheur qui frappera notre malade, toute perte retombera sur nous. Eprouve-t-il une faillite, une interruption de ses travaux, nous en sommes les premiers et les plus directement frappés, car nous sommes toujours les derniers qu'on paye. Quand je lus le bombardement de Bayruth par nos amis, les ennemis, je déplorai sans doute le sort de cette place, et le sang humain encore stupidement versé comme dans les temps barbares, seulement avec plus de promptitude et d'infaillibilité, grâce à la civilisation (lisez siphilisation), mais du moins je ne pensais pas que ces coups de canon me

frapperaient directement; et c'est cependant ce qui avait eu lieu. Par quatrième; ou cinquième ricochet, j'y perdis 500 francs. Un monsieur que j'avais traité m'aurait donné 1000 fr. sans une perte de 120,000 fr. que ce bombardement lui fit éprouver, et qui après cette perte ne me donna plus que 500 fr. Du plus au moins, il en est ainsi tous les jours. Mais, d'un autre côté, une fortune tombât-elle à un de nos clients du ciel, jamais il ne nous donnerait un sou de plus.

Nous avons mis quelque chaleur dans tout ce qui précède, et cependant ce n'est pas notre cause que nous plaidons principalement ici, et sous ce rapport, bien des médecins trouveront peut-être à avoir plutôt à perdre qu'à gagner à nos propositions. Non, c'est celle du peuple, du peuple qui n'a ni père ni mère, du peuple toujours livré sans guide et sans appui à la première impression, à ses forces et à ses lumières insuffisantes et au premier exploitant venu (1); du peuple, que les maladies plus fréquentes chez lui déciment et ruinent

---

(1) Nous aurions mille exemples de cette exploitation impudique, je dirai même criminelle, à ajouter à tout ce que nous avons déjà dit; et quel médecin n'en aurait pas? qu'il nous soit donc du moins permis d'en rapporter encore trois, par lesquels on jugera de la tutelle dont jouissent les classes ignorantes et pauvres, et de la police médicale du pays; par lesquels on verra combien les avantages du charlatan, de l'homme ignorant, l'emportent sur ceux du médecin; comment le charlatan sait extorquer de l'argent encore là où le

aujourd'hui si facilement; du peuple en proie à tant d'incessantes douleurs, à tant de misère. N'ont-elles donc pas encore assez duré? Ne serait-il

---

médecin ne trouvera jamais rien, quand même il n'est forcé de faire l'aumône.

Je donnai pendant des années des soins à une mendiante aveugle, mère de plusieurs enfants, et je l'assistai dans une de ses couches. Jamais je n'allais chez cette pauvresse (plongée, elle, ainsi que son mari et ses enfants, dans la plus extrême misère) sans lui donner vingt ou trente sous, quelque mal payé que j'eusse été par les habitants de cette commune, et jamais je n'aurais osé lui demander un centime, moi, médecin; et cependant la misère ne l'a pas empêchée de donner 80 fr. à une vieille charlatane ivrognesse, demeurant aux environs de la place Royale. Cette femme, constamment ivre depuis quarante ans, a une meilleure clientèle que MM. les professeurs Récamier et Chomel. Eh bien, cette pauvre aveugle, dont les yeux avaient été en peu de temps détruits par une ophthalmie purulente, à l'Hôtel-Dieu, dans le service de Dupuytren, alla consultant des médecins; tous lui dirent: Ma bonne femme, il n'y a rien à vous faire (les yeux étaient devenus d'énormes staphylomes). Mais l'aveugle ne se contenta pas de cette réponse, et, après avoir épuisé la liste des médecins, elle courut chez les charlatans, lesquels, même avant de l'examiner, se faisaient payer, car ces messieurs se font payer d'avance, et ont certes bien raison. Parmi ces charlatans se trouvait aussi cette ivrognesse de la place Royale. Celle-ci lui dit: « Ah! les médecins vous ont dit qu'il n'y avait rien à vous faire; les ânes n'en font jamais d'autres. Ma bonne femme, je vous guérirai; vous n'avez qu'à me chercher 80 fr. (il paraît que c'est un prix fixe chez cette charlatane), et vous verrez. » Or, l'aveugle fit si bien des pieds et des mains, en mettant au mont-de-piété le peu de

pas enfin temps d'y mettre un terme? ou faudra-t-il qu'elles soient éternelles? faudra-t-il donc avoir exploré le domaine de l'erreur tout entier avant

---

guenilles qui lui restaient, en mendiant, en empruntant pour ne jamais rendre, etc., etc., qu'en huit jours elle avait réuni les 80 fr., et que joyeuse elle les porta à l'ivrognesse, laquelle en échange lui donna un collyre, qui naturellement ne pouvait lui être d'aucune utilité. On voit par là combien le pauvre est dupé, et comment le charlatan sans honneur a tout avantage sur le médecin. N'est-ce pourtant pas un véritable crime qu'un semblable acte? et un pouvoir qui laisse pendant des demi-siècles ces infâmes désordres, n'est-il pas coupable?

Une autre ivrognesse, que j'avais connue en province, fabriquait un emplâtre pour les côtes enfoncées, et toute personne qui alla la consulter, eût-elle eu mal aux pieds, avait une côte enfoncée, et l'emplâtre lui était appliqué en échange de 59 sous. Eh bien, un jour, on vint la demander pour un homme tombé d'un arbre à une lieue de là; or, pour l'avoir il fallait d'abord lui amener une voiture, puis d'avance lui donner 24 francs (tandis qu'un docteur en médecine, homme honorable et fort instruit, qui habitait la même ville, ne prenait que 3 ou 4 francs pour faire la même course). Mais à son arrivée, la femme, jugeant sans doute le cas trop grave pour son emplâtre (il y avait fracture du fémur), se déclara incompétente, et renvoya le malade au médecin. Toutefois il fallut la ramener, et elle garda les 24 francs; tandis que ces gens-là auraient jeté les hauts cris pour payer 3 francs la visite et le conseil d'un docteur. On voit donc encore par là que tout avantage est pour les charlatans, et une femme ivrogne pourra se faire payer dix fois plus que le médecin, quelque instruit qu'il fût.

Un des premiers savants d'Europe, médecin à Paris, m'a

que de pouvoir aborder celui de la vérité; de la vérité pourtant si belle, si éclatante et si facile à trouver! S'il en devait être ainsi, alors vous, mon-

---

assuré ne pas y gagner 1200 francs par an, et depuis longtemps il eût été forcé de quitter la ville, s'il n'avait de la fortune. Il est vrai que par compensation des hommes sans instruction et titres y gagnent 25,000 à 30,000 francs par an. Je connais un officier de santé qui y gagne à peu près cela, grâce aux allures libres qu'il se permet, et que les médecins instruits et qui se sentent de la dignité s'interdisent. Encore, pour gagner cet argent ne fait-il pas de visites; les Parisiens, dit-il, ne valent pas la peine qu'il se crotte pour eux. Il reste tranquillement chez lui, donnant ses consultations depuis neuf heures jusqu'à quatre heures, où il ferme sa boutique pour aller durant la soirée jouer une partie ou fumer son cigarre. Et dans quelques heures il gagne 80 ou 100 francs, prenant à l'un deux, à l'autre trois, et à quelques-uns quatre ou cinq francs par consultation. (Celui qui ne paye pas n'en reçoit pas). Et Dieu sait quelles consultations? Ce domestique d'un pharmacien qui avait volé à son maître les paniers d'anciennes prescriptions, pour aller à tout hasard les vendre dans les villages, ne faisait certes pas plus mal. Pour en donner une idée, je vais rapporter mot à mot une prescription de lui, donnée à son portier atteint du choléra, en y ajoutant quelques réflexions : Vous prendrez six gros d'extrait de saturne (il avait entendu dire que Dupuytren le conseillait, mais ignorait ce qu'était cet extrait, à quelle dose il se donnait, etc.); vous en donnerez toutes les demi-heures une cuillerée (il ignorait que six gros en faisaient à peine une, l'extrait de saturne étant très-pesant); et si cette dose ne suffit pas (il ne dit pas à quoi faire, si c'est à empoisonner son malade, etc.), vous l'augmenterez jusqu'à dix-huit gouttes. (Il ignorait qu'une cuillerée a près de trois cents gouttes, et

tagnes, tombez sur nous, et vous, collines, écrasez-nous! Mais non, elles auront un terme; notre époque n'aura pas en vain été supérieure aux époques

---

qu'en donnant dix-huit gouttes après avoir donné une cuillerée, on n'a pas augmenté, mais fortement diminué la dose.) Je m'emparais de cette prescription (car il avait recommandé à la femme du malade de la faire approuver par moi), et la lui montrant, je lui fis comprendre les cinq ou six absurdités qu'elle enfermait, sans compter celle d'empoisonner son malade. Que voulez-vous? me répondit-il, je ne suis pas un savant; du reste, je ne veux pas me casser la tête par des réflexions sur ce qu'il y aurait à faire, et si je ne suis pas savant, j'ai toujours plus de talents que vous, car avec mon ignorance, je sais gagner de l'argent, ce qui est l'essentiel, tandis que vous, qui êtes un puits de science (vous voyez qu'il me flattait), n'en savez pas gagner. Ce beau raisonnement n'était certes pas mauvais et me fermait la bouche. Certes, lui, avec ses 25,000 ou 30,000 francs, était un bien autre sire que moi. Et c'est pourtant à des hommes semblables que se trouve confiée la vie des hommes, qui n'ont d'autre but que de les exploiter le plus possible; et ces hommes se livrent hardiment à toutes les démarches de publicité, de prospectus, etc., qui peuvent conduire au but, tandis que le médecin instruit et noble n'ose pas, et préfère mourir dans la misère, et ce sont ceux-là qui viennent recueillir le salaire dû à la science et à des services honorablement rendus. Charlatanisme pour charlatanisme, ou plutôt publicité pour publicité (car, encore une fois, nous ne croyons pas que l'on est charlatan pour dire que l'on sait faire telle chose quand ce n'est pas un mensonge; nous croyons que le mensonge seul est du charlatanisme), ne vaudrait-il pas mieux que l'homme de talent s'en servît, lui qui ne mentirait pas, et qui même rendrait service en y recourant, et qu'il tachât ainsi de re-

passées, elle sera pour l'humanité l'aurore du bonheur. Vous, ses chefs, daignez hâter ce moment heureux; daignez jeter un regard de sollicitude

---

cueillir le juste fruit dû à ses veilles, à ses labeurs? Et la grandeur de la ville, qui est telle, que toute votre vie vous y resterez inconnu sans une publicité quelconque, n'excuserait-elle, ne justifierait-elle ce procédé? Eh bien, peu importe, celui qui l'emploie est déclaré charlatan, dût-il mille fois dire la vérité, et est confondu avec ces hommes sans talents et probité, avec ces véritables charlatans qui ne dédaignent aucun moyen de se produire et de gagner de l'argent, sans se préoccuper le moins du monde, s'ils ne sont pas de véritables empoisonneurs publics! Mais que voulez-vous? tout ce qui est injuste et contre nature passe à notre époque de désordre; aux charlatans sont tous les avantages, et aux hommes instruits et probes de par la loi ou de par l'opinion, tout est interdit; les charlatans auraient donc certes bien tort de se gêner. Sans études et sans fatigues ils passent gaiement la vie. Ils ne font pas de visites et ne perdent rien; le public vient les trouver et les paye séance tenante, car sans cela on ne lui donnerait pas de prescription.

Si le Français a si peu de garantie de conserver sa santé et de la rétablir quand elle est perdue, a-t-il du moins celle de ne pas être enterré vivant? Nous craignons bien le contraire. Dans tout pays où existe une police médicale, où le pouvoir a souci de la santé et de la vie des hommes, il est interdit d'enterrer avant que des signes non équivoques de décomposition cadavérique se manifestent, tout autre signe de mort pouvant tromper. Par conséquent, en hiver l'enterrement se fait rarement avant trois et en été avant deux jours pleinement écoulés, à moins que le décès n'ait eu lieu à la suite d'une maladie épidémique et contagieuse, susceptible de compromettre le salut de la population entière, où on y

sur les antiques misères de l'humanité; osez les connaître, et votre sagesse, dès qu'elle le voudra, leur trouvera des remèdes. Un des premiers, et qui pourra conduire à tous les autres, sera une bonne organisation de la médecine. Elle, mieux que tout autre, pourra servir à faire connaître le mal et le remède; elle pourra servir de type aux institutions réalisables dans d'autres sphères, et qui, à allures plus libres que n'ont celles de l'armée, de l'administration, devront enfin naître dans notre siècle. Chefs des peuples, veuillez, en attendant qu'il vous plaise pourvoir à tous les besoins de l'humanité, pourvoir du moins à ceux des malades, car c'est alors qu'on est moins que jamais apte à y pourvoir soi-même. C'est par des institutions bienfaisantes et durables que se perpétue le souvenir des bons règnes. Si celui de Charles III et l'administration de son ministre Miranda sont encore bénis par quelques bouches en Espagne, c'est peut-être à leur organisation médicale, toute incomplète qu'elle soit, dont, dans des jours plus

---

procède plus tôt. En France, au contraire, à peine le cher parent ou ami a-t-il fermé les yeux, qu'on a hâte de s'en débarrasser; et avec l'empressement qu'on y met, rien en vérité ne garantit qu'il n'y ait encore quelque reste de vie. Et si ces cas mêmes n'étaient que fort rares, ils suffiraient pour astreindre à beaucoup plus de précautions à cet égard-là, dont la principale serait peut-être l'établissement d'un local où les décédés pussent être conservés pendant un temps convenable.

heureux, ils ont doté leur pays, que du moins en partie ils le doivent. Il est vrai que pendant les calamités sans terme et sans mesure qui depuis se sont étendues sur ce malheureux pays, et que l'Europe a vues avec sa stoïque indifférence, le peuple espagnol a eu le temps d'oublier ces bienfaits partiels. Puisse-t-il être réservé à une jeune reine, assise sur le trône de Charles-Quint, à cette enfant qui n'a vu que peu les malheurs de sa patrie, qui apparaît avec les tendances heureuses et avec la fraîcheur du jeune âge au milieu d'un peuple tant éprouvé, puisse-t-il lui être donné de faire à ce peuple oublier ses malheurs! Puisse-t-elle éviter l'écueil contre lequel tant d'états se sont heurtés! Puisse-t-elle ne pas être détournée du but! Puisse-t-elle résister au torrent qui tend à l'entraîner vers les questions oiseuses et inutiles des formes politiques! Et s'il ne lui doit pas être réservé de faire revivre pour l'Espagne les temps de son ancienne grandeur, que du moins il lui soit donné d'y évoquer pour toute la nation une ère de bonheur, de fonder sous ce beau ciel et sur ce riche sol le règne paisible des sciences, des arts, de l'agriculture, de l'industrie organisée et heureuse, et elle aura fait plus que si elle avait de nouveau soumis à son sceptre une moitié de la terre!

Et quelle époque pourrait être plus favorable que la nôtre pour la fondation d'institutions capables de lui donner un impérissable lustre, pour l'établissement, surtout, d'une providence sociale,

qui prendrait soin de la vie et de la santé du dernier des hommes? Une paix profonde règne et rend possible la discussion de tous les intérêts et la prudente élaboration d'un état social meilleur. Que donc le pouvoir, parmi les mille créations qui n'attendent que son signal pour éclore, ose du moins aborder celle-ci, laquelle touche par des points si nombreux à toutes les autres, et qui, dès qu'elle existera, contribuera à les faire éclore toutes, et déjà par là il se sera assuré de la reconnaissance de la postérité.

Si néanmoins nos propositions ou d'autres semblables ne devaient jamais se réaliser, alors nous insisterions pour que du moins les lois existantes fussent strictement observées et quelque peu améliorées, pour qu'on apportât une plus grande sévérité dans les épreuves des candidats, et par conséquent plus de soins aux études; pour qu'une police médicale rigoureuse, et de laquelle, comme en d'autres pays, les médecins eux-mêmes, un dans chaque arrondissement (et non plus les procureurs du roi, qui ne veulent ni ne savent rien entendre à ce sujet), seraient exclusivement chargés, réprimât l'exercice de la médecine par toute personne sans titre; qu'une punition sévère atteignît ceux qui, ce nonobstant, enfreindraient la loi : aujourd'hui cette punition, si même elle a lieu, est absolument nulle (1). Nous demanderions un remanie-

(1) Je connais un médecin vétérinaire des plus ignorants qui exerce la médecine à peu près publiquement. Un jour,

ment des dispositions réglant l'exercice de la pharmacie; que ce bariolage d'aujourd'hui et ces mille annonces disparussent pour jamais; qu'aux

---

ayant fort mal guéri une fracture de la cuisse, son client porta plainte, et obtint contre lui une condamnation à 16 fr. d'amende. Quelques jours après, celui-ci me rencontrant m'aborda en souriant, et me dit : « Savez-vous que j'ai gagné mon procès? — Ah! lui répondis-je, je croyais, au contraire, que vous l'aviez perdu? — Bah! me répliqua-t-il, ils m'ont bien condamné à payer 16 fr. d'amende; mais si vous saviez quel bien ce procès m'a fait! je suis maintenant connu à dix lieues à la ronde, et ma maison ne désemplit pas. » Cet exemple montre l'efficacité de condamnations judiciaires semblables contre l'exercice illégal de la médecine : partout elles serviront à celui qu'elles frappent; il sera considéré comme persécuté et martyr; victime, à cause de son mérite supérieur, de la jalousie des médecins, ses *confrères*, et tout le monde prendra son parti. Il n'est ici qu'une seule condamnation, ou plutôt qu'une seule mesure qui soit efficace, c'est la séquestration de la personne qui sans droit a exercé la médecine; mesure sévère, il est vrai, mais non injuste. Du reste, dans l'hypothèse de la médecine organisée comme nous le proposons, on n'aurait besoin de recourir ni à ce moyen violent, ni à d'autres, pour faire cesser tous ces abus. Quand le public trouvera de bons secours sans rétribution directe, l'exercice illégal de la médecine cessera à l'instant même, et par conséquent c'est par notre organisation seule que le charlatanisme se trouvera détruit à jamais; tandis qu'avec l'ordre actuel, chercher à le détruire serait vraiment chercher la pierre philosophale.

N'est-il pas étrange de voir une punition aussi légère, aussi illusoire, infligée pour des actes qui sont un délit véritable, et qui souvent ont les suites les plus funestes, qui

pharmaciens fût plus sévèrement encore qu'à d'autres interdit l'exercice de la médecine et la dispensation de tout médicament sans prescrip-

---

souvent compromettent le sort de populations entières (car un de ces hommes sans titres agit souvent en grand sur les populations), et de voir ensuite par opposition à cette coupable indulgence le médecin, condamné à 500 francs d'amende quand il lui arrive de reprendre pour un instant son droit inaliénable, et de donner un médicament? Par quels considérants le législateur justifiera-t-il des mesures aussi inégales, aussi injustes? (à moins que ce ne soit par la raison que nous invoquons ci-après). Un homme qui, sans titres et droits, s'arroge un caractère en quelque sorte sacré, et compromet la santé et la vie humaines, est condamné à payer 16 francs, et le médecin pour qui ce devrait être, pour qui c'est un devoir sacré de dispenser lui-même les médicaments, afin d'en être sûr, est condamné à payer 500 francs! Un fait semblable ne prouve-t-il pas que nous vivons vraiment dans un monde renversé? Car cette même société qui punit ainsi le médecin, non seulement pour avoir usé de son droit naturel, mais pour avoir accompli un devoir impérieux, laisse ensuite tout autre homme sans titres et instruction vendre publiquement, au son de la trompette et de la grosse caisse, des médicaments jusqu'aux portes de Paris et jusque sur ses quais et ses boulevards. Tout Paris court dans le faubourg Saint-Denis chercher des pilules à trois francs la boîte chez un homme sans titre? Comment se peut-il que l'autorité, qui a tant de facilité à tout savoir, et qui ferait payer 500 francs au médecin pour le même acte, ne sévit pas ici?

Une condamnation semblable et nullement homœopathique a été, il y a quelques mois, prononcée contre un médecin homœopathe, et j'ai vu des journaux de médecine bien peu intelligents y applaudir. Nous qui ne sommes pas homœopathe,

tion médicale, et qu'ainsi fût posée une fin à la scandaleuse vente de ces milliers de drogues secrètes, toutes prônées comme infaillibles, et qui

---

nous qui avons prouvé que l'homœopathie ne reposait que sur un jeu de mots, nous prendrons la liberté de dire, que pour tous ceux qui ne croient pas à l'homœopathie, cette condamnation, s'il est possible, est encore plus injuste que celle qui frappe un médecin ordinaire. En effet, nous ne croyons pas à l'efficacité des doses infiniment petites, nous les croyons parfaitement innocentes; par conséquent, pour nous elles ne sont pas des médicaments, et ne peuvent être soumises au régime inintelligent qui préside à la vente des médicaments. Pour nous ces globules ne sont évidemment rien; et comment condamnerions-nous alors celui qui les distribue, comme s'il avait vendu un médicament? Tout au plus, pourrions-nous, incrédules que nous sommes, prétendre que le médecin homœopathe trompe son malade en lui donnant comme médicament ce qui à nos yeux n'en est pas un! Et dans ce cas, c'est à un autre titre qu'il serait coupable. Mais l'homœopathe pourrait bien aussi nous faire des reproches; si lui se trompe de bonne foi, sommes-nous au-dessus des erreurs, et devons-nous imposer de par la justice nos convictions? Faut-il qu'elle vienne passer son râteau sur le domaine de la science? sommes-nous Egyptiens ou Français? Liberté donc dans ce domaine pour tous les médecins, ou si un contrôle doit exister, ce ne pourra être que le contrôle mesuré de la science et non celui d'un tribunal. La raison qui demanderait que tout médecin dispensât ses médicaments est du reste encore plus impérieuse pour le médecin homœopathe : ses agents à ses yeux sont si subtils, leur préparation demande tant de soins minutieux, qu'il est tout naturel qu'il ne puisse se fier en un tiers, d'autant moins qu'il n'ignore pas combien les pharmaciens exécutent souvent mal

doivent avoir et ont une si funeste influence sur la société (1). Nous demanderions qu'une taxe équitable fixât le prix des médicaments, et que le public ne restât pas livré au caprice des pharmaciens (2). Le pouvoir a bien fixé le prix du pain,

---

les formules mêmes des médecins allopathes. Arrière donc, justice, avec ton niveau de plomb! Nous sommes dans le domaine de la science; et toi, qui es aveugle, tu ne pourras rien y voir tant que le bandeau qui couvre tes yeux n'en sera tombé.

(1) Dans toute autre partie du domaine social, la loi frappe avec d'autant plus de sévérité les délits et crimes, que la facilité à les commettre est plus grande, et qu'il y a en les commettant un plus grand abus de confiance. Ne serait-il donc pas juste qu'il en fût de même du pharmacien, qui a le plus de facilité à enfreindre la loi, qui, confiante en lui, lui a tracé ses limites, et qui a forcé le médecin à lui confier des armes qui, tombées dans des mains infidèles, sont inévitablement tournées contre le médecin même? Nous demanderons qu'il soit interdit à tout pharmacien d'annoncer quelque chose que ce puisse être au public. S'il arrive qu'un pharmacien fasse une invention, une découverte, qu'il soit tenu à n'en informer que les corps savants et les médecins, et qu'il lui soit alloué une récompense proportionnée à l'importance de la communication, qui devra être appréciée par un jury *ad hoc*. Cette dernière disposition devra être appliquée aussi à tout autre homme qui se signalera par une découverte en médecine ou par des travaux importants. De cette manière, il sera mis fin à l'exploitation privée des choses qui intéressent la société, et les travaux cependant ne resteront pas, comme aujourd'hui, sans récompense, et profiteront à tous.

(2) Il règne, au sujet du prix des médicaments, un incroyable désordre. Je me souviens d'un pharmacien qui a fait payer 4 francs des pilules, qu'un autre, huit jours après,

de l'or, de l'argent, etc., etc.; pourquoi, tous les Français étant égaux devant la loi, pourquoi ne fixerait-on pas celui des médicaments, pourquoi pas celui de tous les objets? Il est vrai qne, dans ce cas, il faudrait peut-être aussi limiter le nombre des pharmaciens, ce que ceux-ci, du reste, ne cessent de demander. On limite bien celui des notaires, des avoués, des huissiers, etc., pourquoi pas celui des pharmaciens et des médecins, officiers publics aussi bien que ces autres messieurs, et, du moins les médecins, plus utiles qu'eux? Nous demanderions aussi que les recommandations les plus pressantes, que même des menaces d'une pénalité rigoureuse fussent faites à MM. les pharmaciens, pour qu'ils mettent tous les soins possibles à exécuter ponctuellement et fidèlement les prescriptions des médecins, afin que ces derniers pussent sans trop d'inquiétude voir abandonnée à des mains étrangères cette partie importante de leur ministère, et que les déplorables malheurs des dernières années ne se renouvelassent plus aussi souvent; nous demanderions, disons-nous, ceci, si, en maintenant la séparation de la médecine et de la pharmacie, que la nature, que Dieu même ont réunies, et que la plus simple logique, le bon sens du peuple ne s'habituera jamais à séparer,

---

faisait payer 8 sous. La même potion fut vendue par le même pharmacien 2 francs la première fois, et seulement 1 franc la seconde. Le pharmacien ne s'était plus rappelé ce qu'il l'avait fait payer la première.

en interdisant au médecin le dernier acte de son ministère, qui pour le malade est le plus important, la dispensation du médicament, nous ne croyions toutes les précautions, sinon vaines, du moins insuffisantes, et les malheurs inévitables. Et, considérant d'une part qu'il est urgent de mettre un terme à cette instruction médicale bâtarde, pire qu'une ignorance complète, qui court aujourd'hui les rues, et que les médecins eux-mêmes, dans l'oubli total de leurs intérêts et de leurs devoirs, ont tant favorisée, que non-seulement le public n'a ni le droit ni le besoin, mais que, de plus, il lui est presque constamment nuisible de savoir les prescriptions du médecin ; d'autre part, que les médecins conservent leurs droits de propriété sur leurs possessions scientifiques; que si entre eux ils se doivent la communication la plus complète de leurs connaissances, ils ne sont pas tenus à les partager aussi avec un public laïque, auquel ils ne doivent que la guérison, et nullement la communication des moyens par lesquels ils l'effectuent, ni un enseignement médical quelconque ; que par conséquent dans l'hypothèse de l'émission de formules écrites et de leur transmission à des tiers, une langue spéciale, ignorée du public, est indispensable, afin que celui-ci ne puisse savoir la teneur d'une prescription. Mais considérant que le latin, qui jadis servait dans ce but, étant presque devenu une langue vulgaire, le peuple l'ayant appris pendant que les savants l'ont oubliée — (cet oubli du latin, de

la part des savants, apparaît surtout aussi dans le nouveau Codex écrit en français. Je ne comprends vraiment pas pourquoi on continue à demander dans nos colléges l'étude des langues anciennes, avec cette tendance des écoles savantes et du public ; car à quoi donc ces langues seraient-elles nécessaires et utiles, sinon précisément pour ces écoles? mais il en est ainsi de tout en civilisation. La contradiction en est tellement l'essence, que je suis toujours surpris de ne pas voir une charrette traînée à la fois en deux directions opposées ; aussi suis-je porté à considérer les charretiers comme les plus grands hommes de notre époque ; eux du moins, quand ils veulent aller à la barrière de l'Étoile, ne prennent pas le chemin de la barrière du Trône. Espérons que le législateur finira enfin par savoir ce qu'il veut, ou bien qu'il chassera ces langues de nos colléges, ou bien qu'il les introduira dans nos écoles savantes spéciales); — considérant, disons-nous, que le latin n'y suffirait plus aujourd'hui, nous demanderions que la langue grecque fût provisoirement adoptée dans ce but, jusqu'à ce que, devenue langue vulgaire à son tour, on soit forcé d'en choisir une autre, soit la turque, l'arabe, la syriaque, la sanscrite ou la chinoise (1), à

(1) Malgré le grand penchant que nous avons pour la langue, les produits, les mœurs, l'état social et les institutions des Chinois, nous croyons cependant qu'il ne serait pas pru-

moins que dès aujourd'hui l'on ne préférât une langue de convention, de signes, etc., dont l'usage ne serait permis qu'entre médecins et pharmaciens, et qui ne serait enseignée qu'à eux. Mais considérant, d'un autre côté, que pour une chose aussi importante que l'est une prescription médicale (confiée à une main étrangère), prescription qui, mal comprise et par conséquent mal exécutée, peut causer la mort d'un homme, il est indispensable qu'elle soit exactement comprise, et par conséquent qu'elle soit clairement, lisiblement écrite (quelle que soit la langue dont on se serve); nous demanderions, 1° que, dans les examens des futurs médecins, on s'assurât que leur écriture soit claire, lisible; 2° qu'il leur fût enjoint, sous peine sévère, de continuer toute leur vie à écrire aussi clairement que durant ces épreuves (leur écriture, aujourd'hui, étant souvent la chose la plus incompréhensible du monde; — peut-être écrivent-ils ainsi pour cacher quelque peu aux malades leurs prescriptions, se servant aujourd'hui de la langue vulgaire); et que 3° dans les examens des futurs pharmaciens on s'assurât qu'ils sachent lire des prescriptions quelconques. Nous

---

dent de choisir de préférence leur langue pour les prescriptions des médecins, parce que probablement elle ne satisferait pas longtemps à la condition mentionnée, étant nécessaire, d'après la loi du contact des extrêmes et la marche des affaires en Europe, que cette partie du monde, en un temps assez court, sera devenue entièrement chinoise.

demanderions une dernière fois que la prescription ne pût nous être appliquée qu'après cinq ans, car il faut au médecin au moins ce laps de temps pour se faire payer de la plupart de ses clients. Nous demanderions que le pouvoir intervînt quelque peu, et indirectement, par renseignements, conseils, dans le choix que le médecin fait d'un établissement, que lui-même indiquât aux habitants le médecin à leur portée, sans vouloir, du reste, déterminer leur choix; le médecin étant considéré comme charlatan dès qu'il ose dire qu'il est au monde; que, dans les grandes villes du moins, il demande qu'une plaque, ou un autre signe indique leur logement (1), et qu'en outre ils soient invités,

---

(1) Par exemple, l'autorité prendrait soin de tenir une liste des médecins de chaque quartier exposée dans les mairies, chez les avoués, notaires, huissiers, agents de change, et dans tous les établissements publics de ce quartier. De cette manière, ce ne serait pas le médecin qui serait forcé de s'afficher, ce serait l'autorité qui informerait tous ses ressortissants de l'existence et de la demeure de chacun de ceux qu'il leur importe de connaître; et, comme la mesure serait générale, pas un médecin n'en pourrait être froissé; et, de cette manière, le public, en cas de besoin, pourrait trouver un médecin; et tous les médecins, sans être forcés de s'afficher, ce qu'un grand nombre craignent plus que la mort, auraient quelques chances d'être peu à peu connus, même dans une ville comme Paris, malgré leur crainte de s'annoncer (crainte presque ridicule dans les conditions que l'on leur a faites, et à une époque où tout s'annonce). Car enfin les médecins ont-ils, oui ou non, le droit de vivre, ou bien, pour la seule

en l'absence d'un costume particulier, à porter à leur boutonnière un signe de convention, soit une petite plaquette, ou une croix ou médaille spéciale,

---

raison de s'être consacrés à cette hideuse carrière, doivent-ils mourir de faim ou se tuer, et la société trouvera-t-elle son compte à l'un ou l'autre de ces actes ? Du reste, n'est-ce pas singulier que ce soient les seules fonctions médicales que même le médecin illustre craigne d'annoncer? Le plus noble des professeurs de l'école de Paris ne se fait pas scrupule d'annoncer à toute la ville, qui n'a absolument aucun intérêt à l'apprendre, qu'il va faire tel ou tel cours, fait dont les seuls élèves ont besoin d'être informés, car c'est un fait de famille, un fait intérieur. Or, pourquoi ce professeur l'annonce-t-il à toute la ville? N'est-ce pas pour faire savoir indirectement au public qu'il est médecin, et qu'il est haut placé parmi les médecins, afin de captiver davantage la confiance générale, quoique cette qualité de professeur ne prouve nullement qu'il fût bon guérisseur? Est-ce que les fonctions de professeur seraient plus nobles que celles de guérisseur? Y a-t-il en noblesse une qui l'emporte sur cette dernière? Pourquoi donc celui qui s'y livre craindrait-il d'en informer le public, qui a tout intérêt à le savoir ? N'est-ce pas bizarre ? on affiche et on annonce tout, et on n'annonce pas ce qui, plus que toute autre chose, devrait être annoncé. Pourquoi ? Parce que jadis et aujourd'hui des gens sans titres, des gens indignes l'ont fait et le font encore, ceux qui ont le droit de le faire, qui devraient le faire dans l'intérêt du public et le leur, doivent y renoncer, et c'est donc eux qui doivent être punis des fautes qu'ils n'ont pas commises, qu'ont commises des gens indignes, et que le public a laissé commettre? Quelle bizarrerie! Ce qui dans une petite ville, serait superflu, et pourrait être considéré comme déplacé et par conséquent comme blâmable dans les

que le médecin recevrait au moment de sa réception, ou bien une broderie quelconque aux angles du col de son habit. De cette manière, du moins, le

---

grandes villes devient un droit et un devoir sacrés, devient une nécessité indispensable, et nous n'avons nul droit de condamner ceux qui remplissent ce devoir, et qui jouissent de leur droit, tant que la société n'aura pas pris soin de les en dispenser. Vaut-il mieux qu'un homme sans qualités s'annonce, trompe et tue, et que celui-là meure de faim qui, en s'annonçant, ne tromperait pas, mais guérirait et sauverait? Réponds, société formée d'absurdités!

Y a-t-il donc plus de honte de dire à un homme qui souffre ou se meurt : « Je saurais te rendre la santé et te conserver la vie, » que de lui annoncer des leçons dont il n'a que faire, n'ayant nul besoin de leçons, mais de secours? Et s'il est honteux et indigne de lui dire qu'on saurait lui rendre la santé, d'un si grand prix pour lui, il est donc honteux, il est donc avilissant d'être médecin? C'est vrai; et je demande, moi, tous les jours pardon au ciel d'avoir choisi une carrière aussi infortunée et plus vile, il paraîtrait, que nulle autre, puisque l'on est déshonoré rien qu'en l'avouant. Mais dans ce cas, pourquoi le public nous recherche-t-il? Mais s'il est honteux et dégradant d'être médecin, il doit être plus honteux encore d'enseigner cette chose honteuse; et l'homme qui le fait, le professeur, est donc bien coupable? et plus coupable encore celui qui annonce publiquement qu'il va le faire. Vous ne vous tirerez pas de ce dilemme, ou bien la médecine est elle-même chose bonne, louable, et, dans ce cas, celui qui l'exerce, non-seulement peut, mais doit en informer le public; ou bien celui qui l'enseigne, si elle est dégradante, fait mal. Or, l'absurdité de cette dernière supposition saute aux yeux : par conséquent la médecine n'est pas une carrière infamante, et, en informant le public que

médecin finirait par être connu avant que le désespoir l'eût consumé, et sans qu'il fût forcé de devenir charlatan, etc. Que le pouvoir lui-même fasse

---

l'on l'exerce, supposé qu'on le fasse avec loyauté, intelligence et décorum, on ne saurait commettre un acte blâmable. Loin de là, on devrait précisément être tenu de le faire, ne pouvant rendre service qu'à la condition d'être connu, et l'omission d'un devoir aussi sacré devrait être sévèrement puni. Tout ceci, dans la supposition que le pouvoir ne supplée le médecin (ce qui vaudrait certes mieux, car il lui épargnerait la nécessité, pénible à tout homme délicat, de se prôner, de parler de soi), et qu'il informât lui-même le public de ce qu'il a tant d'intérêt à savoir : à qui il pourra confier sa santé et sa vie; tout ceci encore, dans la supposition que le pouvoir constate la véracité de l'avis à donner. Il est tout naturel que dans une campagne ou dans une petite ville une telle annonce serait superflue; là on est connu le premier jour. Mais il n'en est pas ainsi dans une grande ville, dans un Paris, où votre vie peut se passer sans que votre voisin sache qui vous êtes, et sans que vous puissiez lui être utile. Dans une ville semblable, laisser le médecin dans l'obligation de rester inconnu, n'est rien moins que de condamner à mort tous ceux qu'un sort spécialement favorable n'a pas mis en relief; c'est, par contre-coup, nuire à la médecine elle-même, considérée comme science et profession; car un homme qui, peut-être, dans des circonstances plus heureuses, aurait tant contribué aux progrès de son art et au bonheur de l'humanité, ne fait rien ni pour l'un ni pour l'autre. C'est encore nuire à la petite minorité des médecins moins malheureux sur lesquels aussi tombe enfin la déconsidération générale de la profession. Ne pas être connu dans une telle ville, et n'oser rien faire pour s'y faire connaître, savez-vous que tout

respecter ses dispositions et ses organes en s'y soumettant le premier; qu'un maire, un préfet, un procureur du roi, un ministre, ou même la majesté

---

l'enfer est contenu dans ces mots? Savez-vous, médecins de Paris, les souffrances inouïes d'un grand nombre d'entre vous? *quis talia fando temperet à lacrymis?* Qui dirait leurs larmes, leurs nuits d'insomnie et les héroïques vertus qu'il leur a fallu pour respecter une prévention injuste? Et vous, grands médecins de Paris, qu'avez-vous fait pour rendre leurs souffrances tolérables?

On répondra que s'ils ont des talents ils peuvent les faire connaître par des travaux écrits, des travaux de concours, etc. Je répondrais d'abord qu'il y a talent et talent, que tout le monde ne peut pas avoir celui de professeur, et qu'il ne faut pas autant de professeurs que de médecins, et qu'il s'agit ici, pour la majorité, tout simplement de celui de thérapeute, que l'on peut, à la rigueur, posséder à un haut degré, sans être ni un Buffon pour le style, ni un Mirabeau pour l'éloquence, de même que l'on pourrait être Buffon et Mirabeau sans être médecin; ensuite que même ils écrivissent de fort bonnes choses, pour autant seront-ils connus? Les distributeurs de la renommée, qui tiennent en leurs mains la vie et la mort de ces hommes, ne font-ils pas et ne feront-ils pas tout pour qu'ils restent inconnus? et puis y a-t-il des éditeurs pour un auteur inconnu, et le pauvre peut-il payer l'imprimeur? On voit donc que le pauvre médecin de Paris est ici dans une impasse, et, à moins d'une providence spéciale, il doit mourir ou quitter la ville pour tenter la fortune ailleurs, où il ne trouvera peut-être que de nouveaux déboires.

Le médecin a le droit de vivre, et pour vivre il doit être connu; et comment l'être, dans une ville d'un million d'habitants, si rien ne l'annonce? de plus, des devoirs sacrés pè-

royale, indignement clouée sur les murs dans les affiches des charlatans, au-dessus des maladies que la pudeur défend de nommer, ne puissent plus, à l'abri de leur pouvoir, faire éluder un contrôle qu'eux-mêmes ont institué, et auquel ils soumettent

---

sent sur lui : d'être utile aux souffrants, et comment le sera-t-il étant inconnu ? *Non omnia possumus omnes.* Nous n'avons pas tous le mérite des Chomel et des Marjolin, qui nous mette en relief, et un certain nombre, qui peut-être ont ce mérite, n'en restent pas moins inconnus. Mais si nous ne sommes ni des Chomel, ni des Marjolin, si le sort ne nous a pas favorisés comme eux, et que nous ne méritions pas cet excès d'honneur qui leur est échu en partage, comparé à notre sort, nous ne méritons pas non plus cet excès d'indignité qui pèse sur nous, et, si nous ne les valons pas, nous valons cependant encore quelque chose, et ne méritons pas, pour prix de nos travaux, la dent acérée de la misère et du déshonneur, condition aujourd'hui inévitable pour un grand nombre d'entre nous.

En privant le médecin d'un droit juste, en le soustrayant à un devoir impérieux, ne faisant rien pour lui, on le force précisément à ces mauvais biais, dont tous ont quelque chose de louche, d'avilissant, et dont quelques-uns, étant menteurs, sont certes plus blâmables qu'une annonce directe faite sous la sauve-garde d'une magistrature impartiale : se faire, par exemple, demander dans les lieux de réunion par des domestiques en livrée, sous les noms de familles princières supposées, ou bien annoncer à toute une ville un cours de médecine dont le public n'a nul besoin d'être informé, tous actes qui répugnent au médecin, et qui, souvent encore, restent inutiles.

Dans l'absence d'une organisation supérieure, nous invoquerions donc le pouvoir de vouloir bien lui-même nous

l'étudiant. De quel droit peuvent-ils délivrer certificats, autorisations, brevets d'invention, etc. (1), à des gens sans titres, eux qui ne sont pas juges de leurs connaissances, puisqu'ils en ont institué des juges spéciaux? De quel droit et avec quelle convenance peut-on au nom de l'autorité royale accorder des brevets d'invention pour des sujets de médecine? Un brevet d'invention délivré par un

---

porter à la connaissance de ceux qui auraient intérêt à nous connaître.

Il nous a fallu quelque courage, à nous qui désirerions tant de pureté à notre profession, de venir plaider ici la cause d'actes généralement condamnés, parce que des gens indignes, sans titres et droits, en ont usé et abusé, mais d'actes cependant nécessaires, indispensables et justes, aussi longtemps qu'un pouvoir supérieur ou une organisation intégrale n'aura pas rendu au médecin la vie et l'accomplissement de ses devoirs possible sans eux. Il nous a fallu quelque courage, mais n'en a-t-il pas fallu de tout temps pour être juste!!!!

(1) Le brevet d'invention, à quelque sujet qu'il s'appliquât, d'après la législation précédente, était du reste une des belles monstruosités de notre civilisation, un excellent instrument que le pouvoir *vendait* à l'exploitant, afin qu'il trompât avec plus de facilité ce peuple ignorant, comme s'il n'était déjà pas assez malheureux sans cela; — ce peuple qui avait la simplicité de croire que le brevet d'invention garantissait la bonté, l'excellence de l'invention. Mais aussi pourquoi le peuple est-il ignorant?

Ceci a enfin été changé par l'article 33 de la loi du 5 juillet 1844, qui veut que le breveté ajoute ces mots essentiels: « Sans garantie du gouvernement. »

conseil d'industrie s'applique-t-il à des découvertes en médecine? Ne sont-ce pas les autorités médicales, seules instituées par les lois, qui sont ces juges?

Les affiches placardées sur les murs et les annonces dans les journaux, les unes et les autres violant impudemment jusqu'aux lois de la langue, passent toute pudeur et toute mesure, et personne ne dit un mot à ce sujet. Mieux aurait valu abroger toute étude, tout contrôle que de laisser subsister un si monstrueux état. Ce serait sauvage, mais du moins cela serait juste (1).

S'il plaît à la nation de mépriser ses médecins et la science, que du moins elle reste conséquente, qu'elle ne dresse plus un piége à la jeunesse, en lui ouvrant ses écoles, et en l'engageant à venir y dépenser sa fortune; qu'elle les ferme et renonce

---

(1) Un des médecins honorables de France, si le bruit public ne nous a pas induit en erreur, connu par des travaux consciencieux, membre de l'Académie royale de Médecine, n'a-t-il pas été forcé pour vivre, et pour nourrir sa famille, de se faire vendeur d'un remède secret? chose pour laquelle, certes, il n'était pas fait, puisqu'il a eu la délicatesse, selon nous bien déplacée, de se retirer du sein de l'Académie. Une Académie qui ne sait pas soustraire ses propres membres à de semblables démarches ne mérite guère ces égards de la part de ceux-ci. Il était du devoir de l'Académie, depuis mille ans, d'appeler de toutes ses voix un meilleur état de choses, au lieu de se quereller pour des fadaises, des pommades contre la teigne, et de prendre sous sa haute protection toute drogue dont on veut bien empoisonner le public.

à la science. Elle avouera par là ne rien y comprendre. Encore une fois, ce sera conséquent, ce sera juste! Mais qu'elle ne croie pas pouvoir se retrancher un des plus nobles éléments des sociétés modernes, et qui a le plus contribué à leurs progrès, sans dégénérer elle-même. Une nation qui dédaigne science, lumières, savoir réel, ne peut, de nos jours, cesser de tomber. Et c'est les dédaigner que de n'avoir aucune sollicitude vraie pour elles, que de leur faire le sort dont elles jouissent. «Si vous voulez que la science règne, qu'elle commande, disait, dans la séance du 5 juin (c'était, je crois, en 1838), M. Dubois (de la Loire-Inférieure) (*ce qui doit nécessairement être un jour, ce qui est la condition unique du bonheur*), dotez-la richement, faites qu'elle puisse se mettre de pair avec les rivalités redoutables qu'elle doit rencontrer; c'est le seul moyen de succès et d'avenir. »

Du reste, s'il en est ainsi, est-ce la société seule qu'il faut en accuser? Sans doute la société et le pouvoir qui la représente sont coupables de n'avoir pas créé un meilleur ordre de choses, et qui aurait pris soin des intérêts de tous, qui aurait imposé des épreuves sévères à ceux qui auraient voulu se charger de l'importante tâche du rétablissement de la santé, et qui aurait entouré de dignité, de respect et d'avantages sociaux ceux qui auraient su les fournir. Sans doute, il est coupable d'avoir laissé subsister tant d'abus, de n'avoir pas eu une plus haute idée de la dignité et de la portée de la

science, de son importance pour les peuples, d'avoir livré ce vaste champ de bienfaisance et de haute utilité au premier exploitant venu. Elle en est coupable et expie le premier aussi ses torts. Mais les médecins eux-mêmes ne le sont-ils pas autant, eux qui mieux que les masses auraient dû avoir une plus haute idée de leur art, de leur mission humanitaire ? Ne sont-ils pas coupables de n'avoir pas fait tout ce qui leur eût été possible pour empêcher que leur profession ne devînt un vaste champ d'intrigues et de bassesse? Ont-ils, eux, et je parle des meilleurs, ont-ils rempli les devoirs de leur position en rivalisant à qui mieux l'avilirait, à qui mieux déchirerait ses collègues? Sans doute eux-mêmes, le produit d'un état de désordre, ne pouvaient pas être à la hauteur de leur mission; cependant ils auraient pu faire quelque chose de plus. Ils auraient pu prendre un peu plus soin de la garde du feu sacré. Ils ne l'ont pas fait, et aujourd'hui ils en souffrent tous (1). Leur

---

(1) Sous le rapport de leurs intérêts mêmes, les grands médecins (ou ceux qui en avaient la réputation) ont eu tort de ne pas du tout se préoccuper du sort général de la médecine et des médecins; car, quoique la misère ne les atteigne pas encore, il n'en est pas moins vrai que déjà eux-mêmes souffrent de la déconsidération générale ; et c'est justice, car eux auraient pu la prévenir; ils auraient eu assez d'influence pour cela. Mais au lieu de s'acquitter de ce devoir, de prévenir ainsi la chute de la médecine, et par contre-coup celle de la société, chacun n'a tâché qu'à courir après l'inté-

science et eux ont tellement perdu crédit qu'il n'y a pas un homme quelque peu instruit qui ne se vante hautement de n'avoir aucune confiance en

---

rêt du moment. Pourvu qu'eux fussent bien, ils se préoccupaient fort peu de ceux de leurs confrères que le sort avait moins favorisés, les traitaient même avec dédain. Mais comme toute action est suivie d'une réaction, les derniers finissaient toujours par rendre le mal, et par montrer que ces grands hommes ne sont souvent pas plus savants, pas plus habiles qu'eux; que presque constamment le malade meurt peu de temps après que plusieurs de ces illustrations ont uni leurs lumières pour le sauver : illustrations toutefois si chèrement payées, tandis que le pauvre médecin ordinaire, quelque excellent qu'il fût, l'est si misérablement. Toutefois ces consultations ont servi à quelque chose : le malade meurt avec la consolante conviction, jusqu'à son dernier soupir, d'avoir été très-bien traité, et c'est beaucoup qu'une telle conviction !

Je ne sais du reste guère de mesure plus illusoire pour le malade, qui s'en promet un si grand résultat, que celle de ces consultations où il n'est, il est vrai, plus question de l'excellence de la mule, comme du temps de Molière, mais qui pour autant ne sont guère plus utiles, leur résultat se bornant, dans l'immense majorité des cas, à faire remplacer l'eau de mauves par l'eau de gomme, ou *vice versâ*, ou à conseiller, dans un très-petit nombre de cas, un milligramme d'acétate ou d'hydrochlorate de morphine, devenu depuis quelques années le cheval de bataille des médecins à rares exceptions qui osent conseiller quelque chose (*toujours encore des agents déprimant la vie, comme si elle était notre plus dangereux ennemi, comme si elle pouvait se maintenir par la soustraction des excitants et par des agents qui lui sont hostiles! tandis que la plupart des fois, dans un monde de misère, elle manque d'aliments*). Et c'est pour un

eux et de savoir plus qu'eux; et malheureusement ils pourraient quelquefois avoir raison. Mais que fait tout ceci à la science véritable placée au-dessus

---

tel résultat que l'on réunit cinq ou six illustrations, et qu'on reste ébahi devant tant de science. Il est vrai que le lendemain ou le surlendemain, quand la maladie est aiguë, et après quelques mois de cruelles souffrances, quand elle est chronique, le malade meurt, et est très-bien disséqué après; mais du moins tout s'est passé convenablement, et on a eu l'honneur d'avoir été traité par les premiers médecins du monde. J'ai eu l'honneur d'assister souvent à de semblables consultations, et je n'en ai que bien rarement vu un bon, et presque toujours un mauvais résultat. Mais que faire? Le noble public qui, quand il est malade, ne sait à quel saint se vouer, et se garderait de se confier à un homme qu'une haute réputation ne patronne pas, les demande, les paye, et ce sont peut-être les seuls conseils un peu convenablement payés, l'amour-propre intervenant ici.

Pendant quelque temps j'étais chargé de constater les décès. Un jour, je fus appelé dans une maison où venait de mourir, d'une fluxion de poitrine, une jeune fille de 13 ans, unique enfant de vieillards. De loin déjà j'entendais les cris de ces malheureux parents, et dans la maison je trouvais trois Esculapes occupés à faire l'autopsie de cette enfant. On était à admirer une hépatisation étendue aux deux poumons, avec exsudation de masses albumineuses entre les deux feuillets des plèvres, en un mot, tous les produits de la plus violente phlegmasie, quand un de ces messieurs demanda gravement à son confrère : « Mais si nous lui avions appliqué trois sangsues de plus, ne pensez-vous pas que nous l'eussions sauvée? — Rassurez-vous, messieurs, leur disais-je alors; non, avec trois sangsues de plus vous ne l'eussiez pas sauvée; mais si promptement et à temps encore vous lui aviez prati-

des brouillards où barbottent les faibles intelligences du moment? Son front auguste et radieux reste pur de leurs attaques. Leurs insultantes voix

---

qué le nombre de saignées nécessaire, et qu'ensuite vous eussiez mis en usage les médicaments indiqués en pareil cas, je ne dis pas que vous ne l'eussiez pas sauvée.» Quelque temps après, le père et la mère de cet enfant moururent de chagrin; mais on ne peut contester que l'autopsie de leur fille n'ait été faite avec assez de soin, ce qui ne laisse pas d'être une consolation.

On comprendra du reste aisément que ces consultations ne peuvent que rarement être utiles, en considérant qu'elles viennent apporter de l'hésitation, du doute là où la détermination serait nécessaire; qu'elles viennent briser l'unité du plan curatif, unité indispensable ici comme dans toute œuvre; que froissant souvent plus ou moins le médecin ordinaire, qui presque toujours a fait le mieux possible, ayant à cela tout l'intérêt, elles viennent en même temps diminuer cet intérêt (pour ne laisser le médecin que sous l'impératif du devoir, impératif puissant, il est vrai, mais qui l'est cependant moins que l'inspiration de l'affection et de l'intérêt) en le privant d'une part en cas de succès des justes avantages qu'il devait s'en promettre, et cela au bénéfice d'un nouveau venu, qui peut-être n'a presque rien fait, et d'autre part en le soustrayant, en cas de non succès, en grande partie à la responsabilité qui pesait sur lui tant que seul il dirigeait le traitement; car, après la consultation, ni l'un ni l'autre ne lui seront attribués, et par conséquent deux des principaux leviers ont cessé d'agir sur lui, leviers auxquels le zèle d'un médecin consultant à qui le malade est nouveau, et qui ne le verra qu'une ou peu de fois, ne suppléera qu'imparfaitement; à ne pas compter une suspension ou un retard d'un traitement indispensable qu'occasionne quelquefois l'attente

ne sauraient parvenir jusqu'à elle, et quand le moment en sera venu, et espérons que ce sera bientôt, un de ses rayons comme ceux du soleil saura bien chasser tous ces nuages impurs. Elle saura bien se montrer aux faibles yeux des mortels dans son auguste simplicité et avec son infinie richesse, et venir enfin leur dévoiler la loi qui seule les guidera vers leurs destinées.

Pour nous, médecins, ne penserions-nous pas qu'il s'agit de bien autre chose que d'avoir quelques malades de plus ou de moins à soigner, que par ruse et médisance nous aurons pris à nos confrères, et qui, après bien des soins, nous payeront d'ingratitude? Ne penserions-nous pas qu'il s'agit d'un plus noble but, *major nobis nascitur ordo*, qu'il s'agit d'une transformation glorieuse et immense de l'humanité entière? Eh bien, nous qui avons presque toujours été dans ses premiers rangs, qui, à travers son voyage pénible, tantôt la guidions, tantôt l'encouragions, tantôt pansions ses blessures, lui montrions quelquefois du doigt la nouvelle terre promise, nous qui pendant longtemps étions nobles et grands et courageux, lui manque-

---

d'une consultation. J'attribue principalement à cette circonstance la mort d'une dame qui a succombé à une métro-péritonite puerpérale, le médecin appelé en consultation n'ayant pu venir que vingt-quatre heures plus tard, et le traitement prescrit ayant pendant ce temps presque été suspendu, malgré tout ce que je pouvais dire du danger extrême qu'il y avait à perdre un seul instant.

rions-nous quand le terme heureux s'approche? cesserions-nous de remplir notre rôle? trop longtemps fatigués, abreuvés de fiel et de vinaigre, nous laisserions-nous aller au découragement? en perdant de vue le but, irions-nous faire fausse route et perdre dans quelques marais et dans d'ignobles coassements la voix qui nous reste?

L'humanité ignorante et orgueilleuse à laquelle nous avons frayé la route, et qui nous doit principalement ses plus belles conquêtes, les sciences modernes et la grande industrie qui en est née, qui l'a enrichie en partie et a créé les éléments d'un ordre social meilleur, aujourd'hui prétend que nous ne sommes rien, que nous n'avons rien été et qu'elle peut se passer de nous. Nous, nous pensons le contraire : plus que jamais elle aurait besoin de nous trouver à nos places, vigilants et actifs, nous qui aussi sommes ses prêtres ; ainsi, élevons-nous donc au-dessus de nos misères actuelles, soyons unis, demandons de toutes nos voix un meilleur ordre pour la société et pour nous ; fidèles à la mission dont nous sommes chargés, cherchons la route qui peut y conduire, sachons entrevoir et montrer ce but final, ce terme heureux qui s'approche, et nous aussi aurons enfin bien mérité du monde !

Si nous avons été forcé d'articuler ces plaintes et ces reproches, nous n'ignorons pas ce que le public non médical pourra leur opposer. Votre science, nous dira-t-on, n'est pas si grande, votre savoir pas si sûr, les services que vous rendez, in-

certains que vous êtes au milieu de mille systèmes divers, ne sont pas si éclatants pour que vous méritiez tant d'égards, tant de sollicitude; bien plus, il est même douteux, et à bon droit on a pu mettre en question si, jusqu'à ce jour, vous n'avez pas été plus nuisibles qu'utiles, etc., etc.

Je n'entreprendrai certes pas de justifier toutes les erreurs de la médecine, toutes les fautes des médecins. Je ne discuterai pas si, jusqu'à ce jour, ils ont rendu plus de services qu'ils n'ont nui, quoique nous soyons de l'avis que leurs services l'emportent de beaucoup. En revanche, je pourrais demander à nos accusateurs quelle classe de la société, quel élément social peut être à l'abri d'accusations semblables? seraient-ce les religions et les prêtres qui, depuis la Chine, l'Inde, l'Egypte, la Grèce, Rome, à travers les mille sectes chrétiennes, n'ont jamais cessé de s'accuser réciproquement et de lutter entre elles? Sera-ce la politique, les gouvernements qui seraient au-dessus de ces accusations? Mais l'histoire nous enseigne qu'ils ont, sciemment ou non, accumulé sans terme et sans mesure la douleur sur la malheureuse humanité. Sera-ce enfin un élément social quelconque? Non, aucun n'est au-dessus de ces inculpations, et nous pourrions à bon droit dire ici ce que le Christ disait de la femme adultère : « Que celui qui d'entre vous est sans péché nous jette la première pierre! » Nous pourrions au contraire et à bon droit soutenir que des mille éléments flottants qui successivement sont

venus jouer un rôle sur la scène du monde, le nôtre a été de tous le plus bienfaisant, de tous le moins nuisible : aucun des grands crimes dont les autres corps et sectes peuvent être chargés, aucune des horreurs dont l'humanité gémit ne peut nous être reprochée. Toujours en sentinelles vigilantes, les médecins étaient à leur place pour diminuer le plus possible les maux que d'autres avaient faits et pour préparer peu à peu, dans de silencieux travaux et dans des arts sans gloire, — *ingloriosæ artes*, — comme le poëte les appelle, un meilleur avenir. Honneur à vous, médecins de tous les siècles; à vous, dont plusieurs furent comptés parmi les dieux ; vous, les plus beaux génies dont l'humanité s'honore depuis Hippocrate jusqu'à Bichat, jusqu'à nos jours ; vous, dont les infatigables travaux ont peu à peu sondé le chaos; vous qui, à l'égal des dieux, avez quelquefois osé prononcer le *fiat lux et aliquando lux facta erat!* Honneur à vous! si vous n'avez pas été entièrement libres des faiblesses de l'humanité, du moins les subissiez-vous moins, quoique placés dans des conditions moins avantageuses, plus mal que ceux qui vous accusent aujourd'hui et qui ne vous valent pas.

Si la médecine a jusqu'à ce jour été flottante et placée entre mille systèmes contradictoires, si les médecins souvent ont été opposés dans leurs avis, qu'est-ce que cela prouve, sinon que le problème de la médecine, problème complexe, supérieur à tout autre, est celui dont la solution présente le

plus de difficultés, ce qui ne veut pas dire qu'elle soit à jamais impossible. Or, sont-ce les médecins qu'il faut accuser de cette difficulté ? sont-ce leurs travaux qui nous ont fait défaut ? La société qui les accuse faisait-elle mieux ? Evidemment non. Ce ne sont donc pas eux qui ont créé cette difficulté. C'est notre nature, notre organisation, c'est Dieu lui-même, son auteur, qu'il faudrait en accuser. Et ici, allez, vous avez de la marge, Dieu n'aura pas peur de vos accusations. Quant aux médecins, il faudrait au contraire les louer de n'avoir pas désespéré de la conquête finale, malgré ses immenses difficultés, si, nouveaux Colomb, ils ont courageusement été en avant.

Que voulez-vous ? Tâchez d'être conséquent. La nature, vos insatiables désirs vous révèlent le besoin d'une science ; ses résultats vous sont nécessaires dans votre vie, tout cela fait présumer la possibilité de cette science ; si donc vous la désirez, si elle vous est nécessaire, si tout vous dit qu'elle est possible, ne découragez pas ceux qui se mettent à sa recherche, qui, toute sombre et rocailleuse qu'est la route, ne se découragent pas. Qui sait si ce qu'ils y cueillent à travers ces sombres contrées ne satisfait pas toujours à vos désirs ? il vaut cependant encore mieux que ce que vous cueillez, vous, qui ne vous êtes pas mis en route et qui ne cueillez rien ; et peut-être à travers ces chemins obscurs, et plus tôt que vous ne le pensez, ils s'approchent de cette nouvelle terre promise, dont les

magnifiques récoltes pourront vous satisfaire tous.

Les médecins, quoique presque toujours dans les premiers rangs de la société (1), ne peuvent cependant pas plus que les autres classes en être entièrement séparés; ils ne peuvent pas plus que les autres être à une trop grande distance d'elle. Ils sont eux aussi le produit du milieu dans lequel ils vivent, quoiqu'ils tendent puissamment à le modifier. Si donc vous accusez les médecins d'ignorance, d'incertitude, de même qu'en accusant les gouvernements d'être mauvais, vous devez aussi et à plus forte raison en accuser la société entière. De quel droit voulez-vous que ces classes en probité, en savoir, surpassent à l'infini la probité et le savoir de tous? Si vous ne savez rien et que vous soyez mauvais, comment ces classes auraient-elles une haute science et une probité à toute épreuve ? L'accusation donc, que vous portez contre elles retombe sur vous. Si leur savoir est douteux, cela ne veut pas dire qu'un savoir supérieur soit absolument impossible ou que peut-être il n'existe déjà ; c'est tout au plus, que la société tout entière est placée sur un échelon inférieur, si même elle n'a fait fausse route. Dans ce dernier cas, il s'agirait pour la société entière de changer de direction, et

(1) Ils l'ont été de tout temps, excepté aujourd'hui, où une classe moyenne, ignare, satisfaite de quelques écus, se croit tout naturellement au premier rang; triste et honteux fruit de nos mille révolutions faites au nom des droits de l'intelligence, et qui finissent par placer celle-ci au dernier rang.

une fois qu'elle en aurait choisi la bonne, d'avancer hardiment, pour regagner un temps sacrifié à des choses mauvaises. Eh bien, si quelques hommes favorisés du ciel, ayant un sentiment plus sûr des destinées et des facultés humaines, arrivés dans une région où la certitude commence, tentaient de l'y appeler, loin de les suivre, la société leur jetterait de loin des pierres comme à des gens incommodes qui viendraient troubler son sommeil, et dont à tout prix elle doit se débarrasser. C'est du moins ce qu'elle a toujours fait à ceux qui avaient devancé leur époque, sauf à être venu, quelques siècles plus tard, faire amende honorable devant leur mémoire.

Pour revenir à notre sujet, aux médecins, nous dirons qu'il serait enfin temps de ne plus autant s'en prendre à eux d'un état de choses qu'ils n'ont pas fait et dont la société elle-même est coupable. On a mauvaise grâce de s'attaquer à une classe pour laquelle on ne fait rien et à laquelle on ne cesse de demander des services. Et sans ces attaques et ces reproches, le sort que l'on leur a fait n'est déjà pas trop beau. Et si quelqu'un a le droit de se plaindre, ce sont les médecins plutôt que le public; eux, de toute nécessité, sont les victimes, les boucs émissaires d'une société maudite et d'un monde malheureux; et dans un tel monde, toutes les douleurs sans exception viennent retomber sur eux.

Quand la société aura pris soin de faire à ses médecins une position juste et tolérable, quand elle les aura soustraits à une lutte incessante avec tout

ce qu'il y a de plus sale au monde, à la nécessité de se disputer, de se battre en quelque sorte avec les dernières classes de la société pour obtenir une rétribution quelconque des services qu'on leur demande et qu'ils continuent de rendre avec une admirable longanimité; quand ensuite elle aura donné à leurs conseils quelque influence, quelque autorité, et qu'elle les aura suivis, alors seulement elle aura le droit de faire son procès à la médecine et de lui demander tout ce qu'elle pourrait donner (1).

Mais que même alors elle ne lui demande pas au delà, pas l'impossible, car la médecine non plus ne saura changer les lois de la nature, et elle ne parviendra pas à enlever tous les maux. Il sied mal à l'homme de crier contre des destins inévitables,

---

(1) Sous le rapport de ces souffrances, et sous celui des relations forcées qu'elles ont avec les dernières classes de la société, je ne sais que deux positions comparables à celle du médecin : l'une, c'est celle des instituteurs primaires, du moins aussi utile que celle des médecins, du moins aussi digne de la sollicitude du pouvoir, et peut-être aussi malheureuse; cependant encore le pouvoir a-t-il pris celle-ci quelque peu sous sa tutelle; le percepteur peut être chargé de faire rentrer ce qu'on leur doit, et bien des maux qui accablent le médecin leur sont peut-être encore étrangers; l'autre, et j'ai honte de le dire et à lui comparer l'auguste sacerdoce de la médecine, et cependant sous le rapport des classes avec lesquelles elle est forcément en relation il y a parenté, l'autre, c'est celle du marchand de vin et du petit restaurateur, qui rend digne tout au plus de pitié celui qui l'occupe.

« *inevitabile fatum,* » quand il devrait s'y soumettre sans murmure, et d'en rejeter la responsabilité sur un autre être, homme aussi, et subissant les mêmes destins. Mais même là où le médecin ne peut plus ni guérir ni empêcher la mort, même là il peut encore être utile. Ses soins doux et affectueux peuvent adoucir le passage pénible et alléger les dernières douleurs; ses paroles peuvent réveiller les forces supérieures de l'âme, les élever au-dessus des effets passagers d'une organisation périssable, aux choses qui durent; l'Euthanasia, l'art de bien mourir, il peut le rendre plus facile, et son doigt aussi, comme celui du prêtre, peut montrer un port au delà de la tombe.

Si cependant dans une société à rebours le médecin est nécessairement un de ceux qui souffrent le plus, comme déjà nous ne l'avons vu que trop, il n'est certes pas le seul à souffrir, car qui comptera toutes les douleurs, tous les vices et tous les désordres de l'état social actuel, et leurs inévitables effets sur tous, et malgré le grand nombre que nous en avons passé en revue, combien ne nous en resterait-il pas à mentionner? Il est vrai que cette énumération pourrait paraître étrangère à notre sujet, et cependant nous croyons avoir le droit de les revendiquer, car la santé est notre problème, et à ce titre, rien de ce qui dans une organisation sociale peut l'affecter ne nous est étranger.

Parmi les innombrables vices de l'état social actuel, il en est qui entrent plus directement dans

notre sujet, et qui en même temps paraissent plus inexcusables encore que tant d'autres ; qu'il nous soit permis d'en citer quelques-uns comme exemples. N'est-ce pas un cruel non-sens, une cruelle raillerie, contraire à toute sollicitude équitable pour le pauvre et à toute saine économie, que cette institution des soi-disant monts-de-piété, prêtant sur gages à des intérêts supérieurs à ceux de tout usurier ? Pour justifier leur existence et cette exploitation, on allègue qu'elle se fait au profit des pauvres, des hôpitaux, et on ne veut pas voir que c'est en dépouillant le pauvre de son dernier sou et de sa dernière paillasse, en lui fournissant momentanément le moyen de se livrer à ses penchants crapuleux, on le force de prendre un peu plus tard le chemin de l'hôpital. Singulier cercle vicieux. Ces monts-de-piété fournissent aux hôpitaux une partie de leurs richesses et presque tous leurs pensionnaires ; et c'est ainsi que le pauvre s'y défraye lui-même, tout en croyant devoir cet asile bien triste et mauvais à une certaine charité, à une sollicitude quelconque pour lui ; et l'inscription suivante, placée au-dessus de l'entrée d'un hôpital espagnol, peut à juste titre leur être appliquée :

« Don	Monsieur.....
» Con caritade sin igual	Avec une charité sans égale
» Hizo este santo hospital,	Fit ce saint hôpital,
» Y tambien hizo los pobres. »	Et il fit aussi les pauvres.

Du reste, les pauvres auraient tort de croire que

tout le boni des monts-de-piété, prélevé sur eux (boni qu'ailleurs la loi punirait), leur revienne indirectement dans les hôpitaux, car c'est une petite part seulement qui leur en revient ainsi.

Aux hôpitaux de Paris, nous l'avons déjà dit, on ne s'enquiert pas non plus de la position économique de ceux qui demandent à y être admis ; c'est un autre non-sens. Partout ailleurs, ce ne sont que les pauvres qui sont admis dans les hôpitaux ; ici les riches mêmes y viennent et y viendraient plus souvent, s'ils n'entendaient dire que le nombre de ceux qui en sortent n'est pas fort grand.

Il est une substance de première nécessité, indispensable à la santé des hommes et des animaux, substance que le ciel a concédée à la France avec une prodigalité telle qu'elle en pourrait fournir au globe entier : nous voulons parler du sel. Eh bien, la majorité des Français n'en peuvent pas même avoir assez pour eux, et encore moins en donner à leurs bestiaux, auxquels il serait cependant si nécessaire, et qui ferait tant pour l'amélioration de leur état sanitaire.

Parlerons-nous dans l'intérêt de la santé d'une autre disposition fâcheuse, de celle de l'octroi de Paris, bien propre à détruire la santé et la vie de la majorité des habitants ? Par son extrême élévation, l'octroi a mis la majorité des habitants de Paris hors d'état de jouir des premières nécessités de la vie, et par contre-coup le producteur de vendre ses produits. La durée moyenne de la vie des ha-

bitants de Paris est de beaucoup inférieure à celle de la vie des habitants de Londres, de Londres qui pourtant a un climat bien plus rude, de Londres, bien plus grand, et qui cependant a bien aussi ses immenses misères. S'il en est ainsi, c'est principalement à l'octroi de Paris qu'il faut l'attribuer; l'habitant de Londres a une bonne viande à un prix assez équitable, et une bonne bière presque à discrétion, tandis qu'à Paris, la viande est pour le pauvre presque inabordable, et le peu qu'il peut s'en procurer consiste en mauvaise charcuterie, et au lieu de la bonne bière de Londres, il n'a en guise de vin que la liqueur empoisonnée qui lui est vendue à un prix exorbitant par le débitant. Et cependant la misère du vigneron de France est connue; or que fallait-il faire pour la faire cesser et pour placer l'habitant des villes et surtout de Paris dans des conditions plus naturelles? Abaisser de moitié le droit d'entrée des vins ordinaires, pour Paris 24 francs au lieu de 48 par pièce (1). De

(1) Et en compensation imposer les vins fins proportionnellement à leur qualité, et même prélever un droit sur les objets plus particulièrement à l'usage des riches, qui aujourd'hui en sont exempts. Je me rappelle être un jour entré à Paris porteur d'un magnifique poisson, d'une volaille, de deux lièvres, de beau fruit, et pour tout cela je n'ai rien payé. Mais une pauvre femme était à côté de moi, qui, devant aller à Versailles et voulant passer deux livres de petit-salé, pour lequel on lui demanda, je crois, cinq sous, objecta que cette viande ne devant pas rester à Paris ne devait

cette manière, un grand nombre de ceux qui aujourd'hui ne le peuvent pas, eussent bu un bon vin ; plusieurs centaines de mille pièces eussent été vendues de plus par année. Que l'on en eût fait de même pour l'entrée de la viande, et que l'on eût appliqué cette modification aux autres grandes villes, et voyez la différence : l'agriculteur, le vigneron et l'habitant de la ville eussent pu vivre. Il est cependant probable que les revenus des villes n'eussent guère été diminués ; et en supposant même qu'ils en eussent reçu une légère atteinte, n'est-il pas probable que cet inconvénient eût été plus que compensé par l'allègement de la misère générale, par l'amélioration de l'état sanitaire et par la prolongation de la vie, par le perfectionnement de la culture du sol, l'augmentation de la richesse générale et de celle des droits indirects, qui s'en fussent suivis? Et pour obtenir ces précieux avantages, supposé que cela eût été nécessaire, n'eût-il pas même mieux valu réduire ou faire cesser entièrement les dépenses inproductives, tout à fait inutiles, qui absorbent en grande partie les revenus actuels? A quoi sert la vieille

---

pas payer. « Madame, rien n'est plus juste, lui a-t-on répondu ; vous pourrez en sortant de Paris vous faire rendre les cinq sous, seulement il vous faudra pour cela un bulletin qui ne vous coûtera que vingt-deux sous. » J'avoue que je n'ai pas trouvé fort juste ni ce procédé envers cette femme, ni cette immunité accordée aux objets dont j'étais porteur, et qui avaient une bien plus haute valeur.

pierre de la place de la Concorde, qui n'a coûté que quelques millions? A quoi ce magnifique arc destiné à nous rappeler des massacres sans fin et des triomphes dont rien ne reste que le souvenir du sang et des larmes qu'ils ont coûtés? A quoi cet éléphant en plâtre, qui déjà a tant coûté, et qui maintenant doit disparaître? A quoi ces trente lieues de fortifications et ces vingt forteresses autour de la ville? Comment! on a avec grande peine démoli une vieille bastille, et cinquante ans plus tard on en construit avec frais immenses une centaine de nouvelles, et l'on fait ainsi l'effort inutile le plus gigantesque que jamais peuple eût tenté : quand la postérité verra une œuvre aussi grande, elle pourra, et avec plus de droit, dire ce qu'un étranger, en visitant l'Escurial, disait de Philippe II : « Ils avaient donc bien peur! »

Quant à cette peur, elle est maintenant aussi grande que le furent jadis les dévastations, les ravages et les terreurs, qu'ils jetaient partout, dénouement nécessaire, car la loi du contact des extrêmes est éternelle. Et cependant il faudrait une certaine mesure, un certain juste-milieu aussi là, car, dit le proverbe : *Est modus in rebus, sunt certi denique fines!*

Et pendant que l'on exécute ces travaux inutiles, toutes les entreprises réellement utiles, pressantes, sont en souffrance. Les avenues de la grande ville sont un océan de boue ou de poussière ; les routes de France impraticables, les villes sales et mal con-

struites, les chemins tels qu'un sorcier seul pourrait s'en tirer, et toute entreprise utile vient échouer contre l'indifférence de ceux qui peuvent. Le peuple français prétend être un peuple démocratique, et c'est bien le peuple le plus aristocratique de la terre. Dans nul pays, on ne s'est moins qu'en France préoccupé de ce qui intéresse tout le monde, et tout au plus y a-t-on pensé quelque peu à ceux qui ont équipage. Tout au plus a-t-on quelque peu pris soin de ces derniers. Cent mille personnes vont peut-être par jour de la barrière de l'Etoile à la porte Maillot, mais ce ne sont que des piétons; la nouvelle noblesse a ses chars élégants, qu'elle ne quitte qu'au bois. Eh bien, allez admirer les deux côtés de la chaussée que la ville leur assigne, impraticables quand il pleut; l'air changé en poussière quand il fait beau. Et il eût fallu cependant peu de travail et de frais pour faire de ces magnifiques allées des promenades agréables. Il en est ainsi à plus forte raison de toute autre promenade, ou de tout chemin destiné aux piétons hors Paris; il en est ainsi surtout de tout ce boulevard extérieur nommé par un écrivain : Ceinture impudique de la plus impudique des Vénus, car là il ne vient que des ouvriers; pourquoi donc leur ménager un peu d'agréable, de doux loisir, quelque chose de confortable, et qui peu à peu eût pu modifier leur penchant pour les choses sales? Cette même indifférence respire dans toutes les dispositions des fêtes publiques. Quel effort, que celui de

copier tous les ans le programme de l'année précédente ! quelles inventions! quel tumulte, quel brouhaha, quelle cohue, quelle absence de goût, de décence, de convenance! quel carnaval, que ce carnaval de Paris! Tandis que les fêtes publiques eussent dû et eussent facilement pu devenir une grande école, qui eût amélioré le goût, nourri l'imagination de choses nobles, élevé le cœur, développé l'intelligence, et cimenté l'union et la concorde.

Jamais on n'a vu en France une invention accueillie, jamais une bonne idée n'y a trouvé un appui. Le pauvre diable qui le premier eut l'idée de doter sa capitale de voitures-omnibus, fut forcé de se tuer. Fulton fut éconduit sur le rapport de trois illustres savants, lui qui, avec son bateau, était venu offrir à Napoléon le trident et le sceptre du monde, et on sait le traitement qu'y éprouva l'inventeur du bateau à hélice, jusqu'à ce que la clameur publique eût enfin changé son sort! Pour tout homme supérieur, la France n'a qu'une qualification, celle de fou! Napoléon conduit sur son rocher, où, nouveau Prométhée, un vautour lui devait ronger le foie, pouvait faire des réflexions sérieuses, en rencontrant le premier bateau à vapeur portant le nom de ce Fulton que lui, dix ans auparavant, avait renvoyé comme fou. Si l'Angleterre, la mauvaise petite île, au climat plus mauvais encore, est devenue si grande, elle le doit à son habitude de tout examiner, de tout essayer avant que

de le juger. Mais la France, qui prêche tant l'analyse et l'examen, n'a pas besoin de se donner cette peine, elle peut bien se permettre de juger à priori. Pour toute entreprise utile, elle n'a pas le sou; pour toute folie, elle regorge d'or. Je connaissais un savant fort digne de quelques égards, qui était venu avec quelques semis et une petite brochure ayant pour titre : « Plus de famines, » grâce aux plantes dont il voulait propager la culture, en proposer quelques essais et demander pour cela un coin de terre et un peu d'argent. Eh bien, il obtint un refus. Dans la France entière, il n'y avait pas un coin de terre, pas un écu à consacrer à ces essais, dont le résultat, eût-il été satisfaisant, n'eût pourtant pas laissé d'être de quelque importance.

Nous vivons au milieu du dix-neuvième siècle, le grand siècle des lumières ; il y a progrès, progrès en tout. Eh bien, vous avez Paris, la capitale de la civilisation, où depuis une dixaine d'années — trophée bien digne d'une époque de désordre et de cruelle indifférence pour toute mesure bonne — à chaque pas vous rencontrez des mendiants. Dans le reste de la France il en est de même. Si vous voyagez, votre voiture ne peut pas monter une côte sans qu'une cinquantaine de mendiants, avec de lamentables cris, ne vienne vous assaillir, spectacle bien propre pour donner au barbare — à l'étranger — une idée élevée de la grande nation. Et cependant il y a, dit-on, le quart de la France inculte, et dans tout le pays il n'y a pas un cours

d'eau réglé, toute montagne est déboisée, et trois milliards (dit M. de Gasparin) vont annuellement se jeter à la mer, et tout cela réclame des travailleurs; et ce quart, s'il était cultivé, et les produits de ces travaux, s'ils étaient exécutés, seraient plus que suffisants, non-seulement pour nourrir ces famélïques, pour vêtir ces déguenillés, mais encore pour enrichir le pays. Mais pour que cela fût, il faudrait une impulsion, une organisation quelconque, et nos grands hommes se garderont bien de la donner, car pour la donner, il faudrait daigner comprendre que l'homme le plus pauvre a une valeur immense, daigner comprendre que la principale richesse de l'homme est l'homme, quand il est cultivé, quand il est convenablement occupé, car que sont, sans son intelligence et sans son travail, toutes les autres richesses? Mais quand donc se trouvera-t-il parmi les puissants un homme assez intelligent pour comprendre une vérité aussi simple ou même assez grandement égoïste pour vouloir, en les employant, tirer un profit des immenses richesses qui, par incurie, se perdent tous les jours; car celui qui voudrait et saurait utiliser ces richesses foulées aux pieds par une société atroce, serait l'homme le plus riche du monde? Nous craignons que parmi nos grands hommes il ne s'en trouve aucun, car nos grands hommes sont trop grands pour se préoccuper d'aussi faibles intérêts.

Croira-t-on donc que celui qui a semé d'étoiles les champs infinis, ait été trop pauvre pour nour-

rir, pour rendre heureuses ses créatures? Croira-t-on que c'est lui qui veut qu'il y ait à Paris, la ville par excellence, la ville modèle, la capitale de la civilisation, cent dix mille mendiants? Croira-t-on qu'il n'ait si admirablement organisé l'âme humaine que pour que toute son activité soit épuisée à calculer comment elle ferait dîner le corps qu'elle habite? Croira-t-on que le grand ouvrier n'ait si admirablement formé la main humaine, ce divin chef-d'œuvre, la main humaine dont chaque effort, dirigé par une sublime intelligence, devrait évoquer d'immenses richesses, croira-t-on qu'il ne l'ait créé si parfaite que pour qu'elle fût pour un misérable liard, et souvent inutilement, tendue aux passants? Oh! non, il n'en est rien; Dieu n'est pas le Dieu de votre conception; par l'idée que vous vous faites de lui vous l'offensez, et avec tout cela vous vous dites chrétiens, disciples de l'Homme-Dieu, qui est venu enseigner la divine fraternité et mourir pour le salut de tous.

On prétendra peut-être que malgré la culture la plus parfaite, et malgré l'exécution de tous ces travaux, la France ne pourrait pas fournir aux besoins de ses habitants, et quoique cette assertion nous paraisse totalement fausse, nous voulons un instant l'admettre. Mais qu'il en soit ainsi : la France n'a-t-elle pas des possessions lointaines qui ne sont pas peuplées? N'a-t-elle pas son Algérie? et toutes ces vastes contrées, *justissima tellus*, si elles étaient cultivées, refuseraient-elles leurs récoltes?

Ne serviront-elles donc jamais qu'à faire périr nos hommes, à épuiser nos finances? Il faut avouer que depuis quinze ans, la conduite de la France en Algérie est bien atroce, bien inintelligente. Au lieu que de cette conquête eût dû dater une ère de prospérité nouvelle pour la France, et d'émancipation, de progrès, pour la population indigène, nous n'y voyons pour l'une et l'autre que le commencement de la ruine. Et il eût été cependant si facile d'en tirer les plus magnifiques résultats. Mais pour cela il eût fallu une idée organique et une volonté arrêtée, et nos hommes d'état fuient ces deux choses comme leur plus dangereux ennemi, à moins qu'il ne s'agisse de dévastations et d'affreux massacres (1). Ah! pour ceux-ci, il faut

(1) Si j'avais eu l'honneur d'être gouvernement, voici ce que j'aurais fait en Algérie dès le moment de sa conquête: j'aurais provoqué la formation d'une société pour la création d'un capital suffisant à l'exploitation de cette colonie. J'aurais fait garantir à ce capital un minimum d'intérêt. J'aurais ensuite fait publier un appel par toute l'Europe à tous ceux qui auraient désiré émigrer, en leur offrant au minimum les frais de voyage à travers la France, le transport en Algérie, des terres sans impôt pendant vingt ans, et les avances nécessaires pour leur culture en semis, instruments aratoires, et pour l'entretien des colons jusqu'à récolte suffisante, sauf à me faire rembourser ces avances dès que les produits y eussent pu suffire. J'aurais eu une armée pour conquérir les terres et pour donner la sécurité nécessaire aux colons, mais je n'aurais jamais voulu conquérir (ou acquérir peut-être plutôt par actes, traités, etc.) plus que je n'aurais pu peupler

être juste, on a enfin su les organiser quelque peu, car pour l'art de détruire il est richement pourvu de tout, et pour mettre plus de puissance et de pré-

---

et faire cultiver, à l'exception peut-être de quelques points militaires plus éloignés, nécessaires à la sécurité de mon entreprise. Quant aux cultures et aux habitations, loin de diviser les unes et de disséminer les autres, j'aurais formé des communes d'environ 1500 personnes qui eussent habité un seul édifice facile à fortifier, à garder et à défendre contre une agression hostile, tandis que des habitations disséminées ne peuvent guère l'être, et qui aussi eussent cultivé et exploité ensemble le territoire qui leur eût appartenu, sauf à distribuer les produits ou leurs équivalents proportionnellement au travail et au talent de chacun. Conduite ainsi, la culture aussi eût été bien plus facile et plus puissante, et la vie en général d'une condition plus douce et plus sûre. Du reste, ces communes, soigneusement pourvues des moyens de défense, se fussent défendues elles-mêmes, et il eût même été facile de leur faire entre elles organiser un système général de défense, moyennant signaux, etc. Il ne m'eût ainsi fallu pour appuyer et aider le tout qu'une armée proportionnellement petite, laquelle même eût pu coopérer à quelques grands travaux d'ensemble : routes, canaux, lignes de fortifications, construction d'habitations, etc.; et cette armée ayant des points fortifiés et des détachements en avant de la ligne colonisée, se serait appuyée sur elle, et aurait dans ces établissements constamment trouvé un appui, et en cas de besoin un asile, une retraite sûre. On comprend que je n'aurais fait avancer la ligne colonisée qu'à mesure que le nombre de mes colons eût été suffisant à peupler et exploiter les terres prises en nouvelle possession. La colonisation étant conduite ainsi, je n'aurais pas eu besoin de faire pendant quinze ans une guerre barbare aux indigènes, et de sacrifier

cision dans ses opérations, il emploie pour auxiliaires les sciences les plus merveilleuses; il a ses nombreux états-majors, son corps royal de génie, d'artillerie, etc., etc. ; tandis que l'art de créer, de produire, est abandonné à la routine et manque de tout; aussi a-t-on eu jusqu'à la gloire peu commune, et qui étonnait même les autres peuples de l'Europe, jaloux de semblables trophées, la gloire de passer au fil de l'épée les vieillards, les femmes et les enfants, de brûler les récoltes, de brûler dans des grottes, où il eût été si facile de les soumettre, jusqu'à huit cents hommes, femmes et enfants suspendus aux seins de leurs mères; on est forcé de remonter jusqu'au douzième ou au treizième siècle pour trouver d'aussi beaux faits, malgré que les temps modernes

---

tant d'hommes ; ceux-là eussent été attirés vers nos colons par des relations utiles, faciles à multiplier, et seraient enfin venus se mêler avec eux. Du reste, pour éviter la guerre, j'aurais offert aux indigènes tous les avantages possibles; ils seraient ainsi peu à peu devenus Français. Je doute que ce procédé eût coûté plus d'argent que celui auquel on a malheureusement eu recours; en tout cas, il eût coûté infiniment moins d'hommes, et combien grande eût été la différence des résultats ! l'Algérie serait aujourd'hui couverte de colonies riches, magnifiques ; plusieurs millions d'Européens y vivraient peut-être heureux, et enrichiraient même la mère-patrie, et il n'y aurait plus lieu à penser à une résistance de la part des Arabes; tandis qu'à présent population et culture sont détruites; d'immenses sommes inutilement dépensées; tant de Français y ont trouvé leur tombeau, et la population nous a été aliénée pour des siècles!

ont, sous le rapport des massacres, peu à envier aux temps anciens. Et puis on prétendra encore que notre siècle n'est pas chrétien, et que la religion perd de son empire! Il doit être doux pourtant d'aller dans ses temples remercier de semblables trophées, un Dieu tout amour. Avec tout cela, on reste homme, et même homme cultivé; et dans un salon ou un boudoir on tient sa place aussi bien qu'un autre. (Il est vrai que de semblables horreurs ne s'obtiennent qu'à de certaines conditions. Il faut d'abord l'officier qui les ordonne, et qui, étant homme cultivé, ne les commettrait pas lui-même. Il faut ensuite le soldat, qui machinalement et avec une obéissance aveugle, les exécute, et qui n'aurait jamais l'affreux courage de les ordonner; il faut enfin une génération qui tolère de semblables horreurs.)

Je ne parlerai pas du sort des enfants, des garanties dont ils jouissent, et de l'état de leur éducation, car il me serait impossible d'en tracer le hideux tableau.

La génération actuelle prétend avoir sauvegardé le droit, la propriété, et c'est bien plutôt la possession qu'elle protége; et à peu d'exceptions près, celui qui tient, à quelque titre que ce soit, tient bien. Il n'est pas de si petit mandataire qui, quand vous l'avez chargé de vos intérêts, ne s'en croie le maître et n'en dispose à son gré, sans qu'il vous soit possible de l'assujettir à une règle et de vous mettre à l'abri de son caprice et de son

mauvais vouloir. Dans un pays voisin, ces messieurs — avec raison, il nous semble — sont soumis à une règle invariable; et du jour où vous les chargez d'une poursuite, il ne peut se passer plus d'un mois sans que votre débiteur ne vous ait payé ou soit déclaré en faillite, si vous ne lui accordez pas un sursis, à moins qu'il ne prouve que vos réclamations ne sont pas fondées. Trois avertissements officiels, à dix jours d'intervalle l'un de l'autre, suffisent pour cela; et si le mandataire se rendait coupable d'un oubli, d'une négligence au préjudice de vos intérêts, toute sa fortune deviendrait garante du préjudice qu'il vous aurait causé, sans compter les peines judiciaires : amendes, perte de sa place, etc., etc. Ceci du moins est une espèce de garantie pour un créancier, tandis qu'en France le mandataire fait à peu près ce qu'il veut. Aussi la France est-elle un véritable paradis pour les fripons; elle veille sur eux avec un soin tout spécial; toutes les formes des poursuites et des procédures sont en leur faveur, aussi y pullullent-ils. Quand j'ai voulu quitter Varsovie, avant d'obtenir mon passe-port il m'a fallu présenter à la police des déclarations de toutes les personnes avec lesquelles il était possible de me supposer en relation, que je ne leur devais rien; de plus, mon départ était annoncé dans les feuilles publiques plusieurs fois, dix ou quinze jours d'avance. Là du moins la police fait son possible pour que personne ne soit la dupe d'un étranger intrigant,

tandis qu'en France ils viennent et vont librement et que rien ne les gêne dans l'exercice de leur coupable industrie. Et quand ils ont femme et enfants, les intérêts des derniers sont toujours sauvegardés, quoiqu'ils profitent de l'argent emprunté par le mari et père, ou obtenu par une friponnerie quelconque; et on oublie que le créancier aussi a femme et enfants, et que les intérêts de ceux-ci devraient du moins être aussi sacrés que ceux d'un débiteur fripon.

Notre époque est entièrement irréligieuse, la loi est athée, et cependant le pays dépense ses derniers sous pour la construction d'églises, et tandis que l'on supprime les tours, on consacre un temple magnifique à celui qui les a inspirés. Si saint Vincent de Paul revenait au monde, lui, le saint à la grande âme, il dédaignerait cet hommage tout extérieur et presque dérisoire des Parisiens de notre époque; il dirait : « Si vous aviez voulu » m'honorer, vous auriez respecté ma pensée. Avec » l'argent que ce temple vous a coûté, vous au- » riez pu créer bien des établissements où mes en- » fants eussent été logés, nourris, vêtus; où leur » intelligence et leurs cœurs eussent été formés, » et qui en même temps eussent embelli et enrichi » votre pays. C'étaient là les temples où je me » serais plu à demeurer. »

Que de désordres encore ailleurs frappent nos yeux? Cette rue de Rambuteau, au centre de Paris, n'est-elle pas plutôt une honte pour notre époque?

Comme si l'on ne savait pas même tracer une ligne droite, on a rendu courbe une rue construite de toutes pièces, c'est vraiment inexplicable. L'unité, l'harmonie de la plus magnifique galerie de Paris est détruite par une seule maisonnette, et cela tout près du palais des rois! On place une sentinelle inutile près le réverbère de la place du Carrousel; et le long du canal, où tant de meurtres se commettent dans une année, meurtres que quelques sentinelles échelonnées sur ses bords, et correspondant par des signaux, suffiraient à prévenir, on n'en pose pas. Comme monument, le canal l'emporte cependant sur le réverbère de la place du Carrousel.

Et tandis que tant d'intérêts sont en souffrance, on voue un culte tout superstitieux au passé, on recherche avec ardeur toute vieillerie inutile. Une vieille monnaie, une vieille pierre, quelque vieille charte ou légende barbare transporte de joie toute la génération. Elle voue à ces choses un véritable culte. L'obélisque coûte quatre millions; les funérailles de Napoléon peut-être autant, et encore lui érige-t-on un monument mesquin, lui qui en avait eu un si grand: son île, entourée de l'Océan contre les rochers de laquelle celui-ci en vain jette ses vagues, images des vains efforts de l'homme, son île sous la voûte immense des cieux, reçoit en compensation une pierre sous le dôme des Invalides, entourée d'une balustrade! Et en attendant, les peuples meurent rongés d'ennui, de

désespoir, et la misère croît dans une progression effrayante, et est telle, que pour la honte éternelle de notre époque, jusqu'aux enfants de huit ans se tuent, et l'avenir, l'avenir, effrayant inconnu, est là devant nous, menaçant comme l'abîme. Nous prétendons être religieux et chrétiens, et cependant Dieu nous a dit: « Je suis le Dieu des vivants, » et le Christ a crié: « Laissez les morts enterrer leurs morts, et celui qui met la main à la charrue, et regarde en arrière n'est pas digne de mon royaume. » Laissons donc là le passé et son culte! Laissons dormir nos morts! n'employons pas toutes nos forces, toute notre activité à les conserver. Le culte du passé, de la mort, nous a fait assez de mal. « *C'est nous qui vivons, à nous appartiennent les heures, et c'est le vivant qui a raison.* » Cependant il serait à la rigueur sans danger de se faire Gannal politique, pour celui qui a cette passion d'embaumer le passé, pourvu que ce penchant ne fasse pas négliger les vivants!

Ce qu'il y a de surprenant, c'est que nous citons là des vices qui frappent tous les yeux. Tout le monde les voit, excepté toutefois nos savants qui sont préposés à leur recherche et à leur abolition. C'est cependant par trop d'incurie, par trop d'indifférence pour les douleurs de l'humanité, et cette indifférence est encore bien plus coupable dans ceux qui sont actuellement préposés à la direction des sociétés que dans ceux qui le furent jadis. Car eux aussi, presque tous, ont été

élevés à l'école sévère des malheurs, et pour cette raison ils devraient davantage compatir aux souffrances des hommes, et ne pas se reposer qu'ils ne les eussent guéries. Eux, ils sont savants et intelligents, mais à quoi donc nous sert leur science et leur intelligence, si la routine et l'indifférence la plus coupable doivent perpétuer leur règne? Eux, qui ont si bien étudié l'histoire, devraient savoir (et sauraient si l'histoire n'était inutile) que l'antique Janus avait deux faces : l'une regardant le passé, l'autre l'avenir. Et eux, ne peuvent-ils pas aussi en avoir deux et en diriger une du côté de l'avenir! Non, l'histoire nous est inutile, le passé en vain nous donne ses enseignements. « Inutiles que nous » sommes, le torrent des esprits supérieurs passe » sur la terre sans la fertiliser, comme les eaux des » hautes cataractes ne laissent sur leurs rivages » qu'une humide fumée. » Non, presque jamais les gouvernements n'ont sérieusement cherché de mettre un terme aux souffrances de l'humanité, et un esprit hostile à l'homme souffle depuis six mille ans à travers toutes les institutions qui se sont succédé sur le globe (1) ; presque jamais ils n'ont pris l'ini-

(1) C'est cet esprit qui toujours a résisté à tout progrès, à toute amélioration du sort de l'humanité, et qui, là où sa résistance fut impuissante, a empoisonné dans leur essence même toutes les saintes et bonnes choses ; et patrie, religion, sciences, politique, liberté, famille, etc., etc., empoisonnées par cet esprit infernal, sont devenues la cause d'affreuses douleurs.

tiative d'aucune mesure qui pouvait conduire au grand but. Toujours ce fut quelque homme pauvre qui luttant avec la misère se préoccupa de ce grave sujet, et qui pour salaire recueillit les persécutions. Non, il n'est pas vrai que les gouvernements aient bien mérité du genre humain et qu'ils aient droit à sa reconnaissance ; car pour gouverner il y a vraiment autre chose à faire que de laisser les nations livrées à toutes les calamités, et c'est ce que pendant des milliers d'années tous les gouvernements ont fait, quand ils ne les y ont pas livrées eux-mêmes. Il y a autre chose à faire que de suivre l'axiome établi depuis peu : « Laissez faire, » et de s'effacer partout où il y aurait une mission à remplir, un travail à accomplir, une direction, une impulsion à donner. Car le laissez faire n'est qu'une négation de toute direction, de tout gouvernement. Car, pour bien gouverner, il faut réellement être le serviteur des serviteurs, il faut procurer à l'humanité le bien-être, le bonheur physique, moral, intellectuel le plus parfait ; il faut non-seulement — ainsi que dans le Don Carlos de Schiller Philippe II peut-être à tort se vante de faire — il faut non-seulement calculer comment bat le cœur du plus infime des hommes, mais prendre soin de le faire battre de bonheur. Et ceci ne peut se faire qu'en organisant, qu'en fondant l'ordre. Quelle contradiction ! on organise jusqu'à une petite escouade et on abandonne au hasard, à des milliers d'impulsions opposées, contradictoi-

res, des nations entières. Et puis, quelques-uns nous vantent les tendances religieuses de notre époque. Détrompez-vous : religion est amour, est une sollicitude sainte pour tous, et aujourd'hui cet amour, cette sollicitude n'existe pas; partant, il n'y a pas de religion; qui plus est, il n'y en a même jamais eu, il n'a jamais existé sur terre une véritable religion, que dans un petit nombre de cœurs d'élite, aussi peu qu'il y a eu une véritable politique, une véritable économie. Parce que l'ancien ordre avec ses institutions imparfaites avait si mal, avait avec aussi peu de justice et d'équité résolu le problème social, il ne s'ensuivait pas qu'il fallût encore faire pis que lui, qu'il ne fallût pas le résoudre du tout, qu'il fallût laisser faire des hordes de barbares, de sauvages, tels que sont nos civilisés. Croire que le « laissez faire » est une solution quelconque est une erreur grave ; car le problème subsiste tout entier et la solution en est plus que jamais urgente.

Tandis que dans les pays reputés encore sauvages, et où même le servage existe encore, on abolit la peine de mort, en France, ce pays si éclairé, on coupe journellement des têtes. . . .

. . . . . .

. . . . . Politique cruelle ! toujours de la répression, jamais une bienveillante sollicitude pour prévenir les crimes, peur mettre les hommes dans une position à rendre impossible jusqu'à la pensée d'en commettre ! A

quoi bon, du reste? N'a-t-on pas un mécanisme tout monté et fonctionnant avec une merveilleuse précision pour retrancher du corps social ceux de ses membres qui n'ont pas eu assez de vertu pour résister à l'implacable nécessité? On aurait peut-être bien pu, avec un peu de sollicitude, les soustraire à cette cruelle nécessité, mais cela ne valait pas la peine; mieux vaut, quand ils auront commis les crimes, leur couper la tête : cela aura d'abord l'avantage d'amuser la populace, qui viendra chercher dans ces affreux spectacles l'abrutissement nécessaire à la perpétration de nouveaux crimes! « Der Starke achtet es gering die Quelle zu stopfen, da er dem Strome mächtig wehren kann. » Et cependant le plus méchant des hommes ne donne pas une pierre à son fils quand il lui demande du pain; et cependant le siècle où nous vivons est à tant de titres le plus grand de tous les siècles; il a eu les plus grands penseurs, d'étonnants génies, des puissances toutes magiques, les inventions et découvertes les plus merveilleuses, et avec tous ces leviers non-seulement il laisse subsister l'antique misère, le désespoir et les crimes, mais il les laisse croître dans d'effrayantes proportions. Et les hommes qui eussent eu puissance d'évoquer pour l'humanité une ère nouvelle, l'ère du bonheur, qui eussent dû mettre à profit ces puissances providentielles, non-seulement ne sont pas entrés dans le temple de la science, mais encore ils ont empêché les autres d'y entrer.

Jadis du moins le pouvoir fit cause commune avec le peuple pour résister à l'oppression des grands. Aujourd'hui, au contraire, méconnaissant ses intérêts les plus chers, il est prêt à se soumettre à l'écrasant despotisme des boursiers et des financiers, qui d'ici à peu va s'appesantir sur lui et sur la nation, lui le soutien né de cette nation.

La France a fait fausse route depuis deux cents ans, depuis Descartes! un peuple ne se refuse pas impunément à son développement naturel, et la France s'y est refusée. En subissant le despotisme sans contrepoids d'un gouvernement sans portée philosophique, elle a faussé son développement, son histoire, et de longtemps encore rien ne pourra compenser cette perte.

Pour compensation à tant de misères, Dieu, dans son inépuisable bonté, dans sa sollicitude pour ce peuple, un des plus providentiels, malgré ses défauts, lui accorde l'honneur de donner le jour au plus grand des prophètes, au premier des sages. Eh bien, tout ce que, fidèle à ses travers, il sait faire pour reconnaître cette insigne faveur, c'est de railler pendant quarante ans d'une inestimable vie cet auguste génie, et d'abreuver de fiel et de vinaigre ce saint vieillard arrivé sur le bord de sa tombe. O France! France! qui tues les grands hommes et qui encenses les petits, puisses-tu ne pas expier d'une manière trop cruelle tous tes torts envers eux et envers l'humanité!

Ah! si un homme d'état avait sérieusement pris

à cœur tous ces grands intérêts de notre époque et qu'il eût tâché de leur donner une juste satisfaction, n'est-il pas probable qu'il aurait ainsi bien mieux assuré sa position qu'il ne le peut avec les ruses et les intrigues actuelles! Bien plus, n'est-il pas probable qu'il se serait ainsi créé une position supérieure à celle de tous les hommes d'état actuels, position inattaquable dans le cœur du genre humain et que d'impérissables lauriers auraient fleuri pour lui! Mais avant qu'une excellence ou même un simple fonctionnaire eût daigné penser à cette tâche, — l'unique cependant qui leur soit dévolue (1), — des générations entières auront péri

---

(1) Dans aucun pays civilisé on ne montre une plus grande indifférence pour le bien-être et la dignité des hommes; dans aucun on ne saurait trouver dans le personnel de toutes les administrations une telle raideur, une telle absence de courtoisie. Il n'est pas de si petit employé qui ne se croie bien plus noble, ma foi, que le roi; et c'est cependant le pays renommé pour le bon ton et la politesse. Dans aucun on a moins de sollicitude pour l'honneur et la vie de la jeune fille assez confiante et assez faible pour se donner à un amant. Dans aucun on n'a fait la part du séducteur aussi belle. Dans aucun la législation et les mœurs ne montrent une telle cruauté envers ces malheureuses victimes d'un coupable désordre. Ah! si c'étaient des demoiselles comme il faut, ce serait bien différent, mais ce ne sont que des grisettes, des ouvrières. Ne sont-elles pas trop heureuses de servir à l'amusement des jeunes seigneurs, et d'être ensuite abandonnées elles et leurs enfants à la misère et à la honte, et c'est cependant le pays renommé pour sa galanterie, pour sa courtoisie!

dans le désespoir, qu'une légère sollicitude, que quelquefois même une signature d'un homme puissant eussent rendues heureuses. Hommes qui avez le pouvoir, qui êtes préposés à la direction des peuples, ne penseriez-vous pas qu'une heure pourrait sonner où vous déploreriez chaque douleur, chaque larme que vous eussiez pu épargner à l'humanité? Hélas! si un tel homme s'était trouvé parmi ceux qui sont préposés aux nations, que de douleurs, de larmes, de désespoirs, de crimes, de condamnations, de suicides de moins, et que d'incalculables richesses, que de bonnes actions de plus! Ce serait pourtant un sort assez enviable que celui de pouvoir se dire : C'est à moi que l'humanité doit ce bonheur! que de pouvoir se présenter avec un titre semblable devant l'équitable postérité. Mais pour que cela fût, il faudrait un homme d'un grand cœur et d'une intelligence supérieure, un homme assez grand pour avoir foi en lui-même et foi en la nature humaine. Et ces hommes ne se trouvent pas souvent aux abords des trônes, et cependant ce sont aujourd'hui ces qualités et ces services seuls qui peuvent assurer une immortalité désirable! Notre époque n'a-t-elle pas eu un grand homme, un homme plus grand qu'eux tous, mais lequel aussi a appliqué sa puissante intelligence aux choses du passé, et qui, nouveau Titan, crut pouvoir escalader le ciel, crut pouvoir refaire les temps? Que reste-t-il aujourd'hui de lui et de son pouvoir immense? Rien! Pourquoi? C'est que l'idée n'était

pas en lui, c'est que l'intelligence des choses lui avait échappé; c'est que Dieu avait répandu sur lui « cet esprit d'imprudence et d'erreur, etc. » Aussi quand le sol croula sous ses pieds, que, relégué dans son île, vous le voyez se promenant lentement, son regard ne vous paraît-il pas celui d'un homme que le coup mortel a déjà frappé? Ce regard n'est-il pas un aveu tacite de n'avoir rien compris à son époque, de n'avoir rien su faire de vraiment nouveau? C'est que la toute-puissance l'avait ébloui et qu'un instant il avait cru pouvoir se passer de l'idée. Et si, sans l'idée, sans l'idée neuve et féconde, Napoléon n'a rien su créer, penseriez-vous être plus heureux que lui, vous qui, très-probablement, n'êtes pas plus grand que lui?

Mais en voici bien assez de l'articulation de ceux de nos griefs qui dépassent quelque peu notre cadre spécial. Remédier à tous les abus, guérir toutes les douleurs sera l'ouvrage d'autres temps et d'autres hommes! et chaque génération apportera son tribut à ce grand travail. Revenons aux limites plus étroites que notre but nous trace, obtenons en attendant que tous les maux soient guéris, et comme premier échelon conduisant à ce but, obtenons que du moins il soit créé un service qui se propose de conserver et de rétablir la santé physique, cette santé grossière, autant que faire se peut, avec la conservation des désordres moraux. Et puissent ces pages, les plaintes quelquefois amères qu'elles contien-

nent et que malgré nous nous avons été forcé d'articuler, puissent-elles contribuer à la réalisation de ce but, et je me féliciterai de mon travail!

Si cependant nos plaintes et nos vœux devaient à tout jamais être dédaignées, si les oreilles des hommes qui ont puissance devaient toujours leur rester fermées, alors, du moins, nous dirions aux jeunes gens qui, dans l'ignorance des conditions que leur offre une carrière, voudraient encore choisir celle-ci, nous leur dirions : « Jeunes gens, fuyez de loin déjà les abords même de cette carrière infortunée, comme vous fuyeriez ceux d'une contrée empestée ; fuyez cet avenir de tourments dans lequel vous alliez vous jeter. Ne sacrifiez pas un temps précieux, votre fortune, les forces de votre jeune intelligence, à une carrière de tant de misères, laquelle, pour prix de vos sacrifices et de vos travaux si graves et si pénibles ne vous donnera que la détraction et le dénuement, et qui, sans fruits, sans compensation aucune, vous forcera d'être, durant toute votre vie, placés dans une sphère de misère et de douleurs, où presque toujours vous n'aurez à donner vos soins qu'à des hommes qui, sans doute, pourraient aussi être des créatures d'une immense valeur, mais qui à notre époque de décomposition croissante sont d'autant plus corrompues que leur nature est plus noble, *nam corruptio optimi pessima*. Fuyez, jeunes gens, cette carrière d'interminables calamités, qui commence par vous demander toutes les connaissances qu'une tête humaine peut

concevoir et que vous ne pouvez acquérir qu'au prix de votre argent, de votre santé, de votre vie, de dégoûts sans nombre, de la gaieté de votre jeune âge, etc., et qui après avoir développé outre mesure la délicatesse de votre cœur, le sentiment de l'honneur, la dignité de votre être, se contente de vous placer en face de toutes ces misères, et qui vous force de prendre vos moyens d'existence dans cette boue, en vous interdisant même de l'y chercher; car ne vous en déplaise, médecins, vous ne jouissez pas de la liberté dont toute autre carrière jouit, et de toutes les sources de vos douleurs c'est peut-être encore la plus intarissable. Un ouvrier va s'offrir, un marchand étale dans son magasin toutes les séductions pour attirer des poches des passants leurs derniers sous, tandis que vous, placés au milieu d'un Paris, êtes privés de ces ressources, et à qui, non pas il est vrai de par la loi, mais de par l'opinion (loi bien autrement écrasante) il est interdit de faire aucune démarche, de recourir à aucune publicité sans laquelle cependant la grande ville ne saura jamais rien de vous. Vous devez donc mourir dans la misère, vous qui possédez les plus précieux talents, vous qui seriez pour une société moins stupide l'homme le plus précieux; et vous mourrez lentement, vous épuisant peu à peu, espérant toujours, mais toujours en vain, qu'une circonstance heureuse — pour vous — vienne enfin informer ce public privilégié duquel votre vie dépend, qui peut payer et qui quel-

quefois paye un peu, que vous êtes au monde et que vous pourriez lui rendre quelque service. Il n'est pas de supplice égal à celui-là : savoir, que l'on pourrait autour de soi, partout, être d'une grande utilité, voir succomber tant de personnes, que l'on aurait pu sauver et n'oser pas même dire qu'on l'aurait pu; c'est le supplice de Tantale mourant de soif au milieu d'un fleuve. Il n'est rien qui tue ainsi lentement, mais d'une manière infaillible, toutes les facultés et jusqu'à l'âme elle-même ; comparée à un sort semblable, la peste n'a plus d'horreur; car d'elle, du moins, on meurt ou l'on guérit, tandis que cette carrière infortunée vous crée pour une longue suite d'années d'intolérables souffrances. Tout autre travail est fier de se produire au grand jour. L'industrie a ses expositions, ses fêtes, ses croix et décorations; toute la nation vient admirer ses produits, tous les journaux en parlent. De tout cela le médecin n'a rien. Ses succès, ses triomphes ne se produisent sur aucun théâtre ; à lui, de par l'opinion, il est interdit de les faire connaître. Aucun tribunal impartial ne les pèse, ni n'a pour eux une récompense, une distinction, aussi peu que pour ses autres travaux; car que sont les Académies, et à l'exception de ce que peut l'Institut, grâce au noble cœur d'un simple citoyen, que peuvent-elles au delà de quelques banals remercîments? (Certes, nous voudrions des sociétés savantes un peu plus puissantes.) Et quant à ceux qui ont de ces travaux le profit, ils les ont

bientôt oubliés et les payent en infamie. Aucun laurier ne fleurit donc jamais pour le médecin, et il est tout naturel qu'il respire la misère et la peste et la détraction, et que ce soit son seul salaire. Ne sont-ce pas là les devoirs de sa profession? Pourquoi l'a-t-il choisie? Est-ce que le pauvre n'est pas malade? Est-ce que le malade ne veut pas être guéri? N'en a-t-il pas le droit? Ne s'adresse-t-il pas pour cela au médecin? Et celui-ci peut-il, veut-il se refuser? (1) De quelque côté donc

---

(1) Nous prévoyons bien que l'on nous accusera d'exagération, que l'on prétendra que nous n'articulons ici que nos plaintes personnelles, lesquelles ne prouveraient rien pour la totalité. Sans doute que nous qui, depuis vingt-quatre ans, n'avons cessé d'être utile à ce pays, soit comme médecin militaire, soit comme médecin civil, soit par des travaux scientifiques, qui un des premiers avons cherché de propager quelques principes scientifiques supérieurs et plus vrais (voir mon *Traité sur le Choléra* et les *Principes généraux de médecine*, etc.), nous qui n'avons jamais ménagé notre santé, notre vie pour servir ce pays, et qui n'en avons jamais reçu que quelques inutiles remercîments; nous qui n'avons rencontré près le pouvoir et près nos clients qu'indifférence, sans doute que nous avons peut-être encore plus que d'autres médecins le droit de nous plaindre; mais que nous porterions volontiers notre fardeau si nous étions le seul, et dans ce cas ces pages n'eussent pas été écrites! mais il n'en est malheureusement rien, car c'est l'immense majorité qui sont aussi, qui sont même beaucoup plus malheureux que moi, et mes plaintes sont encore au-dessous de la vérité. Encore naguère, trois médecins de ma connaissance, enfants de Paris, et y ayant l'appui d'une

que se tourne le médecin, il a la misère pour perspective, la misère seule ou la misère et la honte réunies; car, veut-il se soustraire à la première, il

---

famille, d'amis, de relations formées depuis leur enfance, ont été enfin forcés, après dix années d'héroïque persévérance, de luttes et de souffrances inouïes, de quitter cette ville, le désespoir dans le cœur, et d'aller, l'un dans une colonie d'Amérique, les autres dans de petites villes de province, tenter la fortune sur de nouveaux frais. Je n'oublierai pas facilement le désespoir de ces hommes, de perdre ainsi le fruit de dix années de persévérants efforts, de soins empressés et intelligents donnés à une kyrielle de fripons dont ils ne purent jamais rien obtenir que des insultes; de quitter leurs parents et amis, et cette ville enfin à laquelle ils étaient attachés par toutes les fibres de leur âme, et d'aller affronter avec des goûts, des habitudes opposés, les uns les déboires d'une petite ville, l'autre les dangers d'un autre continent; et quel sort y auront-ils trouvé? Quand je compare mon sort à celui de ces hommes, je me trouve encore moins à plaindre.

On nous opposera sans doute les quelques hommes moins malheureux, rares exceptions à la règle, *rari nantes in gurgite vasto*. Paris en a une dixaine, et chaque département deux ou trois. Mais est-il une profession des plus minimes, des plus abjectes, qui n'en présente un plus grand nombre? Et qu'est ce petit nombre d'hommes moins malheureux, grâce à un sort spécialement propice, comparé à l'immense majorité, dévorés de tourments? et de plus, ce petit nombre tend de jour en jour à devenir plus petit, du moins à Paris. Nous aussi avons l'honneur de connaître une de ces exceptions, un homme fort distingué, lequel, après avoir abordé Paris pour la troisième fois, y resta pendant assez longtemps pauvre et inconnu. Alors il aurait voulu faire des visites à

est forcé, lui qui sait bien la haute dignité de sa profession, mais qui ne peut vivre avec cette seule dignité, il est forcé d'endosser la livrée du charlatan. Alors peut-être il mangera, mais ce sera un pain d'infamie, et peut-être encore même ce pain d'infamie lui manquera; car des gens sans qualité et sans probité ont pendant si longtemps usé et

---

1 franc; et il était bien résolu, avant que de quitter Paris une quatrième fois, de faire placarder des affiches, grandes, me disait-il, comme des maisons; et certes il n'aurait pas eu tort, et ces affiches ne l'auraient pas empêché d'être médecin distingué, et cependant il eût été considéré comme charlatan. Depuis, il est vrai, grâce à de grands talents, grâce peut-être aussi quelque peu aux idées et à l'argent d'un ami, qui n'était pas le mien, il a rempli le monde de son nom; tandis que celui qui lui a servi de marche-pied, et que sans pitié et surtout sans nécessité il a brisé, est resté inconnu.

« Thät die Welt mit seinem Namen erfüllen,
» Doch meine Verdienste, sie blieben im stillen. »

Il est vrai que le bonheur de ce médecin, créé ainsi avec assez d'aplomb et d'habileté, — car aujourd'hui tout procédé, quand il réussit, est considéré comme le sceau de l'habileté, — n'a coûté que le deuil et le désespoir de quatre familles, et ce n'est pas trop chèrement payer l'avantage de posséder un grand homme de plus! Moi, si j'avais eu le malheur de causer tant de mal en abusant d'une trop aveugle, d'une trop confiante amitié, je n'aurais eu aucun repos que je ne l'eusse eu réparé; mais les grands hommes ne ressentent pas de ces faiblesses indignes d'eux; peu leur importent les larmes de leurs victimes, et leur char roule sans qu'ils daignent faire attention à ceux qu'il écrase!

abusé de ces armes qu'il est aujourd'hui douteux que vous réussirez avec elles, et peut-être vous serez-vous avili inutilement, et le public et vos confrères d'un si coupable égoïsme seront enchantés de vous voir perdu pour jamais. Ce sera toujours autant de gagné, un nom de plus pourra être ajouté au long martyrologe que les médecins forment depuis si longtemps.

Si les prétendus grands médecins qui à eux seuls prennent le peu d'avantages que la société fait à la médecine, avaient pris soin que le plus modeste minimum fût assuré à tout médecin, eux qui auraient eu assez d'influence pour l'obtenir, alors ils seraient quelque peu fondés d'affecter cette ombrageuse susceptibilité pour les démarches de leurs confrères, de les juger avec cette sévérité, de leur demander ce décorum, cette abnégation meurtrière d'eux-mêmes. Mais dans l'état actuel, état que leur incurie, que leur égoïsme, que leur cruelle indifférence a contribué à créer, cette affectation d'une dignité outrée n'est qu'un masque du plus cruel égoïsme. Sans doute eux qui profitent de la ruine et de la mort de leurs collègues, qui peut-être les valent bien, sont enchantés, inintelligents qu'ils sont, que ceux-ci veuillent bien mourir en silence. Plus ces derniers garderont ce silence et ce décorum, plus les autres, qui pour une raison quelconque sont connus, peuvent dans un étroit et faux calcul espérer de voir les malades affluer chez eux, et d'être d'autant plus payés.

Sans doute, jeunes gens, si, quittant la ville, vous alliez vous enterrer dans quelque campagne, vous y seriez à la rigueur un peu moins malheureux que ne l'est l'immense majorité des médecins de Paris, éternellement inconnus et jamais payés. Car à la campagne, vous seriez connus du moins dans votre petite sphère, et quelque peu payés. Le paysan, quelque pauvre qu'il soit, ne fait pas aussi facilement banqueroute au médecin que le citadin beau, brillant, musqué, qui ne se gênera jamais pour si peu. Mais sachant qu'il devra payer, il ne vous appellera qu'à la dernière extrémité, souvent quand il n'y aura plus moyen de lui être utile, et quand il en est ainsi, le médecin n'a que des déboires à attendre. Mais quelle triste vie vous attend là, quelle rivalité, quelle lutte de corps à corps, quel incurable ennui pour un homme qui a vécu un grand nombre d'années dans une grande ville, que de petites misères aussi sûrement mortelles pour l'âme que le sont les émanations de l'upas pour le corps ! Car la campagne de cette France illustre, à peu d'exceptions près, est encore à peu près sauvage. Le peu de familles bourgeoises qui s'y trouvent sont d'une morgue intolérable, et que ne faut-il de soins au médecin pour gagner les bonnes grâces de ces braves gens ! Réellement, dans des conditions semblables (à part les illusions), la médecine est une carrière intolérable; mille fois mieux vaudrait-il être domestique, valet de chambre; que sais-je, moi? car aucun de

ces hommes ne sera tenu à tant d'obséquiosité, ne sera forcé de tant s'abaisser comme ce malheureux médecin ; à ne pas compter que la médecine à la campagne, par les chemins impraticables de la belle France, est un métier qui tue son homme en peu d'années. (Il n'est pas étonnant que de toutes les classes, celle des médecins présente la mortalité la plus grande.) Voilà pourtant la seule alternative offerte aux médecins : la misère, le dénuement de la ville ou l'ennui immense de la campagne avec les tourments qui y sont attachés (1).

Si, jeunes gens, si tel est le sort que vous ambitionnez, si pour arriver à un semblable résultat vous tenez à vous meubler l'esprit de toutes les connaissances humaines, de passer pour cela les années gaies de votre jeune âge dans les amphithéâtres avec les cadavres, dans les hôpitaux avec les mourants, sur les bancs froids de l'école avec un ennuyeux discoureur, constamment occupé de la souf-

(1) Si la médecine était organisée comme nous le proposons, le médecin, au début de sa carrière, se verrait avec moins de frayeur placé à la campagne, pouvant espérer, après un certain nombre d'années, être placé non-seulement sans perte ; mais avec avantage, dans une localité plus conforme à ses vœux ; tandis que dans l'ordre actuel, sachant que c'est à peu près pour toute la vie, il ne s'y place pas sans horreur ; car veut-il changer plus tard, aller dans une ville, tout est à recommencer pour lui. Il aime donc mieux tout souffrir à la ville, pouvant espérer qu'à force de souffrances et de privations il se créera pour l'âge mûr un sort plus supportable : espoir souvent trompeur.

france et de la mort, et de plus, de dépenser votre fortune que vous ne regagnerez jamais dans cette carrière de misère; votre fortune qui, consacrée à toute autre carrière, pourra produire un meilleur résultat, si vous y tenez, et si de plus vous avez une fortune suffisante à distribuer aux malades qui invoqueront vos secours, car c'est toujours le premier remède qu'il leur faudrait, alors venez, vous serez les déshérités des biens de ce monde, jamais une heure heureuse ne vous échoiera en partage; mais du moins ne vous serez-vous pas fait illusion. du moins un homme aura eu le courage de vous dire d'avance le sort qui vous attend. Si au contraire vous cherchez dans la carrière médicale autre chose qu'une affreuse misère économique, sociale, intellectuelle et morale, alors fuyez, fuyez-la tandis qu'il en est temps encore. Ne vous aventurez pas de venir assister à son agonie une société jugée et condamnée. Les forces d'un Dieu y seraient insuffisantes, et vous, vous êtes de faibles mortels. Vous n'avez pas les forces de porter à vous seuls les misères et les douleurs d'une société mourante. Contentez-vous des vôtres, assez grandes, et portez-les le mieux que vous pourrez. Appliquez votre intelligence, vos forces et votre fortune à un autre but; quel qu'il puisse être, il vaudra mieux! Quand le jardinier, quand l'agriculteur ont labouré, ont semé et planté, ils sont à peu près sûrs de récolter; pour vous, ce sera le contraire. Et ils ne seront pas déshonorés en offrant leurs récoltes au marché

comme vous l'êtes en offrant d'employer vos talents. Quand l'ouvrier qu'avec raison on plaint (1) tra-

(1) Loin de nous la sacrilége tentative d'affaiblir les justes griefs que les ouvriers et les prolétaires ont à faire valoir contre la société actuelle et contre l'indifférence qu'elle montre souvent — non pas toujours — à leur égard ; et cependant ils sont encore moins malheureux que le médecin. De tous les prolétaires celui-ci est le plus à plaindre. Le droit du travail manuel est encore sacré ; celui des travaux d'intelligence, plus nobles et plus fatigants, ne l'est plus. Les ouvriers sont payés quand ils travaillent, et quelquefois même fort bien (il en est qui gagnent plus qu'un colonel : un Auvergnat, un commissionnaire, gagne 15 à 20 fr. par jour); le médecin ne l'est presque jamais, et quand encore il l'est, il l'est d'une manière misérable. L'ouvrier à son tour ne paye presque jamais, et le médecin est forcé de payer. L'ouvrier s'offre, le médecin ne le peut; ce qui est juste pour tout le monde, de tirer librement parti d'un état, d'une profession, a cessé de l'être pour le médecin ; celui-ci est déshonoré par des actes qui ne déshonorent nul autre. L'ouvrier n'a pas, comme le médecin, dépensé une fortune et vingt années de son existence pour apprendre son état. L'ouvrier peut aller en blouse; il n'a besoin ni de beaux habits, ni d'une splendide demeure, ni de voiture pour aller à son atelier, ni de représentation comme le médecin; quand il a travaillé le jour, il a la nuit tranquille; il n'a pas charge d'âmes, il ne porte pas cette écrasante responsabilité qui pèse sur le médecin, il n'est pas en butte à la détraction de tout le monde; par conséquent, dans une société aussi pauvre, aussi friponne, de toutes les carrières celle de la médecine est la plus intolérable. Le médecin est le dernier des prolétaires, il porte mille fois plus que le fardeau du prolétariat le plus lourd, sans jouir d'aucun des avantages, tristes soit, mais avantages encore, du prolétariat.

vaille, il est payé par son maître à jour fixe, et il n'a pas tout le monde pour maître et juge; le simple domestique est payé, il est traité avec douceur, et il n'est pas forcé de courir jour et nuit dans tous les mauvais chemins. Lui encore n'a pas affaire à tout le monde; lui a quelquefois une aubaine, un hasard heureux, jamais le médecin. Le portier, le charbonnier, la marchande de bouillon, le fruitier, — je cite les conditions les plus infimes, — et cependant elles sont encore supérieures à celle de la majorité des médecins, de ceux qui ont à traiter les pauvres et les fripons — dans quinze ou vingt ans se seront fait une petite fortune; vous, si vous êtes médecin, aurez dans votre vieillesse encore la misère en partage. En un mot, si vous vous faites médecin, vous êtes deshérité des biens de ce monde; vous êtes le bouc émissaire, la victime expiatoire d'une société mourante, laquelle pour compensation de tout ce qu'elle vous demandera et de tout ce que vous ferez pour elle, ne saurait vous dire que ce que l'on dit au mendiant : « Que Dieu vous assiste, on ne peut rien vous faire, » et qui de plus vous jettera sa bave empoisonnée; (que peut du reste la science dans un tohu-bohu semblable?) et cependant votre travail demande intelligence, science, fatigues; et il vous charge de la plus immense responsabilité; et il vous faut des instruments de travail : livres, journaux, sacrifices de toute espèce, et une maison, une tenue, un décorum dont les classes mentionnées se pas-

sent, et pour surcroît, ce décorum vous interdit de vous produire, de vous annoncer, de vous prôner ; il vous force de souffrir en silence. Interrogez les deux mille médecins de Paris, et vous ne trouverez pas mes assertions exagérées. De plus, n'espérez pas même d'être payé en considération ; celle-ci va à l'argent, et vous en manquez. Vous serez raillés comme le poëte, comme l'artiste, hommes souvent supérieurs aux médecins, et victimes aussi d'un désordre honteux. Le pouvoir non plus ne viendra pas à vous ! Loin de là, la médecine dans la belle France est un brevet d'exclusion de toute dignité et de tout emploi (1).

(1) Même les grands médecins, ceux des hôpitaux, considérés avec quelque raison comme plus habiles, et dans un lieu où l'on devrait les croire chez eux, à l'hôpital même, que sont-ils? quelle autorité ont-ils? Ils sont là ouvriers bons pour faire la besogne, rien de plus, et encore ouvriers mesquinement payés ; et à l'hôpital même, le plus mince employé, la dernière sœur, sont des personnages bien autrement importants que l'homme qui aurait reculé les bornes du savoir humain, que l'homme qui porte dans sa tête (pour 1200 fr. par an, que tel administrateur voulait leur enlever) le salut, la vie de milliers d'hommes annuellement à lui confiés ; qui, sensible qu'il est, doit nécessairement souffrir des douleurs inouïes dont il est témoin, que souvent (dans les opérations) il est forcé de causer lui-même, qui constamment est dans une disposition d'âme qui fait tomber à l'instant même en défaillance la plupart des autres hommes ; cet homme, ce demi-dieu, même là, chez lui, où il devrait être tout, où les plus fiers de la terre devraient le traiter avec déférence, n'est autre chose qu'un ouvrier, et le petit employé

Les médecins, consultés par tout le monde, le public et le pouvoir, sont trop heureux de donner leurs conseils gratuitement au public et au pouvoir. Le médecin, nous l'avons déjà dit, n'est pas même électeur, ce qui du reste lui importe fort peu ; car, malgré tout cela, on a beau vouloir l'avilir et le discréditer, il brille de sa noblesse native, et quoi qu'on face, pauvre qu'il est, dépourvu d'autorité,

---

prend le pas sur lui : pour un médecin cette destinée est toujours assez bonne ; ceci dans la belle France, le pays où brille l'intelligence. Comme si le médecin était un être stupide pour l'intelligence de tout autre sujet que le traitement d'une maladie, il est exclu de tout, et la dernière des sœurs aura plus d'autorité que lui ; à son insu elle lui renverra ses malades, modifiera leur régime. N'ai-je pas entendu le grand Dupuytren, en plein amphithéâtre, se plaindre de faits semblables : « Ma sœur, où est le N° un tel? — Monsieur, répond la sœur, je l'ai fait sortir. » Et si cela s'est fait sous Dupuytren, l'homme le plus considéré dans ce temps, et si lui l'a souffert, s'il n'a pas donné sa démission, comme il le devait, cela peut bien se faire sous d'autres. Tout cela se fait à cette époque de désordre et de chartomanie ; car les hommes de la civilisation, pourvu qu'ils aient une Charte sont contents ; ils ont beau être privés de toutes les choses raisonnables, équitables dont jouissent même les peuples serfs.

Il n'en est pas ainsi en Allemagne, ce pays barbare qui n'a qu'un peu de bon sens et qui n'est pas aussi éclairé que la France. Là le médecin d'un hôpital, ainsi que la nature le veut, en est le principal personnage, et sœurs et administrateurs se meuvent dans sa sphère et ont pour lui cette déférence qu'en France le médecin a pour monsieur l'administrateur et pour madame la supérieure.

il rivalise encore d'influence avec les puissants de l'époque, tant la grandeur, tant la noblesse sont inséparables de lui, ce qui, il est vrai, ne le rend pas plus heureux,

La France, naguère, a envoyé à la cour de Naples quelques sœurs hospitalières ! Eh bien, leur arrivée fut une fête pour la cour et pour la ville, qui se portèrent à leur rencontre. Les voitures du roi furent les chercher; or, tous les médecins de France et de Navarre auraient pu aller à Naples, que l'on ne se fût pas ému, et cependant les médecins sont frères hospitaliers aussi. Mais les sœurs appartiennent à une société, à un corps organisé, tandis que le médecin est indépendant et libre, et comme tel abandonné. Souvent on plaint les sœurs des hôpitaux, et cependant leur position est bien supérieure à celle des médecins. Elles du moins ont une maison, une table, un lit, sans souci; tandis que le médecin ne sait quelquefois pas comment se procurer tout cela. En un mot, la médecine doit être organisée, socialisée; elle doit être un sacerdoce assurant garantie et considération à celui qui l'excerce, et non un métier, ou bien elle doit cesser d'exister. Car, telle qu'elle est actuellement, elle constitue une carrière affreuse, intolérable, impossible, que tout jeune homme que Dieu n'a pas entièrement abandonné devra fuir (1). Le médecin, pour vivre et

(1) Mais, direz-vous, jeunes gens, quelle carrière donc choisir? Il est sans doute difficile, pauvres jeunes gens, de

s'acquitter de sa mission sacrée, a besoin d'être payé, de ne pas être écrasé par les chagrins et les déboires de toute espèce dont il est abreuvé.

---

répondre à votre question, car c'est un triste héritage que nous vous laissons; car pour la plupart d'entre vous, qui avez cependant aussi besoin de vivre, il n'est aucune carrière ouverte; à la plupart d'entre vous toutes les issues sont fermées; les hommes qui vous ont précédés, et qui avec tant de peine se sont enfin créé une position quelconque, sachant les efforts désespérés qu'elle leur a coûtés, et poussés par l'inexorable nécessité, au lieu de vous tendre une main secourable, qui vous serait si nécessaire, se posent devant vous comme un mur d'airain; et leur principal souci à eux est de vous empêcher de vivre. Comment alors pourriez-vous vous créer une position tolérable? La plupart d'entre vous sont donc nécessairement condamnés à la misère, jusqu'à l'époque, si jamais ils doivent y atteindre, où le destin les aura délivrés de ceux qui leur font obstacle; et alors à leur tour ils rendront à ceux qui les suivront le mal que leur ont fait ceux qui les ont précédés. Il me semble donc, jeunes gens, tellement difficile de faire à votre question une réponse satisfaisante, que je ne m'explique pas comment un homme a pu être assez courageux d'écrire, pour y répondre, dans les conditions actuelles, un ouvrage publié naguère, et que du reste je n'ai pas lu; mais si j'étais forcé d'y répondre je vous dirais : « Ne choisissez aucune des carrières si improprement surnommées libérales; il n'est à notre époque aucune carrière libérale, et moins encore celles qui toujours ont été considérées comme telles. De carrières un peu libérales, je ne sais aujourd'hui que celle de la marchande de bouillon, de la fruitière, du marchand de peaux de lapins, du peintre-badigeonneur, du valet de chambre, et surtout celle du portier; aussi faut-il voir combien ces braves gens

Or, aujourd'hui l'immense majorité du peuple, à une époque aussi malheureuse que la nôtre, ne peut pas le payer, et le petit nombre qui le pourrait et

---

sont contents d'eux-mêmes (peut-être encore pourrait-on y comprendre celle de l'huissier, etc.); à moins que par carrière libérale on ne veuille entendre celle envers qui personne n'est libéral, et qui est forcée de l'être envers tout le monde : à ce titre il n'en serait pas d'aussi libérale que celle du médecin, qui toute sa vie fait des libéralités. Ne vous faites donc pas médecins, et encore moins avocats. Ne venez pas respirer, dans la fraîcheur de votre vie, l'épaisse et nauséabonde atmosphère du palais; ne consacrez pas votre intelligence à l'acquisition de cet immense amas de faits, à l'acquisition d'une science, si science il y a (en France, tout usurpe cette sublime prérogative de science : n'ai-je pas lu un traité de la science du bandagiste; n'ai-je pas l'autre jour entendu un dentiste qui parlait de science buccale! tant tout est confondu ici), en vérité bien peu satisfaisante. (Je crois vraiment bien à l'existence d'une science du droit, le mot science pris dans toute sa rigueur; mais il est peut-être permis de douter que celle-ci soit enseignée dans les codes et les écoles.) La belle destinée que de discuter toute sa vie sur les plus misérables sujets, les querelles, les délits et les crimes des civilisés, et de se remplir la tête de cette masse immense de faits! Ne vous occupez jamais des hommes, car ils n'ont aucune valeur pécuniaire, aucun cours à la Bourse; vous en sauveriez dix mille ou cent mille que vous n'auriez rien fait pour vous; ni ils ne voudraient, ni ils ne pourraient vous payer (loin de là, ils vous attaqueraient immédiatement après : « *Sed et illa propago contemptrix superûm sævæque avidissima cædis et violenta.... scires e sanguine natam.* ») Occupez-vous des choses, car elles seules ont une valeur pécuniaire, et il vous en restera toujours quelque chose dans les

qui a tout en mains, ne le veut pas et paye misérablement. Par conséquent, il n'est d'autre issue que celle que nous avons indiquée, que de faire faire

---

mains. Si toutefois vous tenez absolument à exercer la médecine, exercez-la sur les animaux : car l'animal, sans avoir la haute valeur morale de l'homme, et sans faire peser sur vous la terrible charge des âmes, a une valeur pécuniaire. Le vétérinaire n'est appelé que par celui qui possède, et il est payé; tandis que celui qui traite les hommes ne l'est pas. Ou bien n'en choisissez qu'un fragment, une parcelle, une spécialité, comme ils disent à présent, où ils ont tous voulu briser ce qui est plus indivisible que la république une et indivisible, où, semblables aux anciens Égyptiens, ils ont tous voulu couper la médecine en spécialités : à moi la tête, à toi le bras, à tel autre une jambe, etc. (N'ont-ils pas aussi cru trouver la loi de la vie en disséquant — toujours en coupant, divisant ce qui est « un » *divide et!* et à la rigueur tout étant en tout, il eût ainsi été possible de la trouver; mais à quoi sert un livre ouvert écrit dans une langue inconnue?) Plus cette parcelle sera petite, et surtout plus elle n'intéressera que les riches, mieux cela vaudra. Faites-vous donc dentiste, car le riche seul viendra vous trouver; et si la vie n'a plus de valeur, les dents en ont encore. Dentiste, vous gagnerez 30 à 40,000 fr.; médecin, peut être pas 1000 fr. à Paris (car un membre de l'Institut même m'a assuré ne pas gagner 1000 fr.). De plus, avec les dents vous n'aurez pas charge d'âmes, ou du moins ce sera bien rare. Faites-vous pédicure : cela ne sent, il est vrai, pas trop bon; mais un service de 120 malades atteints de pourriture d'hôpital, tel que j'en ai eu un à Madrid et un autre à Varsovie, et les logements empestés des pauvres de Paris, présentent cet inconvénient bien plus, et de plus présentent de grands dangers pour vous. (Une dame pédicure que je rencontrais l'autre jour, m'a juré qu'elle

au médecin un traitement par la société tout entière, et tant que cela ne sera pas fait, la médecine ne se relèvera pas de l'abaissement où elle est tom-

---

ne gagnait que 8000 fr. Et combien de médecins à Paris pourraient faire le même serment?) Mais si ce conseil vous déplaisait, et que, tourmenté du démon de l'unitarisme, vous vouliez vous consacrer à la médecine dans sa totalité, ce qui serait un grand malheur pour vous, alors du moins je vous dirais : Gardez-vous de l'étudier, de vous affubler, à grande peine et frais de talents, de science, de titres et de diplôme; car talent, science, titres et diplôme seront pour vous, durant toute votre vie, un obstacle. Ils vous placeront à vos propres yeux, et aux yeux du public, dans une sphère de dignité qui vous empêchera de tirer un avantage quelconque de ces qualités chèrement acquises, et vous croupirez dans la misère. Faites mieux, n'apprenez rien; sacrifiez le temps et l'argent que vos études vous auraient coûtés, à faire trompeter partout avoir les qualités qui vous manquent; n'ayez aucune pudeur, aucune conscience, et vous pourrez encore vous enrichir, même par la médecine. Ou bien, faites encore mieux, louez une boutique, rue Richelieu ou ailleurs, peu importe; inventez une farine, une moutarde, n'importe de quelle couleur, des capsules (toujours « avec approbation de l'Académie, médaille d'honneur, etc. »), ou un chocolat ou une eau quelconque; distribuez des prospectus par millions, et n'oubliez surtout pas d'afficher votre invention dans ces « petites monioument's » qui ornent nos boulevarts; dans ces « petites joulies niches » (ce sera là le moment de dire : où l'honneur va-t-il se .....); et sans études et sans vous tourmenter d'une responsabilité écrasante pour le médecin, et sans respirer peste et typhus, vous vendrez et passerez gaiement votre vie. Maniez les choses et non les hommes. Des premières il restera toujours quelque

bée, et ne pourra avoir aucune grande utilité.

Mais que la médecine fût même organisée conformément à nos propositions, elle ne laisserait pas d'être une carrière de dévouement, de peines

---

avantage; des derniers, que la détraction, la misère et la contagion. Si néanmoins ces carrières vous répugnent, et que vous ayiez trop d'humanité et trop de conscience pour les embrasser avec succès, ce qui est un malheur, alors je ne sais qu'une carrière pour vous, il est vrai, de toutes la plus noble, la plus savante, la plus bienfaisante, la plus sainte et la plus salubre : achetez, avec l'argent que vos études vous coûteraient, une petite propriété au bord d'un ruisseau, et là, près d'une épouse chérie, près de doux enfants et près de votre mère la nature, passez votre vie dans un travail quelquefois rude, mais presque toujours sain et productif, et qui suffira à vos besoins, et vous serez heureux autant qu'en un monde subversif on peut l'être, et vous aurez évité les tourments sans fin qu'une semblable carrière vous aurait créés. C'est le seul bon conseil qu'à notre époque de décomposition croissante il soit possible de vous donner,

Si non ingenten foribus domus alta superbis
.....
At secura quies et nescia fallere vita,
Dives opum variarum; at latis otia fundis
.....
..... mollesque sub arbore somni
Non absunt.....
.....
Fortunatus et ille, Deos qui novit agrestes.
Illum non populi fasces, non purpura regum
Flexit.....
Non res romanæ perituraque regna.

et de sacrifices. Jamais elle ne pourra conduire à un résultat économique un peu satisfaisant, à une fortune, sauf un fort petit nombre d'exceptions, comme le peuvent les carrières de l'industrie, du commerce, des affaires; car, encore une fois, il y a peu à gagner avec une société malheureuse, et par conséquent avare, pour une profession basée elle-même sur le malheur. Mais enfin, elle serait devenue supportable, et les médecins, habitués à recevoir peu et à vivre dans la gêne, se contenteront de ce résultat : d'un modique minimum de bien-être, de quelque sécurité pour leur famille, et d'un peu plus de considération que celle qu'ils trouvent aujourd'hui près d'une société matérialisée, pétrifiée et dans laquelle l'influence des métaux, le son de l'argent peut seulement encore par moment ramener une vie toute factice.

Toutefois, si le pouvoir restait sourd à nos plaintes, à nos demandes et à nos propositions, après avoir conjuré les jeunes gens de fuir cette carrière infortunée, tandis qu'il en serait temps encore, nous engagerions à leur tour les médecins qui sont déjà dans ce gouffre et qui ne peuvent plus le fuir, qui ne peuvent quitter une carrière qui leur a tant coûté, qui leur est en quelque sorte inféodée, pour en choisir une nouvelle dans laquelle ils seraient étrangers, nous les conjurerions dans l'intérêt de leur dignité et de leurs justes droits, et pour ne pas continuer à être les dupes d'une abminable mauvaise foi et à servir de risée

à un public sans délicatesse, qui impunément aujourd'hui les vole et les raille, et dans l'intérêt de la société elle-même, dont à son tour le sort, dans un avenir peu éloigné, serait gravement compromis par ces conditions faites aux médecins; nous les conjurerions aussi en vertu du principe : Aide-toi et le ciel t'aidera, de faire de leur côté ce qui serait dans leur pouvoir et leur droit pour cesser d'être les victimes de ce désordre. Si les diverses classes d'ouvriers, en restant unis et en faisant grève, ont su se faire prendre en considération par les grands, ont su faire la loi, loi violente et injuste selon nous, n'est-il pas probable que si les médecins restaient unis, ils pourraient encore (et sans faire grève eux, car ce n'est pas moi qui concevrais cette pensée, qui toutefois ne serait pas injuste en droit, car enfin, que doit le médecin à un public qui, loin de faire quelque chose pour lui, le traite ignominieusement ?) forcer le public à les traiter avec les égards et la justice qui leur sont dus, en établissant une règle équitable pour tous et qui ne saurait être impunément éludée par aucun. Dans cette hypothèse, tout leur espoir se trouverait dans une meilleure entente de leur position et de leurs intérêts, et dans une plus grande unité. Que dans ce cas les médecins forment entre eux, d'après la base la plus juste possible, une association libre, consentie, et établissent une surveillance réciproque, sévère : 1° sur la conduite des médecins entre eux et envers le public; et 2° de celle du public envers

les médecins. A cette fin, ils diviseraient le domaine de leurs fonctions en quartiers, et les médecins de chaque quartier, après en avoir obtenu l'autorisation, décréteraient des réunions auxquelles tous seraient invités. Là, il serait fait des rapports sur les sujets mentionnés, de même que sur d'autres qui intéresseraient le public et les médecins : travaux scientifiques, état sanitaire, constitution épidémique, maladies régnantes et leurs caractères, généralités des traitements, etc., etc. Mais avant tout, les médecins chercheraient de faire entre eux un classement, aussi exact que possible, de la population des quartiers selon leur fortune et leur position sociale présumée, classement sujet à rectification selon nouveaux renseignements. Et comme la charité a la première part quand il s'agit de souffrances, ils établiraient entre eux un service de secours pour ceux des pauvres — et ils sont nombreux — qui ne sont pas sur les listes des bureaux de charité, service duquel ils seraient du moins les chefs et non plus les ouvriers, comme aujourd'hui le sont les médecins des sociétés de bienfaisance. Aujourd'hui, tout le mérite de la bienfaisance revient à ces établissements, et non aux médecins chargés des soins à donner; tandis qu'alors le mérite du moins leur en reviendrait. Mais la part de la charité faite, ils dresseraient la liste de ceux qui pourraient et qui devraient payer, et quel que fût le médecin qu'ils choisiraient, ils payeraient en raison composée de leur position

et du mérite, de la réputation du médecin, mérite et réputation graduée selon l'âge, etc. (1); et

(1) Il est à remarquer que dans aucune capitale du monde, les médecins ne sont généralement aussi peu payés, comme à Paris par ce petit nombre même qui les paye, et qu'entre les sacrifices qu'impose au médecin sa position dans une ville où tout est extrêmement cher, et le taux auquel il est payé (le peu de fois qu'il l'est), quand même il serait payé par le plus grand nombre il n'y aurait encore aucune proportion équitable. Si le médecin voulait tenir une maison un peu convenable, en rapport avec son rang dans la société, que ne coûterait-elle dans une telle ville? Logement, table, meubles, domestiques, vêtements, voitures, etc., etc. Car, à quel taux exorbitant ne paye-t-il lui tout, fût-ce même le travail du dernier des ouvriers, et combien n'est-il volé par tous ceux qui l'approchent? Comment alors le médecin pourrait-il convenablement vivre dans une telle ville, avec la misérable rétribution du petit nombre qui peuvent être amenés à en payer une? En effet, le plus grand nombre, même les riches, ne payent pas deux francs les visites, un très-petit nombre les paye trois francs, et les payer cinq francs est un acte de générosité que l'on ne verra peut-être qu'une fois dans un siècle. (Je parle des médecins ordinaires, lesquels ont toute la peine et toute la responsabilité; car, qu'est le petit nombre des prétendus grands médecins qui jouissent d'un sort plus heureux, qui sont un peu convenablement payés, un peu en raison du rang, du décorum que le médecin est forcé de garder, et des frais que ce rang et l'exercice de la médecine rendent nécessaires, comparé à l'immense majorité des autres?) Eh bien! si le médecin voulait faire ses visites en voiture, ainsi que cela devrait être, ainsi que cela est nécessaire dans une ville où les distances sont si grandes et où de plus la boue est nécessairement éternelle, avec la

tous ceux qui, pour une raison quelconque, refuseraient de payer, après de justes délais, un médecin ou qui sans motifs reconnus justes se con-

---

manie que l'on a d'en faire répandre à chaque pavage, — comme si sans ce procédé l'on devait craindre d'en manquer, — il dépenserait argent comptant plus que jamais il ne pourrait espérer recevoir après de longues années d'attente. Aussi, la plupart des médecins vont à pied, et comme ils peuvent, sauf à se faire brosser dans le voisinage de la maison où ils doivent aller. Car, il est nécessaire de se présenter encore paré, même chez des gens desquels on ne recevra peut-être jamais rien, — on ne le sait pas d'avance — il faut, du moins être propre. Aussi, le médecin attend des demi-heures l'omnibus, et encore l'omnibus est-il du luxe pour un grand nombre, tant le public de Paris traite généreusement ceux à qui il confie sa santé et sa vie. C'est une monstruosité. Dans d'autres capitales moins grandes, les médecins ont leur voiture, mais à Paris tout est bon pour eux. Quant aux accouchements et aux opérations, ils sont proportionellement aussi mal payés; j'en excepte toujours quelques célébrités et encore commence-t-on aussi à liarder et à marchandailler avec celles-ci. Les médecins de Paris, qui ont joui d'une haute réputation il y a 25 ou 30 ans, savent très-bien que le public — et eux ont le public privilégié — est devenu plus avare. Je doute qu'alors on se fût permis d'offrir cinq francs à un Dupuytren, peut-être pas même dix francs; aujourd'hui cependant on les offre aux héritiers de sa gloire, et ils acceptent pour ne rien perdre, et pour que le client ne s'adresse à un autre. C'est une honte! Comment alors sera payé un médecin inconnu, si une célébrité ne l'est pas plus? Je sais un médecin qui avait plus de fierté: quand un consultant lui offrit cinq francs, il appela son domestique et lui dit: « Voici monsieur qui vous

duiraient mal envers lui ou bien seraient mis à l'index de tous les médecins, ou bien porté sur la liste des pauvres, s'ils justifiaient y avoir droit. De

---

donne cent sous pour lui avoir ouvert ma porte; « et se tournant vers le client, il lui dit : « Ces bagatelles sont toujours pour mes domestiques, et je vous remercie pour eux. » Et pendant que le public traite ainsi le médecin, cet homme qui décide de son existence, il dépense pour la première futilité des sommes considérables : maîtresses, chiens, chevaux, rien ne lui coûte. Que de fois n'ai-je traité de jeunes messieurs gratuitement de maladies dont l'acquisition, me disaient-ils, leur avait coûté des billets de banque! Pas une de ces célébrités n'a montré une ambition vraiment grande; toutes n'ont couru qu'après les écus, qui sont beaucoup pour celui qui en manque, mais qui deviennent une affaire secondaire pour celui qui en est déjà richement pourvu, et qui ne devraient pas suffire pour nourrir une ambition noble. Ces hommes célèbres eussent eux-mêmes gagné plus que tous les autres, par l'établissement d'un meilleur ordre. Qu'est leur position comparée à celle des grands médecins des autres pays? En Espagne, le roi Ferdinand a nommé son médecin comte et grand d'Espagne de première classe, l'a chamarré de titres et d'ordres, et la grandeza Española, la plus fière grandeza de la terre, n'a pas cru déroger en admettant un médecin dans son sein. En Allemagne, les grands médecins sont excellences; ils vont de pair avec les ministres, les premières dignités de l'état leur échoient en partage; tandis que les grands médecins de Paris, malgré leurs quelques pièces de 20 francs, sont privés de toute noble distinction; tout au plus un petit nombre arrivent à avoir un ruban; ils ne sont que des ilotes, et c'est justice, car jamais ils n'ont rien fait pour relever leur profession à une plus haute considération, pour la dégager des scories dont une époque barbare, qui dure

cette manière un médecin, avant de donner ses soins à quelqu'un, pourrait consulter la liste et s'assurer à qui il aurait affaire; le public cesserait de prendre les médecins pour ses dupes; chacun serait forcé de donner une rétribution équitable, proportionnée à sa position et au service rendu. Dans quelques quartiers de Paris, certains médecins, m'a-t-on dit, suivent cette règle d'instinct; ils se signalent réciproquement les malades où il n'y aurait à recueillir qu'infamie, et quand ils sont demandés pour un de ceux qui leur sont signalés, ils se refusent, à moins qu'il ne s'agisse d'une visite d'humanité et dans un cas pressant, exceptionnel, et ces médecins se trouvent très-bien de procéder ainsi. On objectera que tout ceci ne pourrait se faire sans un certain espionnage, sans délation. C'est vrai. Mais les médecins seraient tenus à la plus entière discrétion; cette délation du médecin n'aurait pour celui-ci nul autre but que le but légitime de sa conservation et de celle de son art; et puis, le procédé serait plus que justifié par l'ingratitude actuelle du public, qui, sans scrupule, abuse d'une profession sacrée, et donne ainsi au médecin le droit de se mettre en légitime dé-

---

encore, l'avait revêtue, et au lieu d'être princes eux-mêmes par le baptême sacré de la science, ils ne sont guère que les très-humbles serviteurs quelque peu payés des princes et des excellences et de nos seigneurs les notaires et banquiers, tandis que leurs confrères, moins célèbres, le sont gratuitement des pauvres et des fripons.

fense. Nous convenons volontiers que ce procédé répugne profondément à la noblesse de notre profession et de celui qui l'exerce, qu'il répugnerait même à toute âme honnête; et cependant sans un traitement fixe alloué aux médecins il serait absolument nécessaire. Nouvelle raison qui milite en faveur de l'organisation que nous proposons; sans elle, forcément tout devient vil et abominable dans l'exercice de cette profession sacrée et indispensable aux peuples.

Nous nous sommes arrêté longtemps sur une foule de vices que présentent les sociétés actuelles, et que la société française présente peut-être à un plus haut degré qu'aucune autre société civilisée, vices qui tous affectent d'une manière funeste l'état sanitaire d'un peuple, unique raison qui nous a déterminé à les mentionner — sans ressentiment personnel, que depuis longtemps en vue des maux de l'humanité, nous avons sacrifié et sans l'intention de vouloir faire une critique oiseuse — *sine irâ et studio*, quoique nous ne puissions pas avec Tacite ajouter : *Quorum causas procul habeo*, animé de l'unique désir d'appeler sur de cruels abus et vices l'attention des hommes du pouvoir, et dans l'espoir que ceux-ci voudront bien y mettre un terme, une fois qu'ils se seront pénétrés des effets funestes que ces abus et vices ne cesseront d'avoir sur l'humanité.

Nous n'ignorons pas que quelques-uns des vices de l'état social actuel, que nous avons pas-

sés en revue, pourraient trouver une excuse spécieuse. Ils pourraient, en effet, être attribués à la liberté, et on pourrait dire que tout dans ce monde ayant ses inconvénients, il fallait bien que celle-ci en eût aussi ! Sans vouloir examiner ici de nouveau ce qu'est la liberté et quels en sont les avantages et les inconvénients, nous dirons que s'il est permis à une faible individualité de se tromper pendant quelque temps sur la valeur d'un mot qui lui est présenté comme une panacée, une société entière ou le pouvoir qui la dirige devrait être plus clairvoyant, et qu'après un demi-siècle d'expérience récente — sans compter celle des siècles passés, et sans compter les données à priori faciles à trouver qui peuvent éclairer ce sujet — il devrait savoir à quoi s'en tenir sur cette valeur, et que ce serait ou une grande faiblesse — indigne des hommes mûris par l'étude et l'expérience — qui sont à la tête des sociétés, que de rester encore engoués de la valeur de cette panacée, de cette liberté comprise comme elle l'a été et comme elle l'est encore, ou bien que ce serait une véritable trahison, un abandon coupable de tous les intérêts des sociétés. En effet, l'homme le moins clairvoyant sent aujourd'hui instinctivement qu'une liberté comprise ainsi serait la mort des sociétés ; qu'une société est un organisme tendant de toutes ses forces vers un but et où chacun, note d'une grande symphonie, doit fonctionner selon son individualité, selon sa pesanteur spécifique en quelque sorte, et où nul

ne peut, selon un intérêt mal compris ou selon son caprice, ou au hasard, venir contrecarrer les autres, détruire leur œuvre et troubler l'harmonie générale. Par conséquent, on aurait aujourd'hui plus que jamais mauvaise grâce de vouloir au nom du mot: liberté — du mot et non de la chose, car dans un tohu-bohu semblable, la chose ne saurait se trouver; dans un tohu-bohu semblable, la friponnerie et l'exploitation, la duperie et l'esclavage, la lutte sous toutes les formes, la guerre et l'oppression sont seules de mise — de vouloir excuser ou justifier les vices de notre état social. L'intelligence humaine est appelée à coordonner les choses, à les disposer dans un ordre naturel, raisonnable, et non à laisser faire la routine, le hasard, un destin aveugle et à laisser passer, — unique principe qui depuis un demi-siècle a servi de règle à nos sociétés, principe qui, s'il devait continuer à régner, les conduirait promptement à une ruine, à une mort inévitable.

Nous croyons cependant que les hommes du pouvoir depuis longtemps eussent fait plus pour le bonheur de l'humanité, si une opposition vaine en les harcelant constamment leur en avait laissé le temps et les forces, et s'ils n'avaient eux-mêmes partagé la croyance générale à la puissance que l'on attribuait à la liberté de guérir les maux, ou du moins s'ils n'avaient été forcés de respecter une croyance générale qu'eux peut-être ne partageaient pas. Espérons que, maintenant qu'ils n'ont

plus guère cette opposition à craindre, et que l'illusion sur les grandes vertus curatives de la liberté commence à se dissiper, ils s'occuperont sérieusement de mettre fin à tant de calamités.

ARRIÈRE-PROPOS.

L'impression du travail précédant ne s'étant, à notre grand regret, trouvé achevée que quelque temps après la session du congrès médical, auquel nous eussions désiré l'offrir, nous éprouvons le besoin de dire quelques mots pour excuser cette apparition tardive et qui pourrait paraître oiseuse, inutile, le congrès ayant formulé et présenté ses vœux. Sans doute qu'il eût été plus heureux que notre travail eût paru plus tôt, mais ceci ayant été impossible, devions-nous l'avoir fait en vain, le garder ou le vendre à messieurs les épiciers? Nous ne l'avons pas pensé, car, malgré les grands travaux accomplis par ce congrès, malgré les nobles tendances qu'à plusieurs égards il a montrées, malgré les améliorations que ses vœux appelleraient sur la position de bon nombre de médecins, et quoiqu'il ait pour l'amélioration du sort des pauvres proprement dits, émis peut-être plus d'idées généreuses en quinze jours qu'avant lui il n'en avait été émis en quinze ans, tous travaux et tendances auxquelles nous nous plaisons à rendre un hommage profond, et qui pourraient, si besoin en était, prouver que l'exclusion presque complète des médecins de la discussion des grands intérêts publics, non-seulement est une rigueur qu'ils n'ont méritée à aucun titre, une injus-

tice, mais un tort véritable que la société se fait à elle-même, et sans lequel depuis longtemps déjà elle jouirait peut-être d'un peu plus de bonheur, malgré tout cela, disons-nous, nous ne pouvons nous cacher que le congrès a faibli précisément dans les questions essentielles, qui seules pouvaient justifier sa formation. Le seul but vraiment digne de lui eût été de provoquer un ordre qui eût assuré à tout médecin un minimum d'existence convenable et digne, et à tout malade des secours intelligents et zélés, sans qu'il fût forcé de les payer. Et n'en doutons pas, si le congrès de ses mille voix graves eût demandé l'établissement d'un tel ordre, il se serait bien mieux fait entendre que nous ne le pouvons, avec notre voix faible, isolée. Mais enfin, le congrès ne l'ayant pas fait, c'est pour nous un devoir de plus de ne pas nous taire et de faire dans notre sphère limitée notre possible pour rappeler l'attention sur cette disposition essentielle, en démontrant que l'ordre que créerait le congrès n'aurait aucun résultat pleinement satisfaisant ni pour les médecins ni pour la nation.

Pour les médecins, sans doute que la suppression des officiers de santé, la demande d'une seule classe de médecins et celle d'études et d'épreuves sévères et pleinement satisfaisantes, et la réduction de leur nombre qui, après quelques années, en sera la suite, fera qu'ils seront plus souvent demandés et mieux considérés qu'aujourd'hui dans les localités où il est facile que le public vienne à les connaître, c'est-à-dire à la campagne et dans les petites villes. Mais même là, ils viendront toujours se heurter contre l'obstacle principal, contre la pauvreté, le défaut d'argent; le malade qui

les appelle, presque toujours dans la gêne, étant forcé de les payer, obstacle assez grand pour enlever à la médecine toute grande et bonne influence, pour la mettre hors d'état de remplir dans le monde sa mission sublime et sacrée. Ceci pour les médecins de la campagne et des villes peu considérables, où le médecin peut être enfin connu. Quant à ceux des grandes villes et surtout de Paris, les vœux du congrès leur seront pleinement inutiles, et cependant, il nous semble que les 1500 médecins de Paris (et aussi le public de cette ville) n'eussent pas été tout à fait indignes de l'attention du congrès, car pour les médecins de Paris et des autres grandes villes, le grand mal n'est pas encore tant leur trop grand nombre (il n'est vraiment pas trop grand, il faudrait pour le moins un médecin pour six ou sept cents personnes dans une ville comme Paris, et à Paris il y aurait pour le moins ce nombre pour chaque médecin : on en donne bien trois à un régiment de 1500 soldats, tous jeunes et robustes, et encore ces trois médecins ne traitent-ils pas les maladies graves, mais envoient le malade à l'hôpital), le grand mal pour eux, c'est d'une part, que, arrêtés qu'ils sont par la banale crainte d'être considérés comme charlatans, dans toutes les démarches qui pourraient enfin faire savoir au public qu'ils sont au monde, ils restent toute leur vie inconnus, à l'exception des 20 ou 30 médecins célèbres de l'école ou des hôpitaux, ou des quelques médecins qui, bravant le préjugé, s'affichent librement ; c'est, d'autre part, que pour le moins les neuf dixièmes des habitants de Paris ne payeront jamais un liard à leur médecin ordinaire. Ils ont bien assez à faire pour payer le pharmacien et les autres

frais de la maladie, et que la part du dixième restant qui viendront à être traités par un des médecins ordinaires et inconnus, abusant de sa position, le payeront d'une manière si mesquine, que jamais il ne pourrait à ce prix payer ni gants, ni chapeau, ni cabriolet, encore moins défrayer une maison à une époque et dans une ville où le médecin est forcé de payer tout au poids de l'or, où pas un tailleur ne lui fournira un méchant habit sans y gagner 40 ou 50 francs, tandis que le médecin sauverait peut-être la vie à dix tailleurs avant d'avoir gagné cinquante francs. Va, jeunesse de France, va dépenser ta fortune pour arriver à ce résultat ! Or qu'a fait le congrès pour changer ce funeste état des choses ? D'une part, il est venu de sa puissante voix sanctionner un préjugé général, injuste, par lequel est puni celui qui n'a pas péché, par lequel non-seulement son droit sacré et chèrement payé de faire tout son possible pour se faire connaître et tirer parti de sa profession, mais encore le devoir de le faire, qui pèse sur lui, — ne pouvant rendre service qu'à la condition d'être connu, — est foulé aux pieds. Le congrès, en ne demandant pas la création d'un ordre qui assurerait un minimum de traitement et de fonctions à chaque médecin, qui offrirait à chacun une scène où peu à peu son mérite pût être connu, aurait du moins dû hautement reconnaître ce droit et ce devoir, aurait dû déclarer que le médecin ne devient pas charlatan pour dire qu'il est au monde, aussi longtemps qu'une organisation véritable ne lui assigne place, revenus, fonctions; que loin de là, dans une grande ville c'est un devoir pour lui de s'annoncer tant qu'il n'est pas suffisamment connu. Tout ceci

dans la supposition que le pouvoir prenne soin de ne donner à la société que des médecins dignes et capables, et qu'il veille à ce que nul homme sans titres valables puisse s'annoncer médecin. Eh bien, au lieu de faire ce qui dépendait de lui pour détruire une opinion injuste quand elle s'applique au médecin, qu'a fait le congrès? Tout en ne faisant rien pour que le médecin puisse vivre sans recourir à ces démarches, qui certainement lui répugnent souvent autant que la mort, avec la prévention actuelle du public, lui, le congrès mû, nous voulons bien l'admettre, par un sentiment de dignité — outré dans les conditions actuelles, — voudrait interdire au médecin même ce petit nombre de démarches timides que jusqu'à ce jour il s'était permises, lui interdire même de donner son adresse. En vérité, si nous ne croyions pas que le congrès se fût laissé égarer par ce sentiment de dignité outré et irréfléchi, dont nous venons de parler, les paroles nous manqueraient pour dignement qualifier, soit la déraison, soit l'égoïsme sourdement masqué d'un tel vœu. Et en vertu de quel droit le congrès demanderait-il au médecin cette annihilation de lui-même, ce suicide plus ou moins direct? et que lui donnera-t-il en compensation? Ne sait-il pas que sans rien faire pour un homme, on n'a non plus rien à lui demander? Est-ce le congrès qui, en interdisant au médecin de donner son adresse, ira la donner pour lui? Est-ce lui qui ira, que l'on me permette l'expression, faire son article, qui ira le prôner? car c'est là à quoi pourtant il faut en venir dans l'état actuel; ou bien, seront-ce les 30 médecins connus de Paris qui viendront recommander leurs confrères inconnus? devrons-nous nous at-

tendre à tant de générosité de leur part? Comment! ces grands seigneurs, quand M. le duc, M. le pair, M. le ministre, quand un prince les appellera, n'auront rien de plus pressé que de leur dire : « Monseigneur, nous connaissons là tout près, à votre porte, un confrère, médecin complétement inconnu, que nous vous recommandons et qui très-probablement vous guérira bien mieux que nous! Quand les grands médecins feront cela, cela sera un spectacle bien nouveau! Et si eux ne veulent avoir cette bonté, et que cependant ils veulent interdire au médecin inconnu de faire même ce peu de démarches que si timidement il faisait jusqu'à ce jour, cela ne montrerait-il pas plutôt que de la dignité un égoïsme pourtant par trop outré, peu digne d'une illustration? En vérité, nous avons de la peine à attribuer un vœu aussi déraisonnable, ou aussi cruel, au seul sentiment de dignité, — sentiment qui, en tout cas, serait fort déplacé ici, car il n'y a qu'une médiocre dignité dans l'état de misère où les travaux du congrès laisseront croupir l'immense majorité des médecins, du moins à Paris et dans les grandes villes — nous penserions bien plus devoir l'attribuer à cet égoïsme qui — peut-être à l'insu de quelques-uns — se sera glissé dans le sein du congrès. Comment! tant d'hommes distingués n'ont su trouver aucune différence entre un médecin digne, capable, qui au début de sa carrière ou nouveau et inconnu dans une ville, et de plus forcé par l'impérieuse nécessité — car enfin, tous les médecins n'ont pas une fortune — ose dire qu'il est là, qu'il est au monde et qu'il pourrait rendre tel ou tel service, et le véritable charlatan, qui, sans études et

titres aucuns s'annonce comme médecin et qui par conséquent usurpe un caractère et se charge de fonctions sacrées, dans le seul but de tromper et de voler, sans se soucier si ce ne sera pas au prix de la vie des hommes ! Comment dans une ville d'un million d'âmes l'immense majorité des médecins sera-t-elle connue, quand même leur nombre ne serait que la moitié de celui d'aujourd'hui, quand aucun médecin ne devra donner son adresse, et que nul pouvoir, qui a bien autre chose à faire, ne la donne pour lui? Soyez francs, messieurs des commissions du congrès, dites que vous avez voulu cette mort lente, ce suicide cruel de vos confrères, afin d'être les seuls appelés et les seuls élus ! Oh ! seigneurs, à travers les trous du manteau de votre dignité apparaît une étoffe d'une vilaine couleur, apparaît votre égoïsme tout sec, et tant soit peu cruel ! Et vous voulez infliger une peine grave au médecin qui, n'ayant nulle envie de mourir de faim pour votre honneur à vous, se permettrait de donner son adresse ! Voyons, dites-la donc votre peine, afin que l'on sache ce que cela coûtera !

Ah ! si vous aviez pris soin de faire assurer à chaque médecin un minimum de traitement, une place, une carrière sûre, alors vous auriez eu raison de poser, pour l'obtention de ces avantages, telles conditions qui vous auraient plu : conditions que le médecin eût été libre de refuser, s'il avait mieux aimé rester dans les conditions actuelles. Vous auriez, disons-nous, eu raison, car alors en demandant quelque chose, vous eussiez donné quelque chose, tandis qu'avec ces dispositions, faire des demandes semblables est tout au plus ridicule.

Mais que même les médecins des grandes villes et de Paris fussent à peu près tous honorablement connus, resterait l'autre cause de leur misère, savoir : l'impossibilité d'amener le citadin à payer, impossibilité du moins aussi grande que celle de prendre la lune avec les dents. Or, qu'a fait le congrès contre cet état ? Faut-il que le médecin continue d'être la dupe et la victime de la misère et de la mauvaise foi du public ? Est-ce à lui seul à porter les péchés du monde ? Faut-il de toute nécessité qu'il soit le bouc émissaire, la victime expiatoire d'une société mauvaise? Faudra-t-il que pour pouvoir un peu vivre il recoure toute sa vie aux justices de paix et aux tribunaux (et avec quel fruit !), que pour vivre il se boxe avec une populace déguenillée, ou qu'il se débatte avec le peuple des salons ! Belle dignité que celle d'une semblable profession ! Ici, le congrès a trouvé le poids trop lourd, et il s'est effacé ! et du reste, il a aussi bien fait ! car nul vœu du congrès ne changerait cet état, et aussi longtemps que le médecin devra attendre ses moyens d'existence de la bonne foi, de la délicatesse du malade, et que lui-même, faible individu isolé, sera forcé d'aller les demander, il peut renoncer à l'espoir d'un bonheur quelconque, et là on aurait beau vouloir fixer un prix aux visites, consultations, etc., que cela ne servirait à rien. Vous vous heurtez ici contre un obstacle insurmontable. Mais messieurs les commissaires ont pu, avec quelque raison, espérer être de ce petit nombre de médecins privilégiés, appelés par le peu de gens riches et honnêtes, et parfois encore quelque peu payés, et ne voyant nul moyen des changer le triste état des choses, ils ont

mieux aimé fermer les yeux et s'endormir, contents de ce qu'ils avaient fait.

Ainsi donc, comme résultat des travaux du congrès, nous aurions dans le sort des médecins de la campagne et des petites villes une amélioration faible et éloignée, et dans le sort des médecins des grandes villes, de Paris surtout, amélioration aucune.

Pour le sort de la nation, qui aurait dû être le principal objet de la sollicitude d'une réunion de médecins, à part la meilleure qualité de médecins qu'elle viendrait à avoir — amélioration fort importante, il est vrai — il n'y a dans les vœux du congrès non plus nul germe d'amélioration, à l'exception des vœux qu'il a émis en faveur des pauvres, vœux auxquels nous rendons un hommage profond. Alors comme actuellement — à part le pauvre proprement dit, qui la plupart des fois n'est pas le plus à plaindre — le malade reste individuellement chargé du poids de la maladie et des funestes suites qu'elle traîne après elle: Ruine par cessation de travaux, de surveillance; par dépenses écrasantes; par retard des secours nécessaires; par la perte de personnes indispensables à l'existence des familles, perte que des secours empressés, donnés à temps — ce qu'ils auraient été, s'ils n'avaient dû être rétribués — eussent souvent si facilement prévenue. Là, nulle solidarité entre le malade et ceux qui ne le sont pas; là, nulle main amie ne sera tendue à celui-là, à l'exception de ce que fait quelquefois une charité nécessairement insuffisante; là le médecin, cet ange consolateur, même en guérissant, sera considéré comme ennemi, devant être payé, à plus forte raison le sera le pharmacien; là, nul

moyen d'extirper le charlatanisme, le malade, tant qu'il paye, étant nécessairement libre de se confier à qui lui inspire de la confiance, ce que le charlatan fort souvent, intéressé qu'il est à faire demander ses soins, entend mieux que le médecin du plus haut mérite; conditions qui toutes auraient disparu dans un ordre où le médecin pourrait donner des soins non rétribués par le malade, et où de plus le malade recevrait aussi sans rétribution directe tous les médicaments que son état exigerait. Tout ceci est surtout vrai pour les habitants de la campagne, quatre fois plus nombreux que ceux des villes; pour les habitants de la campagne, si pauvres, si misérables, tant écrasés par tous les fardeaux. Car, quelque pauvre que soit l'habitant de la campagne, lui encore est quelque peu honnête; il ne veut pas comme le brillant citadin voler au médecin le juste salaire dû à sa peine, et le voulût-il même, il ne le pourrait pas; lui est forcé de payer, tandis que le brillant citadin en un tour de main, et avec une grâce naïve et en souriant d'une manière charmante, escamote au médecin le fruit de ses travaux et le condamne à la misère. C'eût pourtant été pour le congrès un assez beau thème que de venir solennellement reconnaître le droit sacré de tout homme malade aux meilleurs secours possibles, et si lui de ses mille voix eût formulé cette reconnaissance, il se serait autrement fait écouter que ne le sera ma voix faible et isolée.

Le congrès, en ne s'acquittant pas de ce devoir primordial, a-t-il du moins, sous d'autres rapports, émis le vœu d'une création bonne et durable quelconque? Nous ne le voyons pas. En n'organisant pas complé-

tement la médecine, le congrès aurait du moins dû organiser un service de police médicale et de médecine légale, à l'instar peut-être de celui qui est assuré à l'Allemagne, service confié à un médecin du chef-lieu de chaque arrondissement. Eh bien, il n'a pas même fait cela, et pourtant nul service public n'est en souffrance autant que le sont ces deux services.

Nous remercions, du reste, le congrès d'avoir repoussé l'institution des médecins cantonnaux, institution que peut-être en d'autres temps ou circonstances, et avec les meilleures intentions du monde (intentions auxquelles nous sommes heureux de rendre hommage), quelques préfets ont fondée dans leurs départements, mais que rien ne rend nécessaire et que rien ne justifierait aujourd'hui.

Nous saisissons cette occasion pour manifester notre étonnement sur la persistance que met un journal à soutenir cette bizarre institution de médecins cantonnaux, un journal — *la Démocratie Pacifique* — auquel — organe qu'il est d'une doctrine qui embrasse tous les hommes et tous les faits — nous avions cru des vues plus satisfaisantes, plus larges et plus justes. Que veut-il donc avec cette institution? Abstraction faite de l'inconvénient de créer par elle une oligarchie médicale (oligarchie que nous voulons à la rigueur bien admettre, et qui serait — assez pauvre qu'elle resterait — toujours moins pesante que bien d'autres oligarchies que nous subissons) et de jeter parmi les médecins de nouveaux germes de discorde, germes peu nécessaires, combien n'est-elle pas déraisonnable et injuste à tout autre titre? Les médecins cantonnaux soigneront les pauvres du canton!

Comme si c'était possible! Le canton a cinq ou six lieues de diamètre, et il faudra donc que le médecin cantonnal, pour 600 ou 1000 fr. par an, s'il veut faire son service, parcoure tous les jours au moins la moitié de son canton, souvent le canton entier, et encore si le pauvre était gravement malade, serait-il mal soigné. Dans ses courses, il passera devant la maison du médecin, qui est à côté du pauvre, qui est à sa porte, ou qui allant voir ses malades passe près de lui, qui, par conséquent, l'assisterait si facilement, et qui, malgré le médecin cantonnal, sera forcément tenu de lui donner des soins. Ainsi donc d'une part : impossibilié que le médecin cantonnal fasse convenablement ce service — misérablement rétribué qu'il sera pour cela — et par conséquent souffrance des malades pauvres. D'autre part, criante injustice dans la création de cette institution pour le plus grand nombre de médecins, en leur faisant subir une méfiance imméritée — soit en leur talent, soit en leur bienfaisance — en lésant leurs intérêts par la fréquente présence dans leur commune d'un intrus, qui y aura toujours quelque peu la haute main. Les médecins ordinaires, dit ce journal, s'acquitteront mal des soins à donner au pauvre, ne recevant pour cela aucune rétribution, et par conséquent ne pouvant pas être légalement forcés de le faire. D'abord, c'est une allégation injuste, pour ne pas dire injurieuse : Les médecins de tout temps ont avec zèle donné des soins gratuits, non seulement aux pauvres, mais encore à ceux qui n'étaient pas considérés comme tels, et certes pas un médecin ne les refusera au pauvre. Cependant, si le journal craint tant cet inconvé-

nient, que ne propose-t-il lui, (ce qui serait toute justice, en l'absence de l'organisation que nous proposons) de leur faire donner à tous une légère rétribution pour ces soins, ainsi que cela se fait en Autriche et ailleurs ? L'institution des médecins cantonnaux, dit-il, chargera le budget d'une dépense annuelle de 4 à 5 millions. Or, que ne distribue-t-il ces 4 à 5 millions proportionnellement un peu à leur peine aux 20,000 médecins de France, 2 à 300 francs à chacun ! Dans certaines communes rurales ce sera presque le loyer et toujours un certain soulagement pour le médecin. De cette manière, celui-ci sera légalement tenu de donner ses soins aux pauvres des communes à lui assignées, lui qui est à leur portée, qui peut le faire; la division ne sera pas semée parmi les médecins, une oligarchie ignorante et injuste et orgueilleuse ne s'élèvera pas aux dépens de tous, et tous les médecins auront du moins une part à la sollicitude de la nation ! Ceci me paraît plus simple, plus juste, que cette institution de médecins cantonnaux, impossible et injuste à tous égards.

Ceci pour l'ensemble ! Pour les détails, qu'il nous soit permis d'exprimer ici notre admiration pour l'empressement que la section de médecine du congrès a montré à céder le pas à la section de pharmacie, à se mettre sur le second plan ; on ne saurait être plus poli et plus courtois. Le moyen ensuite que messieurs les pharmaciens ne se croient nos maîtres, et qu'ils ne nous considèrent comme leurs commis, — commis non payés ! Il me semblait pourtant que quand il est question de médecine, le médecin doit passer avant le pharmacien; mais il paraît que le congrès en a jugé autrement ! Au lieu de venir signa-

ler l'injuste et démesuré accroissement de la pharmacie et de la repousser dans ses limites naturelles, la principale section du congrès, celle de médecine, s'est empressée de se mettre en seconde ligne! Et quant à dire un mot contre le poids écrasant dont cette superfétation charge la nation et les médecins, elle a mieux aimé reconnaître tacitement cette suzeraineté. Ainsi donc, c'est dit : le public n'est malade et le médecin n'est au monde qu'en vue du pharmacien.

Nous éprouvons le besoin de dire un mot d'un autre vœu émis par le congrès — non sans une vive opposition — concernant les médecins étrangers. Nous commencerons par dire que, pour nous, nous aurions désiré que la science, sérieusement constatée et unie à une moralité irréprochable, pût se mouvoir partout sans rencontrer des entraves à chaque pas : mais pour que cela fût possible, il faudrait ou des traités réciproques entre les divers Etats par lesquels les titres délivrés n'importe où seraient valables partout, ou bien il faudrait un tribunal supérieur formé par des savants de tous les Etats, lequel directement, ou par des délégués, constaterait les capacités des candidats, et dont les diplômes auraient cours par toute la terre; et tant que l'une ou l'autre de ces hypothèses ne se trouvera réalisée, il est tout naturel que chaque Etat s'assure de la capacité et de la moralité des étrangers qui lui demandent à exercer une profession, et que de plus il reste le maître d'accorder ou de refuser la demande, à moins de lois spéciales réglant cette matière. Le congrès a donc bien fait de signaler cette admission d'étrangers par ordonnance, sur le vu seul de leurs diplômes; et s'il n'avait fait que demander qu'avant d'admettre un étranger la

véracité de ses titres fût constatée par des épreuves sérieuses, il me semble qu'il eût eu entièrement raison. Mais aller au delà, demander un second doctorat, me semble aller trop loin : on est docteur ou on ne l'est pas, mais on ne saurait l'être deux fois! Tout ce qu'il y avait à faire était donc de s'assurer sérieusement que l'on le fût, c'est-à-dire que l'on fût savant! Malheureusement que de par le monde il court des diplômes peu mérités! Un membre du congrès a reproché à quelques écoles allemandes d'en délivrer. Le reproche est vrai pour une ou deux, et faux pour les autres; et sans crainte de trop se tromper, on pourrait en dire autant des écoles de France. Je doute que les écoles d'Allemagne aient jamais conféré des diplômes, — pas même ceux expédiés par roulage, — à de plus ignorants que certains Français que je connais. J'en sais un, habitant aujourd'hui l'Amérique, qui, tout à fait dépourvu d'instruction médicale, et se proposant d'exercer l'homœopathie, s'est fait recevoir par délégué (1). J'en sais un autre — ce fait ne s'est pas passé en France, mais il appartient à un Français, docteur d'une faculté française — qui, chargé d'un service de 300 malades, que depuis cinq semaines pas un médecin n'avait vus, le jour de son entrée en fonction s'était contenté de passer au milieu d'eux, leur disant : « Cela va bien, cela va très-bien ! » et d'aller

(1) Un étranger autorisé à exercer à Paris, sur le vu d'un diplôme qu'à tort j'avais cru expédié par roulage, se trouve dans le même cas : un homme instruit à prix d'argent a subi pour lui toutes les épreuves. Un diplôme expédié par roulage eût mieux valu, car encore ces diplômes ne s'adressent-ils qu'à des hommes ayant déjà des titres valables. Du reste, n'étant qu'un titre, et ne donnant pas le droit d'exercer, un diplôme conféré à un homme incapable n'est en Allemagne pas aussi dangereux qu'il le serait en France; fait que l'autorité, sollicité par un étranger, aurait dû ne pas oublier.

leur prescrire, quoi? douze livres d'eau d'orge! à trois cents malades, — à peu près vingt grammes par homme! — Aussi en trois semaines perdit-il soixante-douze hommes, — dans une seule nuit treize; — tandis qu'un autre médecin chargé d'un service tout à fait semblable à côté du sien, et en donnant à ses malades les soins nécessaires, n'en perdit que deux en cinq semaines. J'en sais bien d'autres, et c'est cette circonstance, — malheureusement que trop vraie en certains cas, — qui a inspiré au congrès cette sévérité inutile (surtout à un médecin de haut mérite, qui de tout l'ascendant de son éloquence l'y a soutenue), qui bien des fois pourra être injuste, et que l'on déplorerait peut-être un jour.

Et voilà pourquoi nous n'avons pas cru devoir mettre notre écrit dans notre poche, malgré qu'il paraisse tard. La solution que nous donnons à cet important problème est certes plus radicale, plus satisfaisante que celle que lui donne le congrès. Elle établirait à des frais presque insensibles, une providence qui prendrait soin du dernier des hommes, et qui, en cas de maladie, viendrait le guérir avec empressement et prévenir la mort et la ruine si fréquente aujourd'hui. Et cependant le médecin vivrait tranquille; sans être distrait par les soins de ses intérêts personnels, il pourrait remplir les devoirs de sa mission sacrée; ne paraissant qu'en bienfaiteur, il jouirait nécessairement d'un peu de considération, et la médecine aurait enfin son influence grande qu'elle est destinée à exercer sur le monde, etc., etc. Le désir de plaider une si belle cause paraîtra-t-il au public une raison suffisante pour avoir osé si longtemps réclamer son attention!!!

Et puis, oserons-nous bien en faire l'aveu, oserons-nous bien confesser un si grand crime ! Et puis nous avons aussi un peu subi l'impulsion de notre égoïsme ! De toutes les forces de notre âme, nous caressons depuis bien des années notre utopie ; doué d'une âme compatissante, et ayant aussi connu les douleurs et témoin tous les jours de tant d'indicibles misères que la plus légère sollicitude d'un pouvoir social, qu'une organisation quelconque eût souvent prévenues, nous souffrons pour nous et pour autrui ; haletant, jour et nuit, nous invoquons à grands cris pour l'humanité le bonheur, le bonheur, dont la ravissante image — hélas ! mirage trompeur — est venue tant de fois de ses traits doux et caressants nous enchanter, pour, hélas ! un instant après, s'évanouir comme une vaine ombre. Depuis huit ans, nous avons écrit ce travail — sauf quelques passages plus récents. — Nous y avons mis notre haine du mal, notre amour du bien ; une partie de notre âme est attachée à ces pages ; il est par conséquent naturel que nous leur portions quelque affection, que nous n'eussions pu éprouver qu'une vive peine de les voir perdues et pour le monde et pour nous, cela d'autant plus que la nature nous ayant refusé les qualités nécessaires pour briller dans une assemblée délibérante, et pour la conquérir facilement à nos idées, il ne nous reste d'espoir que dans ce que, tant bien que mal, nous avons écrit. Donc, bien que notre vif désir de contribuer pour notre faible part à la guérison des misères de l'humanité et à l'évocation d'une ère nouvelle, de l'ère du bonheur, soit la principale raison qui nous ait fait persévérer dans notre entreprise, un peu d'égoïsme — quelque grand crime que ce soit d'en

avoir — le désir assez naturel de ne pas la voir avorter et de la voir peut-être servir quelque peu à nous faire sortir de cet incognito, de cet isolement, qui équivaut à la mort, n'y est pas entièrement étranger. Pardonnez-nous-le, cher lecteur, nous savons bien que partout ailleurs l'égoïsme est un vice inconnu, que nous en sommes seul coupable, que dans ses travaux nul autre que nous ne poursuit un but personnel! Aussi, avons-nous d'abord tenté de le vaincre, mais nos forces et la vertu nous venant à manquer, nous ne l'avons pu. Et puis nous avons cru devoir une fois essayer d'un chemin qui pourrait nous porter à la connaissance des hommes, *tentenda via est quâ me quoque possim tollere humo victorque virum volitare per ora.* Depuis vingt-quatre ans, nous avons peut-être autant que nul autre servi la France et l'humanité; autant que nul autre, nous avons été utile par paroles et actions, toujours sans un résultat satisfaisant pour nous, pour la seule raison que nous étions inconnu, et que nulle occasion favorable n'a pu être saisie par nous, pour nous faire connaître, enchaîné qu'est le médecin par ces mille considérations qui ne gênent nul autre. Oh! ils savent bien, les grands médecins, placés qu'ils sont à un point de vue si étroit, ce qu'ils font en maintenant de toutes leurs forces le préjugé absurde du public contre le médecin qui ose dire qu'il est au monde. Car, si les médecins le bravaient, ce préjugé, et ne voulaient plus mourir dans la misère, ces grands seigneurs seraient souvent forcés de partager avec bien des hommes aujourd'hui inconnus. Nous avons donc cru devoir, quoique tard, saisir encore cette occasion. Si nous avons fait un faux calcul pour nous, ce sera un petit

malheur, pourvu que, du reste, notre travail ait encore quelque influence sur l'élaboration de la loi nouvelle et contribue au bonheur général.

Il est vrai que dès ce moment, on pourrait nous dire que pour notre but personnel, nous nous y sommes bien mal pris ; que l'on ne réussit aujourd'hui qu'avec de la flatterie, qu'en distribuant de l'encens de tous côtés, et que nous n'en avons guère distribué. Sans doute, cher lecteur, qu'en thèse générale, il en est ainsi ; mais il n'est, dit-on, pas de règle sansexception, et pourquoi ne nous serait-il pas permis d'espérer d'être l'exception, si cet espoir nous plaît, nous flatte? Et puis, il est une autre loi, celle de vouloir du nouveau en tout. Or, essayant d'un procédé nouveau, ne devons-nous pas doublement espérer y réussir? Assez d'autres, avons-nous pensé, ont usé de la flatterie, assez d'autres ont célébré les beautés de notre époque, assez d'autres ont chanté Pélops à l'épaule d'ivoire et l'enfant Hylas ; essayons d'un chemin nouveau qui puisse mieux conduire au but, essayons de la vérité pour tous. S'il n'y conduit pas mieux, il sera toujours louable de l'avoir choisi, et la vérité servira mieux les nations que toutes ces voix flatteuses qui tant de fois les ont encensées. On prétendra que nos diatribes respirent la haine, et ce sera vrai, mais ce n'est certes pas la haine des hommes, ce n'est que celle des institutions mauvaises, qui sont une source si inépuisable de douleurs pour les peuples et pour les gouvernements, et auxquelles c'est un devoir de faire la guerre.

On nous reprochera encore d'avoir dépassé notre cadre, d'avoir parlé de bien des choses étrangères à notre sujet. Nous ne le pensons pas, car dans notre

sujet entre tout ce qui tend à affecter la santé humaine; mais que même il en fût ainsi, le médecin a-t-il donc cessé d'être homme, et ne peut-il pas avoir une opinion sur un sujet autre qu'un sujet de médecine, et ne lui est-il pas permis de l'exprimer en se maintenant dans de justes limites ? Il est du reste vrai que si certaines parties de notre travail n'avaient été écrites depuis des années, elles ne s'y trouveraient peut-être pas aujourd'hui. Mais il est difficile de changer instantanément l'économie, le plan de tout un livre, et il est probable que si nous avions voulu le changer à la hâte, notre travail eût encore été plus mauvais. Force nous a donc bien été de le laisser tel qu'il était primitivement. On blâmera encore le ton qui souvent règne dans notre écrit, on prétendra qu'il est par trop acerbe; mais oublie-t-on que c'est en vue d'immenses douleurs que nous avons écrit et souffrant nous-même des vices que nous avons attaqués? On ne demande pas à Niobé qu'elle préside à des fêtes: « *ut festivos ducat choros;* » pourra-t-on avec plus d'équité demander au médecin de Paris qu'il chante le panégyrique du désordre qui le tue ? Job y perdrait sa patience, si pendant vingt ans il avait souffert ce que toute leur vie souffrent les médecins de ce peuple privilégié, de ce peuple de Paris. Sans doute, seigneurs, vous à qui un destin plus doux est échu en partage, vous qui gagnez des millions à ne rien faire, et qui payeriez mesquinement le savant qui vous eût sauvé la vie, vous trouverez ce langage acerbe, outré. Il est si facile de trouver tout beau et bon quand personnellement on est satisfait, surtout quand on a été doué d'une bonne dose d'égoïsme; mais l'humanité proteste contre ce triste et abject

optimisme, et tôt ou tard la médaille peut montrer son revers. Nous, tant de fois tiraillé en tout sens par toutes les fibres de notre être, pouvions-nous répéter les doux accords du chantre de Tityre, de Tityre assis sous le vert feuillage du hêtre et faisant redire aux échos des bois le nom de la belle Amaryllis?

« ..... Lentus in umbrâ
Formosam resonare doces Amaryllida sylvas. »

Tityre, un Dieu vous a fait ce doux loisir, jouissez-en avec reconnaissance, mais ne condamnez pas ceux qui, moins favorisés du ciel que vous, ont osé parfois exprimer des plaintes amères.

Deus tibi hæc otia fecit.....
Non equidem invideo, miror magis : undique totis
Usque adeo turbatur agris.....

Si nous devions être assez heureux de voir se fonder l'institution à laquelle nous avons consacré ces pages, nous convenons sans peine que probablement elle ne saurait être parfaite du premier jet, car ce serait une œuvre de patiente recherche et de comparaison qui ne saurait que peu à peu s'approcher de la perfection sans y atteindre. — Une magistrature impartiale et bienveillante hâterait ce travail. — Nous convenons encore qu'elle ne saurait se fonder sans léser peut-être quelques intérêts, et qu'il serait juste d'indemniser autant que possible. Nous mentionnons plus spécialement un certain nombre de pharmaciens, qui pourraient se trouver de trop pour les nouveaux besoins. Mais d'abord, momentanément on conserverait ceux qui existent, sauf à diminuer peu à peu les réceptions. Ensuite, avions-nous pensé, pourrait-on sans

de trop graves inconvénients faciliter l'admission d'un certain nombre de pharmaciens, surtout de ceux qui le désireraient, parmi les médecins, ces messieurs sous certains rapports essentiels savent plus en médecine que beaucoup d'officiers de santé, que même beaucoup de docteurs, et il leur serait facile de compléter leur instruction en assez peu de temps, au point qu'ils puissent sans danger être chargés de diriger le traitement d'une maladie! Du reste, nulle grande réforme n'a jamais pu se faire sans léser des intérêts, et cette lésion momentanée ne les a point empêchées de s'accomplir. Par conséquent, tout en déplorant cet inconvénient et en pensant qu'il faudrait le diminuer le plus possible, en donnant quelque dédommagement à ceux qu'il frappe, nous croyons cependant qu'il ne doit pas non plus faire repousser une institution essentiellement bonne et indispensable aujourd'hui au bonheur des peuples.

FIN.

ERRATA.

Il s'est malheureusement glissé quelques fautes d'impression dans cet écrit; nous en indiquons quelques-unes des plus saillantes, espérant que le lecteur devinera les autres et qu'il voudra bien les excuser toutes.

Pag.	lig.	
23	30	*au lieu de* le, *lisez* les.
34	30	*après* combinaison, une virgule.
38	10	(note), *effac.* la virgule *après* patente.
95	2	(note), *après* soit, *effacez* que.
97	27	*au lieu de* foi, *lisez* loi.
131	12	*au l. de* arrondissement, *lisez* département.
152	5	(note), *au l. de* veiller, *lisez* éveiller.
164	13	*au l. de* pourraient, *lisez* elle pourrait.
189	3	*au lieu de* son, *lisez* leur.
204	25	*au l. du* ? une virgule.

Imprimerie de Ve Dondey-Dupré, 46, rue Saint-Louis, au Marais.

YALE MEDICAL LIBRARY
HISTORICAL LIBRARY

19th
Cent
R505
K85
1846